



CHAMBLY

ZONE : A-001

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES

CLASSES D'USAGES PERMISES	R : RÉSIDENTIEL									
	R-1 : Unifamiliale	•								
	R-2 : Bifamiliale									
	R-3 : Trifamiliale									
	R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements									
	R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus									
	R-6 : Logement aux étages									
	R-7 : Habitation pour personnes âgées									
	C : COMMERCE									
	C-1 : Local									
	C-2 : Service									
	C-3 : Régional									
	C-4 : Restauration									
	C-5 : Hébergement									
	C-6 : Automobiles-service									
	C-7 : Automobiles-réparation									
	C-8 : Amusement									
	C-9 : Récréotouristique									
	C-10 : Divertissement									
	C-11 : Faible nuisance									
	C-12 : Forte nuisance									
	I : INDUSTRIE									
	I-1 : Haute technologie									
	I-2 : Légère									
	I-3 : Lourde									
	I-4 : Extractive									
	I-5 : Des déchets et des matières recyclables									
	P : PUBLIC									
P-1 : Loisirs et culture										
P-2 : Service public										
P-3 : Infrastructure et équipement		•								
A : AGRICOLE										
A-1 : Culture			•							
A-2 : Élevage				•						
A-3 : Service et transformation					•					
CONS : CONSERVATION										
CONS-1 : Conservation										
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS		(1)								
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS										

NORMES

NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT									
	Isolée	•								
	Jumelée									
	Contiguë									
	Quadruplé									
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT									
	Hauteur en étage(s) minimale/maximale	1/2	-	-	-	-				
	Largeur minimale (m)	9/7,3	-	-	-	-				
	Superficie de bâtiment minimale (m ²)	97/87	-	-	-	-				
	MARGES									
	Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m	4,5/6,0	-	-	-	-				
	Avant secondaire minimale (m)	4.5	-	-	-	-				
	Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture	1,2/1,5	-	-	-	-				
	Arrière minimale (m)	7.5	-	-	-	-				
	Distance minimale entre les bâtiments (m)	-	-	-	-	-				
	NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE									
	Nombre de logements minimal/maximal	1	-	-	-	-				
	LOTISSEMENT									
TERRAIN										
Largeur minimale (m) centre/extrémité	-	-	-	-	-					
Profondeur minimale (m)	-	-	-	-	-					
Superficie minimale (m ²) centre/extrémité	-	-	-	-	-					
DIVERS										
PIIA										
PPCMOI										
PAE										
Usages conditionnels										
Projet intégré										
Notes particulières	(2)	(3)								

NOTES

(1) 4821 - Transport et gestion d'électricité en bloc
(2) Seuls les usages résidentiels permis sont ceux reconnus en tant que droits acquis ou en tant qu'usages accessoires à une exploitation agricole.
(3) Article 281- Production du cannabis

Amendements

No Règlement	Article(s)	Année



CHAMBLY

ZONE : A-002

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES

CLASSES D'USAGES PERMISES

Table with columns for usage classes (R: Résidentiel, C: Commerce, I: Industrie, P: Public, A: Agricole, CONS: Conservation) and rows for specific sub-classes. Includes a section for 'USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS' and 'USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS'.

NORMES

NORMES

Table detailing building norms: STRUCTURE DU BÂTIMENT (Isolée, Jumelée, etc.), DIMENSIONS DU BÂTIMENT (Hauteur, Largeur, Superficie), MARGES (Avant, Latérale, Arrière), and NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE.

LOTISSEMENT

Table detailing lotting norms: TERRAIN (Largeur minimale, Profondeur minimale, Superficie minimale).

DIVERS

Table for miscellaneous items: PIIA, PPCMOI, PAE, Usages conditionnels, Projet intégré, Notes particulières.

NOTES

Amendements

- (1) Article 270 - Usages et constructions accessoires à un usage agricole à l'intérieur de la zone A-002. Usages spécifiquement exclus : restauration, papillonnerie, labyrinthe végétal et centre d'entreposage et vente de terre, pierre et de paillis en vrac.
(2) Seuls les usages résidentiels permis sont ceux reconnus en tant que droits acquis ou en tant qu'usages accessoires à une exploitation agricole.
(3) Article 281-Production du cannabis

Table for amendments with columns: No Règlement, Article(s), Année.

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES

CLASSES D'USAGES PERMISES

R : RÉSIDENTIEL

- R-1 : Unifamiliale
- R-2 : Bifamiliale
- R-3 : Trifamiliale
- R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements
- R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus
- R-6 : Logement aux étages
- R-7 : Habitation pour personnes âgées

C : COMMERCE

- C-1 : Local
- C-2 : Service
- C-3 : Régional
- C-4 : Restauration
- C-5 : Hébergement
- C-6 : Automobiles-service
- C-7 : Automobiles-réparation
- C-8 : Amusement
- C-9 : Récréotouristique
- C-10 : Divertissement
- C-11 : Faible nuisance
- C-12 : Forte nuisance

I : INDUSTRIE

- I-1 : Haute technologie
- I-2 : Légère
- I-3 : Lourde
- I-4 : Extractive
- I-5 : Des déchets et des matières recyclables

P : PUBLIC

- P-1 : Loisirs et culture
- P-2 : Service public
- P-3 : Infrastructure et équipement

A : AGRICOLE

- A-1 : Culture
- A-2 : Élevage
- A-3 : Service et transformation

CONS : CONSERVATION

- CONS-1 : Conservation

USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS (1)

USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS

NORMES

NORMES

STRUCTURE DU BÂTIMENT

- Isolée
- Jumelée
- Contiguë
- Quadruplé

DIMENSIONS DU BÂTIMENT

- Hauteur en étage(s) minimale/maximale **1/2**
- Largeur minimale (m) **9/7,3**
- Superficie de bâtiment minimale (m²) **97/87**

MARGES

- Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m **4,5/6,0**
- Avant secondaire minimale (m) **4.5**
- Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture **1,2/1,5**
- Arrière minimale (m) **7.5**
- Distance minimale entre les bâtiments (m) **-**

NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE

- Nombre de logements minimal/maximal **-**

LOTISSEMENT

TERRAIN

- Largeur minimale (m) centre/extrémité **-**
- Profondeur minimale (m) **-**
- Superficie minimale (m²) centre/extrémité **-**

DIVERS

- PIIA
- PPCMOI
- PAE
- Usages conditionnels
- Projet intégré
- Notes particulières (2) (3)

NOTES

Amendements

- (1) 4821 - Transport et gestion d'électricité en bloc
- (2) Seuls les usages résidentiels permis sont ceux reconnus en tant que droits acquis ou en tant qu'usages accessoires à une exploitation agricole.
- (3) Article 281-Production du cannabis

No Règlement	Article(s)	Année



CHAMBLY

ZONE : A-004

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES

CLASSES D'USAGES PERMISES

R : RÉSIDENTIEL

- R-1 : Unifamiliale
- R-2 : Bifamiliale
- R-3 : Trifamiliale
- R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements
- R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus
- R-6 : Logement aux étages
- R-7 : Habitation pour personnes âgées

C : COMMERCE

- C-1 : Local
- C-2 : Service
- C-3 : Régional
- C-4 : Restauration
- C-5 : Hébergement
- C-6 : Automobiles-service
- C-7 : Automobiles-réparation
- C-8 : Amusement
- C-9 : Récréotouristique
- C-10 : Divertissement
- C-11 : Faible nuisance
- C-12 : Forte nuisance

I : INDUSTRIE

- I-1 : Haute technologie
- I-2 : Légère
- I-3 : Lourde
- I-4 : Extractive
- I-5 : Des déchets et des matières recyclables

P : PUBLIC

- P-1 : Loisirs et culture
- P-2 : Service public
- P-3 : Infrastructure et équipement

A : AGRICOLE

- A-1 : Culture
- A-2 : Élevage
- A-3 : Service et transformation

CONS : CONSERVATION

- CONS-1 : Conservation

USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS (1)

USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS

NORMES

NORMES

STRUCTURE DU BÂTIMENT

- Isolée
- Jumelée
- Contiguë
- Quadruplé

DIMENSIONS DU BÂTIMENT

- Hauteur en étage(s) minimale/maximale 1/2
- Largeur minimale (m) 9/7,3
- Superficie de bâtiment minimale (m²) 97/87

MARGES

- Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m 4,5/6,0
- Avant secondaire minimale (m) 4.5
- Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture 1,2/1,5
- Arrière minimale (m) 7.5
- Distance minimale entre les bâtiments (m) -

NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE

- Nombre de logements minimal/maximal - -

LOTISSEMENT

TERRAIN

- Largeur minimale (m) centre/extrémité -
- Profondeur minimale (m) -
- Superficie minimale (m²) centre/extrémité -

DIVERS

- PIIA
- PPCMOI
- PAE
- Usages conditionnels
- Projet intégré
- Notes particulières (2) (3)

NOTES

Amendements

- (1) 4821 - Transport et gestion d'électricité en bloc
- (2) Seuls les usages résidentiels permis sont ceux reconnus en tant que droits acquis ou en tant qu'usages accessoires à une exploitation agricole.
- (3) Article 281- Production du cannabis

No Règlement	Article(s)	Année



CHAMBLY

ZONE : A-005

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES

Table with 10 columns and rows for various usage classes: R (Résidentiel), C (Commerce), I (Industrie), P (Public), A (Agricole), and CONS (Conservation). Includes specific use permissions and exclusions.

NORMES

Table with 10 columns and rows for building norms: Structure du bâtiment, Dimensions du bâtiment, Marges, Nombre de logements par zone, Lotissement, Terrain, and Divers.

NOTES

- (1) Articles 232 à 234 - Étalage et entreposage
(2) Article 220 - Zone tampon
(3) Article 281-Production du cannabis
(4) 5198 Vente en gros de bois et de matériaux de construction
5362 Vente au détail de matériaux pour l'aménagement paysager
(5) 5597 Vente au détail de machinerie lourde
6371 Entreposage de produits de la ferme (sauf l'entreposage en vrac à l'extérieur) et silos
6379 Autres entreposages (sauf l'entreposage de pneus, de déchets dangereux ou de toutes matières hautement inflammables)

Amendements

Table with 3 columns: No Règlement, Article(s), Année. Row 1: R.2024-1431-32A, 1cdefghijklmnopqr, 2024.



CHAMBLY

ZONE : A-006

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES

CLASSES D'USAGES PERMISES	R : RÉSIDENTIEL							
	R-1 : Unifamiliale	•						
	R-2 : Bifamiliale							
	R-3 : Trifamiliale							
	R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements							
	R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus							
	R-6 : Logement aux étages							
	R-7 : Habitation pour personnes âgées							
	C : COMMERCE							
	C-1 : Local							
	C-2 : Service							
	C-3 : Régional							
	C-4 : Restauration							
	C-5 : Hébergement							
	C-6 : Automobiles-service							
	C-7 : Automobiles-réparation							
	C-8 : Amusement							
	C-9 : Récréotouristique							
	C-10 : Divertissement							
	C-11 : Faible nuisance							
	C-12 : Forte nuisance							
	I : INDUSTRIE							
	I-1 : Haute technologie							
	I-2 : Légère							
	I-3 : Lourde							
I-4 : Extractive								
I-5 : Des déchets et des matières recyclables								
P : PUBLIC								
P-1 : Loisirs et culture								
P-2 : Service public		•						
P-3 : Infrastructure et équipement			•					
A : AGRICOLE								
A-1 : Culture				•				
A-2 : Élevage					•			
A-3 : Service et transformation						•		
CONS : CONSERVATION								
CONS-1 : Conservation								
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS		(1)	(2)					
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS								

NORMES

NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT							
	Isolée	•						
	Jumelée							
	Contiguë							
	Quadruplé							
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT							
	Hauteur en étage(s) minimale/maximale	1/2	-	-	-	-	-	
	Largeur minimale (m)	9/7,3	-	-	-	-	-	
	Superficie de bâtiment minimale (m ²)	97/87	-	-	-	-	-	
	MARGES							
	Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m	4,5/6,0	-	-	-	-	-	
	Avant secondaire minimale (m)	4.5	-	-	-	-	-	
	Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture	1,2/1,5	-	-	-	-	-	
	Arrière minimale (m)	7.5	-	-	-	-	-	
	Distance minimale entre les bâtiments (m)	-	-	-	-	-	-	
NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE								
Nombre de logements minimal/maximal	-	-	-	-	-	-		
LOTISSEMENT								
TERRAIN								
Largeur minimale (m) centre/extrémité	-	-	-	-	-	-		
Profondeur minimale (m)	-	-	-	-	-	-		
Superficie minimale (m ²) centre/extrémité	-	-	-	-	-	-		
DIVERS								
PIIA								
PPCMOI								
PAE								
Usages conditionnels								
Projet intégré								
Notes particulières	(3)			(4)				

NOTES

Amendements

<p>(1) 6242 - Cimetière</p> <p>(2) 4821 - Transport et gestion d'électricité en bloc</p> <p>(3) Seuls les usages résidentiels permis sont ceux reconnus en tant que droits acquis ou en tant qu'usages accessoires à une exploitation agricole.</p> <p>(4) Article 281-Production du cannabis</p>	No Règlement	Article(s)	Année



CHAMBLY

ZONE : C-001

PIIA : AIRE DE PAYSAGE PDA DE PÉRIGNY

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES

CLASSES D'USAGES PERMISES

R : RÉSIDENTIEL										
R-1 : Unifamiliale										
R-2 : Bifamiliale										
R-3 : Trifamiliale										
R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements										
R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus										
R-6 : Logement aux étages										
R-7 : Habitation pour personnes âgées										
C : COMMERCE										
C-1 : Local	•									
C-2 : Service		•								
C-3 : Régional			•							
C-4 : Restauration				•						
C-5 : Hébergement										
C-6 : Automobiles-service					•					
C-7 : Automobiles-réparation						•				
C-8 : Amusement							•			
C-9 : Récréotouristique								•		
C-10 : Divertissement									•	
C-11 : Faible nuisance										
C-12 : Forte nuisance										
I : INDUSTRIE										
I-1 : Haute technologie										
I-2 : Légère										
I-3 : Lourde										
I-4 : Extractive										
I-5 : Des déchets et des matières recyclables										
P : PUBLIC										
P-1 : Loisirs et culture									•	
P-2 : Service public										•
P-3 : Infrastructure et équipement										
A : AGRICOLE										
A-1 : Culture										
A-2 : Élevage										
A-3 : Service et transformation										
CONS : CONSERVATION										
CONS-1 : Conservation										
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS										
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS	(4)	(1)	(2)						(3)	

NORMES

NORMES

STRUCTURE DU BÂTIMENT										
Isolée	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Jumelée										
Contiguë										
Quadruplé										
DIMENSIONS DU BÂTIMENT										
Hauteur en étage(s) minimale/maximale	1/3	1/3	1/3	1/3	1/3	1/3	1/3	1/3	1/3	1/3
Largeur minimale (m)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Superficie de bâtiment minimale (m ²)	300	300	300	300	300	300	300	300	300	300
MARGES										
Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6
Avant secondaire minimale (m)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture	-/1,5	-/1,5	-/1,5	-/1,5	-/1,5	-/1,5	-/1,5	-/1,5	-/1,5	-/1,5
Arrière minimale (m)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Distance minimale entre les bâtiments (m)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE										
Nombre de logements minimal/maximal	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

LOTISSEMENT

TERRAIN										
Largeur minimale (m) centre/extrémité	15	15	15	15	15	15	15	-	-	-
Profondeur minimale (m)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Superficie minimale (m ²) centre/extrémité	1500	1500	1500	1500	1500	1500	1500	-	-	-

DIVERS

PIIA	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
PPCMOI										
PAE										
Usages conditionnels										
Projet intégré										
Notes particulières	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•

NOTES

- (1) 6123 Service de prêts sur gages
6239.1 Salon de tatouage et de perçage
6269 Autres services pour animaux domestiques
- (2) 5512 Vente au détail de véhicules automobiles usagés seulement
- (3) 6911 Église, synagogue, mosquée et temple
6919 Autres activités religieuses
- (4) 5990 Vente au détail de cannabis et de produits de cannabis
5999.1 Vente au détail d'articles érotiques
- (5) Article 92 par. 3 – Particularité (stationnement)

Amendements

No Règlement	Article(s)	Année
R. 2020-1431-02A	6	2020
R. 2020-1431-03A	4	2020
R. 2021-1431-09A	2	2022

AVIS DE MOTION
8 juillet 2025, R.2025-1431-37A, a.1



GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES

CLASSES D'USAGES PERMISES

NORMES

R : RÉSIDENTIEL									
R-1 : Unifamiliale	•	•	•		•	•			
R-2 : Bifamiliale									
R-3 : Trifamiliale						•	•		
R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements									
R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus									
R-6 : Logement aux étages									
R-7 : Habitation pour personnes âgées									
C : COMMERCE									
C-1 : Local									
C-2 : Service									
C-3 : Régional									
C-4 : Restauration									
C-5 : Hébergement									
C-6 : Automobiles-service									
C-7 : Automobiles-réparation									
C-8 : Amusement									
C-9 : Récréotouristique									
C-10 : Divertissement									
C-11 : Faible nuisance									
C-12 : Forte nuisance									
I : INDUSTRIE									
I-1 : Haute technologie									
I-2 : Légère									
I-3 : Lourde									
I-4 : Extractive									
I-5 : Des déchets et des matières recyclables									
P : PUBLIC									
P-1 : Loisirs et culture									
P-2 : Service public									
P-3 : Infrastructure et équipement									
A : AGRICOLE									
A-1 : Culture									
A-2 : Élevage									
A-3 : Service et transformation									
CONS : CONSERVATION									
CONS-1 : Conservation									
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS									
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS									

NORMES

STRUCTURE DU BÂTIMENT									
Isolée	•				•		•		
Jumelée		•				•		•	
Contiguë			•						
Quadruplé									
DIMENSIONS DU BÂTIMENT									
Hauteur en étage(s) minimale/maximale	2/2	2/2	2/2	2/2	2/2	2/2	2/2		
Largeur minimale (m)	-	-	-	-	-	-	-		
Superficie de bâtiment minimale (m ²)	-	-	-	-	-	-	-		
MARGES									
Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m	4.5	4.5	4.5	4.5	4.5	4.5	4.5		
Avant secondaire minimale (m)	4.5	4.5	4.5	4.5	4.5	4.5	4.5		
Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture	-/1,5	-/1,5	-/1,5	-/1,5	-/1,5	-/1,5	-/1,5		
Arrière minimale (m)	-	-	-	-	-	-	-		
Distance minimale entre les bâtiments (m)	-	-	-	-	-	-	-		
NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE									
Nombre de logements minimal/maximal	-	-	-	-	-	-	-		

LOTISSEMENT

TERRAIN									
Largeur minimale (m) centre/extrémité	15	12	6,7/10	20	18	20	18		
Profondeur minimale (m)	30	30	30	30	30	30	30		
Superficie minimale (m ²) centre/extrémité	450	360	201/300	600	540	600	540		

DIVERS

PIIA	•	•	•	•	•	•	•		
PPCMOI									
PAE									
Usages conditionnels									
Projet intégré									
Notes particulières		(1)	(1)						

NOTES

(1) Article 115 - Marges latérales et arrière, agrandissement habitations unifamiliales jumelées et contigües

Amendements

No Règlement	Article(s)	Année
R. 2020-1431-02A	7	2020
R. 2020-1431-03A	6	2020
R. 2024-1431-26A	2	2024



GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES

CLASSES D'USAGES PERMISES

R : RÉSIDENTIEL								
R-1 : Unifamiliale								
R-2 : Bifamiliale								
R-3 : Trifamiliale								
R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements								
R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus								
R-6 : Logement aux étages							•	
R-7 : Habitation pour personnes âgées								
C : COMMERCE								
C-1 : Local	•							
C-2 : Service		•						
C-3 : Régional								
C-4 : Restauration			•					
C-5 : Hébergement								
C-6 : Automobiles-service								
C-7 : Automobiles-réparation								
C-8 : Amusement				•				
C-9 : Récréotouristique								
C-10 : Divertissement								
C-11 : Faible nuisance								
C-12 : Forte nuisance								
I : INDUSTRIE								
I-1 : Haute technologie								
I-2 : Légère								
I-3 : Lourde								
I-4 : Extractive								
I-5 : Des déchets et des matières recyclables								
P : PUBLIC								
P-1 : Loisirs et culture					•			
P-2 : Service public						•		
P-3 : Infrastructure et équipement								
A : AGRICOLE								
A-1 : Culture								
A-2 : Élevage								
A-3 : Service et transformation								
CONS : CONSERVATION								
CONS-1 : Conservation								
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS								
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS	(5)	(3)					(4)	

NORMES

NORMES

STRUCTURE DU BÂTIMENT								
Isolée	•	•	•	•	•	•		
Jumelée								
Contiguë								
Quadruplé								
DIMENSIONS DU BÂTIMENT								
Hauteur en étage(s) minimale/maximale	2/2	2/2	2/2	2/2	2/2	2/2	2/2	
Largeur minimale (m)	-	-	-	-	-	-	-	
Superficie de bâtiment minimale (m ²)	-	-	-	-	-	-	-	
MARGES								
Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m	-	-	-	-	-	-	-	
Avant secondaire minimale (m)	-	-	-	-	-	-	-	
Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture	-/1,5	-/1,5	-/1,5	-/1,5	-/1,5	-/1,5	-	
Arrière minimale (m)	-	-	-	-	-	-	-	
Distance minimale entre les bâtiments (m)	-	-	-	-	-	-	-	
NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE								
Nombre de logements minimal/maximal	-	-	-	-	-	-	-	

LOTISSEMENT

TERRAIN								
Largeur minimale (m) centre/extrémité	15	15	15	15	-	-	-	
Profondeur minimale (m)	-	-	-	-	-	-	-	
Superficie minimale (m ²) centre/extrémité	-	-	-	-	-	-	-	

DIVERS

PIIA	•	•	•	•	•	•	•	
PPCMOI								
PAE								
Usages conditionnels								
Projet intégré								
Notes particulières								(2)

NOTES

(2) Chap.8 Section 7- Dispositions applicables aux zones commerciales mixtes
(3) 6123 Service de prêts sur gages 6239.1 Salon de tatouage et de perçage 6269 Autres services pour animaux domestiques
(4) 6911 Église, synagogue, mosquée et temple 6919 Autres activités religieuses
(5) 5990 Vente au détail de cannabis et de produits de cannabis 5999.1 Vente au détail d'articles érotiques

Amendements

No Règlement	Article(s)	Année
AVIS DE MOTION 8 juillet 2025, R.2025-1431-37A, a.3		

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES										
CLASSES D'USAGES PERMISES	R : RÉSIDENTIEL									
	R-1 : Unifamiliale									
	R-2 : Bifamiliale									
	R-3 : Trifamiliale									
	R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements									
	R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus	•								
	R-6 : Logement aux étages		•							
	R-7 : Habitation pour personnes âgées			•						
	C : COMMERCE									
	C-1 : Local									
	C-2 : Service									
	C-3 : Régional									
	C-4 : Restauration									
	C-5 : Hébergement									
	C-6 : Automobiles-service									
	C-7 : Automobiles-réparation									
	C-8 : Amusement									
	C-9 : Récréotouristique									
	C-10 : Divertissement									
	C-11 : Faible nuisance									
	C-12 : Forte nuisance									
	I : INDUSTRIE									
	I-1 : Haute technologie									
	I-2 : Légère									
	I-3 : Lourde									
	I-4 : Extractive									
	I-5 : Des déchets et des matières recyclables									
	P : PUBLIC									
	P-1 : Loisirs et culture									
	P-2 : Service public									
	P-3 : Infrastructure et équipement									
	A : AGRICOLE									
	A-1 : Culture									
	A-2 : Élevage									
	A-3 : Service et transformation									
	CONS : CONSERVATION									
	CONS-1 : Conservation									
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS									
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS									
	NORMES									
	NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT								
		Isolée	•		•					
		Jumelée								
		Contiguë								
		Quadruplé								
		DIMENSIONS DU BÂTIMENT								
		Hauteur en étage(s) minimale/maximale	2/7	2/7	2/7					
		Largeur minimale (m)	-	-	-					
Superficie de bâtiment minimale (m ²)		-	-	-						
MARGES										
Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m		-	-	-						
Avant secondaire minimale (m)		-	-	-						
Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture		-/1,5	-	-/1,5						
Arrière minimale (m)		-	-	-						
Distance minimale entre les bâtiments (m)		-	-	-						
NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE										
Nombre de logements minimal/maximal		-	-	-						
LOTISSEMENT										
TERRAIN										
Largeur minimale (m) centre/extrémité	-	-	-							
Profondeur minimale (m)	-	-	-							
Superficie minimale (m ²) centre/extrémité	-	-	-							
DIVERS										
PIIA	•	•	•							
PPCMOI										
PAE										
Usages conditionnels										
Projet intégré										
Notes particulières	(1)(11) (12)	(2)(11) (12)	(1)(11) (12)							
NOTES				Amendements						
(1) 25 % de la superficie du bâtiment doit être occupé par un usage commercial au rez-de-chaussée (2) Chap.8 Section 7- Dispositions applicables aux zones commerciales mixtes				No Règlement	Article(s)	Année				
				R. 2020-1431-02A	11	2020				
				R. 2020-1431-03A	6	2020				
				R. 2021-1431-09A	3	2022				
				R.2022-1431-12A	15	2022				
				R.2022-1431-21A	2g	2023				

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES												
CLASSES D'USAGES PERMISES	R : RÉSIDENTIEL											
	R-1 : Unifamiliale											
	R-2 : Bifamiliale											
	R-3 : Trifamiliale											
	R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements											
	R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus											
	R-6 : Logement aux étages											
	R-7 : Habitation pour personnes âgées											
	C : COMMERCE											
	C-1 : Local	•										
	C-2 : Service		•									
	C-3 : Régional			•								
	C-4 : Restauration				•							
	C-5 : Hébergement					•						
	C-6 : Automobiles-service						•					
	C-7 : Automobiles-réparation							•				
	C-8 : Amusement							•				
	C-9 : Récréotouristique								•			
	C-10 : Divertissement									•		
	C-11 : Faible nuisance											
	C-12 : Forte nuisance											
	I : INDUSTRIE											
	I-1 : Haute technologie											
	I-2 : Légère											
	I-3 : Lourde											
	I-4 : Extractive											
	I-5 : Des déchets et des matières recyclables											
	P : PUBLIC											
	P-1 : Loisirs et culture											
	P-2 : Service public											
	P-3 : Infrastructure et équipement											
	A : AGRICOLE											
	A-1 : Culture											
	A-2 : Élevage											
	A-3 : Service et transformation											
	CONS : CONSERVATION											
	CONS-1 : Conservation											
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS									(6)		
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS	(8)	(3)	(4)								
	NORMES											
	NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT										
		Isolée	•	•	•	•	•	•	•	•	•	
		Jumelée	•	•	•	•	•	•	•	•	•	
		Contiguë										
		Quadruplé										
DIMENSIONS DU BÂTIMENT												
Hauteur en étage(s) minimale/maximale		2/7	2/7	2/7	2/7	2/7	2/7	2/7	2/7			
Largeur minimale (m)		-	-	-	-	-	-	-	-			
Superficie de bâtiment minimale (m ²)		-	-	-	-	-	-	-	-			
MARGES												
Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m		-	-	-	-	-	-	-	-			
Avant secondaire minimale (m)		-	-	-	-	-	-	-	-			
Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture		-1,5	-1,5	-1,5	-1,5	-1,5	-1,5	-1,5	-1,5			
Arrière minimale (m)		-	-	-	-	-	-	-	-			
Distance minimale entre les bâtiments (m)		-	-	-	-	-	-	-	-			
NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE												
Nombre de logements minimal/maximal	-	-	-	-	-	-	-	-				
LOTISSEMENT												
TERRAIN												
Largeur minimale (m) centre/extrémité	-	-	-	-	-	-	-	-				
Profondeur minimale (m)	-	-	-	-	-	-	-	-				
Superficie minimale (m ²) centre/extrémité	-	-	-	-	-	-	-	-				
DIVERS												
PIIA	•	•	•	•	•	•	•	•				
PPCMOI												
PAE												
Usages conditionnels												
Projet intégré												
Notes particulières	(2)(10) (11)(12)	(2)(10) (11)(12)	(2)(5)(10) (11)(12)	(2)(9)(10) (11)(12)	(2)(10) (11)(12)	(2)(10) (11)(12)	(2)(10) (11)(12)	(2)(10) (11)(12)	(2)(10) (11)(12)			
NOTES					Amendements							
(3) 6123 Service de prêts sur gages 6239.1 - Salon de tatouage et de perçage (4) 5512 Vente au détail de véhicules automobiles usagés seulement (5) Autorisé uniquement pour un terrain ayant front sur le boulevard De Périgny. La façade principale du bâtiment doit faire face au boulevard De Périgny. (6) 582 Établissement avec service de boissons alcoolisées (bar) : Limité à deux dans la zone (7) 6911 Église, synagogue, mosquée et temple 6919 Autres activités religieuses					No Règlement			Article(s)		Année		
					AVIS DE MOTION 8 juillet 2025, R.2025-1431-37A, a.3							

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES											
CLASSES D'USAGES PERMISES	R : RÉSIDENTIEL										
	R-1 : Unifamiliale										
	R-2 : Bifamiliale										
	R-3 : Trifamiliale										
	R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements										
	R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus										
	R-6 : Logement aux étages										
	R-7 : Habitation pour personnes âgées										
	C : COMMERCE										
	C-1 : Local										
	C-2 : Service										
	C-3 : Régional										
	C-4 : Restauration										
	C-5 : Hébergement										
	C-6 : Automobiles-service										
	C-7 : Automobiles-réparation										
	C-8 : Amusement										
	C-9 : Récréotouristique										
	C-10 : Divertissement										
	C-11 : Faible nuisance										
	C-12 : Forte nuisance										
	I : INDUSTRIE										
	I-1 : Haute technologie										
	I-2 : Légère										
	I-3 : Lourde										
	I-4 : Extractive										
	I-5 : Des déchets et des matières recyclables										
	P : PUBLIC										
	P-1 : Loisirs et culture	•									
	P-2 : Service public		•								
	P-3 : Infrastructure et équipement										
	A : AGRICOLE										
	A-1 : Culture										
	A-2 : Élevage										
	A-3 : Service et transformation										
	CONS : CONSERVATION										
	CONS-1 : Conservation										
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS										
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS			(7)							
	NORMES										
	NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT									
		Isolée	•	•							
		Jumelée	•	•							
		Contiguë									
		Quadruplé									
DIMENSIONS DU BÂTIMENT											
Hauteur en étage(s) minimale/maximale		2/7	2/7								
Largeur minimale (m)		-	-								
Superficie de bâtiment minimale (m ²)		-	-								
MARGES											
Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m		-	-								
Avant secondaire minimale (m)		-	-								
Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture		-/1,5	-/1,5								
Arrière minimale (m)		-	-								
Distance minimale entre les bâtiments (m)		-	-								
NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE											
Nombre de logements minimal/maximal		-	-								
LOTISSEMENT											
TERRAIN											
Largeur minimale (m) centre/extrémité		-	-								
Profondeur minimale (m)	-	-									
Superficie minimale (m ²) centre/extrémité	-	-									
DIVERS											
PIIA	•	•									
PPCMOI											
PAE											
Usages conditionnels											
Projet intégré											
Notes particulières	(11) (12)	(11) (12)									
NOTES					Amendements						
<p>(8) 5990 Vente au détail de cannabis et de produits de cannabis 5999.1 Vente au détail d'articles érotiques</p> <p>(9) L'usage commercial est autorisé à l'étage supérieur y compris sa mezzanine.</p> <p>(10) Article 92 par. 3 - Particularité (stationnement)</p> <p>(11) Superficie minimale d'espace vert: 30%</p> <p>(12) Superficie maximale du surface pavée : 25%</p> <p>* Zone comprise dans le territoire du P.P.U. centre-ville</p>					No Règlement			Article(s)		Année	



GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES										
CLASSES D'USAGES PERMISES	R : RÉSIDENTIEL									
	R-1 : Unifamiliale									
	R-2 : Bifamiliale									
	R-3 : Trifamiliale									
	R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements									
	R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus									
	R-6 : Logement aux étages	•								
	R-7 : Habitation pour personnes âgées									
	C : COMMERCE									
	C-1 : Local									
	C-2 : Service									
	C-3 : Régional									
	C-4 : Restauration		•							
	C-5 : Hébergement			•						
	C-6 : Automobiles-service									
	C-7 : Automobiles-réparation									
	C-8 : Amusement				•					
	C-9 : Récréotouristique					•				
	C-10 : Divertissement									
	C-11 : Faible nuisance									
	C-12 : Forte nuisance									
	I : INDUSTRIE									
	I-1 : Haute technologie									
	I-2 : Légère									
	I-3 : Lourde									
	I-4 : Extractive									
	I-5 : Des déchets et des matières recyclables									
	P : PUBLIC									
	P-1 : Loisirs et culture						•			
	P-2 : Service public									
	P-3 : Infrastructure et équipement									
	A : AGRICOLE									
	A-1 : Culture									
	A-2 : Élevage									
	A-3 : Service et transformation									
	CONS : CONSERVATION									
	CONS-1 : Conservation									
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS			(2)		(1)				
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS									
	NORMES									
	NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT								
		Isolée	•	•	•	•	•	•		
		Jumelée								
		Contiguë								
		Quadruplé								
		DIMENSIONS DU BÂTIMENT								
		Hauteur en étage(s) minimale/maximale	2/4(10)	2/4(10)	2/4(10)	2/4(10)	2/4(10)	2/4(10)		
		Largeur minimale (m)	-	-	-	-	-	-		
Superficie de bâtiment minimale (m ²)		-	-	-	-	-	-			
MARGES										
Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m		3	-	-	-	-	-			
Avant secondaire minimale (m)		3	-	-	-	-	-			
Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture		3(5)	3(5)	3(5)	3(5)	3(5)	3(5)			
Arrière minimale (m)		-	-	-	-	-	-			
Distance minimale entre les bâtiments (m)		-	-	-	-	-	-			
NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE										
Nombre de logements minimal/maximal		-	-	-	-	-	-			
LOTISSEMENT										
TERRAIN										
Largeur minimale (m) centre/extrémité	-	-	-	-	-	-				
Profondeur minimale (m)	-	-	-	-	-	-				
Superficie minimale (m ²) centre/extrémité	-	-	-	-	-	-				
DIVERS										
PIIA	•	•	•	•	•	•				
PPCMOI										
PAE										
Usages conditionnels										
Projet intégré										
Notes particulières	(4)(7) (8)(11)	(5)(6)(7) (8)(9)(11)	(7)(8) (9)(11)	(7)(8) (9)(11)	(3)(7)(8) (9)(11)	(7)(8) (11)				
NOTES					Amendements					
(1) 7441 Marina					No Règlement					
(1) 7442 Rampe d'accès et stationnement					R. 2021-1431-09A					
(2) 5833 Auberge ou gîte touristique					Article(s)					
(2) 5833 Auberge ou gîte touristique					R. 2022-1431-17A					
(3) Article 204 par. 3 - Dispositions applicables à la zone C-004 (marina)					Année					
(3) Article 204 par. 3 - Dispositions applicables à la zone C-004 (marina)					R. 2022-1431-21A					
(4) Chap.8 Sec. 7- Dispositions applicables aux zones commerciales mixtes					4					
(4) Chap.8 Sec. 7- Dispositions applicables aux zones commerciales mixtes					3					
(5) Les marges latérales totales sont augmentées à 10 m pour un immeuble de 3 étages et à 12 m pour un immeuble de 4 étages					2h					
(5) Les marges latérales totales sont augmentées à 10 m pour un immeuble de 3 étages et à 12 m pour un immeuble de 4 étages					2022					
(6) L'usage commercial est autorisé à l'étage supérieur y compris sa mezzanine.					2023					
(6) L'usage commercial est autorisé à l'étage supérieur y compris sa mezzanine.										



GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES																			
CLASSES D'USAGES PERMISES	R : RÉSIDENTIEL																		
	R-1 : Unifamiliale																		
	R-2 : Bifamiliale																		
	R-3 : Trifamiliale																		
	R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements																		
	R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus																		
	R-6 : Logement aux étages	•																	
	R-7 : Habitation pour personnes âgées																		
	C : COMMERCE																		
	C-1 : Local																		
	C-2 : Service																		
	C-3 : Régional																		
	C-4 : Restauration		•																
	C-5 : Hébergement			•															
	C-6 : Automobiles-service																		
	C-7 : Automobiles-réparation																		
	C-8 : Amusement				•														
	C-9 : Récréotouristique					•													
	C-10 : Divertissement																		
	C-11 : Faible nuisance																		
	C-12 : Forte nuisance																		
	I : INDUSTRIE																		
	I-1 : Haute technologie																		
	I-2 : Légère																		
	I-3 : Lourde																		
	I-4 : Extractive																		
	I-5 : Des déchets et des matières recyclables																		
	P : PUBLIC																		
	P-1 : Loisirs et culture						•												
	P-2 : Service public																		
	P-3 : Infrastructure et équipement																		
	A : AGRICOLE																		
	A-1 : Culture																		
	A-2 : Élevage																		
	A-3 : Service et transformation																		
	CONS : CONSERVATION																		
	CONS-1 : Conservation																		
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS			(2)		(1)													
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS																		
	NORMES																		
	NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT																	
		Isolée	•	•	•	•	•	•											
		Jumelée																	
		Contiguë																	
		Quadruplé																	
DIMENSIONS DU BÂTIMENT																			
Hauteur en étage(s) minimale/maximale		2/4(10)	2/4(10)	2/4(10)	2/4(10)	2/4(10)	2/4(10)												
Largeur minimale (m)		-	-	-	-	-	-												
Superficie de bâtiment minimale (m ²)		-	-	-	-	-	-												
MARGES																			
Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m		3	-	-	-	-	-												
Avant secondaire minimale (m)		3	-	-	-	-	-												
Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture		3(5)	3(5)	3(5)	3(5)	3(5)	3(5)												
Arrière minimale (m)		-	-	-	-	-	-												
Distance minimale entre les bâtiments (m)		-	-	-	-	-	-												
NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE																			
Nombre de logements minimal/maximal		-	-	-	-	-	-												
LOTISSEMENT																			
TERRAIN																			
Largeur minimale (m) centre/extrémité		-	-	-	-	-	-												
Profondeur minimale (m)	-	-	-	-	-	-													
Superficie minimale (m ²) centre/extrémité	-	-	-	-	-	-													
DIVERS																			
PIIA	•	•	•	•	•	•													
PPCMOI																			
PAE																			
Usages conditionnels																			
Projet intégré																			
Notes particulières	(4) (7) (8)(11)	(5)(6)(7) (8)(9)(11)	(7)(8) (9)(11)	(7)(8) (9)(11)	(3)(7)(8) (9)(11)	(7)(8) (11)													
NOTES					Amendements														
<p>(7) Superficie maximale du surface pavée: 25%</p> <p>(8) Superficie minimale d'espace vert: 30 %</p> <p>(9) Article 92 par. 3 - Particularité (stationnement)</p> <p>(10) Les étages 3 et 4 doivent avoir un retrait de la marge avant par rapport aux étages inférieurs.</p> <p>(11) Pour tout projet, une servitude en faveur de la ville de 9 m de profondeur est exigée en marge arrière</p>					No Règlement					Article(s)					Année				
* Zone comprise dans le territoire du P.P.U. centre-ville																			

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES										
CLASSES D'USAGES PERMISES	R : RÉSIDENTIEL									
	R-1 : Unifamiliale									
	R-2 : Bifamiliale									
	R-3 : Trifamiliale									
	R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements									
	R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus								•	
	R-6 : Logement aux étages	•								
	R-7 : Habitation pour personnes âgées									
	C : COMMERCE									
	C-1 : Local		•							
	C-2 : Service			•						
	C-3 : Régional									
	C-4 : Restauration				•					
	C-5 : Hébergement					•				
	C-6 : Automobiles-service									
	C-7 : Automobiles-réparation									
	C-8 : Amusement							•		
	C-9 : Récréotouristique									
	C-10 : Divertissement									
	C-11 : Faible nuisance									
	C-12 : Forte nuisance									
	I : INDUSTRIE									
	I-1 : Haute technologie									
	I-2 : Légère									
	I-3 : Lourde									
	I-4 : Extractive									
	I-5 : Des déchets et des matières recyclables									
	P : PUBLIC									
	P-1 : Loisirs et culture								•	
	P-2 : Service public									
	P-3 : Infrastructure et équipement									
	A : AGRICOLE									
	A-1 : Culture									
	A-2 : Élevage									
	A-3 : Service et transformation									
	CONS : CONSERVATION									
	CONS-1 : Conservation									
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS									
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS		(3)	(2)						
	NORMES									
	NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT								
		Isolée	•	•	•	•	•	•	•	•
		Jumelée	•	•	•	•	•	•	•	•
		Contiguë								
		Quadruplé								
DIMENSIONS DU BÂTIMENT										
Hauteur en étage(s) minimale/maximale		2/6	2/6	2/6	2/6	2/6	2/6	2/6	2/6	
Largeur minimale (m)		-	-	-	-	-	-	-	-	
Superficie de bâtiment minimale (m ²)		-	-	-	-	-	-	-	-	
MARGES										
Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m		-	-	-	-	-	-	-	-	
Avant secondaire minimale (m)		-	-	-	-	-	-	-	-	
Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture		-/1,5	-/1,5	-/1,5	-/1,5	-/1,5	-/1,5	-/1,5	-/1,5	
Arrière minimale (m)		-	-	-	-	-	-	-	-	
Distance minimale entre les bâtiments (m)		-	-	-	-	-	-	-	-	
NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE										
Nombre de logements minimal/maximal	-	-	-	-	-	-	-	-		
LOTISSEMENT										
TERRAIN										
Largeur minimale (m) centre/extrémité	-	-	-	-	-	-	-	-		
Profondeur minimale (m)	-	-	-	-	-	-	-	-		
Superficie minimale (m ²) centre/extrémité	-	-	-	-	-	-	-	-		
DIVERS										
PIIA	•	•	•	•	•	•	•	•		
PPCMOI										
PAE										
Usages conditionnels										
Projet intégré										
Notes particulières	(1)(6) (7)(8)	(4)(6)(7)	(4)(6)(7)	(4)(5) (6)(7)	(4)(6)(7)	(4)(6)(7)	(6)(7)	(1)(6) (7)		
NOTES					Amendements					
(1) Chap.8 Section 7 - Dispositions applicables aux zones commerciales mixtes (2) 6123 Service de prêts sur gages 6239.1 Salon de tatouage et de perçage 6269 Autres services pour animaux domestiques (3) 5990 Vente au détail de cannabis et de produits de cannabis 5999.1 Vente au détail d'articles érotiques (4) Article 92 par. 3 - Particularité (stationnement) (5) L'usage commercial est autorisé à l'étage supérieur y compris sa mezzanine. (6) Superficie maximale du surface pavée: 25 %					No Règlement	Article(s)	Année			
					R. 2020-1431-02A	5	2020			
					R. 2020-1431-03A	5	2020			
					R. 2021-1431-09A	5	2020			
					R. 2022-1431-21A	2i	2023			
					AVIS DE MOTION 8 juillet 2025, R.2025-1431-37A, a.2					

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES											
CLASSES D'USAGES PERMISES	R : RÉSIDENTIEL										
	R-1 : Unifamiliale										
	R-2 : Bifamiliale										
	R-3 : Trifamiliale										
	R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements										
	R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus									•	
	R-6 : Logement aux étages	•									
	R-7 : Habitation pour personnes âgées										
	C : COMMERCE										
	C-1 : Local		•								
	C-2 : Service			•							
	C-3 : Régional										
	C-4 : Restauration				•						
	C-5 : Hébergement					•					
	C-6 : Automobiles-service										
	C-7 : Automobiles-réparation										
	C-8 : Amusement							•			
	C-9 : Récréotouristique										
	C-10 : Divertissement										
	C-11 : Faible nuisance										
	C-12 : Forte nuisance										
	I : INDUSTRIE										
	I-1 : Haute technologie										
	I-2 : Légère										
	I-3 : Lourde										
	I-4 : Extractive										
	I-5 : Des déchets et des matières recyclables										
	P : PUBLIC										
	P-1 : Loisirs et culture									•	
	P-2 : Service public										
	P-3 : Infrastructure et équipement										
	A : AGRICOLE										
	A-1 : Culture										
	A-2 : Élevage										
	A-3 : Service et transformation										
	CONS : CONSERVATION										
	CONS-1 : Conservation										
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS										
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS		(3)	(2)							
	NORMES										
	NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT									
		Isolée	•	•	•	•	•	•	•	•	
		Jumelée	•	•	•	•	•	•	•	•	
		Contiguë									
		Quadruplé									
		DIMENSIONS DU BÂTIMENT									
		Hauteur en étage(s) minimale/maximale	2/6	2/6	2/6	2/6	2/6	2/6	2/6	2/6	
		Largeur minimale (m)	-	-	-	-	-	-	-	-	
Superficie de bâtiment minimale (m ²)		-	-	-	-	-	-	-	-		
MARGES											
Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m		-	-	-	-	-	-	-	-		
Avant secondaire minimale (m)		-	-	-	-	-	-	-	-		
Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture		-1,5	-1,5	-1,5	-1,5	-1,5	-1,5	-1,5	-1,5		
Arrière minimale (m)		-	-	-	-	-	-	-	-		
Distance minimale entre les bâtiments (m)		-	-	-	-	-	-	-	-		
NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE											
Nombre de logements minimal/maximal		-	-	-	-	-	-	-	-		
LOTISSEMENT											
TERRAIN											
Largeur minimale (m) centre/extrémité		-	-	-	-	-	-	-	-		
Profondeur minimale (m)	-	-	-	-	-	-	-	-			
Superficie minimale (m ²) centre/extrémité	-	-	-	-	-	-	-	-			
DIVERS											
PIIA	•	•	•	•	•	•	•	•			
PPCMOI											
PAE											
Usages conditionnels											
Projet intégré											
Notes particulières	(1)(6) (7)(8)	(4)(6)(7)	(4)(6)(7)	(4)(5) (6)(7)	(4)(6)(7)	(4)(6)(7)	(6)(7)	(1)(6) (7)			
NOTES					Amendements						
(7) Superficie minimale d'espace vert: 30 %					No Règlement						
(8) Les locaux occupant les 15 premiers mètres du bâtiment en frontage avec l'avenue Bourgogne doivent être occupés par une fonction commerciale au rez-de-chaussée					Article(s)						
					Année						
* Zone comprise dans le territoire du P.P.U. centre-ville											



GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES

CLASSES D'USAGES PERMISES

R : RÉSIDENTIEL

R-1 : Unifamiliale	•	•	•							
R-2 : Bifamiliale				•	•					
R-3 : Trifamiliale						•	•			
R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements										
R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus										
R-6 : Logement aux étages										
R-7 : Habitation pour personnes âgées										

C : COMMERCE

C-1 : Local										
C-2 : Service										
C-3 : Régional										
C-4 : Restauration										
C-5 : Hébergement										
C-6 : Automobiles-service										
C-7 : Automobiles-réparation										
C-8 : Amusement										
C-9 : Récréotouristique										
C-10 : Divertissement										
C-11 : Faible nuisance										
C-12 : Forte nuisance										

I : INDUSTRIE

I-1 : Haute technologie										
I-2 : Légère										
I-3 : Lourde										
I-4 : Extractive										
I-5 : Des déchets et des matières recyclables										

P : PUBLIC

P-1 : Loisirs et culture										
P-2 : Service public										
P-3 : Infrastructure et équipement										

A : AGRICOLE

A-1 : Culture										
A-2 : Élevage										
A-3 : Service et transformation										

CONS : CONSERVATION

CONS-1 : Conservation										
-----------------------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

NORMES

NORMES

STRUCTURE DU BÂTIMENT

Isolée	•			•		•				
Jumelée		•			•		•			
Contiguë			•							
Quadruplé										

DIMENSIONS DU BÂTIMENT

Hauteur en étage(s) minimale/maximale	2/2	2/2	2/2	2/2	2/2	2/2	2/2			
Largeur minimale (m)	-	-	-	-	-	-	-			
Superficie de bâtiment minimale (m ²)	-	-	-	-	-	-	-			

MARGES

Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m	-	-	-	-	-	-	-			
Avant secondaire minimale (m)	-	-	-	-	-	-	-			
Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture	-/1,5	-/1,5	-/1,5	-/1,5	-/1,5	-/1,5	-/1,5			
Arrière minimale (m)	-	-	-	-	-	-	-			
Distance minimale entre les bâtiments (m)	-	-	-	-	-	-	-			

NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE

Nombre de logements minimal/maximal	-	-	-	-	-	-	-			
-------------------------------------	---	---	---	---	---	---	---	--	--	--

LOTISSEMENT

TERRAIN

Largeur minimale (m) centre/extrémité	-	-	-	-	-	-	-			
Profondeur minimale (m)	-	-	-	-	-	-	-			
Superficie minimale (m ²) centre/extrémité	-	-	-	-	-	-	-			

DIVERS

PIIA	•	•	•	•	•	•	•			
PCCMOI	•									
PAE										
Usages conditionnels										
Projet intégré										
Notes particulières	(7)	(1)	(1)							

NOTES

(1) Article 115 - Marges latérales et arrière, agrandissement habitations unifamiliales jumelées et contiguës

Amendements

No Règlement	Article(s)	Année
R. 2020-1431-02A	8	2020
R. 2020-1431-03A	6	2020
R. 2020-1431-24A	11ab	2023

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES											
CLASSES D'USAGES PERMISES	R : RÉSIDENTIEL										
	R-1 : Unifamiliale										
	R-2 : Bifamiliale										
	R-3 : Trifamiliale										
	R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements										
	R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus										
	R-6 : Logement aux étages									•	
	R-7 : Habitation pour personnes âgées										
	C : COMMERCE										
	C-1 : Local	•									
	C-2 : Service		•								
	C-3 : Régional										
C-4 : Restauration				•							
C-5 : Hébergement					•						
C-6 : Automobiles-service											
C-7 : Automobiles-réparation											
C-8 : Amusement								•			
C-9 : Récréotouristique											
C-10 : Divertissement											
C-11 : Faible nuisance											
C-12 : Forte nuisance											
I : INDUSTRIE											
I-1 : Haute technologie											
I-2 : Légère											
I-3 : Lourde											
I-4 : Extractive											
I-5 : Des déchets et des matières recyclables											
P : PUBLIC											
P-1 : Loisirs et culture								•			
P-2 : Service public									•		
P-3 : Infrastructure et équipement											
A : AGRICOLE											
A-1 : Culture											
A-2 : Élevage											
A-3 : Service et transformation											
CONS : CONSERVATION											
CONS-1 : Conservation											
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS						(4)					
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS	(6)	(3)							(5)		
NORMES											
NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT										
	Isolée	•	•	•	•	•	•	•	•		
	Jumelée										
	Contiguë										
	Quadruplé										
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT										
	Hauteur en étage(s) minimale/maximale	2/2	2/2	2/2	2/2	2/2	2/2	2/2	2/2	2/2	
	Largeur minimale (m)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
	Superficie de bâtiment minimale (m ²)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
	MARGES										
	Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
	Avant secondaire minimale (m)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture	-/1,5	-/1,5	-/1,5	-/1,5	-/1,5	-/1,5	-/1,5	-/1,5	-		
Arrière minimale (m)	-	-	-	-	-	-	-	-	-		
Distance minimale entre les bâtiments (m)	-	-	-	-	-	-	-	-	-		
NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE											
Nombre de logements minimal/maximal	-	-	-	-	-	-	-	-	-		
LOTISSEMENT											
TERRAIN											
Largeur minimale (m) centre/extrémité	-	-	-	-	-	-	-	-	-		
Profondeur minimale (m)	-	-	-	-	-	-	-	-	-		
Superficie minimale (m ²) centre/extrémité	-	-	-	-	-	-	-	-	-		
DIVERS											
PIIA	•	•	•	•	•	•	•	•	•		
PPCMOI											
PAE											
Usages conditionnels											
Projet intégré											
Notes particulières	(2)	(2)(3)	(2)	(2)	(2)	(2)	(2)	(2)	(2)		
NOTES					Amendements						
(2) Chap.8 Section 7- Dispositions applicables aux zones commerciales mixtes					No Règlement		Article(s)		Année		
					R. 2022-1431-24A		11c		2023		
(3) 6123 Service de prêts sur gages 6239.1 Salon de tatouage et de perçage 6269 Autres services pour animaux domestiques					AVIS DE MOTION 8 juillet 2025, R.2025-1431-37A, a.3						
					(4) 5833 Auberge ou gîte touristique						
(5) 6911 Église, synagogue, mosquée et temple 6919 Autres activités religieuses											
(6) 5990 Vente au détail de cannabis et de produits de cannabis 5999.1 Vente au détail d'articles érotiques											
(7) Résolution 2021-12-562 (R-1360-2-21)											



GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES

CLASSES D'USAGES PERMISES

R : RÉSIDENTIEL

R-1 : Unifamiliale	•	•	•							
R-2 : Bifamiliale				•	•					
R-3 : Trifamiliale						•	•			
R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements									•	
R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus										
R-6 : Logement aux étages										
R-7 : Habitation pour personnes âgées										

C : COMMERCE

C-1 : Local										
C-2 : Service										
C-3 : Régional										
C-4 : Restauration										
C-5 : Hébergement										
C-6 : Automobiles-service										
C-7 : Automobiles-réparation										
C-8 : Amusement										
C-9 : Récréotouristique										
C-10 : Divertissement										
C-11 : Faible nuisance										
C-12 : Forte nuisance										

I : INDUSTRIE

I-1 : Haute technologie										
I-2 : Légère										
I-3 : Lourde										
I-4 : Extractive										
I-5 : Des déchets et des matières recyclables										

P : PUBLIC

P-1 : Loisirs et culture										
P-2 : Service public										
P-3 : Infrastructure et équipement										

A : AGRICOLE

A-1 : Culture										
A-2 : Élevage										
A-3 : Service et transformation										

CONS : CONSERVATION

CONS-1 : Conservation										
-----------------------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

NORMES

NORMES

STRUCTURE DU BÂTIMENT

Isolée	•			•		•			•	
Jumelée		•			•		•			
Contiguë			•							
Quadruplé										

DIMENSIONS DU BÂTIMENT

Hauteur en étage(s) minimale/maximale	2/2	2/2	2/2	2/2	2/2	2/2	2/2		2/2	
Largeur minimale (m)	-	-	-	-	-	-	-		-	
Superficie de bâtiment minimale (m ²)	-	-	-	-	-	-	-		-	

MARGES

Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m	-	-	-	-	-	-	-		-	
Avant secondaire minimale (m)	-	-	-	-	-	-	-		-	
Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture	-/1,5	-/1,5	-/1,5	-/1,5	-/1,5	-/1,5	-/1,5		-/1,5	
Arrière minimale (m)	-	-	-	-	-	-	-		-	
Distance minimale entre les bâtiments (m)	-	-	-	-	-	-	-		-	

NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE

Nombre de logements minimal/maximal	-	-	-	-	-	-	-		-	
-------------------------------------	---	---	---	---	---	---	---	--	---	--

LOTISSEMENT

TERRAIN

Largeur minimale (m) centre/extrémité	-	-	-	-	-	-	-		-	
Profondeur minimale (m)	-	-	-	-	-	-	-		-	
Superficie minimale (m ²) centre/extrémité	-	-	-	-	-	-	-		-	

DIVERS

PIIA	•	•	•	•	•	•	•		•	
PCCMOI										
PAE										
Usages conditionnels										
Projet intégré		(1)	(1)							
Notes particulières	(3)	(2)(3)	(2)(3)	(3)	(3)	(3)	(3)		(10)	

NOTES

- (1) Pour les lots 5 629 198, 5 629 200 et 5 037 696 - Annexe E.59
 (2) Article 115 - Marges latérales et arrière, agrandissement habitation jumelées et contigües
 (3) Article 204 par.1 - Dispositions particulières applicables à la zone C-007 (1001 à 1009 rue de l'Église)

Amendements

No Règlement	Article(s)	Année
R. 2020-1431-02A	12	2020
R. 2020-1431-03A	8	2020
R. 2021-1431-07A	1	2021

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES											
CLASSES D'USAGES PERMISES	R : RÉSIDENTIEL										
	R-1 : Unifamiliale										
	R-2 : Bifamiliale										
	R-3 : Trifamiliale										
	R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements										
	R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus										
	R-6 : Logement aux étages								•		
	R-7 : Habitation pour personnes âgées										
	C : COMMERCE										
	C-1 : Local	•									
	C-2 : Service		•								
	C-3 : Régional										
	C-4 : Restauration			•							
	C-5 : Hébergement				•						
	C-6 : Automobiles-service										
	C-7 : Automobiles-réparation										
	C-8 : Amusement							•			
	C-9 : Récréotouristique										
	C-10 : Divertissement										
	C-11 : Faible nuisance										
	C-12 : Forte nuisance										
	I : INDUSTRIE										
	I-1 : Haute technologie										
	I-2 : Légère										
	I-3 : Lourde										
	I-4 : Extractive										
	I-5 : Des déchets et des matières recyclables										
	P : PUBLIC										
	P-1 : Loisirs et culture							•			
	P-2 : Service public								•		
	P-3 : Infrastructure et équipement										
	A : AGRICOLE										
	A-1 : Culture										
	A-2 : Élevage										
	A-3 : Service et transformation										
	CONS : CONSERVATION										
	CONS-1 : Conservation										
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS					(7)					
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS	(9)	(5)						(8)		
	NORMES										
	NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT									
		Isolée	•	•	•	•	•	•	•	•	
		Jumelée									
		Contiguë									
		Quadruplé									
DIMENSIONS DU BÂTIMENT											
Hauteur en étage(s) minimale/maximale		2/2	2/2	2/2	2/2	2/2	2/2	2/2	2/2		
Largeur minimale (m)		-	-	-	-	-	-	-	-		
Superficie de bâtiment minimale (m ²)		-	-	-	-	-	-	-	-		
MARGES											
Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m		-	-	-	-	-	-	-	-		
Avant secondaire minimale (m)		-	-	-	-	-	-	-	-		
Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture		-/1,5	-/1,5	-/1,5	-/1,5	-/1,5	-/1,5	-/1,5	-		
Arrière minimale (m)		-	-	-	-	-	-	-	-		
Distance minimale entre les bâtiments (m)		-	-	-	-	-	-	-	-		
NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE											
Nombre de logements minimal/maximal		-	-	-	-	-	-	-	-		
LOTISSEMENT											
TERRAIN											
Largeur minimale (m) centre/extrémité		-	-	-	-	-	-	-	-		
Profondeur minimale (m)	-	-	-	-	-	-	-	-			
Superficie minimale (m ²) centre/extrémité	-	-	-	-	-	-	-	-			
DIVERS											
PIIA	•	•	•	•	•	•	•	•			
PPCMOI											
PAE											
Usages conditionnels											
Projet intégré											
Notes particulières	(3)(4)	(3)(4)(6)	(3)(4)	(3)(4)	(3)(4)	(3)(4)	(3)(4)	(3)(4)			
NOTES					Amendements						
(3) Article 204.1 - Dispositions particulières applicables à la zone C-007 (1001 à 1009 rue de l'Église) (4) Chap.8 Section 7- Dispositions applicables aux zones commerciales mixtes (5) 6123 Service de prêts sur gages 6269 Autres services pour animaux domestiques					No Règlement		Article(s)		Année		
					AVIS DE MOTION 8 juillet 2025, R.2025-1431-37A, a.5a						



GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES

CLASSES D'USAGES PERMISES	R : RÉSIDENTIEL										
	R-1 : Unifamiliale										
	R-2 : Bifamiliale										
	R-3 : Trifamiliale										
	R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements										
	R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus										
	R-6 : Logement aux étages								•		
	R-7 : Habitation pour personnes âgées										
	C : COMMERCE										
	C-1 : Local	•									
C-2 : Service		•									
C-3 : Régional											
C-4 : Restauration			•								
C-5 : Hébergement				•							
C-6 : Automobiles-service											
C-7 : Automobiles-réparation											
C-8 : Amusement							•				
C-9 : Récréotouristique											
C-10 : Divertissement											
C-11 : Faible nuisance											
C-12 : Forte nuisance											
I : INDUSTRIE											
I-1 : Haute technologie											
I-2 : Légère											
I-3 : Lourde											
I-4 : Extractive											
I-5 : Des déchets et des matières recyclables											
P : PUBLIC											
P-1 : Loisirs et culture								•			
P-2 : Service public									•		
P-3 : Infrastructure et équipement											
A : AGRICOLE											
A-1 : Culture											
A-2 : Élevage											
A-3 : Service et transformation											
CONS : CONSERVATION											
CONS-1 : Conservation											
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS											
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS											
	(9)	(5)			(7)				(8)		

NORMES

NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT										
	Isolée	•	•	•	•	•	•	•	•	•	
	Jumelée										
	Contiguë										
	Quadruplé										
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT										
	Hauteur en étage(s) minimale/maximale	2/2	2/2	2/2	2/2	2/2	2/2	2/2	2/2	2/2	
	Largeur minimale (m)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
	Superficie de bâtiment minimale (m ²)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
	MARGES										
Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m	-	-	-	-	-	-	-	-	-		
Avant secondaire minimale (m)	-	-	-	-	-	-	-	-	-		
Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture	-/1,5	-/1,5	-/1,5	-/1,5	-/1,5	-/1,5	-/1,5	-/1,5	-		
Arrière minimale (m)	-	-	-	-	-	-	-	-	-		
Distance minimale entre les bâtiments (m)	-	-	-	-	-	-	-	-	-		
NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE											
Nombre de logements minimal/maximal	-	-	-	-	-	-	-	-	-		

LOTISSEMENT

TERRAIN										
Largeur minimale (m) centre/extrémité	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Profondeur minimale (m)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Superficie minimale (m ²) centre/extrémité	-	-	-	-	-	-	-	-	-	

DIVERS

PIIA	•	•	•	•	•	•	•	•	•	
PPCMOI										
PAE										
Usages conditionnels										
Projet intégré										
Notes particulières	(3)(4)	(3)(4)(6)	(3)(4)	(3)(4)	(3)(4)	(3)(4)	(3)(4)	(3)(4)	(3)(4)	

AVIS DE MOTION
8 juillet 2025, R.2025-1431-37A, a.5a

NOTES

- (6) ~~6239.1~~ Salon de tatouage et de perçage, limité à 1 dans la zone
- (7) 5833 Auberge ou gîte touristique
- (8) 6911 Église, synagogue, mosquée et temple
6919 Autres activités religieuses
- (9) 5990 Vente au détail de cannabis et de produits de cannabis
5999.1 Vente au détail d'articles érotiques
- (10) Seul l'usage habitation multifamiliale d'un maximum de 4 logements est autorisé dans la zone C-007. Des droits acquis sont reconnus à l'égard du garage isolé situé sur le lot 2 346 537, identifié au projet d'implantation et de lotissement minute 42047, daté du 12 février 2021, quant à sa superficie à 114 m. ca. et ses marges latérales et arrière, et ce, tant que cette situation perdure

Amendements

No Règlement	Article(s)	Année

AVIS DE MOTION
8 juillet 2025, R.2025-1431-37A, a.5b



GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES

CLASSES D'USAGES PERMISES

Table with columns for usage classes (R, C, I, P, A, CONS) and rows for specific sub-classes (e.g., R-1 to R-7, C-1 to C-12, I-1 to I-5, P-1 to P-3, A-1 to A-3, CONS-1). Includes 'USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS' and 'USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS'.

NORMES

NORMES

Table with columns for norms (STRUCTURE DU BÂTIMENT, DIMENSIONS DU BÂTIMENT, MARGES, NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE) and rows for specific parameters (e.g., Hauteur en étage(s), Largeur minimale, Superficie de bâtiment).

LOTISSEMENT

Table with columns for terrain norms (TERRAIN) and rows for parameters (e.g., Largeur minimale, Profondeur minimale, Superficie minimale).

DIVERS

Table with columns for other norms (PIIA, PPCMOI, PAE, Usages conditionnels, Projet intégré, Notes particulières) and rows for specific items.

NOTES

Table with columns for notes (1) 6123 Service de prêts sur gages, (2) 5512 Vente au détail de véhicules automobiles usagés seulement, (3) Projet intégré, (4) Article 200.

Amendements

Table with columns for amendments (No Règlement, Article(s), Année) and rows for R. 2020-1431-02A and R. 2020-1431-03A. Includes a red box with 'AVIS DE MOTION 8 juillet 2025, R.2025-1431-37A, a.1'.

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES

CLASSES D'USAGES PERMISES

R : RÉSIDENTIEL									
R-1 : Unifamiliale									
R-2 : Bifamiliale									
R-3 : Trifamiliale									
R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements									
R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus									
R-6 : Logement aux étages									
R-7 : Habitation pour personnes âgées									
C : COMMERCE									
C-1 : Local									
C-2 : Service									
C-3 : Régional									
C-4 : Restauration									
C-5 : Hébergement									
C-6 : Automobiles-service									
C-7 : Automobiles-réparation									
C-8 : Amusement									
C-9 : Récrotouristique									
C-10 : Divertissement									
C-11 : Faible nuisance									
C-12 : Forte nuisance									
I : INDUSTRIE									
I-1 : Haute technologie									
I-2 : Légère									
I-3 : Lourde									
I-4 : Extractive									
I-5 : Des déchets et des matières recyclables									
P : PUBLIC									
P-1 : Loisirs et culture	•								
P-2 : Service public		•							
P-3 : Infrastructure et équipement			•						
A : AGRICOLE									
A-1 : Culture									
A-2 : Élevage									
A-3 : Service et transformation									
CONS : CONSERVATION									
CONS-1 : Conservation									
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS				(6)					
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS			(5)						

NORMES

NORMES

STRUCTURE DU BÂTIMENT									
Isolée	•	•	•						
Jumelée									
Contiguë									
Quadruplé									
DIMENSIONS DU BÂTIMENT									
Hauteur en étage(s) minimale/maximale	1/3	1/3	-						
Largeur minimale (m)	-	-	-						
Superficie de bâtiment minimale (m ²)	300	300	-						
MARGES									
Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m	10	10	-						
Avant secondaire minimale (m)	-	-	-						
Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture	-/1,5	-/1,5	-						
Arrière minimale (m)	-	-	-						
Distance minimale entre les bâtiments (m)	-	-	-						
NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE									
Nombre de logements minimal/maximal	-	-	-						

LOTISSEMENT

TERRAIN									
Largeur minimale (m) centre/extrémité	-	-	-						
Profondeur minimale (m)	-	-	-						
Superficie minimale (m ²) centre/extrémité	-	-	-						

DIVERS

PIIA	•	•	•						
PCCMOI									
PAE									
Usages conditionnels									
Projet intégré									
Notes particulières									

NOTES

(5) 6911 Église, synagogue, mosquée et temple 6919 Autres activités religieuses
(6) 4821 Transport et gestion d'électricité en bloc
(7) 5999.1 Vente au détail d'articles érotiques
(8) 6269 Autres services pour animaux domestiques : un seul établissement autorisé dans la zone. Cet usage comprend l'incinération pour animaux domestiques

Amendements

No Règlement	Article(s)	Année



CHAMBLAY

ZONE : C-009

PIIA : AIRE DE PAYSAGE PDA DU CANAL

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES

CLASSES D'USAGES PERMISES

Table with columns for usage classes (R, C, I, P, A, CONS) and rows for specific sub-classes (e.g., R-1, C-1, I-1, P-1, A-1, CONS-1). Includes a row for 'USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS' and 'USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS'.

NORMES

NORMES

Table with columns for building types (Isolée, Jumelée, etc.) and rows for dimensions (Hauteur, Largeur, Superficie) and margins (Avant, Latérale, Arrière). Includes a row for 'NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE'.

LOTISSEMENT

Table with columns for terrain types and rows for dimensions (Largeur, Profondeur, Superficie).

DIVERS

Table with columns for various conditions (PIIA, PPCMOI, PAE, Usages conditionnels, etc.) and rows for specific notes.

NOTES

- (1) 5512 Vente au détail de véhicules automobiles usagés seulement
(2) 6911 Église, synagogue, mosquée et temple
6919 Autres activités religieuses
(3) 582 Seulement Établissement ou l'on sert à boire et activités diverses, uniquement en tant qu'usage accessoire à un usage principal de la classe P-1 Loisir et culture
(4) Résolution 2022-12-606 (R-1360-4-22)
(5) 6123 Service de prêts sur gages
6239.1 Salon de tatouage et de perçage
6269 Autres services pour animaux domestiques
478 Services de traitement des données, d'hébergement des données et services connexes

Amendements

Table with columns for amendment details (No Règlement, Article(s), Année) and a red box containing 'AVIS DE MOTION 8 juillet 2025, R.2025-1431-37A, a.4'.



CHAMBLY

ZONE : C-009

PIIA : AIRE DE PAYSAGE PDA DU CANAL

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES

CLASSES D'USAGES PERMISES

R : RÉSIDENTIEL

Table with 7 rows for residential categories: R-1 (Unifamiliale), R-2 (Bifamiliale), R-3 (Trifamiliale), R-4 (Multifamiliale 4 à 6 logements), R-5 (Multifamiliale 7 logements et plus), R-6 (Logement aux étages), R-7 (Habitation pour personnes âgées).

C : COMMERCE

Table with 12 rows for commercial categories: C-1 (Local), C-2 (Service), C-3 (Régional), C-4 (Restauration), C-5 (Hébergement), C-6 (Automobiles-service), C-7 (Automobiles-réparation), C-8 (Amusement), C-9 (Récrotouristique), C-10 (Divertissement), C-11 (Faible nuisance), C-12 (Forte nuisance).

I : INDUSTRIE

Table with 5 rows for industrial categories: I-1 (Haute technologie), I-2 (Légère), I-3 (Lourde), I-4 (Extractive), I-5 (Des déchets et des matières recyclables).

P : PUBLIC

Table with 3 rows for public categories: P-1 (Loisirs et culture), P-2 (Service public), P-3 (Infrastructure et équipement).

A : AGRICOLE

Table with 3 rows for agricultural categories: A-1 (Culture), A-2 (Élevage), A-3 (Service et transformation).

CONS : CONSERVATION

Table with 1 row for conservation: CONS-1 (Conservation).

USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS

Table with 1 row for specifically permitted uses, with column (3) marked.

USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS

Table with 1 row for specifically excluded uses, with columns (6), (5), (1), (2), and (3) marked.

NORMES

NORMES

STRUCTURE DU BÂTIMENT

Table with 4 rows for building structure: Isolée, Jumelée, Contiguë, Quadruplé.

DIMENSIONS DU BÂTIMENT

Table with 3 rows for building dimensions: Hauteur en étage(s) minimale/maximale, Largeur minimale (m), Superficie de bâtiment minimale (m²).

MARGES

Table with 6 rows for margins: Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m, Avant secondaire minimale (m), Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture, Arrière minimale (m), Distance minimale entre les bâtiments (m).

NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE

Table with 1 row for number of dwellings per zone.

LOTISSEMENT

TERRAIN

Table with 3 rows for lot dimensions: Largeur minimale (m) centre/extrémité, Profondeur minimale (m), Superficie minimale (m²) centre/extrémité.

DIVERS

Table with 6 rows for other categories: PIIA, PPCMOI, PAE, Usages conditionnels, Projet intégré, Notes particulières.

NOTES

Table with 1 row for notes: (6) 5990 Vente au détail de cannabis et de produits de cannabis, 5999.1 Vente au détail d'articles érotiques.

Amendements

Table with 3 columns: No Règlement, Article(s), Année. Rows include R. 2022-1431-12A, R. 2022-1431-24A, R. 2024-1431-26A.



CHAMBLY

ZONE : C-010

PIIA : AIRE DE PAYSAGE P4 - B PÉRIURBAINE MOYENNE DENSITÉ

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES

CLASSES D'USAGES PERMISES

R : RÉSIDENTIEL

- R-1 : Unifamiliale
- R-2 : Bifamiliale
- R-3 : Trifamiliale
- R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements
- R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus
- R-6 : Logement aux étages
- R-7 : Habitation pour personnes âgées

C : COMMERCE

- C-1 : Local
- C-2 : Service
- C-3 : Régional
- C-4 : Restauration
- C-5 : Hébergement
- C-6 : Automobiles-service
- C-7 : Automobiles-réparation
- C-8 : Amusement
- C-9 : Récréotouristique
- C-10 : Divertissement
- C-11 : Faible nuisance
- C-12 : Forte nuisance

I : INDUSTRIE

- I-1 : Haute technologie
- I-2 : Légère
- I-3 : Lourde
- I-4 : Extractive
- I-5 : Des déchets et des matières recyclables

P : PUBLIC

- P-1 : Loisirs et culture
- P-2 : Service public
- P-3 : Infrastructure et équipement

A : AGRICOLE

- A-1 : Culture
- A-2 : Élevage
- A-3 : Service et transformation

CONS : CONSERVATION

- CONS-1 : Conservation

USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS

USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS

(2) (1)

NORMES

NORMES

STRUCTURE DU BÂTIMENT

- Isolée
- Jumelée
- Contiguë
- Quadruplé

DIMENSIONS DU BÂTIMENT

- Hauteur en étage(s) minimale/maximale 2/2 2/2 2/2 2/2
- Largeur minimale (m) - - - -
- Superficie de bâtiment minimale (m²) - - - -

MARGES

- Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m 9 9 9 9
- Avant secondaire minimale (m) 9 9 9 9
- Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture -/1,5 -/1,5 -/1,5 -/1,5
- Arrière minimale (m) - - - -
- Distance minimale entre les bâtiments (m) - - - -

NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE

- Nombre de logements minimal/maximal - - - -

LOTISSEMENT

TERRAIN

- Largeur minimale (m) centre/extrémité - - - -
- Profondeur minimale (m) - - - -
- Superficie minimale (m²) centre/extrémité - - - -

DIVERS

- PIIA
- PPCMOI
- PAE
- Usages conditionnels
- Projet intégré
- Notes particulières

NOTES

- (1) 6123 Service de prêts sur gages
6239.1 Salon de tatouage et de perçage
6269 Autres services pour animaux domestiques
- (2) 5990 Vente au détail de cannabis et de produits de cannabis
5999.1 Vente au détail d'articles érotiques

Amendements

No Règlement	Article(s)	Année
R. 2020-1431-02A	4	2020
R. 2020-1431-03A	4	2020

AVIS DE MOTION
8 juillet 2025, R.2025-1431-37A, a.1



CHAMBLY

ZONE : C-011

PIIA : AIRE DE PAYSAGE P4 - B PÉRIURBAINE MOYENNE DENSITÉ

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES

CLASSES D'USAGES PERMISES

R : RÉSIDENTIEL

Table with 7 rows for residential categories: R-1 (Unifamiliale), R-2 (Bifamiliale), R-3 (Trifamiliale), R-4 (Multifamiliale 4 à 6 logements), R-5 (Multifamiliale 7 logements et plus), R-6 (Logement aux étages), R-7 (Habitation pour personnes âgées).

C : COMMERCE

Table with 12 rows for commercial categories: C-1 (Local), C-2 (Service), C-3 (Régional), C-4 (Restauration), C-5 (Hébergement), C-6 (Automobiles-service), C-7 (Automobiles-réparation), C-8 (Amusement), C-9 (Récrotouristique), C-10 (Divertissement), C-11 (Faible nuisance), C-12 (Forte nuisance).

I : INDUSTRIE

Table with 5 rows for industrial categories: I-1 (Haute technologie), I-2 (Légère), I-3 (Lourde), I-4 (Extractive), I-5 (Des déchets et des matières recyclables).

P : PUBLIC

Table with 3 rows for public categories: P-1 (Loisirs et culture), P-2 (Service public), P-3 (Infrastructure et équipement).

A : AGRICOLE

Table with 3 rows for agricultural categories: A-1 (Culture), A-2 (Élevage), A-3 (Service et transformation).

CONS : CONSERVATION

Table with 1 row for conservation: CONS-1 (Conservation).

USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS

Table with 1 row for specifically permitted uses, with a (3) in the 6th column.

USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS

Table with 1 row for specifically excluded uses, with (4) in the 2nd column and (2) in the 3rd column.

NORMES

NORMES

STRUCTURE DU BÂTIMENT

Table with 4 rows for building structure: Isolée, Jumelée, Contiguë, Quadruplé.

DIMENSIONS DU BÂTIMENT

Table with 3 rows for building dimensions: Hauteur en étage(s) minimale/maximale, Largeur minimale (m), Superficie de bâtiment minimale (m²).

MARGES

Table with 5 rows for margins: Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m, Avant secondaire minimale (m), Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture, Arrière minimale (m), Distance minimale entre les bâtiments (m).

NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE

Table with 1 row for number of dwellings per zone: Nombre de logements minimal/maximal.

LOTISSEMENT

TERRAIN

Table with 3 rows for terrain: Largeur minimale (m) centre/extrémité, Profondeur minimale (m), Superficie minimale (m²) centre/extrémité.

DIVERS

Table with 6 rows for other categories: PIIA, PPCMOI, PAE, Usages conditionnels, Projet intégré, Notes particulières.

NOTES

Table with 4 rows of notes: (1) Chap.8 Section 7- Dispositions applicables aux zones commerciales mixtes, (2) 6123 Service de prêts sur gages, (3) 68 - Service éducationnel, (4) 5990 Vente au détail de cannabis et de produits de cannabis.

Amendements

Table with 3 columns: No Règlement, Article(s), Année. Includes a red box with text: AVIS DE MOTION 8 juillet 2025, R.2025-1431-37A, a.2



CHAMBLYLY

ZONE : C-012

PIIA : AIRE DE PAYSAGE PDA TOD CENTRE

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES

CLASSES D'USAGES PERMISES

R : RÉSIDENTIEL

- R-1 : Unifamiliale
R-2 : Bifamiliale
R-3 : Trifamiliale
R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements
R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus
R-6 : Logement aux étages
R-7 : Habitation pour personnes âgées

C : COMMERCE

- C-1 : Local
C-2 : Service
C-3 : Régional
C-4 : Restauration
C-5 : Hébergement
C-6 : Automobiles-service
C-7 : Automobiles-réparation
C-8 : Amusement
C-9 : Récréotouristique
C-10 : Divertissement
C-11 : Faible nuisance
C-12 : Forte nuisance

I : INDUSTRIE

- I-1 : Haute technologie
I-2 : Légère
I-3 : Lourde
I-4 : Extractive
I-5 : Des déchets et des matières recyclables

P : PUBLIC

- P-1 : Loisirs et culture
P-2 : Service public
P-3 : Infrastructure et équipement

A : AGRICOLE

- A-1 : Culture
A-2 : Élevage
A-3 : Service et transformation

CONS : CONSERVATION

- CONS-1 : Conservation

USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS

USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS

NORMES

NORMES

STRUCTURE DU BÂTIMENT

- Isolée
Jumelée
Contiguë
Quadruplé

DIMENSIONS DU BÂTIMENT

- Hauteur en étage(s) minimale/maximale
Largeur minimale (m)
Superficie de bâtiment minimale (m²)

MARGES

- Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m
Avant secondaire minimale (m)
Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture
Arrière minimale (m)
Distance minimale entre les bâtiments (m)

NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE

- Nombre de logements minimal/maximal

LOTISSEMENT

TERRAIN

- Largeur minimale (m) centre/extrémité
Profondeur minimale (m)
Superficie minimale (m²) centre/extrémité

DIVERS

- PIIA
PPCMOI
PAE
Usages conditionnels
Projet intégré
Notes particulières

NOTES

- (1) 6123 Service de prêts sur gages
6239.1 - Salon de tatouage et de perçage
6269 Autres services pour animaux domestiques
(2) 68 - Service éducationnel
(3) 5990 Vente au détail de cannabis et de produits de cannabis
5999.1 Vente au détail d'articles érotiques

Amendements

Table with 3 columns: No Règlement, Article(s), Année. Rows include R. 2020-1431-02A and R. 2020-1431-03A.

AVIS DE MOTION
8 juillet 2025, R.2025-1431-37A, a.1



CHAMBLY

ZONE : C-013

PIIA : AIRE DE PAYSAGE PDA TOD CENTRE

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES

CLASSES D'USAGES PERMISES

R : RÉSIDENTIEL

- R-1 : Unifamiliale
R-2 : Bifamiliale
R-3 : Trifamiliale
R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements
R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus
R-6 : Logement aux étages
R-7 : Habitation pour personnes âgées

C : COMMERCE

- C-1 : Local
C-2 : Service
C-3 : Régional
C-4 : Restauration
C-5 : Hébergement
C-6 : Automobiles-service
C-7 : Automobiles-réparation
C-8 : Amusement
C-9 : Récréotouristique
C-10 : Divertissement
C-11 : Faible nuisance
C-12 : Forte nuisance

I : INDUSTRIE

- I-1 : Haute technologie
I-2 : Légère
I-3 : Lourde
I-4 : Extractive
I-5 : Des déchets et des matières recyclables

P : PUBLIC

- P-1 : Loisirs et culture
P-2 : Service public
P-3 : Infrastructure et équipement

A : AGRICOLE

- A-1 : Culture
A-2 : Élevage
A-3 : Service et transformation

CONS : CONSERVATION

- CONS-1 : Conservation

USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS

USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS

(4) (1) (2)

NORMES

NORMES

STRUCTURE DU BÂTIMENT

- Isolée
Jumelée
Contiguë
Quadriplé

DIMENSIONS DU BÂTIMENT

- Hauteur en étage(s) minimale/maximale
Largeur minimale (m)
Superficie de bâtiment minimale (m²)

MARGES

- Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m
Avant secondaire minimale (m)
Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture
Arrière minimale (m)
Distance minimale entre les bâtiments (m)

NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE

- Nombre de logements minimal/maximal

LOTISSEMENT

TERRAIN

- Largeur minimale (m) centre/extrémité
Profondeur minimale (m)
Superficie minimale (m²) centre/extrémité

DIVERS

- PIIA
PPCMOI
PAE
Usages conditionnels
Projet intégré
Notes particulières

NOTES

- (1) 6123 Service de prêts sur gages
6239.1 Salon de tatouage et de perçage
6269 Autres services pour animaux domestiques
(2) 5512 Vente au détail de véhicules automobiles usagés seulement
(3) Occupation au sol maximale : 5 000 m² de superficie de plancher brute de l'espace réservé à la vente
(4) 5990 Vente au détail de cannabis et de produits de cannabis
5999.1 Vente au détail d'articles érotiques
(5) Article 265 par. 3 - Dispositions applicables à la zone C-013 (Canadian Tire)

Amendements

Table with 3 columns: No Règlement, Article(s), Année. Rows include R. 2020-1431-02A, R. 2020-1431-03A, R. 2021-1431-11A.

AVIS DE MOTION
8 juillet 2025, R.2025-1431-37A, a.1



CHAMBLY

ZONE : C-014

PIIA : AIRE DE PAYSAGE P4 - B PÉRIURBAINE MOYENNE DENSITÉ

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES

CLASSES D'USAGES PERMISES

Table with columns for usage classes (R, C, I, P, A, CONS) and rows for specific sub-classes. Includes 'USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS' and 'USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS'.

NORMES

NORMES

Table detailing building norms: STRUCTURE DU BÂTIMENT, DIMENSIONS DU BÂTIMENT, MARGES, and NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE.

LOTISSEMENT

Table detailing lotting norms: TERRAIN with rows for width, depth, and area.

DIVERS

Table for miscellaneous norms: PIIA, PPCMOI, PAE, Usages conditionnels, Projet intégré, Notes particulières.

NOTES

Notes section containing numbered items (1), (2), and (3) with descriptions of specific regulations.

Amendements

Table of amendments with columns for No Règlement, Article(s), and Année. Includes a red box with 'AVIS DE MOTION 8 juillet 2025, R.2025-1431-37A, a.1'.



CHAMBLY

ZONE : C-015

PIIA : AIRE DE PAYSAGE PDA DE PÉRIGNY

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES

CLASSES D'USAGES PERMISES

R : RÉSIDENTIEL

Table with 10 columns and 7 rows for residential categories: R-1 (Unifamiliale), R-2 (Bifamiliale), R-3 (Trifamiliale), R-4 (Multifamiliale 4 à 6 logements), R-5 (Multifamiliale 7 logements et plus), R-6 (Logement aux étages), R-7 (Habitation pour personnes âgées).

C : COMMERCE

Table with 10 columns and 12 rows for commercial categories: C-1 (Local), C-2 (Service), C-3 (Régional), C-4 (Restauration), C-5 (Hébergement), C-6 (Automobiles-service), C-7 (Automobiles-réparation), C-8 (Amusement), C-9 (Récrotouristique), C-10 (Divertissement), C-11 (Faible nuisance), C-12 (Forte nuisance).

I : INDUSTRIE

Table with 10 columns and 5 rows for industrial categories: I-1 (Haute technologie), I-2 (Légère), I-3 (Lourde), I-4 (Extractive), I-5 (Des déchets et des matières recyclables).

P : PUBLIC

Table with 10 columns and 3 rows for public categories: P-1 (Loisirs et culture), P-2 (Service public), P-3 (Infrastructure et équipement).

A : AGRICOLE

Table with 10 columns and 3 rows for agricultural categories: A-1 (Culture), A-2 (Élevage), A-3 (Service et transformation).

CONS : CONSERVATION

Table with 10 columns and 1 row for conservation: CONS-1 (Conservation).

USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS

Table with 10 columns and 1 row for specifically permitted uses.

USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS

Table with 10 columns and 1 row for specifically excluded uses, marked with (1).

NORMES

NORMES

STRUCTURE DU BÂTIMENT

Table with 10 columns and 4 rows for building structure: Isolée, Jumelée, Contiguë, Quadruplé.

DIMENSIONS DU BÂTIMENT

Table with 10 columns and 3 rows for building dimensions: Hauteur en étage(s) minimale/maximale, Largeur minimale (m), Superficie de bâtiment minimale (m²).

MARGES

Table with 10 columns and 6 rows for margins: Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m, Avant secondaire minimale (m), Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture, Arrière minimale (m), Distance minimale entre les bâtiments (m).

NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE

Table with 10 columns and 1 row for number of dwellings per zone.

LOTISSEMENT

TERRAIN

Table with 10 columns and 3 rows for terrain: Largeur minimale (m) centre/extrémité, Profondeur minimale (m), Superficie minimale (m²) centre/extrémité.

DIVERS

Table with 10 columns and 6 rows for other categories: PIIA, PPCMOI, PAE, Usages conditionnels, Projet intégré, Notes particulières.

NOTES

Table with 10 columns and 1 row containing notes: (1) 6123 Service de prêts sur gages, 6239.1 Salon de tatouage et de perçage, 6269 Autres services pour animaux domestiques.

Amendements

Table with 4 columns: No Règlement, Article(s), Année. Includes a red box with text: AVIS DE MOTION 8 juillet 2025, R.2025-1431-37A, a.1



CHAMBLY

ZONE : C-016

PIIA : AIRE DE PAYSAGE P4 - A PÉRIURBAINE FAIBLE DENSITÉ

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES

CLASSES D'USAGES PERMISES

R : RÉSIDENTIEL

Table with 7 rows for residential categories: R-1 (Unifamiliale), R-2 (Bifamiliale), R-3 (Trifamiliale), R-4 (Multifamiliale 4 à 6 logements), R-5 (Multifamiliale 7 logements et plus), R-6 (Logement aux étages), R-7 (Habitation pour personnes âgées).

C : COMMERCE

Table with 12 rows for commercial categories: C-1 (Local), C-2 (Service), C-3 (Régional), C-4 (Restauration), C-5 (Hébergement), C-6 (Automobiles-service), C-7 (Automobiles-réparation), C-8 (Amusement), C-9 (Récrotouristique), C-10 (Divertissement), C-11 (Faible nuisance), C-12 (Forte nuisance).

I : INDUSTRIE

Table with 5 rows for industrial categories: I-1 (Haute technologie), I-2 (Légère), I-3 (Lourde), I-4 (Extractive), I-5 (Des déchets et des matières recyclables).

P : PUBLIC

Table with 3 rows for public categories: P-1 (Loisirs et culture), P-2 (Service public), P-3 (Infrastructure et équipement).

A : AGRICOLE

Table with 3 rows for agricultural categories: A-1 (Culture), A-2 (Élevage), A-3 (Service et transformation).

CONS : CONSERVATION

Table with 1 row for conservation: CONS-1 (Conservation).

USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS

Table with 2 rows for specific permitted uses: (1), (2).

USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS

Table with 1 row for specific excluded uses.

NORMES

NORMES

STRUCTURE DU BÂTIMENT

Table with 4 rows for building structure: Isolée, Jumelée, Contiguë, Quadruplé.

DIMENSIONS DU BÂTIMENT

Table with 4 rows for building dimensions: Hauteur en étage(s) minimale/maximale, Largeur minimale (m), Superficie de bâtiment minimale (m²).

MARGES

Table with 6 rows for margins: Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m, Avant secondaire minimale (m), Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture, Arrière minimale (m), Distance minimale entre les bâtiments (m).

NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE

Table with 1 row for number of dwellings per zone.

LOTISSEMENT

TERRAIN

Table with 3 rows for terrain: Largeur minimale (m) centre/extrémité, Profondeur minimale (m), Superficie minimale (m²) centre/extrémité.

DIVERS

Table with 6 rows for miscellaneous: PIIA, PPCMOI, PAE, Usages conditionnels, Projet intégré, Notes particulières.

NOTES

Table with 2 rows for notes: (1) 5413 Dépanneur (sans vente d'essence), (2) 5533 Station libre-service, ou avec service et dépanneur sans réparation de véhicules automobiles.

Amendements

Table with 3 columns: No Règlement, Article(s), Année.



GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES

CLASSES D'USAGES PERMISES

R : RÉSIDENTIEL

- R-1 : Unifamiliale
- R-2 : Bifamiliale
- R-3 : Trifamiliale
- R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements
- R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus
- R-6 : Logement aux étages
- R-7 : Habitation pour personnes âgées

C : COMMERCE

- C-1 : Local
- C-2 : Service
- C-3 : Régional
- C-4 : Restauration
- C-5 : Hébergement
- C-6 : Automobiles-service
- C-7 : Automobiles-réparation
- C-8 : Amusement
- C-9 : Récréotouristique
- C-10 : Divertissement
- C-11 : Faible nuisance
- C-12 : Forte nuisance

I : INDUSTRIE

- I-1 : Haute technologie
- I-2 : Légère
- I-3 : Lourde
- I-4 : Extractive
- I-5 : Des déchets et des matières recyclables

P : PUBLIC

- P-1 : Loisirs et culture
- P-2 : Service public
- P-3 : Infrastructure et équipement

A : AGRICOLE

- A-1 : Culture
- A-2 : Élevage
- A-3 : Service et transformation

CONS : CONSERVATION

- CONS-1 : Conservation

USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS

USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS

NORMES

NORMES

STRUCTURE DU BÂTIMENT

- Isolée
- Jumelée
- Contiguë
- Quadruplé

AVIS DE MOTION 8 juillet 2025, R.2025-1431-37A, a.6

DIMENSIONS DU BÂTIMENT

- Hauteur en étage(s) minimale/maximale
- Largeur minimale (m)
- Superficie de bâtiment minimale (m²)

MARGES

- Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m
- Avant secondaire minimale (m)
- Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture
- Arrière minimale (m)
- Distance minimale entre les bâtiments (m)

NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE

- Nombre de logements minimal/maximal

LOTISSEMENT

TERRAIN

- Largeur minimale (m) centre/extrémité
- Profondeur minimale (m)
- Superficie minimale (m²) centre/extrémité

DIVERS

- PIIA
- PPCMOI
- PAE
- Usages conditionnels
- Projet intégré
- Notes particulières

NOTES

- (1) 6123 Service de prêts sur gages
6239.1 Salon de tatouage et de perçage
- (2) 5512 Vente au détail de véhicules automobiles usagés seulement
- (3) 6799 - autres services gouvernementaux
6831 - École de métiers (non intégrée aux polyvalentes)
6839 - Autres institutions de formation spécialisée (Sont incluses les écoles de langues, de couture, d'arts martiaux, de combats et autres.)
- (4) Article 200
- (5) 5999.1 Vente au détail d'articles érotiques : un seul établissement autorisé dans la zone

Amendements

No Règlement	Article(s)	Année
R. 2020-1431-02A	2	2020
R. 2020-1431-03A	3	2020

AVIS DE MOTION 8 juillet 2025, R.2025-1431-37A, a.1

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES

CLASSES D'USAGES PERMISES

R : RÉSIDENTIEL									
R-1 : Unifamiliale									
R-2 : Bifamiliale									
R-3 : Trifamiliale									
R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements									
R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus									
R-6 : Logement aux étages									
R-7 : Habitation pour personnes âgées									
C : COMMERCE									
C-1 : Local	•								
C-2 : Service		•							
C-3 : Régional			•						
C-4 : Restauration									
C-5 : Hébergement									
C-6 : Automobiles-service				•					
C-7 : Automobiles-réparation					•				
C-8 : Amusement						•			
C-9 : Récréotouristique									
C-10 : Divertissement									
C-11 : Faible nuisance									
C-12 : Forte nuisance									
I : INDUSTRIE									
I-1 : Haute technologie									
I-2 : Légère									
I-3 : Lourde									
I-4 : Extractive									
I-5 : Des déchets et des matières recyclables									
P : PUBLIC									
P-1 : Loisirs et culture							•		
P-2 : Service public								•	
P-3 : Infrastructure et équipement									
A : AGRICOLE									
A-1 : Culture									
A-2 : Élevage									
A-3 : Service et transformation									
CONS : CONSERVATION									
CONS-1 : Conservation									
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS									(3)
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS		(1)	(2)						

NORMES

NORMES

STRUCTURE DU BÂTIMENT									
Isolée	•	•	•	•	•	•	•	•	
Jumelée									
Contiguë									
Quadruplé									
DIMENSIONS DU BÂTIMENT									
Hauteur en étage(s) minimale/maximale	1/2	1/2 4	1/2	1/2	1/2	1/2	1/2	1/2	
Largeur minimale (m)	-	-	-	-	-	-	-	-	
Superficie de bâtiment minimale (m ²)	-	-	-	-	-	-	-	-	
MARGES									
Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m	10	10	10	10	10	10	10	10	
Avant secondaire minimale (m)	10	10	10	10	10	10	10	10	
Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture	5	5	5	5	5	5	5	5	
Arrière minimale (m)	5	5	5	5	5	5	5	5	
Distance minimale entre les bâtiments (m)	-	-	-	-	-	-	-	-	
NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE									
Nombre de logements minimal/maximal	-	-	-	-	-	-	-	-	
LOTISSEMENT									
TERRAIN									
Largeur minimale (m) centre/extrémité	15	15	15	15	15	15	-	-	
Profondeur minimale (m)	-	-	-	-	-	-	-	-	
Superficie minimale (m ²) centre/extrémité	1500	1500	1500	1500	1500	1500	-	-	
DIVERS									
PIIA	•	•	•	•	•	•	•	•	
PPCMOI									
PAE									
Usages conditionnels									
Projet intégré									
Notes particulières	(4)(5)	(6)							

AVIS DE MOTION
8 juillet 2025, R.2025-1431-37A, a.6

NOTES

(6) 6269 Autres services pour animaux domestiques : un seul établissement autorisé dans la zone. Cet usage comprend l'incinération pour animaux domestiques

Amendements

No Règlement	Article(s)	Année

**GRILLE DES USAGES ET DES NORMES****CLASSES D'USAGES PERMISES**

CLASSES D'USAGES PERMISES

NORMES

R : RÉSIDENTIEL

R-1 : Unifamiliale	•	•	•							
R-2 : Bifamiliale				•	•					
R-3 : Trifamiliale						•	•			
R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements										
R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus										
R-6 : Logement aux étages										
R-7 : Habitation pour personnes âgées									•	

C : COMMERCE

C-1 : Local										
C-2 : Service										
C-3 : Régional										
C-4 : Restauration										
C-5 : Hébergement										
C-6 : Automobiles-service										
C-7 : Automobiles-réparation										
C-8 : Amusement										
C-9 : Récréotouristique										
C-10 : Divertissement										
C-11 : Faible nuisance										
C-12 : Forte nuisance										

I : INDUSTRIE

I-1 : Haute technologie										
I-2 : Légère										
I-3 : Lourde										
I-4 : Extractive										
I-5 : Des déchets et des matières recyclables										

P : PUBLIC

P-1 : Loisirs et culture										
P-2 : Service public										
P-3 : Infrastructure et équipement										

A : AGRICOLE

A-1 : Culture										
A-2 : Élevage										
A-3 : Service et transformation										

CONS : CONSERVATION

CONS-1 : Conservation										
-----------------------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

NORMES**STRUCTURE DU BÂTIMENT**

Isolée	•			•		•		•		
Jumelée		•			•		•			
Contiguë			•							
Quadruplé										

DIMENSIONS DU BÂTIMENT

Hauteur en étage(s) minimale/maximale	2/2	2/2	2/2	2/2	2/2	2/2	2/2	2/2		
Largeur minimale (m)	-	-	-	-	-	-	-	-		
Superficie de bâtiment minimale (m ²)	-	-	-	-	-	-	-	-		

MARGES

Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m	-	-	-	-	-	-	-	-		
Avant secondaire minimale (m)	-	-	-	-	-	-	-	-		
Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture	-/1,5	-/1,5	-/1,5	-/1,5	-/1,5	-/1,5	-/1,5	-/1,5		
Arrière minimale (m)	-	-	-	-	-	-	-	-		
Distance minimale entre les bâtiments (m)	-	-	-	-	-	-	-	-		

NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE

Nombre de logements minimal/maximal	-	-	-	-	-	-	-	-		
-------------------------------------	---	---	---	---	---	---	---	---	--	--

LOTISSEMENT**TERRAIN**

Largeur minimale (m) centre/extrémité	15	12	6,7/10	20	18	20	18	-		
Profondeur minimale (m)	30	30	30	30	30	30	30	-		
Superficie minimale (m ²) centre/extrémité	450	360	201/300	600	540	600	540	-		

DIVERS

PIIA	•	•	•	•	•	•	•	•		
PPCMOI										
PAE										
Usages conditionnels										
Projet intégré				(1)						
Notes particulières										

NOTES

(1) Les usages commerciaux sont uniquement autorisés dans le bâtiment principal au 2277, avenue Bourgogne

Amendements

No Règlement	Article(s)	Année
R. 2020-1431-02A	2	2020
R. 2020-1431-03A	6	2020



GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES

CLASSES D'USAGES PERMISES

R : RÉSIDENTIEL									
R-1 : Unifamiliale									
R-2 : Bifamiliale									
R-3 : Trifamiliale									
R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements									
R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus									
R-6 : Logement aux étages								•	
R-7 : Habitation pour personnes âgées									
C : COMMERCE									
C-1 : Local	•								
C-2 : Service		•							
C-3 : Régional									
C-4 : Restauration			•						
C-5 : Hébergement				•					
C-6 : Automobiles-service									
C-7 : Automobiles-réparation									
C-8 : Amusement							•		
C-9 : Récréotouristique									
C-10 : Divertissement									
C-11 : Faible nuisance									
C-12 : Forte nuisance									
I : INDUSTRIE									
I-1 : Haute technologie									
I-2 : Légère									
I-3 : Lourde									
I-4 : Extractive									
I-5 : Des déchets et des matières recyclables									
P : PUBLIC									
P-1 : Loisirs et culture								•	
P-2 : Service public								•	
P-3 : Infrastructure et équipement									
A : AGRICOLE									
A-1 : Culture									
A-2 : Élevage									
A-3 : Service et transformation									
CONS : CONSERVATION									
CONS-1 : Conservation									
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS					(4)				
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS	(6)	(3)						(5)	

NORMES

NORMES

STRUCTURE DU BÂTIMENT									
Isolée	•	•	•	•	•	•	•		
Jumelée									
Contiguë									
Quadruplé									
DIMENSIONS DU BÂTIMENT									
Hauteur en étage(s) minimale/maximale	2/2	2/2	2/2	2/2	2/2	2/2	2/2	2/2	
Largeur minimale (m)	-	-	-	-	-	-	-	-	
Superficie de bâtiment minimale (m ²)	-	-	-	-	-	-	-	-	
MARGES									
Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m	-	-	-	-	-	-	-	-	
Avant secondaire minimale (m)	-	-	-	-	-	-	-	-	
Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture	-/1,5	-/1,5	-/1,5	-/1,5	-/1,5	-/1,5	-/1,5	-	
Arrière minimale (m)	-	-	-	-	-	-	-	-	
Distance minimale entre les bâtiments (m)	-	-	-	-	-	-	-	-	
NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE									
Nombre de logements minimal/maximal	-	-	-	-	-	-	-	-	

LOTISSEMENT

TERRAIN									
Largeur minimale (m) centre/extrémité	15	15	15	15	15	-	-	-	
Profondeur minimale (m)	-	-	-	-	-	-	-	-	
Superficie minimale (m ²) centre/extrémité	-	-	-	-	-	-	-	-	

DIVERS

PIIA	•	•	•	•	•	•	•	•	
PPCMOI									
PAE									
Usages conditionnels									
Projet intégré					(1)				
Notes particulières					(2)				

NOTES

- (1) Les usages commerciaux sont uniquement autorisés dans le bâtiment principal au 2277, avenue Bourgogne
- (2) Chap.8 Section 7- Dispositions applicables aux zones commerciales mixtes
- (3) 6123 Service de prêts sur gages
6239.1 - Salon de tatouage et de perçage
6269 Autres services pour animaux domestiques

Amendements

No Règlement	Article(s)	Année
AVIS DE MOTION 8 juillet 2025, R.2025-1431-37A, a.3		



GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES

CLASSES D'USAGES PERMISES

R : RÉSIDENTIEL

R-1 : Unifamiliale

R-2 : Bifamiliale

R-3 : Trifamiliale

R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements

R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus

R-6 : Logement aux étages

R-7 : Habitation pour personnes âgées

C : COMMERCE

C-1 : Local

C-2 : Service

C-3 : Régional

C-4 : Restauration

C-5 : Hébergement

C-6 : Automobiles-service

C-7 : Automobiles-réparation

C-8 : Amusement

C-9 : Récréotouristique

C-10 : Divertissement

C-11 : Faible nuisance

C-12 : Forte nuisance

I : INDUSTRIE

I-1 : Haute technologie

I-2 : Légère

I-3 : Lourde

I-4 : Extractive

I-5 : Des déchets et des matières recyclables

P : PUBLIC

P-1 : Loisirs et culture

P-2 : Service public

P-3 : Infrastructure et équipement

A : AGRICOLE

A-1 : Culture

A-2 : Élevage

A-3 : Service et transformation

CONS : CONSERVATION

CONS-1 : Conservation

USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS

USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS

NORMES

NORMES

STRUCTURE DU BÂTIMENT

Isolée

Jumelée

Contiguë

Quadruplé

DIMENSIONS DU BÂTIMENT

Hauteur en étage(s) minimale/maximale

Largeur minimale (m)

Superficie de bâtiment minimale (m²)

MARGES

Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m

Avant secondaire minimale (m)

Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture

Arrière minimale (m)

Distance minimale entre les bâtiments (m)

NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE

Nombre de logements minimal/maximal

LOTISSEMENT

TERRAIN

Largeur minimale (m) centre/extrémité

Profondeur minimale (m)

Superficie minimale (m²) centre/extrémité

DIVERS

PIIA

PPCMOI

PAE

Usages conditionnels

Projet intégré

Notes particulières

NOTES

- (4) 5833 Auberge ou gîte touristique
 (5) 6911 Église, synagogue, mosquée et temple
 6919 Autres activités religieuses
 (6) 5990 Vente au détail de cannabis et de produits de cannabis
 5999.1 Vente au détail d'articles érotiques

Amendements

No Règlement

Article(s)

Année



CHAMBLY

ZONE : C-019

PIIA : AIRE DE PAYSAGE P7 - CENTRE-VILLE ET SECTEUR RÉCRÉOTOURISTIQUE

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES										
CLASSES D'USAGES PERMISES	R : RÉSIDENTIEL									
	R-1 : Unifamiliale									
	R-2 : Bifamiliale									
	R-3 : Trifamiliale									
	R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements									
	R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus									
	R-6 : Logement aux étages	•								
	R-7 : Habitation pour personnes âgées									
	C : COMMERCE									
	C-1 : Local									
	C-2 : Service									
	C-3 : Régional									
	C-4 : Restauration		•							
	C-5 : Hébergement									
	C-6 : Automobiles-service									
	C-7 : Automobiles-réparation									
	C-8 : Amusement									
	C-9 : Récréotouristique			•						
	C-10 : Divertissement									
	C-11 : Faible nuisance									
	C-12 : Forte nuisance									
	I : INDUSTRIE									
	I-1 : Haute technologie									
	I-2 : Légère									
	I-3 : Lourde									
	I-4 : Extractive									
	I-5 : Des déchets et des matières recyclables									
	P : PUBLIC									
	P-1 : Loisirs et culture				•					
	P-2 : Service public									
	P-3 : Infrastructure et équipement									
	A : AGRICOLE									
	A-1 : Culture									
	A-2 : Élevage									
	A-3 : Service et transformation									
	CONS : CONSERVATION									
	CONS-1 : Conservation									
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS									
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS									
	NORMES									
	NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT								
		Isolée	•	•	•	•				
		Jumelée								
		Contiguë								
		Quadruplé								
DIMENSIONS DU BÂTIMENT										
Hauteur en étage(s) minimale/maximale		2/2	2/2	2/2	2/2					
Largeur minimale (m)		-	-	-	-					
Superficie de bâtiment minimale (m ²)		-	-	-	-					
MARGES										
Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m		-	-	-	-					
Avant secondaire minimale (m)		-	-	-	-					
Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture		-/1,5	-/1,5	-/1,5	-/1,5					
Arrière minimale (m)		-	-	-	-					
Distance minimale entre les bâtiments (m)		-	-	-	-					
NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE										
Nombre de logements minimal/maximal		-	-	-	-					
LOTISSEMENT										
TERRAIN										
Largeur minimale (m) centre/extrémité		-	-	-	-					
Profondeur minimale (m)	-	-	-	-						
Superficie minimale (m ²) centre/extrémité	-	-	-	-						
DIVERS										
PIIA	•	•	•	•						
PPCMOI										
PAE										
Usages conditionnels										
Projet intégré										
Notes particulières	(1)(2)	(1)(2)(3)	(1)(2)	(2)						
NOTES					Amendements					
(1) Chap.8 Sec. 7- Dispositions applicables aux zones commerciales mixtes (2) Superficie maximale de surface pavée: 25 % (3) L'usage commercial est autorisé à l'étage supérieur y compris sa mezzanine. * Zone comprise dans le territoire du P.P.U. centre-ville					No Règlement			Article(s)		Année
					R. 2022-1431-21A			2a		2023



CHAMBLY

ZONE : C-020

PIIA : AIRE DE PAYSAGE P7 - CENTRE-VILLE ET SECTEUR RÉCRÉOTOURISTIQUE

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES												
CLASSES D'USAGES PERMISES	R : RÉSIDENTIEL											
	R-1 : Unifamiliale											
	R-2 : Bifamiliale											
	R-3 : Trifamiliale											
	R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements											
	R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus											
	R-6 : Logement aux étages	•										
	R-7 : Habitation pour personnes âgées											
	C : COMMERCE											
	C-1 : Local		•									
	C-2 : Service			•								
	C-3 : Régional											
	C-4 : Restauration				•							
	C-5 : Hébergement					•						
	C-6 : Automobiles-service											
	C-7 : Automobiles-réparation											
	C-8 : Amusement						•					
	C-9 : Récréotouristique							•				
	C-10 : Divertissement											
	C-11 : Faible nuisance											
	C-12 : Forte nuisance											
	I : INDUSTRIE											
	I-1 : Haute technologie											
	I-2 : Légère											
	I-3 : Lourde											
	I-4 : Extractive											
	I-5 : Des déchets et des matières recyclables											
	P : PUBLIC											
	P-1 : Loisirs et culture								•			
	P-2 : Service public											
	P-3 : Infrastructure et équipement											
	A : AGRICOLE											
	A-1 : Culture											
	A-2 : Élevage											
	A-3 : Service et transformation											
	CONS : CONSERVATION											
	CONS-1 : Conservation											
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS						(1)					
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS		(2)	(3)								
	NORMES											
	NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT										
		Isolée	•	•	•	•	•	•	•	•		
		Jumelée										
		Contiguë										
		Quadruplé										
DIMENSIONS DU BÂTIMENT												
Hauteur en étage(s) minimale/maximale		2/2	2/2	2/2	2/2	2/2	2/2	2/2	2/2			
Largeur minimale (m)		-	-	-	-	-	-	-	-			
Superficie de bâtiment minimale (m ²)		-	-	-	-	-	-	-	-			
MARGES												
Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m		-	-	-	-	-	-	-	-			
Avant secondaire minimale (m)		-	-	-	-	-	-	-	-			
Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture		-1,5	-1,5	-1,5	-1,5	-1,5	-1,5	-1,5	-1,5			
Arrière minimale (m)		-	-	-	-	-	-	-	-			
Distance minimale entre les bâtiments (m)		-	-	-	-	-	-	-	-			
NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE												
Nombre de logements minimal/maximal		-	-	-	-	-	-	-	-			
LOTISSEMENT												
TERRAIN												
Largeur minimale (m) centre/extrémité		-	-	-	-	-	-	-	-			
Profondeur minimale (m)	-	-	-	-	-	-	-	-				
Superficie minimale (m ²) centre/extrémité	-	-	-	-	-	-	-	-				
DIVERS												
PIIA	•	•	•	•	•	•	•	•				
PPCMOI												
PAE												
Usages conditionnels												
Projet intégré												
Notes particulières	(4)(5)	(4)(5)	(4)(5)	(4)(5)(6)	(4)(5)	(4)(5)	(4)(5)	(5)				
NOTES					Amendements							
(1) 5833 Auberge ou gîte touristique (2) 5999.1 Vente au détail d'articles érotiques (3) 6123 Service de prêts sur gages 6239.1 - Salon de tatouage et de perçage (4) Chap.8 Sec. 7- Dispositions applicables aux zones commerciales mixtes (5) Superficie maximale de surface pavée: 25 % (6) L'usage commercial est autorisé à l'étage supérieur y compris sa mezzanine. * Zone comprise dans le territoire du P.P.U. centre-ville					No Règlement		Article(s)		Année			
					R. 2022-1431-21A		2b		2023			
					AVIS DE MOTION 8 juillet 2025, R.2025-1431-37A, a.3							



CHAMBLY

ZONE : C-021

PIIA : AIRE DE PAYSAGE P7 - CENTRE-VILLE ET SECTEUR RÉCRÉOTOURISTIQUE

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES												
CLASSES D'USAGES PERMISES	R : RÉSIDENTIEL											
	R-1 : Unifamiliale											
	R-2 : Bifamiliale											
	R-3 : Trifamiliale											
	R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements											
	R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus											
	R-6 : Logement aux étages	•										
	R-7 : Habitation pour personnes âgées											
	C : COMMERCE											
	C-1 : Local		•									
	C-2 : Service			•								
	C-3 : Régional											
	C-4 : Restauration				•							
	C-5 : Hébergement					•						
	C-6 : Automobiles-service											
	C-7 : Automobiles-réparation											
	C-8 : Amusement						•					
	C-9 : Récréotouristique							•				
	C-10 : Divertissement											
	C-11 : Faible nuisance											
	C-12 : Forte nuisance											
	I : INDUSTRIE											
	I-1 : Haute technologie											
	I-2 : Légère											
	I-3 : Lourde											
	I-4 : Extractive											
	I-5 : Des déchets et des matières recyclables											
	P : PUBLIC											
	P-1 : Loisirs et culture								•			
	P-2 : Service public											
	P-3 : Infrastructure et équipement											
	A : AGRICOLE											
	A-1 : Culture											
	A-2 : Élevage											
	A-3 : Service et transformation											
	CONS : CONSERVATION											
	CONS-1 : Conservation											
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS						(1)					
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS		(2)	(3)								
	NORMES											
	NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT										
		Isolée	•	•	•	•	•	•	•	•	•	
		Jumelée	•	•	•	•	•	•	•	•	•	
		Contiguë										
		Quadruplé										
DIMENSIONS DU BÂTIMENT												
Hauteur en étage(s) minimale/maximale		2/3	2/3	2/3	2/3	2/3	2/3	2/3	2/3	2/3		
Largeur minimale (m)		-	-	-	-	-	-	-	-	-		
Superficie de bâtiment minimale (m ²)		-	-	-	-	-	-	-	-	-		
MARGES												
Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m		-	-	-	-	-	-	-	-	-		
Avant secondaire minimale (m)		-	-	-	-	-	-	-	-	-		
Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture		-1,5	-1,5	-1,5	-1,5	-1,5	-1,5	-1,5	-1,5	-1,5		
Arrière minimale (m)		-	-	-	-	-	-	-	-	-		
Distance minimale entre les bâtiments (m)		-	-	-	-	-	-	-	-	-		
NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE												
Nombre de logements minimal/maximal		-	-	-	-	-	-	-	-	-		
LOTISSEMENT												
TERRAIN												
Largeur minimale (m) centre/extrémité												
Profondeur minimale (m)												
Superficie minimale (m ²) centre/extrémité												
DIVERS												
PIIA		•	•	•	•	•	•	•	•	•		
PPCMOI												
PAE												
Usages conditionnels												
Projet intégré												
Notes particulières	(4)(5)	(4)(5)	(5)	(4)(5)(6)	(4)(5)	(4)(5)	(4)(5)	(5)				
NOTES					Amendements							
(1) 5833 Auberge ou gîte touristique (2) 5999.1 Vente au détail d'articles érotiques (3) 6123 Service de prêts sur gages 6239.1 - Salon de tatouage et de perçage (4) Chap.8 Sec. 7- Dispositions applicables aux zones commerciales mixtes (5) Superficie maximale de surface pavée: 25 % (6) L'usage commercial est autorisé à l'étage supérieur y compris sa mezzanine. * Zone comprise dans le territoire du P.P.U. centre-ville					No Règlement		Article(s)		Année			
					R. 2022-1431-21A		2c		2023			
					AVIS DE MOTION 8 juillet 2025, R.2025-1431-37A, a.3							



ZONE : C-022

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES

CLASSES D'USAGES PERMISES

R : RÉSIDENTIEL										
R-1 : Unifamiliale										
R-2 : Bifamiliale										
R-3 : Trifamiliale										
R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements										
R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus	•									
R-6 : Logement aux étages		•								
R-7 : Habitation pour personnes âgées			•							
C : COMMERCE										
C-1 : Local					•					
C-2 : Service						•				
C-3 : Régional										
C-4 : Restauration							•			
C-5 : Hébergement								•		
C-6 : Automobiles-service										
C-7 : Automobiles-réparation										
C-8 : Amusement									•	
C-9 : Récréotouristique										•
C-10 : Divertissement										
C-11 : Faible nuisance										
C-12 : Forte nuisance										
I : INDUSTRIE										
I-1 : Haute technologie										
I-2 : Légère										
I-3 : Lourde										
I-4 : Extractive										
I-5 : Des déchets et des matières recyclables										
P : PUBLIC										
P-1 : Loisirs et culture										•
P-2 : Service public										
P-3 : Infrastructure et équipement										
A : AGRICOLE										
A-1 : Culture										
A-2 : Élevage										
A-3 : Service et transformation										
CONS : CONSERVATION										
CONS-1 : Conservation										
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS										
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS										
					(1)	(2)	(4)			

NORMES

STRUCTURE DU BÂTIMENT										
Isolée	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Jumelée	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Contiguë										
Quadruplé										
DIMENSIONS DU BÂTIMENT										
Hauteur en étage(s) minimale/maximale	3/4	3/4	3/4	3/4	3/4	3/4	3/4	3/4	3/4	3/4
Largeur minimale (m)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Superficie de bâtiment minimale (m ²)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
MARGES										
Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Avant secondaire minimale (m)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture	-/1,5	-/1,5	-/1,5	-/1,5	-/1,5	-/1,5	-/1,5	-/1,5	-/1,5	-/1,5
Arrière minimale (m)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Distance minimale entre les bâtiments (m)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE										
Nombre de logements minimal/maximal	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

LOTISSEMENT

TERRAIN										
Largeur minimale (m) centre/extrémité										
Profondeur minimale (m)										
Superficie minimale (m ²) centre/extrémité										

DIVERS

PIIA	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
PPCMOI										
PAE										
Usages conditionnels										
Projet intégré										
Notes particulières	(3)(4)(5) (7)	(4)(5)(7)	(3)(4)(5) (7)	(4)(5)(7)	(4)(5)(7)	(4)(5)(6) (7)	(4)(5)(7)	(4)(5)(7)	(4)(5)(7)	(5)(7)

NOTES

- (1) 5999.1 Vente au détail d'articles érotiques
- (2) 6123 Service de prêts sur gages
~~6239.1 - Salon de tatouage et de perçage~~
- (3) 25 % de la superficie du bâtiment doit être occupé par un usage commercial au rez-de-chaussée
- (4) Chap.8 Sec. 7- Dispositions applicables aux zones commerciales mixtes
- (5) Superficie minimale d'espace vert: 30 %
- (6) L'usage commercial est autorisé aux étages supérieurs
- (7) Superficie maximale de surface pavée: 25 %
- * Zone comprise dans le territoire du P.P.U. centre-ville

Amendements

No Règlement	Article(s)	Année
R. 2022-1431-21A	2d	2023
AVIS DE MOTION 8 juillet 2025, R.2025-1431-37A, a.2		



GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES										
CLASSES D'USAGES PERMISES	R : RÉSIDENTIEL									
	R-1 : Unifamiliale									
	R-2 : Bifamiliale									
	R-3 : Trifamiliale									
	R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements									
	R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus	●								
	R-6 : Logement aux étages									
	R-7 : Habitation pour personnes âgées									
	C : COMMERCE									
	C-1 : Local									
	C-2 : Service									
	C-3 : Régional									
	C-4 : Restauration									
	C-5 : Hébergement									
	C-6 : Automobiles-service									
	C-7 : Automobiles-réparation									
	C-8 : Amusement									
	C-9 : Récréotouristique									
	C-10 : Divertissement									
	C-11 : Faible nuisance									
	C-12 : Forte nuisance									
	I : INDUSTRIE									
	I-1 : Haute technologie									
	I-2 : Légère									
	I-3 : Lourde									
	I-4 : Extractive									
	I-5 : Des déchets et des matières recyclables									
	P : PUBLIC									
	P-1 : Loisirs et culture									
	P-2 : Service public									
	P-3 : Infrastructure et équipement									
	A : AGRICOLE									
	A-1 : Culture									
	A-2 : Élevage									
	A-3 : Service et transformation									
	CONS : CONSERVATION									
	CONS-1 : Conservation									
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS									
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS									
	NORMES									
	NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT								
		Isolée	●							
		Jumelée								
		Contiguë								
		Quadruplé								
DIMENSIONS DU BÂTIMENT										
Hauteur en étage(s) minimale/maximale		-/3								
Largeur minimale (m)										
Superficie de bâtiment minimale (m ²)										
MARGES										
Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m		-								
Avant secondaire minimale (m)		-								
Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture		-								
Arrière minimale (m)		-								
Distance minimale entre les bâtiments (m)		-								
NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE										
Nombre de logements minimal/maximal	-									
LOTISSEMENT										
TERRAIN										
Largeur minimale (m) centre/extrémité	-									
Profondeur minimale (m)	-									
Superficie minimale (m ²) centre/extrémité	-									
DIVERS										
PIIA	●									
PPCMOI										
PAE										
Usages conditionnels										
Projet intégré	●									
Notes particulières	(5)(6)									
NOTES					Amendements					
(1) Chap.8 Section 7- Dispositions applicables aux zones commerciales mixtes					No Règlement	Article(s)	Année			
(2) 6123 Service de prêts sur gages					R.2025-1431-34A	2a	2025			
6239.1 Salon de tatouage et de perçage										
6269 Autres services pour animaux domestiques										
(3) 6911 Église, synagogue, mosquée et temple										
6919 Autres activités religieuses										
(4) 5990 Vente au détail de cannabis et de produits de cannabis										
5999.1 Vente au détail d'articles érotiques										
(5) Aucun accès véhiculaire n'est autorisé par le boulevard De Périgny										



GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES										
CLASSES D'USAGES PERMISES	R : RÉSIDENTIEL									
	R-1 : Unifamiliale									
	R-2 : Bifamiliale									
	R-3 : Trifamiliale									
	R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements									
	R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus									
	R-6 : Logement aux étages							•		
	R-7 : Habitation pour personnes âgées									
	C : COMMERCE									
	C-1 : Local	•								
	C-2 : Service		•							
	C-3 : Régional									
	C-4 : Restauration			•						
	C-5 : Hébergement									
	C-6 : Automobiles-service									
	C-7 : Automobiles-réparation									
	C-8 : Amusement					•				
	C-9 : Récréotouristique									
	C-10 : Divertissement									
	C-11 : Faible nuisance									
	C-12 : Forte nuisance									
	I : INDUSTRIE									
	I-1 : Haute technologie									
	I-2 : Légère									
	I-3 : Lourde									
	I-4 : Extractive									
	I-5 : Des déchets et des matières recyclables									
	P : PUBLIC									
	P-1 : Loisirs et culture						•			
	P-2 : Service public							•		
	P-3 : Infrastructure et équipement									
	A : AGRICOLE									
	A-1 : Culture									
	A-2 : Élevage									
	A-3 : Service et transformation									
	CONS : CONSERVATION									
	CONS-1 : Conservation									
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS									
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS	(4)	(2)					(3)		
	NORMES									
	NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT								
		Isolée	•	•	•	•	•	•		
		Jumelée								
		Contiguë								
		Quadruplé								
		DIMENSIONS DU BÂTIMENT								
		Hauteur en étage(s) minimale/maximale	-/3	-/3	-/3	-/3	-/3	-/3	-/3	
		Largeur minimale (m)	-	-	-	-	-	-	-	
Superficie de bâtiment minimale (m ²)		-	-	-	-	-	-	-		
MARGES										
Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m		-	-	-	-	-	-	-		
Avant secondaire minimale (m)		-	-	-	-	-	-	-		
Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture		-	-	-	-	-	-	-		
Arrière minimale (m)		-	-	-	-	-	-	-		
Distance minimale entre les bâtiments (m)		-	-	-	-	-	-	-		
NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE										
Nombre de logements minimal/maximal		-	-	-	-	-	-	-		
LOTISSEMENT										
TERRAIN	TERRAIN									
	Largeur minimale (m) centre/extrémité	-	-	-	-	-	-	-		
	Profondeur minimale (m)	-	-	-	-	-	-	-		
	Superficie minimale (m ²) centre/extrémité	-	-	-	-	-	-	-		
DIVERS										
DIVERS	PIIA	•	•	•	•	•	•	•		
	PCCMOI									
	PAE									
	Usages conditionnels									
	Projet intégré									
	Notes particulières									
NOTES					Amendements					
(6) Un maximum de 25 % du nombre de cases de stationnement requises et desservant les unités d'habitation peut être aménagé à l'extérieur					No Règlement			Article(s)	Année	



CHAMBLY

ZONE : CONS-001

PIIA : AIRE DE PAYSAGE P4 - B PÉRIURBAINE MOYENNE DENSITÉ

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES											
CLASSES D'USAGES PERMISES	R : RÉSIDENTIEL										
	R-1 : Unifamiliale										
	R-2 : Bifamiliale										
	R-3 : Trifamiliale										
	R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements										
	R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus										
	R-6 : Logement aux étages										
	R-7 : Habitation pour personnes âgées										
		C : COMMERCE									
		C-1 : Local									
		C-2 : Service									
		C-3 : Régional									
C-4 : Restauration											
C-5 : Hébergement											
C-6 : Automobiles-service											
C-7 : Automobiles-réparation											
C-8 : Amusement											
C-9 : Récréotouristique											
C-10 : Divertissement											
C-11 : Faible nuisance											
C-12 : Forte nuisance											
	I : INDUSTRIE										
	I-1 : Haute technologie										
	I-2 : Légère										
	I-3 : Lourde										
	I-4 : Extractive										
	P : PUBLIC										
	P-1 : Loisirs et culture										
	P-2 : Service public										
	P-3 : Infrastructure et équipement										
		A : AGRICOLE									
A-1 : Culture											
A-2 : Élevage											
	CONS : CONSERVATION										
	CONS-1 : Conservation										
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS										
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS											
NORMES											
NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT										
	Isolée										
	Jumelée										
	Contiguë										
	Quadruplé										
		DIMENSIONS DU BÂTIMENT									
		Hauteur en étage(s) minimale/maximale	-	-							
		Largeur minimale (m)	-	-							
		MARGES									
		Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m	-	-							
		Avant secondaire minimale (m)	-	-							
	Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture	-	-								
Arrière minimale (m)	-	-									
Distance minimale entre les bâtiments (m)	-	-									
	NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE										
	Nombre de logements minimal/maximal	-	-								
LOTISSEMENT											
	TERRAIN										
	Largeur minimale (m) centre/extrémité	-	-								
	Profondeur minimale (m)	-	-								
	DIVERS										
	PIIA										
	PPCMOI										
PAE											
Usages conditionnels											
Projet intégré											
Notes particulières	(1)										
NOTES					Amendements						
(1) Seul l'usage pistes cyclables ou piétonnes est permis.					No Règlement			Article(s)		Année	



CHAMBLY

ZONE : CONS-002

PIIA : AIRE DE PAYSAGE P4 - A PÉRIURBAINE FAIBLE DENSITÉ

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES										
CLASSES D'USAGES PERMISES	R : RÉSIDENTIEL									
	R-1 : Unifamiliale									
	R-2 : Bifamiliale									
	R-3 : Trifamiliale									
	R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements									
	R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus									
	R-6 : Logement aux étages									
	R-7 : Habitation pour personnes âgées									
	C : COMMERCE									
	C-1 : Local									
	C-2 : Service									
	C-3 : Régional									
	C-4 : Restauration									
	C-5 : Hébergement									
	C-6 : Automobiles-service									
C-7 : Automobiles-réparation										
C-8 : Amusement										
C-9 : Récréotouristique										
C-10 : Divertissement										
C-11 : Faible nuisance										
C-12 : Forte nuisance										
I : INDUSTRIE										
I-1 : Haute technologie										
I-2 : Légère										
I-3 : Lourde										
I-4 : Extractive										
I-5 : Des déchets et des matières recyclables										
P : PUBLIC										
P-1 : Loisirs et culture										
P-2 : Service public										
P-3 : Infrastructure et équipement										
A : AGRICOLE										
A-1 : Culture										
A-2 : Élevage										
A-3 : Service et transformation										
CONS : CONSERVATION										
CONS-1 : Conservation	•									
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS										
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS										
NORMES										
NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT									
	Isolée									
	Jumelée									
	Contiguë									
	Quadruplé									
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT									
	Hauteur en étage(s) minimale/maximale	-								
	Largeur minimale (m)	-								
	Superficie de bâtiment minimale (m ²)	-								
	MARGES									
	Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m	-								
	Avant secondaire minimale (m)	-								
	Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture	-								
	Arrière minimale (m)	-								
	Distance minimale entre les bâtiments (m)	-								
NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE										
Nombre de logements minimal/maximal	-									
LOTISSEMENT										
TERRAIN										
Largeur minimale (m) centre/extrémité	-									
Profondeur minimale (m)	-									
Superficie minimale (m ²) centre/extrémité	-									
DIVERS										
PIIA										
PPCMOI										
PAE										
Usages conditionnels										
Projet intégré										
Notes particulières										
NOTES					Amendements					
					No Règlement		Article(s)		Année	



CHAMBLY

ZONE : CONS-003

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES

CLASSES D'USAGES PERMISES

R : RÉSIDENTIEL									
R-1 : Unifamiliale									
R-2 : Bifamiliale									
R-3 : Trifamiliale									
R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements									
R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus									
R-6 : Logement aux étages									
R-7 : Habitation pour personnes âgées									
C : COMMERCE									
C-1 : Local									
C-2 : Service									
C-3 : Régional									
C-4 : Restauration									
C-5 : Hébergement									
C-6 : Automobiles-service									
C-7 : Automobiles-réparation									
C-8 : Amusement									
C-9 : Récréotouristique									
C-10 : Divertissement									
C-11 : Faible nuisance									
C-12 : Forte nuisance									
I : INDUSTRIE									
I-1 : Haute technologie									
I-2 : Légère									
I-3 : Lourde									
I-4 : Extractive									
I-5 : Des déchets et des matières recyclables									
P : PUBLIC									
P-1 : Loisirs et culture									
P-2 : Service public									
P-3 : Infrastructure et équipement									
A : AGRICOLE									
A-1 : Culture									
A-2 : Élevage									
A-3 : Service et transformation									
CONS : CONSERVATION									
CONS-1 : Conservation									
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS									
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS									

NORMES

NORMES

STRUCTURE DU BÂTIMENT									
Isolée									
Jumelée									
Contiguë									
Quadruplé									
DIMENSIONS DU BÂTIMENT									
Hauteur en étage(s) minimale/maximale	-								
Largeur minimale (m)	-								
Superficie de bâtiment minimale (m ²)	-								
MARGES									
Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m	-								
Avant secondaire minimale (m)	-								
Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture	-								
Arrière minimale (m)	-								
Distance minimale entre les bâtiments (m)	-								
NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE									
Nombre de logements minimal/maximal	-								

LOTISSEMENT

TERRAIN									
Largeur minimale (m) centre/extrémité	-								
Profondeur minimale (m)	-								
Superficie minimale (m ²) centre/extrémité	-								

DIVERS

PIIA									
PPCMOI									
PAE									
Usages conditionnels									
Projet intégré									
Notes particulières									

NOTES

Amendements

	Amendements		
	No Règlement	Article(s)	Année



CHAMBLY

ZONE : CONS-004

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES

CLASSES D'USAGES PERMISES

Table with 10 columns and rows for various use classes: R (Résidentiel), C (Commerce), I (Industrie), P (Public), A (Agricole), and CONS (Conservation). Includes sub-headers like 'RÉSIDENTIEL', 'COMMERCE', etc.

NORMES

NORMES

Table with 10 columns and rows for building norms: STRUCTURE DU BÂTIMENT, DIMENSIONS DU BÂTIMENT, MARGES, and NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE.

LOTISSEMENT

Table with 10 columns and rows for lotting norms: TERRAIN, including rows for Largeur minimale, Profondeur minimale, and Superficie minimale.

DIVERS

Table with 10 columns and rows for miscellaneous items: PIIA, PPCMOI, PAE, Usages conditionnels, Projet intégré, Notes particulières.

NOTES

Amendements

Table with 3 columns: No Règlement, Article(s), Année. Includes a large empty space for notes.



CHAMBLY

ZONE : CONS-005

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES

CLASSES D'USAGES PERMISES

R : RÉSIDENTIEL									
R-1 : Unifamiliale									
R-2 : Bifamiliale									
R-3 : Trifamiliale									
R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements									
R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus									
R-6 : Logement aux étages									
R-7 : Habitation pour personnes âgées									
C : COMMERCE									
C-1 : Local									
C-2 : Service									
C-3 : Régional									
C-4 : Restauration									
C-5 : Hébergement									
C-6 : Automobiles-service									
C-7 : Automobiles-réparation									
C-8 : Amusement									
C-9 : Récréotouristique									
C-10 : Divertissement									
C-11 : Faible nuisance									
C-12 : Forte nuisance									
I : INDUSTRIE									
I-1 : Haute technologie									
I-2 : Légère									
I-3 : Lourde									
I-4 : Extractive									
I-5 : Des déchets et des matières recyclables									
P : PUBLIC									
P-1 : Loisirs et culture		●							
P-2 : Service public									
P-3 : Infrastructure et équipement									
A : AGRICOLE									
A-1 : Culture									
A-2 : Élevage									
A-3 : Service et transformation									
CONS : CONSERVATION									
CONS-1 : Conservation		●							
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS									
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS									

NORMES

NORMES

STRUCTURE DU BÂTIMENT									
Isolée									
Jumelée									
Contiguë									
Quadruplé									
DIMENSIONS DU BÂTIMENT									
Hauteur en étage(s) minimale/maximale	-	-							
Largeur minimale (m)	-	-							
Superficie de bâtiment minimale (m ²)	-	-							
MARGES									
Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m	-	-							
Avant secondaire minimale (m)	-	-							
Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture	-	-							
Arrière minimale (m)	-	-							
Distance minimale entre les bâtiments (m)	-	-							
NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE									
Nombre de logements minimal/maximal	-	-							

LOTISSEMENT

TERRAIN									
Largeur minimale (m) centre/extrémité	-	-							
Profondeur minimale (m)	-	-							
Superficie minimale (m ²) centre/extrémité	-	-							

DIVERS

PIIA									
PPCMOI									
PAE									
Usages conditionnels									
Projet intégré									
Notes particulières		(1)							

NOTES

(1) Seul l'usage pistes cyclables ou piétonnes est permis

Amendements

No Règlement	Article(s)	Année



CHAMBLY

ZONE : CONS-006

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES

CLASSES D'USAGES PERMISES

R : RÉSIDENTIEL									
R-1 : Unifamiliale									
R-2 : Bifamiliale									
R-3 : Trifamiliale									
R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements									
R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus									
R-6 : Logement aux étages									
R-7 : Habitation pour personnes âgées									
C : COMMERCE									
C-1 : Local									
C-2 : Service									
C-3 : Régional									
C-4 : Restauration									
C-5 : Hébergement									
C-6 : Automobiles-service									
C-7 : Automobiles-réparation									
C-8 : Amusement									
C-9 : Récréotouristique									
C-10 : Divertissement									
C-11 : Faible nuisance									
C-12 : Forte nuisance									
I : INDUSTRIE									
I-1 : Haute technologie									
I-2 : Légère									
I-3 : Lourde									
I-4 : Extractive									
I-5 : Des déchets et des matières recyclables									
P : PUBLIC									
P-1 : Loisirs et culture	•								
P-2 : Service public									
P-3 : Infrastructure et équipement									
A : AGRICOLE									
A-1 : Culture		•							
A-2 : Élevage									
A-3 : Service et transformation									
CONS : CONSERVATION									
CONS-1 : Conservation			•						
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS									
		(1)							
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS									

NORMES

NORMES

STRUCTURE DU BÂTIMENT									
Isolée									
Jumelée									
Contiguë									
Quadruplé									
DIMENSIONS DU BÂTIMENT									
Hauteur en étage(s) minimale/maximale	-	-	-						
Largeur minimale (m)	-	-	-						
Superficie de bâtiment minimale (m ²)	-	-	-						
MARGES									
Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m	-	-	-						
Avant secondaire minimale (m)	-	-	-						
Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture	-	-	-						
Arrière minimale (m)	-	-	-						
Distance minimale entre les bâtiments (m)	-	-	-						
NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE									
Nombre de logements minimal/maximal	-	-	-						

LOTISSEMENT

TERRAIN									
Largeur minimale (m) centre/extrémité	-	-	-						
Profondeur minimale (m)	-	-	-						
Superficie minimale (m ²) centre/extrémité	-	-	-						

DIVERS

PIIA									
PPCMOI									
PAE									
Usages conditionnels									
Projet intégré									
Notes particulières	(2)								

NOTES

(1) 8131 - Acériculture
(2) Seul l'usage pistes cyclables ou piétonnes est permis

Amendements

No Règlement	Article(s)	Année



CHAMBLY

ZONE : CONS-007

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES

CLASSES D'USAGES PERMISES

R : RÉSIDENTIEL									
R-1 : Unifamiliale									
R-2 : Bifamiliale									
R-3 : Trifamiliale									
R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements									
R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus									
R-6 : Logement aux étages									
R-7 : Habitation pour personnes âgées									
C : COMMERCE									
C-1 : Local									
C-2 : Service									
C-3 : Régional									
C-4 : Restauration									
C-5 : Hébergement									
C-6 : Automobiles-service									
C-7 : Automobiles-réparation									
C-8 : Amusement									
C-9 : Récréotouristique									
C-10 : Divertissement									
C-11 : Faible nuisance									
C-12 : Forte nuisance									
I : INDUSTRIE									
I-1 : Haute technologie									
I-2 : Légère									
I-3 : Lourde									
I-4 : Extractive									
I-5 : Des déchets et des matières recyclables									
P : PUBLIC									
P-1 : Loisirs et culture	•								
P-2 : Service public									
P-3 : Infrastructure et équipement									
A : AGRICOLE									
A-1 : Culture		•							
A-2 : Élevage									
A-3 : Service et transformation									
CONS : CONSERVATION									
CONS-1 : Conservation			•						
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS									
		(1)							
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS									

NORMES

NORMES

STRUCTURE DU BÂTIMENT									
Isolée									
Jumelée									
Contiguë									
Quadruplé									
DIMENSIONS DU BÂTIMENT									
Hauteur en étage(s) minimale/maximale	-	-	-						
Largeur minimale (m)	-	-	-						
Superficie de bâtiment minimale (m ²)	-	-	-						
MARGES									
Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m	-	-	-						
Avant secondaire minimale (m)	-	-	-						
Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture	-	-	-						
Arrière minimale (m)	-	-	-						
Distance minimale entre les bâtiments (m)	-	-	-						
NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE									
Nombre de logements minimal/maximal	-	-	-						

LOTISSEMENT

TERRAIN									
Largeur minimale (m) centre/extrémité	-	-	-						
Profondeur minimale (m)	-	-	-						
Superficie minimale (m ²) centre/extrémité	-	-	-						

DIVERS

PIIA									
PPCMOI									
PAE									
Usages conditionnels									
Projet intégré									
Notes particulières									

NOTES

Amendements

(1) 8131 - Acériculture	No Règlement	Article(s)	Année



CHAMBLY

ZONE : CONS-008

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES

CLASSES D'USAGES PERMISES

R : RÉSIDENTIEL									
R-1 : Unifamiliale									
R-2 : Bifamiliale									
R-3 : Trifamiliale									
R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements									
R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus									
R-6 : Logement aux étages									
R-7 : Habitation pour personnes âgées									
C : COMMERCE									
C-1 : Local									
C-2 : Service									
C-3 : Régional									
C-4 : Restauration									
C-5 : Hébergement									
C-6 : Automobiles-service									
C-7 : Automobiles-réparation									
C-8 : Amusement									
C-9 : Récréotouristique									
C-10 : Divertissement									
C-11 : Faible nuisance									
C-12 : Forte nuisance									
I : INDUSTRIE									
I-1 : Haute technologie									
I-2 : Légère									
I-3 : Lourde									
I-4 : Extractive									
I-5 : Des déchets et des matières recyclables									
P : PUBLIC									
P-1 : Loisirs et culture	•								
P-2 : Service public									
P-3 : Infrastructure et équipement									
A : AGRICOLE									
A-1 : Culture		•							
A-2 : Élevage									
A-3 : Service et transformation									
CONS : CONSERVATION									
CONS-1 : Conservation			•						
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS									
		(1)							
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS									

NORMES

NORMES

STRUCTURE DU BÂTIMENT									
Isolée									
Jumelée									
Contiguë									
Quadruplé									
DIMENSIONS DU BÂTIMENT									
Hauteur en étage(s) minimale/maximale	-	-	-						
Largeur minimale (m)	-	-	-						
Superficie de bâtiment minimale (m ²)	-	-	-						
MARGES									
Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m	-	-	-						
Avant secondaire minimale (m)	-	-	-						
Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture	-	-	-						
Arrière minimale (m)	-	-	-						
Distance minimale entre les bâtiments (m)	-	-	-						
NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE									
Nombre de logements minimal/maximal	-	-	-						

LOTISSEMENT

TERRAIN									
Largeur minimale (m) centre/extrémité	-	-	-						
Profondeur minimale (m)	-	-	-						
Superficie minimale (m ²) centre/extrémité	-	-	-						

DIVERS

PIIA									
PPCMOI									
PAE									
Usages conditionnels									
Projet intégré									
Notes particulières									

NOTES

Amendements

(1) 8131 - Acériculture	No Règlement	Article(s)	Année



CHAMBLY

ZONE : CONS-009

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES

CLASSES D'USAGES PERMISES

R : RÉSIDENTIEL									
R-1 : Unifamiliale									
R-2 : Bifamiliale									
R-3 : Trifamiliale									
R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements									
R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus									
R-6 : Logement aux étages									
R-7 : Habitation pour personnes âgées									
C : COMMERCE									
C-1 : Local									
C-2 : Service									
C-3 : Régional									
C-4 : Restauration									
C-5 : Hébergement									
C-6 : Automobiles-service									
C-7 : Automobiles-réparation									
C-8 : Amusement									
C-9 : Récréotouristique									
C-10 : Divertissement									
C-11 : Faible nuisance									
C-12 : Forte nuisance									
I : INDUSTRIE									
I-1 : Haute technologie									
I-2 : Légère									
I-3 : Lourde									
I-4 : Extractive									
I-5 : Des déchets et des matières recyclables									
P : PUBLIC									
P-1 : Loisirs et culture	•								
P-2 : Service public									
P-3 : Infrastructure et équipement									
A : AGRICOLE									
A-1 : Culture		•							
A-2 : Élevage									
A-3 : Service et transformation									
CONS : CONSERVATION									
CONS-1 : Conservation			•						
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS									
		(1)							
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS									

NORMES

NORMES

STRUCTURE DU BÂTIMENT									
Isolée									
Jumelée									
Contiguë									
Quadruplé									
DIMENSIONS DU BÂTIMENT									
Hauteur en étage(s) minimale/maximale	-	-	-						
Largeur minimale (m)	-	-	-						
Superficie de bâtiment minimale (m ²)	-	-	-						
MARGES									
Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m	-	-	-						
Avant secondaire minimale (m)	-	-	-						
Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture	-	-	-						
Arrière minimale (m)	-	-	-						
Distance minimale entre les bâtiments (m)	-	-	-						
NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE									
Nombre de logements minimal/maximal	-	-	-						

LOTISSEMENT

TERRAIN									
Largeur minimale (m) centre/extrémité	-	-	-						
Profondeur minimale (m)	-	-	-						
Superficie minimale (m ²) centre/extrémité	-	-	-						

DIVERS

PIIA									
PPCMOI									
PAE									
Usages conditionnels									
Projet intégré									
Notes particulières									

NOTES

Amendements

(1) 8131 - Acériculture	No Règlement	Article(s)	Année



CHAMBLY

ZONE : CONS-010

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES

CLASSES D'USAGES PERMISES

R : RÉSIDENTIEL									
R-1 : Unifamiliale									
R-2 : Bifamiliale									
R-3 : Trifamiliale									
R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements									
R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus									
R-6 : Logement aux étages									
R-7 : Habitation pour personnes âgées									
C : COMMERCE									
C-1 : Local									
C-2 : Service									
C-3 : Régional									
C-4 : Restauration									
C-5 : Hébergement									
C-6 : Automobiles-service									
C-7 : Automobiles-réparation									
C-8 : Amusement									
C-9 : Récréotouristique									
C-10 : Divertissement									
C-11 : Faible nuisance									
C-12 : Forte nuisance									
I : INDUSTRIE									
I-1 : Haute technologie									
I-2 : Légère									
I-3 : Lourde									
I-4 : Extractive									
I-5 : Des déchets et des matières recyclables									
P : PUBLIC									
P-1 : Loisirs et culture	•								
P-2 : Service public									
P-3 : Infrastructure et équipement									
A : AGRICOLE									
A-1 : Culture		•							
A-2 : Élevage									
A-3 : Service et transformation									
CONS : CONSERVATION									
CONS-1 : Conservation			•						
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS									
		(1)							
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS									

NORMES

NORMES

STRUCTURE DU BÂTIMENT									
Isolée									
Jumelée									
Contiguë									
Quadruplé									
DIMENSIONS DU BÂTIMENT									
Hauteur en étage(s) minimale/maximale	-	-	-						
Largeur minimale (m)	-	-	-						
Superficie de bâtiment minimale (m ²)	-	-	-						
MARGES									
Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m	-	-	-						
Avant secondaire minimale (m)	-	-	-						
Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture	-	-	-						
Arrière minimale (m)	-	-	-						
Distance minimale entre les bâtiments (m)	-	-	-						
NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE									
Nombre de logements minimal/maximal	-	-	-						

LOTISSEMENT

TERRAIN									
Largeur minimale (m) centre/extrémité	-	-	-						
Profondeur minimale (m)	-	-	-						
Superficie minimale (m ²) centre/extrémité	-	-	-						

DIVERS

PIIA									
PPCMOI									
PAE									
Usages conditionnels									
Projet intégré									
Notes particulières									

NOTES

Amendements

(1) 8131 - Acériculture	No Règlement		Article(s)	Année



CHAMBLY

ZONE : CONS-011

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES

CLASSES D'USAGES PERMISES

R : RÉSIDENTIEL									
R-1 : Unifamiliale									
R-2 : Bifamiliale									
R-3 : Trifamiliale									
R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements									
R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus									
R-6 : Logement aux étages									
R-7 : Habitation pour personnes âgées									
C : COMMERCE									
C-1 : Local									
C-2 : Service									
C-3 : Régional									
C-4 : Restauration									
C-5 : Hébergement									
C-6 : Automobiles-service									
C-7 : Automobiles-réparation									
C-8 : Amusement									
C-9 : Récréotouristique									
C-10 : Divertissement									
C-11 : Faible nuisance									
C-12 : Forte nuisance									
I : INDUSTRIE									
I-1 : Haute technologie									
I-2 : Légère									
I-3 : Lourde									
I-4 : Extractive									
I-5 : Des déchets et des matières recyclables									
P : PUBLIC									
P-1 : Loisirs et culture	•								
P-2 : Service public									
P-3 : Infrastructure et équipement									
A : AGRICOLE									
A-1 : Culture		•							
A-2 : Élevage									
A-3 : Service et transformation									
CONS : CONSERVATION									
CONS-1 : Conservation			•						
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS									
		(1)							
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS									

NORMES

NORMES

STRUCTURE DU BÂTIMENT									
Isolée									
Jumelée									
Contiguë									
Quadruplé									
DIMENSIONS DU BÂTIMENT									
Hauteur en étage(s) minimale/maximale	-	-	-						
Largeur minimale (m)	-	-	-						
Superficie de bâtiment minimale (m ²)	-	-	-						
MARGES									
Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m	-	-	-						
Avant secondaire minimale (m)	-	-	-						
Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture	-	-	-						
Arrière minimale (m)	-	-	-						
Distance minimale entre les bâtiments (m)	-	-	-						
NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE									
Nombre de logements minimal/maximal	-	-	-						

LOTISSEMENT

TERRAIN									
Largeur minimale (m) centre/extrémité	-	-	-						
Profondeur minimale (m)	-	-	-						
Superficie minimale (m ²) centre/extrémité	-	-	-						

DIVERS

PIIA									
PPCMOI									
PAE									
Usages conditionnels									
Projet intégré									
Notes particulières									

NOTES

Amendements

(1) 8131 - Acériculture	No Règlement	Article(s)	Année



CHAMBLY

ZONE : CONS-012

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES

CLASSES D'USAGES PERMISES

R : RÉSIDENTIEL									
R-1 : Unifamiliale									
R-2 : Bifamiliale									
R-3 : Trifamiliale									
R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements									
R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus									
R-6 : Logement aux étages									
R-7 : Habitation pour personnes âgées									
C : COMMERCE									
C-1 : Local									
C-2 : Service									
C-3 : Régional									
C-4 : Restauration									
C-5 : Hébergement									
C-6 : Automobiles-service									
C-7 : Automobiles-réparation									
C-8 : Amusement									
C-9 : Récréotouristique									
C-10 : Divertissement									
C-11 : Faible nuisance									
C-12 : Forte nuisance									
I : INDUSTRIE									
I-1 : Haute technologie									
I-2 : Légère									
I-3 : Lourde									
I-4 : Extractive									
I-5 : Des déchets et des matières recyclables									
P : PUBLIC									
P-1 : Loisirs et culture	•								
P-2 : Service public									
P-3 : Infrastructure et équipement									
A : AGRICOLE									
A-1 : Culture		•							
A-2 : Élevage									
A-3 : Service et transformation									
CONS : CONSERVATION									
CONS-1 : Conservation			•						
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS									
		(1)							
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS									

NORMES

NORMES

STRUCTURE DU BÂTIMENT									
Isolée									
Jumelée									
Contiguë									
Quadruplé									
DIMENSIONS DU BÂTIMENT									
Hauteur en étage(s) minimale/maximale	-	-	-						
Largeur minimale (m)	-	-	-						
Superficie de bâtiment minimale (m ²)	-	-	-						
MARGES									
Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m	-	-	-						
Avant secondaire minimale (m)	-	-	-						
Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture	-	-	-						
Arrière minimale (m)	-	-	-						
Distance minimale entre les bâtiments (m)	-	-	-						
NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE									
Nombre de logements minimal/maximal	-	-	-						

LOTISSEMENT

TERRAIN									
Largeur minimale (m) centre/extrémité	-	-	-						
Profondeur minimale (m)	-	-	-						
Superficie minimale (m ²) centre/extrémité	-	-	-						

DIVERS

PIIA									
PPCMOI									
PAE									
Usages conditionnels									
Projet intégré									
Notes particulières									

NOTES

Amendements

(1) 8131 - Acériculture	No Règlement	Article(s)	Année



CHAMBLY

ZONE : CONS-013

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES

CLASSES D'USAGES PERMISES

R : RÉSIDENTIEL									
R-1 : Unifamiliale									
R-2 : Bifamiliale									
R-3 : Trifamiliale									
R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements									
R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus									
R-6 : Logement aux étages									
R-7 : Habitation pour personnes âgées									
C : COMMERCE									
C-1 : Local									
C-2 : Service									
C-3 : Régional									
C-4 : Restauration									
C-5 : Hébergement									
C-6 : Automobiles-service									
C-7 : Automobiles-réparation									
C-8 : Amusement									
C-9 : Récréotouristique									
C-10 : Divertissement									
C-11 : Faible nuisance									
C-12 : Forte nuisance									
I : INDUSTRIE									
I-1 : Haute technologie									
I-2 : Légère									
I-3 : Lourde									
I-4 : Extractive									
I-5 : Des déchets et des matières recyclables									
P : PUBLIC									
P-1 : Loisirs et culture	•								
P-2 : Service public									
P-3 : Infrastructure et équipement									
A : AGRICOLE									
A-1 : Culture		•							
A-2 : Élevage									
A-3 : Service et transformation									
CONS : CONSERVATION									
CONS-1 : Conservation			•						
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS		(1)							
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS									

NORMES

NORMES

STRUCTURE DU BÂTIMENT									
Isolée									
Jumelée									
Contiguë									
Quadruplé									
DIMENSIONS DU BÂTIMENT									
Hauteur en étage(s) minimale/maximale	-	-	-						
Largeur minimale (m)	-	-	-						
Superficie de bâtiment minimale (m ²)	-	-	-						
MARGES									
Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m	-	-	-						
Avant secondaire minimale (m)	-	-	-						
Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture	-	-	-						
Arrière minimale (m)	-	-	-						
Distance minimale entre les bâtiments (m)	-	-	-						
NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE									
Nombre de logements minimal/maximal	-	-	-						

LOTISSEMENT

TERRAIN									
Largeur minimale (m) centre/extrémité	-	-	-						
Profondeur minimale (m)	-	-	-						
Superficie minimale (m ²) centre/extrémité	-	-	-						

DIVERS

PIIA									
PPCMOI									
PAE									
Usages conditionnels									
Projet intégré									
Notes particulières									

NOTES

Amendements

(1) 8131 - Acériculture	No Règlement	Article(s)	Année



CHAMBLY

ZONE : CONS-014

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES

CLASSES D'USAGES PERMISES

R : RÉSIDENTIEL									
R-1 : Unifamiliale									
R-2 : Bifamiliale									
R-3 : Trifamiliale									
R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements									
R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus									
R-6 : Logement aux étages									
R-7 : Habitation pour personnes âgées									
C : COMMERCE									
C-1 : Local									
C-2 : Service									
C-3 : Régional									
C-4 : Restauration									
C-5 : Hébergement									
C-6 : Automobiles-service									
C-7 : Automobiles-réparation									
C-8 : Amusement									
C-9 : Récréotouristique									
C-10 : Divertissement									
C-11 : Faible nuisance									
C-12 : Forte nuisance									
I : INDUSTRIE									
I-1 : Haute technologie									
I-2 : Légère									
I-3 : Lourde									
I-4 : Extractive									
I-5 : Des déchets et des matières recyclables									
P : PUBLIC									
P-1 : Loisirs et culture	•								
P-2 : Service public									
P-3 : Infrastructure et équipement									
A : AGRICOLE									
A-1 : Culture		•							
A-2 : Élevage									
A-3 : Service et transformation									
CONS : CONSERVATION									
CONS-1 : Conservation			•						
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS									
		(1)							
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS									

NORMES

NORMES

STRUCTURE DU BÂTIMENT									
Isolée									
Jumelée									
Contiguë									
Quadruplé									
DIMENSIONS DU BÂTIMENT									
Hauteur en étage(s) minimale/maximale	-	-	-						
Largeur minimale (m)	-	-	-						
Superficie de bâtiment minimale (m ²)	-	-	-						
MARGES									
Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m	-	-	-						
Avant secondaire minimale (m)	-	-	-						
Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture	-	-	-						
Arrière minimale (m)	-	-	-						
Distance minimale entre les bâtiments (m)	-	-	-						
NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE									
Nombre de logements minimal/maximal	-	-	-						

LOTISSEMENT

TERRAIN									
Largeur minimale (m) centre/extrémité	-	-	-						
Profondeur minimale (m)	-	-	-						
Superficie minimale (m ²) centre/extrémité	-	-	-						

DIVERS

PIIA									
PPCMOI									
PAE									
Usages conditionnels									
Projet intégré									
Notes particulières									

NOTES

Amendements

(1) 8131 - Acériculture	No Règlement	Article(s)	Année



CHAMBLY

ZONE : CONS-015

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES

CLASSES D'USAGES PERMISES

R : RÉSIDENTIEL									
R-1 : Unifamiliale									
R-2 : Bifamiliale									
R-3 : Trifamiliale									
R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements									
R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus									
R-6 : Logement aux étages									
R-7 : Habitation pour personnes âgées									
C : COMMERCE									
C-1 : Local									
C-2 : Service									
C-3 : Régional									
C-4 : Restauration									
C-5 : Hébergement									
C-6 : Automobiles-service									
C-7 : Automobiles-réparation									
C-8 : Amusement									
C-9 : Récréotouristique									
C-10 : Divertissement									
C-11 : Faible nuisance									
C-12 : Forte nuisance									
I : INDUSTRIE									
I-1 : Haute technologie									
I-2 : Légère									
I-3 : Lourde									
I-4 : Extractive									
I-5 : Des déchets et des matières recyclables									
P : PUBLIC									
P-1 : Loisirs et culture	•								
P-2 : Service public									
P-3 : Infrastructure et équipement									
A : AGRICOLE									
A-1 : Culture		•							
A-2 : Élevage									
A-3 : Service et transformation									
CONS : CONSERVATION									
CONS-1 : Conservation			•						
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS									
		(1)							
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS									

NORMES

NORMES

STRUCTURE DU BÂTIMENT									
Isolée									
Jumelée									
Contiguë									
Quadruplé									
DIMENSIONS DU BÂTIMENT									
Hauteur en étage(s) minimale/maximale	-	-	-						
Largeur minimale (m)	-	-	-						
Superficie de bâtiment minimale (m ²)	-	-	-						
MARGES									
Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m	-	-	-						
Avant secondaire minimale (m)	-	-	-						
Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture	-	-	-						
Arrière minimale (m)	-	-	-						
Distance minimale entre les bâtiments (m)	-	-	-						
NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE									
Nombre de logements minimal/maximal	-	-	-						

LOTISSEMENT

TERRAIN									
Largeur minimale (m) centre/extrémité	-	-	-						
Profondeur minimale (m)	-	-	-						
Superficie minimale (m ²) centre/extrémité	-	-	-						

DIVERS

PIIA									
PPCMOI									
PAE									
Usages conditionnels									
Projet intégré									
Notes particulières									

NOTES

Amendements

(1) 8131 - Acériculture	No Règlement	Article(s)	Année



CHAMBLY

ZONE : CONS-016

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES

CLASSES D'USAGES PERMISES

R : RÉSIDENTIEL									
R-1 : Unifamiliale									
R-2 : Bifamiliale									
R-3 : Trifamiliale									
R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements									
R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus									
R-6 : Logement aux étages									
R-7 : Habitation pour personnes âgées									
C : COMMERCE									
C-1 : Local									
C-2 : Service									
C-3 : Régional									
C-4 : Restauration									
C-5 : Hébergement									
C-6 : Automobiles-service									
C-7 : Automobiles-réparation									
C-8 : Amusement									
C-9 : Récréotouristique									
C-10 : Divertissement									
C-11 : Faible nuisance									
C-12 : Forte nuisance									
I : INDUSTRIE									
I-1 : Haute technologie									
I-2 : Légère									
I-3 : Lourde									
I-4 : Extractive									
I-5 : Des déchets et des matières recyclables									
P : PUBLIC									
P-1 : Loisirs et culture	•								
P-2 : Service public									
P-3 : Infrastructure et équipement									
A : AGRICOLE									
A-1 : Culture		•							
A-2 : Élevage									
A-3 : Service et transformation									
CONS : CONSERVATION									
CONS-1 : Conservation			•						
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS									
		(1)							
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS									

NORMES

NORMES

STRUCTURE DU BÂTIMENT									
Isolée									
Jumelée									
Contiguë									
Quadruplé									
DIMENSIONS DU BÂTIMENT									
Hauteur en étage(s) minimale/maximale	-	-	-						
Largeur minimale (m)	-	-	-						
Superficie de bâtiment minimale (m ²)	-	-	-						
MARGES									
Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m	-	-	-						
Avant secondaire minimale (m)	-	-	-						
Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture	-	-	-						
Arrière minimale (m)	-	-	-						
Distance minimale entre les bâtiments (m)	-	-	-						
NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE									
Nombre de logements minimal/maximal	-	-	-						

LOTISSEMENT

TERRAIN									
Largeur minimale (m) centre/extrémité	-	-	-						
Profondeur minimale (m)	-	-	-						
Superficie minimale (m ²) centre/extrémité	-	-	-						

DIVERS

PIIA									
PPCMOI									
PAE									
Usages conditionnels									
Projet intégré									
Notes particulières									

NOTES

Amendements

(1) 8131 - Acériculture	No Règlement	Article(s)	Année



CHAMBLY

ZONE : CONS-017

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES

CLASSES D'USAGES PERMISES

R : RÉSIDENTIEL									
R-1 : Unifamiliale									
R-2 : Bifamiliale									
R-3 : Trifamiliale									
R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements									
R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus									
R-6 : Logement aux étages									
R-7 : Habitation pour personnes âgées									
C : COMMERCE									
C-1 : Local									
C-2 : Service									
C-3 : Régional									
C-4 : Restauration									
C-5 : Hébergement									
C-6 : Automobiles-service									
C-7 : Automobiles-réparation									
C-8 : Amusement									
C-9 : Récréotouristique									
C-10 : Divertissement									
C-11 : Faible nuisance									
C-12 : Forte nuisance									
I : INDUSTRIE									
I-1 : Haute technologie									
I-2 : Légère									
I-3 : Lourde									
I-4 : Extractive									
I-5 : Des déchets et des matières recyclables									
P : PUBLIC									
P-1 : Loisirs et culture	•								
P-2 : Service public									
P-3 : Infrastructure et équipement									
A : AGRICOLE									
A-1 : Culture		•							
A-2 : Élevage									
A-3 : Service et transformation									
CONS : CONSERVATION									
CONS-1 : Conservation			•						
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS									
		(1)							
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS									

NORMES

NORMES

STRUCTURE DU BÂTIMENT									
Isolée									
Jumelée									
Contiguë									
Quadruplé									
DIMENSIONS DU BÂTIMENT									
Hauteur en étage(s) minimale/maximale	-	-	-						
Largeur minimale (m)	-	-	-						
Superficie de bâtiment minimale (m ²)	-	-	-						
MARGES									
Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m	-	-	-						
Avant secondaire minimale (m)	-	-	-						
Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture	-	-	-						
Arrière minimale (m)	-	-	-						
Distance minimale entre les bâtiments (m)	-	-	-						
NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE									
Nombre de logements minimal/maximal	-	-	-						

LOTISSEMENT

TERRAIN									
Largeur minimale (m) centre/extrémité	-	-	-						
Profondeur minimale (m)	-	-	-						
Superficie minimale (m ²) centre/extrémité	-	-	-						

DIVERS

PIIA									
PPCMOI									
PAE									
Usages conditionnels									
Projet intégré									
Notes particulières									

NOTES

Amendements

(1) 8131 - Acériculture	No Règlement	Article(s)	Année



CHAMBLY

ZONE : CONS-018

PIIA : AIRE DE PAYSAGE P4 - A PÉRIURBAINE FAIBLE DENSITÉ

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES

CLASSES D'USAGES PERMISES

R : RÉSIDENTIEL									
R-1 : Unifamiliale									
R-2 : Bifamiliale									
R-3 : Trifamiliale									
R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements									
R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus									
R-6 : Logement aux étages									
R-7 : Habitation pour personnes âgées									
C : COMMERCE									
C-1 : Local									
C-2 : Service									
C-3 : Régional									
C-4 : Restauration									
C-5 : Hébergement									
C-6 : Automobiles-service									
C-7 : Automobiles-réparation									
C-8 : Amusement									
C-9 : Récréotouristique									
C-10 : Divertissement									
C-11 : Faible nuisance									
C-12 : Forte nuisance									
I : INDUSTRIE									
I-1 : Haute technologie									
I-2 : Légère									
I-3 : Lourde									
I-4 : Extractive									
I-5 : Des déchets et des matières recyclables									
P : PUBLIC									
P-1 : Loisirs et culture	•								
P-2 : Service public									
P-3 : Infrastructure et équipement									
A : AGRICOLE									
A-1 : Culture									
A-2 : Élevage									
A-3 : Service et transformation									
CONS : CONSERVATION									
CONS-1 : Conservation		•							
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS									
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS									

NORMES

NORMES

STRUCTURE DU BÂTIMENT									
Isolée	-	-							
Jumelée	-	-							
Contiguë	-	-							
Quadruplé	-	-							
DIMENSIONS DU BÂTIMENT									
Hauteur en étage(s) minimale/maximale	-	-							
Largeur minimale (m)	-	-							
Superficie de bâtiment minimale (m ²)	-	-							
MARGES									
Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m	-	-							
Avant secondaire minimale (m)	-	-							
Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture	-	-							
Arrière minimale (m)	-	-							
Distance minimale entre les bâtiments (m)	-	-							
NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE									
Nombre de logements minimal/maximal	-	-							

LOTISSEMENT

TERRAIN									
Largeur minimale (m) centre/extrémité	-	-							
Profondeur minimale (m)	-	-							
Superficie minimale (m ²) centre/extrémité	-	-							

DIVERS

PIIA									
PPCMOI									
PAE									
Usages conditionnels									
Projet intégré									
Notes particulières	(1)								

NOTES

(1) Seul l'usage pistes cyclables ou piétonnes est permis

Amendements

No Règlement	Article(s)	Année



CHAMBLY

ZONE : CONS-019

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES

CLASSES D'USAGES PERMISES

R : RÉSIDENTIEL

- R-1 : Unifamiliale
- R-2 : Bifamiliale
- R-3 : Trifamiliale
- R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements
- R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus
- R-6 : Logement aux étages
- R-7 : Habitation pour personnes âgées

C : COMMERCE

- C-1 : Local
- C-2 : Service
- C-3 : Régional
- C-4 : Restauration
- C-5 : Hébergement
- C-6 : Automobiles-service
- C-7 : Automobiles-réparation
- C-8 : Amusement
- C-9 : Récréotouristique
- C-10 : Divertissement
- C-11 : Faible nuisance
- C-12 : Forte nuisance

I : INDUSTRIE

- I-1 : Haute technologie
- I-2 : Légère
- I-3 : Lourde
- I-4 : Extractive
- I-5 : Des déchets et des matières recyclables

P : PUBLIC

- P-1 : Loisirs et culture
- P-2 : Service public
- P-3 : Infrastructure et équipement

A : AGRICOLE

- A-1 : Culture
- A-2 : Élevage
- A-3 : Service et transformation

CONS : CONSERVATION

- CONS-1 : Conservation

USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS

USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS

NORMES

NORMES

STRUCTURE DU BÂTIMENT

- Isolée - -
- Jumelée - -
- Contiguë - -
- Quadruplé - -

DIMENSIONS DU BÂTIMENT

- Hauteur en étage(s) minimale/maximale - -
- Largeur minimale (m) - -
- Superficie de bâtiment minimale (m²) - -

MARGES

- Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m - -
- Avant secondaire minimale (m) - -
- Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture - -
- Arrière minimale (m) - -
- Distance minimale entre les bâtiments (m) - -

NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE

- Nombre de logements minimal/maximal - -

LOTISSEMENT

TERRAIN

- Largeur minimale (m) centre/extrémité - -
- Profondeur minimale (m) - -
- Superficie minimale (m²) centre/extrémité - -

DIVERS

- PIIA
- PPCMOI
- PAE
- Usages conditionnels
- Projet intégré
- Notes particulières (1)

NOTES

(1) Art. 265 par. 1 - Dispositions applicables à la zone CONS-019

Amendements

No Règlement	Article(s)	Année



CHAMBLY

ZONE : CONS-020

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES

CLASSES D'USAGES PERMISES

R : RÉSIDENTIEL									
R-1 : Unifamiliale									
R-2 : Bifamiliale									
R-3 : Trifamiliale									
R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements									
R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus									
R-6 : Logement aux étages									
R-7 : Habitation pour personnes âgées									
C : COMMERCE									
C-1 : Local									
C-2 : Service									
C-3 : Régional									
C-4 : Restauration									
C-5 : Hébergement									
C-6 : Automobiles-service									
C-7 : Automobiles-réparation									
C-8 : Amusement									
C-9 : Récréotouristique									
C-10 : Divertissement									
C-11 : Faible nuisance									
C-12 : Forte nuisance									
I : INDUSTRIE									
I-1 : Haute technologie									
I-2 : Légère									
I-3 : Lourde									
I-4 : Extractive									
I-5 : Des déchets et des matières recyclables									
P : PUBLIC									
P-1 : Loisirs et culture									
P-2 : Service public									
P-3 : Infrastructure et équipement									
A : AGRICOLE									
A-1 : Culture									
A-2 : Élevage									
A-3 : Service et transformation									
CONS : CONSERVATION									
CONS-1 : Conservation		•							
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS									
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS									

NORMES

NORMES

STRUCTURE DU BÂTIMENT									
Isolée									
Jumelée									
Contiguë									
Quadruplé									
DIMENSIONS DU BÂTIMENT									
Hauteur en étage(s) minimale/maximale	-								
Largeur minimale (m)	-								
Superficie de bâtiment minimale (m ²)	-								
MARGES									
Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m	-								
Avant secondaire minimale (m)	-								
Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture	-								
Arrière minimale (m)	-								
Distance minimale entre les bâtiments (m)	-								
NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE									
Nombre de logements minimal/maximal	-								

LOTISSEMENT

TERRAIN									
Largeur minimale (m) centre/extrémité	-								
Profondeur minimale (m)	-								
Superficie minimale (m ²) centre/extrémité	-								

DIVERS

PIIA									
PPCMOI									
PAE									
Usages conditionnels									
Projet intégré									
Notes particulières									

NOTES

Amendements

	Amendements		
	No Règlement	Article(s)	Année



CHAMBLY

ZONE : CONS-021

PIIA : AIRE DE PAYSAGE P4 - A PÉRIURBAINE FAIBLE DENSITÉ

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES											
CLASSES D'USAGES PERMISES	R : RÉSIDENTIEL										
	R-1 : Unifamiliale										
	R-2 : Bifamiliale										
	R-3 : Trifamiliale										
	R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements										
	R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus										
	R-6 : Logement aux étages										
	R-7 : Habitation pour personnes âgées										
	C : COMMERCE										
	C-1 : Local										
	C-2 : Service										
	C-3 : Régional										
	C-4 : Restauration										
	C-5 : Hébergement										
	C-6 : Automobiles-service										
C-7 : Automobiles-réparation											
C-8 : Amusement											
C-9 : Récréotouristique											
C-10 : Divertissement											
C-11 : Faible nuisance											
C-12 : Forte nuisance											
I : INDUSTRIE											
I-1 : Haute technologie											
I-2 : Légère											
I-3 : Lourde											
I-4 : Extractive											
I-5 : Des déchets et des matières recyclables											
P : PUBLIC											
P-1 : Loisirs et culture											
P-2 : Service public											
P-3 : Infrastructure et équipement											
A : AGRICOLE											
A-1 : Culture											
A-2 : Élevage											
A-3 : Service et transformation											
CONS : CONSERVATION											
CONS-1 : Conservation		●									
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS											
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS											
NORMES											
NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT										
	Isolée										
	Jumelée										
	Contiguë										
	Quadruplé										
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT										
	Hauteur en étage(s) minimale/maximale	-									
	Largeur minimale (m)	-									
	Superficie de bâtiment minimale (m ²)	-									
	MARGES										
	Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m	-									
	Avant secondaire minimale (m)	-									
	Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture	-									
	Arrière minimale (m)	-									
	Distance minimale entre les bâtiments (m)	-									
NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE											
Nombre de logements minimal/maximal	-										
LOTISSEMENT											
TERRAIN											
Largeur minimale (m) centre/extrémité	-										
Profondeur minimale (m)	-										
Superficie minimale (m ²) centre/extrémité	-										
DIVERS											
PIIA											
PPCMOI											
PAE											
Usages conditionnels											
Projet intégré											
Notes particulières											
NOTES						Amendements					
						No Règlement	Article(s)	Année			



GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES

R : RÉSIDENTIEL

R-1 : Unifamiliale									
R-2 : Bifamiliale									
R-3 : Trifamiliale									
R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements									
R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus									
R-6 : Logement aux étages									
R-7 : Habitation pour personnes âgées									

C : COMMERCE

C-1 : Local									
C-2 : Service									
C-3 : Régional	•								
C-4 : Restauration									
C-5 : Hébergement									
C-6 : Automobiles-service									
C-7 : Automobiles-réparation		•							
C-8 : Amusement			•						
C-9 : Récréotouristique									
C-10 : Divertissement									
C-11 : Faible nuisance					•				
C-12 : Forte nuisance						•			

I : INDUSTRIE

I-1 : Haute technologie							•		
I-2 : Légère								•	
I-3 : Lourde									
I-4 : Extractive									
I-5 : Des déchets et des matières recyclables									

P : PUBLIC

P-1 : Loisirs et culture									
P-2 : Service public									•
P-3 : Infrastructure et équipement									

A : AGRICOLE

A-1 : Culture									
A-2 : Élevage									
A-3 : Service et transformation									

CONS : CONSERVATION

CONS-1 : Conservation									
-----------------------	--	--	--	--	--	--	--	--	--

USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS

USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS

(1)

(2)

(5)

(3)

(4)

NORMES

STRUCTURE DU BÂTIMENT

Isolée	•	•	•	•	•	•	•	•	
Jumelée									
Contiguë									
Quadruplé									

DIMENSIONS DU BÂTIMENT

Hauteur en mètres minimale/maximale	4,35/-	4,35/-	4,35/-	4,35/-	4,35/-	4,35/-	4,35/-	4,35/-	
Largeur minimale (m)	12	12	12	12	12	12	12	12	
Superficie de bâtiment minimale (m ²)	300	300	300	300	300	300	300	300	

MARGES

Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m	9	9	9	9	9	9	9	9	
Avant secondaire minimale (m)	9	9	9	9	9	9	9	9	
Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture	5	5	5	5	5	5	5	5	
Arrière minimale (m)	5	5	5	5	5	5	5	5	
Distance minimale entre les bâtiments (m)	-	-	-	-	-	-	-	-	

OCCUPATION AU SOL

Rapport maximal plancher/terrain (max.)	1	1	1	1	1	1	1	1	
Occupation minimale du terrain	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	

LOTISSEMENT

TERRAIN

Largeur minimale (m) centre/extrémité	15	15	15	15	15	15	15	15	
Profondeur minimale (m)	-	-	-	-	-	-	-	-	
Superficie minimale (m ²) centre/extrémité	-	-	-	-	-	-	-	-	

DIVERS

PIIA	•	•	•	•	•	•	•	•	
PPCMOI									
PAE									
Usages conditionnels									
Projet intégré									
Notes particulières									

NOTES

- (1) 5512 - Vente au détail de véhicules automobiles usagés
seulement : un seul établissement autorisé dans la zone.
- (2) 7425 - Gymnase et formation athlétique
- (3) 5113 - Vente en gros de pièces usagées et d'accessoires d'occasion pour véhicules automobiles
5593 - Vente au détail de pièces de véhicules automobiles et d'accessoires usagés
5332 - Vente au détail de marchandises d'occasion et marché aux puces
- (4) 6831 - École de métiers (non intégrée aux polyvalentes)
6839 - Autres institutions de formation spécialisée (Sont incluses les écoles de langues, de couture, d'arts martiaux, de combats et autres)

Amendements

No Règlement

Article(s)

Année



GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES

CLASSES D'USAGES PERMISES	R : RÉSIDENTIEL									
	R-1 : Unifamiliale									
	R-2 : Bifamiliale									
	R-3 : Trifamiliale									
	R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements									
	R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus									
	R-6 : Logement aux étages									
	R-7 : Habitation pour personnes âgées									
	C : COMMERCE									
	C-1 : Local									
	C-2 : Service									
	C-3 : Régional	•								
	C-4 : Restauration									
	C-5 : Hébergement									
	C-6 : Automobiles-service									
	C-7 : Automobiles-réparation		•							
	C-8 : Amusement			•						
	C-9 : Récréotouristique									
	C-10 : Divertissement									
	C-11 : Faible nuisance					•				
C-12 : Forte nuisance						•				
I : INDUSTRIE										
I-1 : Haute technologie						•				
I-2 : Légère							•			
I-3 : Lourde										
I-4 : Extractive										
I-5 : Des déchets et des matières recyclables										
P : PUBLIC										
P-1 : Loisirs et culture										
P-2 : Service public								•		
P-3 : Infrastructure et équipement										
A : AGRICOLE										
A-1 : Culture										
A-2 : Élevage										
A-3 : Service et transformation										
CONS : CONSERVATION										
CONS-1 : Conservation										
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS										
	(1)		(2)					(4)		
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS										
				(5)	(3)					

NORMES

NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT									
	Isolée	•	•	•	•	•	•	•	•	
	Jumelée									
	Contiguë									
	Quadruplé									
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT									
	Hauteur en mètres minimale/maximale	4,35/-	4,35/-	4,35/-	4,35/-	4,35/-	4,35/-	4,35/-	4,35/-	
	Largeur minimale (m)	12	12	12	12	12	12	12	12	
	Superficie de bâtiment minimale (m ²)	300	300	300	300	300	300	300	300	
	MARGES									
	Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m	9	9	9	9	9	9	9	9	
	Avant secondaire minimale (m)	9	9	9	9	9	9	9	9	
	Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture	5	5	5	5	5	5	5	5	
	Arrière minimale (m)	5	5	5	5	5	5	5	5	
	Distance minimale entre les bâtiments (m)	-	-	-	-	-	-	-	-	
	OCCUPATION AU SOL									
	Rapport maximal plancher/terrain (max.)	1	1	1	1	1	1	1	1	
	Occupation minimale du terrain	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	

LOTISSEMENT

TERRAIN										
	Largeur minimale (m) centre/extrémité	15	15	15	15	15	15	15	15	
	Profondeur minimale (m)	-	-	-	-	-	-	-	-	
Superficie minimale (m ²) centre/extrémité	-	-	-	-	-	-	-	-		

DIVERS

PIIA	•	•	•	•	•	•	•	•	
PPCMOI									
PAE									
Usages conditionnels									
Projet intégré									
Notes particulières									

NOTES

NOTES	Amendements		
	No Règlement	Article(s)	Année
(5) 5190 - Vente en gros de cannabis et de produits de cannabis			



GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES

CLASSES D'USAGES PERMISES

R : RÉSIDENTIEL								
R-1 : Unifamiliale								
R-2 : Bifamiliale								
R-3 : Trifamiliale								
R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements								
R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus								
R-6 : Logement aux étages								
R-7 : Habitation pour personnes âgées								
C : COMMERCE								
C-1 : Local								
C-2 : Service								
C-3 : Régional								
C-4 : Restauration								
C-5 : Hébergement								
C-6 : Automobiles-service								
C-7 : Automobiles-réparation	•							
C-8 : Amusement		•						
C-9 : Récréotouristique								
C-10 : Divertissement								
C-11 : Faible nuisance			•					
C-12 : Forte nuisance				•				
I : INDUSTRIE								
I-1 : Haute technologie					•			
I-2 : Légère						•		
I-3 : Lourde								
I-4 : Extractive								
I-5 : Des déchets et des matières recyclables								
P : PUBLIC								
P-1 : Loisirs et culture								
P-2 : Service public							•	
P-3 : Infrastructure et équipement								
A : AGRICOLE								
A-1 : Culture								
A-2 : Élevage								
A-3 : Service et transformation								
CONS : CONSERVATION								
CONS-1 : Conservation								
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS		(1)					(3)	
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS			(4)	(2)				

NORMES

NORMES

STRUCTURE DU BÂTIMENT								
Isolée	•	•	•	•	•	•	•	
Jumelée								
Contiguë								
Quadruplé								
DIMENSIONS DU BÂTIMENT								
Hauteur en mètres minimale/maximale	4,35/-	4,35/-	4,35/-	4,35/-	4,35/-	4,35/-	4,35/-	
Largeur minimale (m)	12	12	12	12	12	12	12	
Superficie de bâtiment minimale (m ²)	300	300	300	300	300	300	300	
MARGES								
Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m	9	9	9	9	9	9	9	
Avant secondaire minimale (m)	9	9	9	9	9	9	9	
Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture	5	5	5	5	5	5	5	
Arrière minimale (m)	5	5	5	5	5	5	5	
Distance minimale entre les bâtiments (m)	-	-	-	-	-	-	-	
OCCUPATION AU SOL								
Rapport maximal plancher/terrain (max.)	1	1	1	1	1	1	1	
Occupation minimale du terrain	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	

LOTISSEMENT

TERRAIN								
Largeur minimale (m) centre/extrémité	15	15	15	15	15	15	15	
Profondeur minimale (m)	-	-	-	-	-	-	-	
Superficie minimale (m ²) centre/extrémité	-	-	-	-	-	-	-	

DIVERS

PIIA	•	•	•	•	•	•	•	
PPCMOI								
PAE								
Usages conditionnels								
Projet intégré								
Notes particulières								

NOTES

Amendements

<p>(1) 7419 Autres activités sportives 7425 - Gymnase et formation athlétique</p> <p>(2) 5113 - Vente en gros de pièces usagées et d'accessoires d'occasion pour véhicules automobiles 5593 - Vente au détail de pièces de véhicules automobiles et d'accessoires usagés 5332 - Vente au détail de marchandises d'occasion et marché aux puces</p> <p>(3) 6831 - École de métiers (non intégrée aux polyvalentes) 6839 - Autres institutions de formation spécialisée (Sont incluses les écoles de langues, de couture, d'arts martiaux, de combats et autres.)</p>	No Règlement	Article(s)	Année



GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES

CLASSES D'USAGES PERMISES

R : RÉSIDENTIEL									
R-1 : Unifamiliale									
R-2 : Bifamiliale									
R-3 : Trifamiliale									
R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements									
R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus									
R-6 : Logement aux étages									
R-7 : Habitation pour personnes âgées									
C : COMMERCE									
C-1 : Local									
C-2 : Service									
C-3 : Régional									
C-4 : Restauration									
C-5 : Hébergement									
C-6 : Automobiles-service									
C-7 : Automobiles-réparation	•								
C-8 : Amusement		•							
C-9 : Récréotouristique									
C-10 : Divertissement									
C-11 : Faible nuisance			•						
C-12 : Forte nuisance				•					
I : INDUSTRIE									
I-1 : Haute technologie					•				
I-2 : Légère						•			
I-3 : Lourde									
I-4 : Extractive									
I-5 : Des déchets et des matières recyclables									
P : PUBLIC									
P-1 : Loisirs et culture									
P-2 : Service public							•		
P-3 : Infrastructure et équipement									
A : AGRICOLE									
A-1 : Culture									
A-2 : Élevage									
A-3 : Service et transformation									
CONS : CONSERVATION									
CONS-1 : Conservation									
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS		(1)					(3)		
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS			(4)	(2)					

NORMES

NORMES

STRUCTURE DU BÂTIMENT									
Isolée	•	•	•	•	•	•	•		
Jumelée									
Contiguë									
Quaduplé									
DIMENSIONS DU BÂTIMENT									
Hauteur en mètres minimale/maximale	4,35/-	4,35/-	4,35/-	4,35/-	4,35/-	4,35/-	4,35/-		
Largeur minimale (m)	12	12	12	12	12	12	12		
Superficie de bâtiment minimale (m ²)	300	300	300	300	300	300	300		
MARGES									
Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m	9	9	9	9	9	9	9		
Avant secondaire minimale (m)	9	9	9	9	9	9	9		
Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture	5	5	5	5	5	5	5		
Arrière minimale (m)	5	5	5	5	5	5	5		
Distance minimale entre les bâtiments (m)	-	-	-	-	-	-	-		
OCCUPATION AU SOL									
Rapport maximal plancher/terrain (max.)	1	1	1	1	1	1	1		
Occupation minimale du terrain	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1		

LOTISSEMENT

TERRAIN									
Largeur minimale (m) centre/extrémité	15	15	15	15	15	15	15		
Profondeur minimale (m)	-	-	-	-	-	-	-		
Superficie minimale (m ²) centre/extrémité	-	-	-	-	-	-	-		

DIVERS

PIIA	•	•	•	•	•	•	•		
PPCMOI									
PAE									
Usages conditionnels									
Projet intégré									
Notes particulières									

NOTES

Amendements

(4) 5190 Vente en gros de cannabis et de produits de cannabis	No Règlement	Article(s)	Année



GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES

CLASSES D'USAGES PERMISES	R : RÉSIDENTIEL									
	R-1 : Unifamiliale									
	R-2 : Bifamiliale									
	R-3 : Trifamiliale									
	R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements									
	R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus									
	R-6 : Logement aux étages									
	R-7 : Habitation pour personnes âgées									
	C : COMMERCE									
	C-1 : Local									
C-2 : Service										
C-3 : Régional										
C-4 : Restauration										
C-5 : Hébergement										
C-6 : Automobiles-service										
C-7 : Automobiles-réparation	•									
C-8 : Amusement		•								
C-9 : Récréotouristique										
C-10 : Divertissement										
C-11 : Faible nuisance			•							
C-12 : Forte nuisance				•						
I : INDUSTRIE										
I-1 : Haute technologie					•					
I-2 : Légère						•				
I-3 : Lourde							•			
I-4 : Extractive										
I-5 : Des déchets et des matières recyclables								•		
P : PUBLIC										
P-1 : Loisirs et culture										
P-2 : Service public									•	
P-3 : Infrastructure et équipement										
A : AGRICOLE										
A-1 : Culture										
A-2 : Élevage										
A-3 : Service et transformation										
CONS : CONSERVATION										
CONS-1 : Conservation										
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS		(1)						(3)	(4)	
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS				(2)						

NORMES

NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT									
	Isolée	•	•	•	•	•	•	•	•	
	Jumelée									
	Contiguë									
	Quadruplé									
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT									
	Hauteur en mètres minimale/maximale	4,35/-	4,35/-	4,35/-	4,35/-	4,35/-	4,35/-	4,35/-	4,35/-	4,35/-
	Largeur minimale (m)	12	12	12	12	12	12	12	12	12
	Superficie de bâtiment minimale (m ²)	300	300	300	300	300	300	300	300	300
	MARGES									
Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m	9	9	9	9	9	9	9	9	9	
Avant secondaire minimale (m)	9	9	9	9	9	9	9	9	9	
Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture	5	5	5	5	5	5	5	5	5	
Arrière minimale (m)	5	5	5	5	5	5	5	5	5	
Distance minimale entre les bâtiments (m)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
OCCUPATION AU SOL										
Rapport maximal plancher/terrain (max.)	1	1	1	1	1	1	1	1	1	
Occupation minimale du terrain	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	

LOTISSEMENT

LOTISSEMENT	TERRAIN									
	Largeur minimale (m) centre/extrémité	15	15	15	15	15	15	15	15	15
	Profondeur minimale (m)	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Superficie minimale (m ²) centre/extrémité	-	-	-	-	-	-	-	-	-

DIVERS

DIVERS	PIIA	•	•	•	•	•	•	•	•	
	PPCMOI									
	PAE									
	Usages conditionnels									
	Projet intégré									
	Notes particulières			(6)				(7)		

NOTES

(1) 7425 - Gymnase et formation athlétique
(2) 5113 - Vente en gros de pièces usagées et d'accessoires d'occasion pour véhicules automobiles
5593 - Vente au détail de pièces de véhicules automobiles et d'accessoires usagés
5332 - Vente au détail de marchandises d'occasion et marché aux puces
(3) 487 - Récupération et triage de produits divers
(4) 6831 - École de métiers (non intégrée aux polyvalentes)
6839 - Autres institutions de formation spécialisée (Sont incluses les écoles de langues, de couture, d'arts martiaux, de combats et autres.)

Amendements

No Règlement	Article(s)	Année
R. 2022-1431-12A	16abc	2022



GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES

CLASSES D'USAGES PERMISES

R : RÉSIDENTIEL									
R-1 : Unifamiliale									
R-2 : Bifamiliale									
R-3 : Trifamiliale									
R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements									
R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus									
R-6 : Logement aux étages									
R-7 : Habitation pour personnes âgées									
C : COMMERCE									
C-1 : Local									
C-2 : Service									
C-3 : Régional									
C-4 : Restauration									
C-5 : Hébergement									
C-6 : Automobiles-service									
C-7 : Automobiles-réparation	•								
C-8 : Amusement		•							
C-9 : Récréotouristique									
C-10 : Divertissement									
C-11 : Faible nuisance			•						
C-12 : Forte nuisance				•					
I : INDUSTRIE									
I-1 : Haute technologie					•				
I-2 : Légère						•			
I-3 : Lourde							•		
I-4 : Extractive									
I-5 : Des déchets et des matières recyclables								•	
P : PUBLIC									
P-1 : Loisirs et culture									
P-2 : Service public									•
P-3 : Infrastructure et équipement									
A : AGRICOLE									
A-1 : Culture									
A-2 : Élevage									
A-3 : Service et transformation									
CONS : CONSERVATION									
CONS-1 : Conservation									
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS		(1)						(3)	(4)
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS				(2)					

NORMES

NORMES

STRUCTURE DU BÂTIMENT									
Isolée	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Jumelée									
Contiguë									
Quadruplé									
DIMENSIONS DU BÂTIMENT									
Hauteur en mètres minimale/maximale	4,35/-	4,35/-	4,35/-	4,35/-	4,35/-	4,35/-	4,35/-	4,35/-	4,35/-
Largeur minimale (m)	12	12	12	12	12	12	12	12	12
Superficie de bâtiment minimale (m ²)	300	300	300	300	300	300	300	300	300
MARGES									
Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m	9	9	9	9	9	9	9	9	9
Avant secondaire minimale (m)	9	9	9	9	9	9	9	9	9
Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture	5	5	5	5	5	5	5	5	5
Arrière minimale (m)	5	5	5	5	5	5	5	5	5
Distance minimale entre les bâtiments (m)	-	-	-	-	-	-	-	-	-
OCCUPATION AU SOL									
Rapport maximal plancher/terrain (max.)	1	1	1	1	1	1	1	1	1
Occupation minimale du terrain	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1

LOTISSEMENT

TERRAIN									
Largeur minimale (m) centre/extrémité	15	15	15	15	15	15	15	15	15
Profondeur minimale (m)	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Superficie minimale (m ²) centre/extrémité	-	-	-	-	-	-	-	-	-

DIVERS

PIIA	•	•	•	•	•	•	•	•	•
PPCMOI									
PAE									
Usages conditionnels									
Projet intégré									
Notes particulières			(6)				(7)		

NOTES

(6) Article 201-Vente en gros de cannabis
(7) Article 235-Industrie du tabac et du cannabis

Amendements

No Règlement	Article(s)	Année



GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES

CLASSES D'USAGES PERMISES	R : RÉSIDENTIEL										
	R-1 : Unifamiliale										
	R-2 : Bifamiliale										
	R-3 : Trifamiliale										
	R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements										
	R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus										
	R-6 : Logement aux étages										
	R-7 : Habitation pour personnes âgées										
	C : COMMERCE										
	C-1 : Local										
C-2 : Service											
C-3 : Régional											
C-4 : Restauration											
C-5 : Hébergement											
C-6 : Automobiles-service											
C-7 : Automobiles-réparation	•										
C-8 : Amusement		•									
C-9 : Récréotouristique											
C-10 : Divertissement											
C-11 : Faible nuisance			•								
C-12 : Forte nuisance				•							
I : INDUSTRIE											
I-1 : Haute technologie					•						
I-2 : Légère						•					
I-3 : Lourde							•				
I-4 : Extractive											
I-5 : Des déchets et des matières recyclables									•		
P : PUBLIC											
P-1 : Loisirs et culture											
P-2 : Service public										•	
P-3 : Infrastructure et équipement											
A : AGRICOLE											
A-1 : Culture											
A-2 : Élevage											
A-3 : Service et transformation											
CONS : CONSERVATION											
CONS-1 : Conservation											
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS											
		(1)						(3)	(4)		
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS											
		(7)	(2)				(6)				

NORMES

NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT										
	Isolée	•	•	•	•	•	•	•	•	•	
	Jumelée										
	Contiguë										
	Quadruplé										
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT										
	Hauteur en mètres minimale/maximale	4,35/-	4,35/-	4,35/-	4,35/-	4,35/-	4,35/-	4,35/-	4,35/-	4,35/-	
	Largeur minimale (m)	12	12	12	12	12	12	12	12	12	
	Superficie de bâtiment minimale (m ²)	300	300	300	300	300	300	300	300	300	
	MARGES										
Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m	10,5	10,5	10,5	10,5	10,5	10,5	10,5	10,5	10,5		
Avant secondaire minimale (m)	10,5	10,5	10,5	10,5	10,5	10,5	10,5	10,5	10,5		
Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture	5	5	5	5	5	5	5	5	5		
Arrière minimale (m)	5	5	5	5	5	5	5	5	5		
Distance minimale entre les bâtiments (m)	-	-	-	-	-	-	-	-	-		
OCCUPATION AU SOL											
Rapport maximal plancher/terrain (max.)	1	1	1	1	1	1	1	1	1		
Occupation minimale du terrain	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1		

LOTISSEMENT

TERRAIN	TERRAIN										
	Largeur minimale (m) centre/extrémité	15	15	15	15	15	15	15	15	15	
	Profondeur minimale (m)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
	Superficie minimale (m ²) centre/extrémité	-	-	-	-	-	-	-	-	-	

DIVERS

PIIA	•	•	•	•	•	•	•	•	•	
PPCMOI										
PAE										
Usages conditionnels										
Projet intégré										
Notes particulières										

NOTES

(1) 7425 - Gymnase et formation athlétique
(2) 5113 - Vente en gros de pièces usagées et d'accessoires d'occasion pour véhicules automobiles
5593 - Vente au détail de pièces de véhicules automobiles et d'accessoires usagés
5332 - Vente au détail de marchandises d'occasion et marché aux puces
(3) 487 - Récupération et triage de produits divers
(4) 6831 - École de métiers (non intégrée aux polyvalentes)
6839 - Autres institutions de formation spécialisée (Sont incluses les écoles de langues, de couture, d'arts martiaux, de combats et autres.)

Amendements

No Règlement	Article(s)	Année
2022-1431-12A	16abc	2022



GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES

CLASSES D'USAGES PERMISES

R : RÉSIDENTIEL

- R-1 : Unifamiliale
- R-2 : Bifamiliale
- R-3 : Trifamiliale
- R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements
- R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus
- R-6 : Logement aux étages
- R-7 : Habitation pour personnes âgées

C : COMMERCE

- C-1 : Local
- C-2 : Service
- C-3 : Régional
- C-4 : Restauration
- C-5 : Hébergement
- C-6 : Automobiles-service
- C-7 : Automobiles-réparation
- C-8 : Amusement
- C-9 : Récréotouristique
- C-10 : Divertissement
- C-11 : Faible nuisance
- C-12 : Forte nuisance

I : INDUSTRIE

- I-1 : Haute technologie
- I-2 : Légère
- I-3 : Lourde
- I-4 : Extractive
- I-5 : Des déchets et des matières recyclables

P : PUBLIC

- P-1 : Loisirs et culture
- P-2 : Service public
- P-3 : Infrastructure et équipement

A : AGRICOLE

- A-1 : Culture
- A-2 : Élevage
- A-3 : Service et transformation

CONS : CONSERVATION

- CONS-1 : Conservation

USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS

USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS

NORMES

STRUCTURE DU BÂTIMENT

- Isolée
- Jumelée
- Contiguë
- Quadruplé

DIMENSIONS DU BÂTIMENT

Hauteur en mètres minimale/maximale	4,35/-	4,35/-	4,35/-	4,35/-	4,35/-	4,35/-	4,35/-	4,35/-	4,35/-
Largeur minimale (m)	12	12	12	12	12	12	12	12	12
Superficie de bâtiment minimale (m ²)	300	300	300	300	300	300	300	300	300

MARGES

Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m	10,5	10,5	10,5	10,5	10,5	10,5	10,5	10,5	10,5
Avant secondaire minimale (m)	10,5	10,5	10,5	10,5	10,5	10,5	10,5	10,5	10,5
Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture	5	5	5	5	5	5	5	5	5
Arrière minimale (m)	5	5	5	5	5	5	5	5	5
Distance minimale entre les bâtiments (m)	-	-	-	-	-	-	-	-	-

OCCUPATION AU SOL

Rapport maximal plancher/terrain (max.)	1	1	1	1	1	1	1	1	1
Occupation minimale du terrain	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1

LOTISSEMENT

TERRAIN

Largeur minimale (m) centre/extrémité	15	15	15	15	15	15	15	15	15
Profondeur minimale (m)	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Superficie minimale (m ²) centre/extrémité	-	-	-	-	-	-	-	-	-

DIVERS

PIIA	•	•	•	•	•	•	•	•	•
PPCMOI									
PAE									
Usages conditionnels									
Projet intégré									
Notes particulières									

NOTES

- (6) 21 - Industrie du tabac et du cannabis
- (7) 5190- Vente en gros de cannabis et de produits de cannabis

Amendements

No Règlement	Article(s)	Année



CHAMBLY

ZONE: I-005

PIIA : AIRE DE PAYSAGE P3 - INDUSTRIELLE

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES

CLASSES D'USAGES PERMISES

R : RÉSIDENTIEL

- R-1 : Unifamiliale
- R-2 : Bifamiliale
- R-3 : Trifamiliale
- R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements
- R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus
- R-6 : Logement aux étages
- R-7 : Habitation pour personnes âgées

C : COMMERCE

- C-1 : Local
- C-2 : Service
- C-3 : Régional
- C-4 : Restauration
- C-5 : Hébergement
- C-6 : Automobiles-service
- C-7 : Automobiles-réparation
- C-8 : Amusement
- C-9 : Récréotouristique
- C-10 : Divertissement
- C-11 : Faible nuisance
- C-12 : Forte nuisance

I : INDUSTRIE

- I-1 : Haute technologie
- I-2 : Légère
- I-3 : Lourde
- I-4 : Extractive
- I-5 : Des déchets et des matières recyclables

P : PUBLIC

- P-1 : Loisirs et culture
- P-2 : Service public
- P-3 : Infrastructure et équipement

A : AGRICOLE

- A-1 : Culture
- A-2 : Élevage
- A-3 : Service et transformation

CONS : CONSERVATION

- CONS-1 : Conservation

USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS

(1)

USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS

NORMES

NORMES

STRUCTURE DU BÂTIMENT

- Isolée
- Jumelée
- Contiguë
- Quadruplé

DIMENSIONS DU BÂTIMENT

- Hauteur en mètres minimale/maximale **4,35/- 4,35/-**
- Largeur minimale (m) **12 12**
- Superficie de bâtiment minimale (m²) **300 300**

MARGES

- Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m **9 9**
- Avant secondaire minimale (m) **9 9**
- Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture **5 5**
- Arrière minimale (m) **5 5**
- Distance minimale entre les bâtiments (m) **- -**

OCCUPATION AU SOL

- Rapport maximal plancher/terrain (max.) **1 1**
- Occupation minimale du terrain **0,5 0,5**

LOTISSEMENT

TERRAIN

- Largeur minimale (m) centre/extrémité **15 15**
- Profondeur minimale (m) **- -**
- Superficie minimale (m²) centre/extrémité **- -**

DIVERS

- PIIA
- PPCMOI
- PAE
- Usages conditionnels
- Projet intégré
- Notes particulières

(2)

NOTES

- (1) 209 - Industrie de boissons
- (2) Aucun usage accessoire mentionné au paragraphe 3° de l'article 207 n'est autorisé
- 5113 - Vente en gros de pièces usagées et d'accessoires d'occasion

Amendements

No Règlement	Article(s)	Année
R.2022-1431-20A	2ab	2022



GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES

R : RÉSIDENTIEL

R-1 : Unifamiliale										
R-2 : Bifamiliale										
R-3 : Trifamiliale										
R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements										
R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus										
R-6 : Logement aux étages										
R-7 : Habitation pour personnes âgées										

C : COMMERCE

C-1 : Local										
C-2 : Service	•									
C-3 : Régional										
C-4 : Restauration										
C-5 : Hébergement										
C-6 : Automobiles-service										
C-7 : Automobiles-réparation		•								
C-8 : Amusement			•							
C-9 : Récréotouristique				•						
C-10 : Divertissement					•					
C-11 : Faible nuisance						•				
C-12 : Forte nuisance							•			

I : INDUSTRIE

I-1 : Haute technologie							•			
I-2 : Légère								•		
I-3 : Lourde									•	
I-4 : Extractive										•
I-5 : Des déchets et des matières recyclables										•

P : PUBLIC

P-1 : Loisirs et culture										
P-2 : Service public										
P-3 : Infrastructure et équipement										

A : AGRICOLE

A-1 : Culture										
A-2 : Élevage										
A-3 : Service et transformation										

CONS : CONSERVATION

CONS-1 : Conservation										
-----------------------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS

USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS

(1)	(2)	(5)	(4)	(3)
-----	-----	-----	-----	-----

NORMES

STRUCTURE DU BÂTIMENT

Isolée	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Jumelée										
Contiguë										
Quadruplé										

DIMENSIONS DU BÂTIMENT

Hauteur en mètres minimale/maximale	3,7/-	4,35/-	4,35/-	3,7/-	4,35/-	4,35/-	4,35/-	4,35/-	4,35/-	4,35/-
Largeur minimale (m)	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12
Superficie de bâtiment minimale (m ²)	300	300	300	300	300	300	300	300	300	300

MARGES

Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m	9	9	9	9	9	9	9	9	9	9
Avant secondaire minimale (m)	9	9	9	9	9	9	9	9	9	9
Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5
Arrière minimale (m)	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5
Distance minimale entre les bâtiments (m)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

OCCUPATION AU SOL

Rapport maximal plancher/terrain (max.)	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
Occupation minimale du terrain	0,1	0,1	0,1	0,3	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1

LOTISSEMENT

TERRAIN

Largeur minimale (m) centre/extrémité	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15
Profondeur minimale (m)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Superficie minimale (m ²) centre/extrémité	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

DIVERS

PIIA	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
PPCMOI										
PAE										
Usages conditionnels										
Projet intégré										
Notes particulières										

NOTES

- (1) 6123 - Service de prêts sur gages
 (2) 7425 - Gymnase et formation athlétique
 (3) 487 - Récupération et triage de produits divers
 (4) 5113 - Vente en gros de pièces usagées et d'accessoires d'occasion
 (5) 5190 - Vente en gros de cannabis et de produits de cannabis

Amendements

No Règlement	Article(s)	Année
R. 2022-1431-12A	17abcd	2022



GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES

CLASSES D'USAGES PERMISES

R : RÉSIDENTIEL

R-1 : Unifamiliale
 R-2 : Bifamiliale
 R-3 : Trifamiliale
 R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements
 R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus
 R-6 : Logement aux étages
 R-7 : Habitation pour personnes âgées

C : COMMERCE

C-1 : Local
 C-2 : Service
 C-3 : Régional
 C-4 : Restauration
 C-5 : Hébergement
 C-6 : Automobiles-service
 C-7 : Automobiles-réparation
 C-8 : Amusement
 C-9 : Récréotouristique
 C-10 : Divertissement
 C-11 : Faible nuisance
 C-12 : Forte nuisance

I : INDUSTRIE

I-1 : Haute technologie
 I-2 : Légère
 I-3 : Lourde
 I-4 : Extractive
 I-5 : Des déchets et des matières recyclables

P : PUBLIC

P-1 : Loisirs et culture
 P-2 : Service public
 P-3 : Infrastructure et équipement

A : AGRICOLE

A-1 : Culture
 A-2 : Élevage
 A-3 : Service et transformation

CONS : CONSERVATION

CONS-1 : Conservation

USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS

(6)

USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS

NORMES

NORMES

STRUCTURE DU BÂTIMENT

Isolée
 Jumelée
 Contiguë
 Quadruplé

DIMENSIONS DU BÂTIMENT

Hauteur en mètres minimale/maximale 4,35/-
 Largeur minimale (m) 12
 Superficie de bâtiment minimale (m²) 300

MARGES

Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m 9
 Avant secondaire minimale (m) 9
 Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture 5
 Arrière minimale (m) 5
 Distance minimale entre les bâtiments (m) -

OCCUPATION AU SOL

Rapport maximal plancher/terrain (max.) 1
 Occupation minimale du terrain 0,1

LOTISSEMENT

TERRAIN

Largeur minimale (m) centre/extrémité 15
 Profondeur minimale (m) -
 Superficie minimale (m²) centre/extrémité -

DIVERS

PIIA
 PPCMOI
 PAE
 Usages conditionnels
 Projet intégré
 Notes particulières

NOTES

(6) 6831 - École de métiers (non intégrée aux polyvalentes)
 6839 - Autres institutions de formation spécialisée (Sont incluses les écoles de langues, de couture, d'arts martiaux, de combats et autres.)

Amendements

No Règlement

Article(s)

Année



CHAMBLY

ZONE : P-001

PIIA : AIRE DE PAYSAGE P4 - A PÉRIURBAINE FAIBLE DENSITÉ

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES

CLASSES D'USAGES PERMISES

R : RÉSIDENTIEL

- R-1 : Unifamiliale
- R-2 : Bifamiliale
- R-3 : Trifamiliale
- R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements
- R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus
- R-6 : Logement aux étages
- R-7 : Habitation pour personnes âgées

C : COMMERCE

- C-1 : Local
- C-2 : Service
- C-3 : Régional
- C-4 : Restauration
- C-5 : Hébergement
- C-6 : Automobiles-service
- C-7 : Automobiles-réparation
- C-8 : Amusement
- C-9 : Récréotouristique
- C-10 : Divertissement
- C-11 : Faible nuisance
- C-12 : Forte nuisance

I : INDUSTRIE

- I-1 : Haute technologie
- I-2 : Légère
- I-3 : Lourde
- I-4 : Extractive
- I-5 : Des déchets et des matières recyclables

P : PUBLIC

- P-1 : Loisirs et culture
- P-2 : Service public
- P-3 : Infrastructure et équipement

A : AGRICOLE

- A-1 : Culture
- A-2 : Élevage
- A-3 : Service et transformation

CONS : CONSERVATION

- CONS-1 : Conservation

USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS

USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS

NORMES

NORMES

STRUCTURE DU BÂTIMENT

- Isolée
- Jumelée
- Contiguë
- Quadriplé

DIMENSIONS DU BÂTIMENT

- Hauteur en étage(s) minimale/maximale
- Largeur minimale (m)
- Superficie de bâtiment minimale (m²)

MARGES

- Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m
- Avant secondaire minimale (m)
- Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture
- Arrière minimale (m)
- Distance minimale entre les bâtiments (m)

NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE

- Nombre de logements minimal/maximal

LOTISSEMENT

TERRAIN

- Largeur minimale (m) centre/extrémité
- Profondeur minimale (m)
- Superficie minimale (m²) centre/extrémité

DIVERS

- PIIA
- PPCMOI
- PAE
- Usages conditionnels
- Projet intégré
- Notes particulières

NOTES

Amendements

No Règlement

Article(s)

Année



CHAMBLY

ZONE : P-002

PIIA : AIRE DE PAYSAGE P5 PÉRIVILLAGEOISE

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES

CLASSES D'USAGES PERMISES

Table with columns for usage classes (R, C, I, P, A, CONS) and 10 empty columns for zoning regulations.

NORMES

NORMES

Table with columns for norms (Structure, Dimensions, Marges, Lotissement, Divers) and 10 empty columns for zoning regulations.

NOTES

Amendements

Table for notes and amendments with columns: No Règlement, Article(s), Année.



CHAMBLY

ZONE : P-003

PIIA : AIRE DE PAYSAGE P6 VILLAGEOISE

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES

CLASSES D'USAGES PERMISES

R : RÉSIDENTIEL

- R-1 : Unifamiliale
- R-2 : Bifamiliale
- R-3 : Trifamiliale
- R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements
- R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus
- R-6 : Logement aux étages
- R-7 : Habitation pour personnes âgées

C : COMMERCE

- C-1 : Local
- C-2 : Service
- C-3 : Régional
- C-4 : Restauration
- C-5 : Hébergement
- C-6 : Automobiles-service
- C-7 : Automobiles-réparation
- C-8 : Amusement
- C-9 : Récréotouristique
- C-10 : Divertissement
- C-11 : Faible nuisance
- C-12 : Forte nuisance

I : INDUSTRIE

- I-1 : Haute technologie
- I-2 : Légère
- I-3 : Lourde
- I-4 : Extractive
- I-5 : Des déchets et des matières recyclables

P : PUBLIC

- P-1 : Loisirs et culture
- P-2 : Service public
- P-3 : Infrastructure et équipement

A : AGRICOLE

- A-1 : Culture
- A-2 : Élevage
- A-3 : Service et transformation

CONS : CONSERVATION

- CONS-1 : Conservation

USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS

USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS

NORMES

NORMES

STRUCTURE DU BÂTIMENT

- Isolée
- Jumelée
- Contiguë
- Quadriplé

DIMENSIONS DU BÂTIMENT

- Hauteur en étage(s) minimale/maximale
- Largeur minimale (m)
- Superficie de bâtiment minimale (m²)

MARGES

- Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m
- Avant secondaire minimale (m)
- Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture
- Arrière minimale (m)
- Distance minimale entre les bâtiments (m)

NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE

- Nombre de logements minimal/maximal

LOTISSEMENT

TERRAIN

- Largeur minimale (m) centre/extrémité
- Profondeur minimale (m)
- Superficie minimale (m²) centre/extrémité

DIVERS

- PIIA
- PPCMOI
- PAE
- Usages conditionnels
- Projet intégré
- Notes particulières

NOTES

Amendements

No Règlement

Article(s)

Année



GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES

CLASSES D'USAGES PERMISES

R : RÉSIDENTIEL

Table with 10 columns and 7 rows for residential categories (R-1 to R-7) with dots indicating permissions.

C : COMMERCE

Table with 10 columns and 12 rows for commercial categories (C-1 to C-12).

I : INDUSTRIE

Table with 10 columns and 5 rows for industrial categories (I-1 to I-5).

P : PUBLIC

Table with 10 columns and 3 rows for public categories (P-1 to P-3).

A : AGRICOLE

Table with 10 columns and 3 rows for agricultural categories (A-1 to A-3).

CONS : CONSERVATION

Table with 10 columns and 1 row for conservation (CONS-1).

USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS

USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS

NORMES

NORMES

STRUCTURE DU BÂTIMENT

Table with 10 columns and 4 rows for building structure (Isolée, Jumelée, Contiguë, Quadruplé).

DIMENSIONS DU BÂTIMENT

Table with 10 columns and 3 rows for building dimensions (Hauteur, Largeur, Superficie).

MARGES

Table with 10 columns and 6 rows for margins (Avant, Latérale, Arrière, Distance).

NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE

Table with 10 columns and 1 row for number of dwellings.

LOTISSEMENT

TERRAIN

Table with 10 columns and 3 rows for terrain (Largeur, Profondeur, Superficie).

DIVERS

Table with 10 columns and 6 rows for miscellaneous items (PIIA, PPCMOI, PAE, Usages conditionnels, Projet intégré, Notes particulières).

NOTES

Amendements

Table with 1 column and 3 rows for notes (1) Article 115, (2) Chap.8 Section 7, (3) Autorisé uniquement pour un terrain...

Table with 3 columns: No Règlement, Article(s), Année. Contains amendment details for 2020, 2022, and 2024.

**GRILLE DES USAGES ET DES NORMES****CLASSES D'USAGES PERMISES**

CLASSES D'USAGES PERMISES	R : RÉSIDENTIEL							
	R-1 : Unifamiliale							
	R-2 : Bifamiliale							
	R-3 : Trifamiliale							
	R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements							
	R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus							
	R-6 : Logement aux étages							
	R-7 : Habitation pour personnes âgées							
	C : COMMERCE							
	C-1 : Local	•						
	C-2 : Service		•					
	C-3 : Régional							
	C-4 : Restauration							
	C-5 : Hébergement							
	C-6 : Automobiles-service							
	C-7 : Automobiles-réparation							
	C-8 : Amusement			•				
	C-9 : Récréotouristique							
C-10 : Divertissement								
C-11 : Faible nuisance								
C-12 : Forte nuisance								
I : INDUSTRIE								
I-1 : Haute technologie								
I-2 : Légère								
I-3 : Lourde								
I-4 : Extractive								
I-5 : Des déchets et des matières recyclables								
P : PUBLIC								
P-1 : Loisirs et culture				•				
P-2 : Service public					•			
P-3 : Infrastructure et équipement						•		
A : AGRICOLE								
A-1 : Culture								
A-2 : Élevage								
A-3 : Service et transformation								
CONS : CONSERVATION								
CONS-1 : Conservation								
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS			(5)			(6)		
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS	(7)	(4)						

NORMES

NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT							
	Isolée	•	•	•	•	•	•	
	Jumelée							
	Contiguë							
	Quadruplé							
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT							
	Hauteur en étage(s) minimale/maximale	2/2	2/2	2/2	2/2	2/2	2/2	
	Largeur minimale (m)	-	-	-	-	-	-	
	Superficie de bâtiment minimale (m ²)	-	-	-	-	-	-	
	MARGES							
	Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m	-	-	-	-	-	-	
	Avant secondaire minimale (m)	-	-	-	-	-	-	
	Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture	-/1,5	-/1,5	-/1,5	-/1,5	-/1,5	-/1,5	
	Arrière minimale (m)	-	-	-	-	-	-	
	Distance minimale entre les bâtiments (m)	-	-	-	-	-	-	
	NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE							
	Nombre de logements minimal/maximal	-	-	-	-	-	-	

LOTISSEMENT

LOTISSEMENT	TERRAIN							
	Largeur minimale (m) centre/extrémité	-	-	-	-	-	-	
	Profondeur minimale (m)	-	-	-	-	-	-	
	Superficie minimale (m ²) centre/extrémité	-	-	-	-	-	-	

DIVERS

PIIA	•	•	•	•	•	•	
PPCMOI							
PAE							
Usages conditionnels							
Projet intégré							
Notes particulières	(2)(3)(8)	(2)(3)(8)	(2)(3)(8)	(2)	(2)	(2)	

NOTES

	Amendements		
	No Règlement	Article(s)	Année
(2) Chap.8 Section 7- Dispositions applicables aux zones commerciales			
(3) Autorisé uniquement pour un terrain ayant front sur l'avenue Bourgogne. La façade principale du bâtiment doit faire face à l'avenue Bourgogne.			
(4) 6123 Service de prêts sur gages 6239.1 Salon de tatouage et de perçage 6269 Autres services pour animaux domestiques			



GRILLE DES USAGES ET DES NORMES									
CLASSES D'USAGES PERMISES	CLASSES D'USAGES PERMISES								
	R : RÉSIDENTIEL								
	R-1 : Unifamiliale								
	R-2 : Bifamiliale								
	R-3 : Trifamiliale								
	R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements								
	R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus								
	R-6 : Logement aux étages								
	R-7 : Habitation pour personnes âgées								
	C : COMMERCE								
	C-1 : Local	•							
	C-2 : Service		•						
	C-3 : Régional								
	C-4 : Restauration								
	C-5 : Hébergement								
C-6 : Automobiles-service									
C-7 : Automobiles-réparation									
C-8 : Amusement			•						
C-9 : Récréotouristique									
C-10 : Divertissement									
C-11 : Faible nuisance									
C-12 : Forte nuisance									
I : INDUSTRIE									
I-1 : Haute technologie									
I-2 : Légère									
I-3 : Lourde									
I-4 : Extractive									
I-5 : Des déchets et des matières recyclables									
P : PUBLIC									
P-1 : Loisirs et culture					•				
P-2 : Service public						•			
P-3 : Infrastructure et équipement							•		
A : AGRICOLE									
A-1 : Culture									
A-2 : Élevage									
A-3 : Service et transformation									
CONS : CONSERVATION									
CONS-1 : Conservation									
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS				(5)			(6)		
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS	(7)	(4)							
NORMES									
NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT								
	Isolée	•	•	•	•	•	•		
	Jumelée								
	Contiguë								
	Quadruplé								
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT								
	Hauteur en étage(s) minimale/maximale	2/2	2/2	2/2	2/2	2/2	2/2		
	Largeur minimale (m)	-	-	-	-	-	-		
	Superficie de bâtiment minimale (m ²)	-	-	-	-	-	-		
	MARGES								
	Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m	-	-	-	-	-	-		
	Avant secondaire minimale (m)	-	-	-	-	-	-		
	Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture	-/1,5	-/1,5	-/1,5	-/1,5	-/1,5	-/1,5		
	Arrière minimale (m)	-	-	-	-	-	-		
	Distance minimale entre les bâtiments (m)	-	-	-	-	-	-		
NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE									
Nombre de logements minimal/maximal	-	-	-	-	-	-			
LOTISSEMENT									
TERRAIN									
Largeur minimale (m) centre/extrémité	-	-	-	-	-	-			
Profondeur minimale (m)	-	-	-	-	-	-			
Superficie minimale (m ²) centre/extrémité	-	-	-	-	-	-			
DIVERS									
PIIA	•	•	•	•	•	•			
PPCMOI									
PAE									
Usages conditionnels									
Projet intégré									
Notes particulières	(2)(3)(8)	(2)(3)(8)	(2)(3)(8)	(2)	(2)	(2)			
NOTES					Amendements				
(5) C-8-01 Exposition d'objets culturels					No Règlement			Article(s)	
(6) 4621 Terrain de stationnement pour automobiles								Année	
(7) 5990 Vente au détail de cannabis et de produits de cannabis 5999.1 Vente au détail d'articles érotiques									
(8) Article 92 par. 3 – Particularité (stationnement)									
(9) Résolution 2023-03-120 (R-1360-5-23)									



CHAMBLY

ZONE : P-005

PIIA : AIRES DE PAYSAGE P5 PÉRIVILLAGEOISE, P7 CENTRE-VILLE ET PDA DU CANAL

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES

CLASSES D'USAGES PERMISES	R : RÉSIDENTIEL									
	R-1 : Unifamiliale									
	R-2 : Bifamiliale									
	R-3 : Trifamiliale									
	R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements									
	R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus									
	R-6 : Logement aux étages									
	R-7 : Habitation pour personnes âgées									
	C : COMMERCE									
	C-1 : Local									
	C-2 : Service									
	C-3 : Régional									
	C-4 : Restauration									
	C-5 : Hébergement									
	C-6 : Automobiles-service									
	C-7 : Automobiles-réparation									
	C-8 : Amusement									
	C-9 : Récréotouristique									
	C-10 : Divertissement									
	C-11 : Faible nuisance									
	C-12 : Forte nuisance									
	I : INDUSTRIE									
	I-1 : Haute technologie									
	I-2 : Légère									
	I-3 : Lourde									
	I-4 : Extractive									
	I-5 : Des déchets et des matières recyclables									
	P : PUBLIC									
	P-1 : Loisirs et culture	•								
	P-2 : Service public		•							
	P-3 : Infrastructure et équipement			•						
	A : AGRICOLE									
	A-1 : Culture									
	A-2 : Élevage									
	A-3 : Service et transformation									
CONS : CONSERVATION										
CONS-1 : Conservation										
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS			(2)							
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS		(1)								

NORMES

NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT									
	Isolée	•	•							
	Jumelée									
	Contiguë									
	Quadruplé									
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT									
	Hauteur en étage(s) minimale/maximale	1/2	1/2	-						
	Largeur minimale (m)	-	-	-						
	Superficie de bâtiment minimale (m ²)	-	-	-						
	MARGES									
	Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m	-	-	-						
	Avant secondaire minimale (m)	-	-	-						
	Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture	-	-	-						
	Arrière minimale (m)	-	-	-						
	Distance minimale entre les bâtiments (m)	-	-	-						
	NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE									
	Nombre de logements minimal/maximal	-	-	-						

LOTISSEMENT

LOTISSEMENT	TERRAIN									
	Largeur minimale (m) centre/extrémité	-	-	-						
	Profondeur minimale (m)	-	-	-						
	Superficie minimale (m ²) centre/extrémité	-	-	-						

DIVERS

DIVERS	PIIA	•	•	•						
	PPCMOI									
	PAE									
	Usages conditionnels									
	Projet intégré									
	Notes particulières									

NOTES

(1) 6911 Église, synagogue, mosquée et temple 6919 Autres activités religieuses
(2) 4621 Terrain de stationnement pour automobiles

Amendements

No Règlement	Article(s)	Année



CHAMBLY

ZONE : P-006

PIIA : AIRE DE PAYSAGE P7 - CENTRE-VILLE ET SECTEUR RÉCRÉOTOURISTIQUE

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES

CLASSES D'USAGES PERMISES	R : RÉSIDENTIEL																			
	R-1 : Unifamiliale																			
	R-2 : Bifamiliale																			
	R-3 : Trifamiliale																			
	R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements																			
	R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus																			
	R-6 : Logement aux étages																			
	R-7 : Habitation pour personnes âgées																			
	C : COMMERCE																			
	C-1 : Local																			
	C-2 : Service																			
	C-3 : Régional																			
	C-4 : Restauration																			
	C-5 : Hébergement																			
	C-6 : Automobiles-service																			
	C-7 : Automobiles-réparation																			
	C-8 : Amusement																			
	C-9 : Récréotouristique																			
	C-10 : Divertissement																			
	C-11 : Faible nuisance																			
	C-12 : Forte nuisance																			
I : INDUSTRIE																				
I-1 : Haute technologie																				
I-2 : Légère																				
I-3 : Lourde																				
I-4 : Extractive																				
I-5 : Des déchets et des matières recyclables																				
P : PUBLIC																				
P-1 : Loisirs et culture			●																	
P-2 : Service public				●																
P-3 : Infrastructure et équipement					●															
A : AGRICOLE																				
A-1 : Culture																				
A-2 : Élevage																				
A-3 : Service et transformation																				
CONS : CONSERVATION																				
CONS-1 : Conservation																				
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS							(1)													
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS																				

NORMES

NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT																			
	Isolée		●	●																
	Jumelée																			
	Contiguë																			
	Quadruplé																			
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT																			
	Hauteur en étage(s) minimale/maximale		1/2	1/2	-															
	Largeur minimale (m)		-	-	-															
	Superficie de bâtiment minimale (m ²)		-	-	-															
	MARGES																			
	Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m		-	-	-															
	Avant secondaire minimale (m)		-	-	-															
	Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture		-	-	-															
	Arrière minimale (m)		-	-	-															
Distance minimale entre les bâtiments (m)		-	-	-																
NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE																				
Nombre de logements minimal/maximal		-	-	-																
LOTISSEMENT																				
TERRAIN																				
Largeur minimale (m) centre/extrémité		-	-	-																
Profondeur minimale (m)		-	-	-																
Superficie minimale (m ²) centre/extrémité		-	-	-																
DIVERS																				
PIIA		●	●	●																
PPCMOI																				
PAE																				
Usages conditionnels																				
Projet intégré																				
Notes particulières		(2)	(2)	(2)																

NOTES

Amendements

(1) 4621 Terrain de stationnement pour automobiles (2) Superficie minimale d'espace vert: 50 % * Zone comprise dans le territoire du P.P.U. centre-ville	No Règlement	Article(s)	Année
	R. 2022-1431-12A	19	2022
	R. 2022-1431-21A	2j	2023



CHAMBLY

ZONE : P-007

PIIA : AIRE DE PAYSAGE P6 VILLAGEOISE

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES

CLASSES D'USAGES PERMISES

R : RÉSIDENTIEL

- R-1 : Unifamiliale
- R-2 : Bifamiliale
- R-3 : Trifamiliale
- R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements
- R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus
- R-6 : Logement aux étages
- R-7 : Habitation pour personnes âgées

C : COMMERCE

- C-1 : Local
- C-2 : Service
- C-3 : Régional
- C-4 : Restauration
- C-5 : Hébergement
- C-6 : Automobiles-service
- C-7 : Automobiles-réparation
- C-8 : Amusement
- C-9 : Récréotouristique
- C-10 : Divertissement
- C-11 : Faible nuisance
- C-12 : Forte nuisance

I : INDUSTRIE

- I-1 : Haute technologie
- I-2 : Légère
- I-3 : Lourde
- I-4 : Extractive
- I-5 : Des déchets et des matières recyclables

P : PUBLIC

- P-1 : Loisirs et culture
- P-2 : Service public
- P-3 : Infrastructure et équipement

A : AGRICOLE

- A-1 : Culture
- A-2 : Élevage
- A-3 : Service et transformation

CONS : CONSERVATION

- CONS-1 : Conservation

USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS

USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS

NORMES

NORMES

STRUCTURE DU BÂTIMENT

- Isolée
- Jumelée
- Contiguë
- Quadriplé

DIMENSIONS DU BÂTIMENT

- Hauteur en étage(s) minimale/maximale
- Largeur minimale (m)
- Superficie de bâtiment minimale (m²)

MARGES

- Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m
- Avant secondaire minimale (m)
- Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture
- Arrière minimale (m)
- Distance minimale entre les bâtiments (m)

NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE

- Nombre de logements minimal/maximal

LOTISSEMENT

TERRAIN

- Largeur minimale (m) centre/extrémité
- Profondeur minimale (m)
- Superficie minimale (m²) centre/extrémité

DIVERS

- PIIA
- PPCMOI
- PAE
- Usages conditionnels
- Projet intégré
- Notes particulières

NOTES

Amendements

No Règlement

Article(s)

Année



CHAMBLY

ZONE : P-008

PIIA : AIRE DE PAYSAGE P6 VILLAGEOISE

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES

CLASSES D'USAGES PERMISES

R : RÉSIDENTIEL

- R-1 : Unifamiliale
- R-2 : Bifamiliale
- R-3 : Trifamiliale
- R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements
- R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus
- R-6 : Logement aux étages
- R-7 : Habitation pour personnes âgées

C : COMMERCE

- C-1 : Local
- C-2 : Service
- C-3 : Régional
- C-4 : Restauration
- C-5 : Hébergement
- C-6 : Automobiles-service
- C-7 : Automobiles-réparation
- C-8 : Amusement
- C-9 : Récréotouristique
- C-10 : Divertissement
- C-11 : Faible nuisance
- C-12 : Forte nuisance

I : INDUSTRIE

- I-1 : Haute technologie
- I-2 : Légère
- I-3 : Lourde
- I-4 : Extractive
- I-5 : Des déchets et des matières recyclables

P : PUBLIC

- P-1 : Loisirs et culture
- P-2 : Service public
- P-3 : Infrastructure et équipement

A : AGRICOLE

- A-1 : Culture
- A-2 : Élevage
- A-3 : Service et transformation

CONS : CONSERVATION

- CONS-1 : Conservation

USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS

USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS

NORMES

NORMES

STRUCTURE DU BÂTIMENT

- Isolée
- Jumelée
- Contiguë
- Quadriplé

DIMENSIONS DU BÂTIMENT

- Hauteur en étage(s) minimale/maximale -
- Largeur minimale (m) -
- Superficie de bâtiment minimale (m²) -

MARGES

- Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m -
- Avant secondaire minimale (m) -
- Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture -
- Arrière minimale (m) -
- Distance minimale entre les bâtiments (m) -

NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE

- Nombre de logements minimal/maximal -

LOTISSEMENT

TERRAIN

- Largeur minimale (m) centre/extrémité -
- Profondeur minimale (m) -
- Superficie minimale (m²) centre/extrémité -

DIVERS

- PIIA
- PPCMOI
- PAE
- Usages conditionnels
- Projet intégré
- Notes particulières

NOTES

Amendements

No Règlement

Article(s)

Année



CHAMBLY

ZONE : P-009

PIIA : AIRE DE PAYSAGE P5 PÉRIVILLAGEOISE

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES

CLASSES D'USAGES PERMISES

R : RÉSIDENTIEL									
R-1 : Unifamiliale									
R-2 : Bifamiliale									
R-3 : Trifamiliale									
R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements									
R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus									
R-6 : Logement aux étages									
R-7 : Habitation pour personnes âgées									
C : COMMERCE									
C-1 : Local									
C-2 : Service									
C-3 : Régional									
C-4 : Restauration									
C-5 : Hébergement									
C-6 : Automobiles-service									
C-7 : Automobiles-réparation									
C-8 : Amusement									
C-9 : Récréotouristique									
C-10 : Divertissement									
C-11 : Faible nuisance									
C-12 : Forte nuisance									
I : INDUSTRIE									
I-1 : Haute technologie									
I-2 : Légère									
I-3 : Lourde									
I-4 : Extractive									
I-5 : Des déchets et des matières recyclables									
P : PUBLIC									
P-1 : Loisirs et culture	●								
P-2 : Service public									
P-3 : Infrastructure et équipement									
A : AGRICOLE									
A-1 : Culture									
A-2 : Élevage									
A-3 : Service et transformation									
CONS : CONSERVATION									
CONS-1 : Conservation									
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS									
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS									

NORMES

NORMES

STRUCTURE DU BÂTIMENT									
Isolée									
Jumelée									
Contiguë									
Quadriplé									
DIMENSIONS DU BÂTIMENT									
Hauteur en étage(s) minimale/maximale	-								
Largeur minimale (m)	-								
Superficie de bâtiment minimale (m ²)	-								
MARGES									
Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m	-								
Avant secondaire minimale (m)	-								
Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture	-								
Arrière minimale (m)	-								
Distance minimale entre les bâtiments (m)	-								
NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE									
Nombre de logements minimal/maximal	-								
LOTISSEMENT									
TERRAIN									
Largeur minimale (m) centre/extrémité	-								
Profondeur minimale (m)	-								
Superficie minimale (m ²) centre/extrémité	-								
DIVERS									
PIIA									
PPCMOI									
PAE									
Usages conditionnels									
Projet intégré									
Notes particulières									

NOTES

Amendements

	Amendements		
	No Règlement	Article(s)	Année



CHAMBLY

ZONE : P-010

PIIA : AIRE DE PAYSAGE P6 VILLAGEOISE

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES

CLASSES D'USAGES PERMISES	R : RÉSIDENTIEL									
	R-1 : Unifamiliale									
	R-2 : Bifamiliale									
	R-3 : Trifamiliale									
	R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements									
	R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus									
	R-6 : Logement aux étages									
	R-7 : Habitation pour personnes âgées									
	C : COMMERCE									
	C-1 : Local									
	C-2 : Service	•								
	C-3 : Régional									
	C-4 : Restauration									
	C-5 : Hébergement									
	C-6 : Automobiles-service									
	C-7 : Automobiles-réparation									
	C-8 : Amusement									
	C-9 : Récréotouristique									
	C-10 : Divertissement									
	C-11 : Faible nuisance									
	C-12 : Forte nuisance									
	I : INDUSTRIE									
	I-1 : Haute technologie									
	I-2 : Légère									
	I-3 : Lourde									
	I-4 : Extractive									
	I-5 : Des déchets et des matières recyclables									
	P : PUBLIC									
P-1 : Loisirs et culture		•								
P-2 : Service public			•							
P-3 : Infrastructure et équipement										
A : AGRICOLE										
A-1 : Culture										
A-2 : Élevage										
A-3 : Service et transformation										
CONS : CONSERVATION										
CONS-1 : Conservation										
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS	(1)									
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS										

NORMES

NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT									
	Isolée	•	•	•						
	Jumelée									
	Contiguë									
	Quadruplé									
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT									
	Hauteur en étage(s) minimale/maximale	1/3	1/3	1/3						
	Largeur minimale (m)	-	-	-						
	Superficie de bâtiment minimale (m ²)	-	-	-						
	MARGES									
	Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m	-	-	-						
	Avant secondaire minimale (m)	-	-	-						
	Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture	-	-	-						
	Arrière minimale (m)	-	-	-						
	Distance minimale entre les bâtiments (m)	-	-	-						
	NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE									
	Nombre de logements minimal/maximal	-	-	-						
	LOTISSEMENT									
	TERRAIN									
	Largeur minimale (m) centre/extrémité	-	-	-						
	Profondeur minimale (m)	-	-	-						
	Superficie minimale (m ²) centre/extrémité	-	-	-						
	DIVERS									
	PIIA	•	•	•						
	PPCMOI									
	PAE									
	Usages conditionnels									
	Projet intégré									
Notes particulières										

NOTES

Amendements

<p>(1) 68 Service éducationnel (2) C-8-01 Exposition d'objets culturels</p>	No Règlement	Article(s)	Année



CHAMBLY

ZONE : P-011

PIIA : AIRE DE PAYSAGE P5 PÉRIVILLAGEOISE

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES

CLASSES D'USAGES PERMISES	R : RÉSIDENTIEL									
	R-1 : Unifamiliale									
	R-2 : Bifamiliale									
	R-3 : Trifamiliale									
	R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements									
	R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus									
	R-6 : Logement aux étages									
	R-7 : Habitation pour personnes âgées									
	C : COMMERCE									
	C-1 : Local									
	C-2 : Service	•								
	C-3 : Régional									
	C-4 : Restauration									
	C-5 : Hébergement									
	C-6 : Automobiles-service									
	C-7 : Automobiles-réparation									
	C-8 : Amusement									
	C-9 : Récréotouristique									
	C-10 : Divertissement									
	C-11 : Faible nuisance									
	C-12 : Forte nuisance									
	I : INDUSTRIE									
	I-1 : Haute technologie									
	I-2 : Légère									
	I-3 : Lourde									
	I-4 : Extractive									
	I-5 : Des déchets et des matières recyclables									
	P : PUBLIC									
P-1 : Loisirs et culture		•								
P-2 : Service public			•							
P-3 : Infrastructure et équipement										
A : AGRICOLE										
A-1 : Culture										
A-2 : Élevage										
A-3 : Service et transformation										
CONS : CONSERVATION										
CONS-1 : Conservation										
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS	(1)									
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS			(2)							

NORMES

NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT									
	Isolée	•	•	•						
	Jumelée									
	Contiguë									
	Quadruplé									
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT									
	Hauteur en étage(s) minimale/maximale	1/3	1/3	1/3						
	Largeur minimale (m)	-	-	-						
	Superficie de bâtiment minimale (m ²)	-	-	-						
	MARGES									
	Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m	-	-	-						
	Avant secondaire minimale (m)	-	-	-						
	Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture	-	-	-						
	Arrière minimale (m)	-	-	-						
	Distance minimale entre les bâtiments (m)	-	-	-						
	NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE									
	Nombre de logements minimal/maximal	-	-	-						
	LOTISSEMENT									
	TERRAIN									
	Largeur minimale (m) centre/extrémité	-	-	-						
Profondeur minimale (m)	-	-	-							
Superficie minimale (m ²) centre/extrémité	-	-	-							
DIVERS										
PIIA	•	•	•							
PPCMOI										
PAE										
Usages conditionnels										
Projet intégré										
Notes particulières										

NOTES

Amendements

<p>(1) 68 Service éducationnel (2) 6911 Église, synagogue, mosquée et temple 6919 Autres activités religieuses</p>	No Règlement	Article(s)	Année



CHAMBLY

ZONE : P-012

PIIA : AIRE DE PAYSAGE P5 PÉRIVILLAGEOISE

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES

CLASSES D'USAGES PERMISES	R : RÉSIDENTIEL									
	R-1 : Unifamiliale									
	R-2 : Bifamiliale									
	R-3 : Trifamiliale									
	R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements									
	R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus									
	R-6 : Logement aux étages									
	R-7 : Habitation pour personnes âgées									
	C : COMMERCE									
	C-1 : Local									
	C-2 : Service	•								
	C-3 : Régional									
	C-4 : Restauration									
	C-5 : Hébergement									
	C-6 : Automobiles-service									
	C-7 : Automobiles-réparation									
	C-8 : Amusement									
	C-9 : Récréotouristique									
	C-10 : Divertissement									
	C-11 : Faible nuisance									
	C-12 : Forte nuisance									
	I : INDUSTRIE									
	I-1 : Haute technologie									
	I-2 : Légère									
	I-3 : Lourde									
	I-4 : Extractive									
	I-5 : Des déchets et des matières recyclables									
	P : PUBLIC									
P-1 : Loisirs et culture		•								
P-2 : Service public			•							
P-3 : Infrastructure et équipement										
A : AGRICOLE										
A-1 : Culture										
A-2 : Élevage										
A-3 : Service et transformation										
CONS : CONSERVATION										
CONS-1 : Conservation										
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS	(1)									
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS			(2)							

NORMES

NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT									
	Isolée	•	•	•						
	Jumelée									
	Contiguë									
	Quadruplé									
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT									
	Hauteur en étage(s) minimale/maximale	1/2	1/2	1/2						
	Largeur minimale (m)	-	-	-						
	Superficie de bâtiment minimale (m ²)	-	-	-						
	MARGES									
	Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m	-	-	-						
	Avant secondaire minimale (m)	-	-	-						
	Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture	-	-	-						
	Arrière minimale (m)	-	-	-						
	Distance minimale entre les bâtiments (m)	-	-	-						
	NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE									
	Nombre de logements minimal/maximal	-	-	-						
	LOTISSEMENT									
	TERRAIN									
	Largeur minimale (m) centre/extrémité	-	-	-						
Profondeur minimale (m)	-	-	-							
Superficie minimale (m ²) centre/extrémité	-	-	-							
DIVERS										
PIIA	•	•	•							
PPCMOI										
PAE										
Usages conditionnels										
Projet intégré										
Notes particulières			(3)							

NOTES

Amendements

<p>(1) 68 Service éducationnel</p> <p>(2) 6911 Église, synagogue, mosquée et temple 6919 Autres activités religieuses</p> <p>(3) Nonobstant toute disposition contraire de ce règlement, un bâtiment accessoire d'un maximum de 20 m² est autorisé dans la cour avant, à l'intérieur de l'aire de jeux pour enfants.</p>	No Règlement	Article(s)	Année



CHAMBLY

ZONE : P-013

PIIA : AIRE DE PAYSAGE P6 VILLAGEOISE

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES

CLASSES D'USAGES PERMISES

R : RÉSIDENTIEL									
R-1 : Unifamiliale									
R-2 : Bifamiliale									
R-3 : Trifamiliale									
R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements									
R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus									
R-6 : Logement aux étages									
R-7 : Habitation pour personnes âgées									
C : COMMERCE									
C-1 : Local									
C-2 : Service									
C-3 : Régional									
C-4 : Restauration									
C-5 : Hébergement									
C-6 : Automobiles-service									
C-7 : Automobiles-réparation									
C-8 : Amusement									
C-9 : Récréotouristique									
C-10 : Divertissement									
C-11 : Faible nuisance									
C-12 : Forte nuisance									
I : INDUSTRIE									
I-1 : Haute technologie									
I-2 : Légère									
I-3 : Lourde									
I-4 : Extractive									
I-5 : Des déchets et des matières recyclables									
P : PUBLIC									
P-1 : Loisirs et culture	•								
P-2 : Service public									
P-3 : Infrastructure et équipement									
A : AGRICOLE									
A-1 : Culture									
A-2 : Élevage									
A-3 : Service et transformation									
CONS : CONSERVATION									
CONS-1 : Conservation									
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS									
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS									

NORMES

NORMES

STRUCTURE DU BÂTIMENT									
Isolée									
Jumelée									
Contiguë									
Quadriplé									
DIMENSIONS DU BÂTIMENT									
Hauteur en étage(s) minimale/maximale	-								
Largeur minimale (m)	-								
Superficie de bâtiment minimale (m ²)	-								
MARGES									
Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m	-								
Avant secondaire minimale (m)	-								
Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture	-								
Arrière minimale (m)	-								
Distance minimale entre les bâtiments (m)	-								
NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE									
Nombre de logements minimal/maximal	-								
LOTISSEMENT									
TERRAIN									
Largeur minimale (m) centre/extrémité	-								
Profondeur minimale (m)	-								
Superficie minimale (m ²) centre/extrémité	-								
DIVERS									
PIIA									
PPCMOI									
PAE									
Usages conditionnels									
Projet intégré									
Notes particulières									

NOTES

Amendements

	Amendements		
	No Règlement	Article(s)	Année



CHAMBLY

ZONE : P-014

PIIA : AIRE DE PAYSAGE P4 - A PÉRIURBAINE FAIBLE DENSITÉ

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES

CLASSES D'USAGES PERMISES

R : RÉSIDENTIEL

- R-1 : Unifamiliale
- R-2 : Bifamiliale
- R-3 : Trifamiliale
- R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements
- R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus
- R-6 : Logement aux étages
- R-7 : Habitation pour personnes âgées

C : COMMERCE

- C-1 : Local
- C-2 : Service
- C-3 : Régional
- C-4 : Restauration
- C-5 : Hébergement
- C-6 : Automobiles-service
- C-7 : Automobiles-réparation
- C-8 : Amusement
- C-9 : Récréotouristique
- C-10 : Divertissement
- C-11 : Faible nuisance
- C-12 : Forte nuisance

I : INDUSTRIE

- I-1 : Haute technologie
- I-2 : Légère
- I-3 : Lourde
- I-4 : Extractive
- I-5 : Des déchets et des matières recyclables

P : PUBLIC

- P-1 : Loisirs et culture
- P-2 : Service public
- P-3 : Infrastructure et équipement

A : AGRICOLE

- A-1 : Culture
- A-2 : Élevage
- A-3 : Service et transformation

CONS : CONSERVATION

- CONS-1 : Conservation

USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS

USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS

NORMES

NORMES

STRUCTURE DU BÂTIMENT

- Isolée
- Jumelée
- Contiguë
- Quadriplé

DIMENSIONS DU BÂTIMENT

- Hauteur en étage(s) minimale/maximale
- Largeur minimale (m)
- Superficie de bâtiment minimale (m²)

MARGES

- Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m
- Avant secondaire minimale (m)
- Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture
- Arrière minimale (m)
- Distance minimale entre les bâtiments (m)

NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE

- Nombre de logements minimal/maximal

LOTISSEMENT

TERRAIN

- Largeur minimale (m) centre/extrémité
- Profondeur minimale (m)
- Superficie minimale (m²) centre/extrémité

DIVERS

- PIIA
- PPCMOI
- PAE
- Usages conditionnels
- Projet intégré
- Notes particulières

NOTES

Amendements

No Règlement

Article(s)

Année



CHAMBLY

ZONE : P-015

PIIA : AIRE DE PAYSAGE P4 - A PÉRIURBAINE FAIBLE DENSITÉ

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES

CLASSES D'USAGES PERMISES

R : RÉSIDENTIEL

- R-1 : Unifamiliale
- R-2 : Bifamiliale
- R-3 : Trifamiliale
- R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements
- R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus
- R-6 : Logement aux étages
- R-7 : Habitation pour personnes âgées

C : COMMERCE

- C-1 : Local
- C-2 : Service
- C-3 : Régional
- C-4 : Restauration
- C-5 : Hébergement
- C-6 : Automobiles-service
- C-7 : Automobiles-réparation
- C-8 : Amusement
- C-9 : Récréotouristique
- C-10 : Divertissement
- C-11 : Faible nuisance
- C-12 : Forte nuisance

I : INDUSTRIE

- I-1 : Haute technologie
- I-2 : Légère
- I-3 : Lourde
- I-4 : Extractive
- I-5 : Des déchets et des matières recyclables

P : PUBLIC

- P-1 : Loisirs et culture
- P-2 : Service public
- P-3 : Infrastructure et équipement

A : AGRICOLE

- A-1 : Culture
- A-2 : Élevage
- A-3 : Service et transformation

CONS : CONSERVATION

- CONS-1 : Conservation

USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS

USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS

NORMES

NORMES

STRUCTURE DU BÂTIMENT

- Isolée
- Jumelée
- Contiguë
- Quadriplé

DIMENSIONS DU BÂTIMENT

- Hauteur en étage(s) minimale/maximale
- Largeur minimale (m)
- Superficie de bâtiment minimale (m²)

MARGES

- Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m
- Avant secondaire minimale (m)
- Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture
- Arrière minimale (m)
- Distance minimale entre les bâtiments (m)

NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE

- Nombre de logements minimal/maximal

LOTISSEMENT

TERRAIN

- Largeur minimale (m) centre/extrémité
- Profondeur minimale (m)
- Superficie minimale (m²) centre/extrémité

DIVERS

- PIIA
- PPCMOI
- PAE
- Usages conditionnels
- Projet intégré
- Notes particulières

NOTES

Amendements

No Règlement

Article(s)

Année



CHAMBLY

ZONE : P-016

PIIA : AIRE DE PAYSAGE P4 - B PÉRIURBAINE MOYENNE DENSITÉ

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES

CLASSES D'USAGES PERMISES	R : RÉSIDENTIEL									
	R-1 : Unifamiliale									
	R-2 : Bifamiliale									
	R-3 : Trifamiliale									
	R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements									
	R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus									
	R-6 : Logement aux étages									
	R-7 : Habitation pour personnes âgées									
	C : COMMERCE									
	C-1 : Local									
	C-2 : Service									
	C-3 : Régional									
	C-4 : Restauration									
	C-5 : Hébergement									
	C-6 : Automobiles-service									
	C-7 : Automobiles-réparation									
	C-8 : Amusement									
	C-9 : Récréotouristique									
	C-10 : Divertissement									
	C-11 : Faible nuisance									
	C-12 : Forte nuisance									
	I : INDUSTRIE									
	I-1 : Haute technologie									
	I-2 : Légère									
	I-3 : Lourde									
	I-4 : Extractive									
	I-5 : Des déchets et des matières recyclables									
	P : PUBLIC									
P-1 : Loisirs et culture	●									
P-2 : Service public										
P-3 : Infrastructure et équipement										
A : AGRICOLE										
A-1 : Culture										
A-2 : Élevage										
A-3 : Service et transformation										
CONS : CONSERVATION										
CONS-1 : Conservation										
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS										
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS										

NORMES

NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT									
	Isolée									
	Jumelée									
	Contiguë									
	Quadriplé									
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT									
	Hauteur en étage(s) minimale/maximale	-								
	Largeur minimale (m)	-								
	Superficie de bâtiment minimale (m ²)	-								
	MARGES									
	Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m	-								
	Avant secondaire minimale (m)	-								
	Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture	-								
	Arrière minimale (m)	-								
	Distance minimale entre les bâtiments (m)	-								
	NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE									
	Nombre de logements minimal/maximal	-								

LOTISSEMENT

TERRAIN	Largeur minimale (m) centre/extrémité	-							
	Profondeur minimale (m)	-							
	Superficie minimale (m ²) centre/extrémité	-							

DIVERS

NOTES	PIIA								
	PPCMOI								
	PAE								
	Usages conditionnels								
	Projet intégré								
	Notes particulières								

Amendements

No Règlement	Article(s)	Année



CHAMBLY

ZONE : P-017

PIIA : AIRE DE PAYSAGE P4 - A PÉRIURBAINE FAIBLE DENSITÉ

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES

CLASSES D'USAGES PERMISES

Table with 10 columns and rows for various usage classes: R (Résidentiel), C (Commerce), I (Industrie), P (Public), A (Agricole), and CONS (Conservation). Includes sub-sections like 'USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS' and 'USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS'.

NORMES

NORMES

Table with 10 columns and rows for building norms: STRUCTURE DU BÂTIMENT, DIMENSIONS DU BÂTIMENT, MARGES, and NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE.

LOTISSEMENT

Table with 10 columns and rows for terrain norms: TERRAIN, including Largeur minimale, Profondeur minimale, and Superficie minimale.

DIVERS

Table with 10 columns and rows for miscellaneous items: PIIA, PPCMOI, PAE, Usages conditionnels, Projet intégré, Notes particulières.

NOTES

Amendements

Table with 3 columns: No Règlement, Article(s), Année. Includes a large empty space for notes.



CHAMBLY

ZONE : P-018

PIIA : AIRE DE PAYSAGE P4 - A PÉRIURBAINE FAIBLE DENSITÉ

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES

CLASSES D'USAGES PERMISES

R : RÉSIDENTIEL

- R-1 : Unifamiliale
- R-2 : Bifamiliale
- R-3 : Trifamiliale
- R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements
- R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus
- R-6 : Logement aux étages
- R-7 : Habitation pour personnes âgées

C : COMMERCE

- C-1 : Local
- C-2 : Service
- C-3 : Régional
- C-4 : Restauration
- C-5 : Hébergement
- C-6 : Automobiles-service
- C-7 : Automobiles-réparation
- C-8 : Amusement
- C-9 : Récréotouristique
- C-10 : Divertissement
- C-11 : Faible nuisance
- C-12 : Forte nuisance

I : INDUSTRIE

- I-1 : Haute technologie
- I-2 : Légère
- I-3 : Lourde
- I-4 : Extractive
- I-5 : Des déchets et des matières recyclables

P : PUBLIC

- P-1 : Loisirs et culture
- P-2 : Service public
- P-3 : Infrastructure et équipement

A : AGRICOLE

- A-1 : Culture
- A-2 : Élevage
- A-3 : Service et transformation

CONS : CONSERVATION

- CONS-1 : Conservation

USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS

USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS

NORMES

NORMES

STRUCTURE DU BÂTIMENT

- Isolée
- Jumelée
- Contiguë
- Quadriplé

DIMENSIONS DU BÂTIMENT

- Hauteur en étage(s) minimale/maximale
- Largeur minimale (m)
- Superficie de bâtiment minimale (m²)

MARGES

- Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m
- Avant secondaire minimale (m)
- Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture
- Arrière minimale (m)
- Distance minimale entre les bâtiments (m)

NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE

- Nombre de logements minimal/maximal

LOTISSEMENT

TERRAIN

- Largeur minimale (m) centre/extrémité
- Profondeur minimale (m)
- Superficie minimale (m²) centre/extrémité

DIVERS

- PIIA
- PPCMOI
- PAE
- Usages conditionnels
- Projet intégré
- Notes particulières

NOTES

Amendements

No Règlement

Article(s)

Année



CHAMBLY

ZONE : P-019

PIIA : AIRE DE PAYSAGE P4 - A PÉRIURBAINE FAIBLE DENSITÉ

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES

CLASSES D'USAGES PERMISES

R : RÉSIDENTIEL

R-1 : Unifamiliale									
R-2 : Bifamiliale									
R-3 : Trifamiliale									
R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements									
R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus									
R-6 : Logement aux étages									
R-7 : Habitation pour personnes âgées									

C : COMMERCE

C-1 : Local									
C-2 : Service	•								
C-3 : Régional									
C-4 : Restauration									
C-5 : Hébergement									
C-6 : Automobiles-service									
C-7 : Automobiles-réparation									
C-8 : Amusement		•							
C-9 : Récréotouristique									
C-10 : Divertissement									
C-11 : Faible nuisance									
C-12 : Forte nuisance									

I : INDUSTRIE

I-1 : Haute technologie									
I-2 : Légère									
I-3 : Lourde									
I-4 : Extractive									
I-5 : Des déchets et des matières recyclables									

P : PUBLIC

P-1 : Loisirs et culture			•						
P-2 : Service public				•					
P-3 : Infrastructure et équipement									

A : AGRICOLE

A-1 : Culture									
A-2 : Élevage									
A-3 : Service et transformation									

CONS : CONSERVATION

CONS-1 : Conservation									
-----------------------	--	--	--	--	--	--	--	--	--

USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS

	(1)								
--	-----	--	--	--	--	--	--	--	--

USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS

				(2)					
--	--	--	--	-----	--	--	--	--	--

NORMES

NORMES

STRUCTURE DU BÂTIMENT

Isolée	•	•	•	•					
Jumelée									
Contiguë									
Quadruplé									

DIMENSIONS DU BÂTIMENT

Hauteur en étage(s) minimale/maximale	1/2	1/2	1/2	1/4					
Largeur minimale (m)	-	-	-	-					
Superficie de bâtiment minimale (m ²)	-	-	-	-					

MARGES

Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m	-	-	-	-					
Avant secondaire minimale (m)	-	-	-	-					
Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture	-	-	-	-					
Arrière minimale (m)	-	-	-	-					
Distance minimale entre les bâtiments (m)	-	-	-	-					

NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE

Nombre de logements minimal/maximal	-	-	-	-					
-------------------------------------	---	---	---	---	--	--	--	--	--

LOTISSEMENT

TERRAIN

Largeur minimale (m) centre/extrémité	-	-	-	-					
Profondeur minimale (m)	-	-	-	-					
Superficie minimale (m ²) centre/extrémité	-	-	-	-					

DIVERS

PIIA	•	•	•	•					
PPCMOI									
PAE									
Usages conditionnels									
Projet intégré									
Notes particulières					(3)				

NOTES

- (1) 6541 Service de garderie (prématernelle, moins de 50 % de poupons)
- (2) 6911 Église, synagogue, mosquée et temple
6919 Autres activités religieuses
- (3) Article 265 par. 2 - Dispositions applicables à la zone P-019 (école secondaire)

Amendements

No Règlement	Article(s)	Année
R. 2020-1431-01A	8	2020



CHAMBLY

ZONE : P-020

PIIA : AIRE DE PAYSAGE P4 - A PÉRIURBAINE FAIBLE DENSITÉ

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES

CLASSES D'USAGES PERMISES	R : RÉSIDENTIEL									
	R-1 : Unifamiliale									
	R-2 : Bifamiliale									
	R-3 : Trifamiliale									
	R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements									
	R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus									
	R-6 : Logement aux étages									
	R-7 : Habitation pour personnes âgées									
	C : COMMERCE									
	C-1 : Local									
	C-2 : Service	•								
	C-3 : Régional									
	C-4 : Restauration									
	C-5 : Hébergement									
	C-6 : Automobiles-service									
	C-7 : Automobiles-réparation									
	C-8 : Amusement									
	C-9 : Récréotouristique									
	C-10 : Divertissement									
	C-11 : Faible nuisance									
	C-12 : Forte nuisance									
	I : INDUSTRIE									
	I-1 : Haute technologie									
	I-2 : Légère									
	I-3 : Lourde									
	I-4 : Extractive									
	I-5 : Des déchets et des matières recyclables									
	P : PUBLIC									
P-1 : Loisirs et culture		•								
P-2 : Service public			•							
P-3 : Infrastructure et équipement										
A : AGRICOLE										
A-1 : Culture										
A-2 : Élevage										
A-3 : Service et transformation										
CONS : CONSERVATION										
CONS-1 : Conservation										
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS	(1)									
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS			(2)							

NORMES

NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT									
	Isolée	•	•	•						
	Jumelée									
	Contiguë									
	Quadriplé									
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT									
	Hauteur en étage(s) minimale/maximale	-	-	-	-					
	Largeur minimale (m)	-	-	-	-					
	Superficie de bâtiment minimale (m ²)	-	-	-	-					
	MARGES									
	Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m	-	-	-	-					
	Avant secondaire minimale (m)	-	-	-	-					
	Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture	-	-	-	-					
	Arrière minimale (m)	-	-	-	-					
	Distance minimale entre les bâtiments (m)	-	-	-	-					
	NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE									
	Nombre de logements minimal/maximal	-	-	-	-					
	LOTISSEMENT									
TERRAIN										
Largeur minimale (m) centre/extrémité	-	-	-	-						
Profondeur minimale (m)	-	-	-	-						
Superficie minimale (m ²) centre/extrémité	-	-	-	-						
DIVERS										
PIIA	•	•	•							
PPCMOI										
PAE										
Usages conditionnels										
Projet intégré										
Notes particulières										

NOTES

Amendements

<p>(1) 68 Service éducationnel (2) 6911 Église, synagogue, mosquée et temple 6919 Autres activités religieuses</p>	No Règlement	Article(s)	Année
	R. 2022-1431-12A	20abcd	2022



CHAMBLY

ZONE : P-021

PIIA : AIRE DE PAYSAGE P4 - A PÉRIURBAINE FAIBLE DENSITÉ

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES										
CLASSES D'USAGES PERMISES	R : RÉSIDENTIEL									
	R-1 : Unifamiliale									
	R-2 : Bifamiliale									
	R-3 : Trifamiliale									
	R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements									
	R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus									
	R-6 : Logement aux étages									
	R-7 : Habitation pour personnes âgées									
	C : COMMERCE									
	C-1 : Local									
	C-2 : Service									
	C-3 : Régional									
	C-4 : Restauration									
	C-5 : Hébergement									
	C-6 : Automobiles-service									
	C-7 : Automobiles-réparation									
	C-8 : Amusement									
	C-9 : Récréotouristique									
	C-10 : Divertissement									
C-11 : Faible nuisance										
C-12 : Forte nuisance										
I : INDUSTRIE										
I-1 : Haute technologie										
I-2 : Légère										
I-3 : Lourde										
I-4 : Extractive										
I-5 : Des déchets et des matières recyclables										
P : PUBLIC										
P-1 : Loisirs et culture	•									
P-2 : Service public										
P-3 : Infrastructure et équipement										
A : AGRICOLE										
A-1 : Culture										
A-2 : Élevage										
A-3 : Service et transformation										
CONS : CONSERVATION										
CONS-1 : Conservation										
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS										
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS										
NORMES										
NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT									
	Isolée									
	Jumelée									
	Contiguë									
	Quadriplé									
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT									
	Hauteur en étage(s) minimale/maximale	-								
	Largeur minimale (m)	-								
	Superficie de bâtiment minimale (m ²)	-								
	MARGES									
	Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m	-								
	Avant secondaire minimale (m)	-								
	Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture	-								
	Arrière minimale (m)	-								
	Distance minimale entre les bâtiments (m)	-								
	NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE									
	Nombre de logements minimal/maximal	-								
	LOTISSEMENT									
	TERRAIN									
Largeur minimale (m) centre/extrémité	-									
Profondeur minimale (m)	-									
Superficie minimale (m ²) centre/extrémité	-									
DIVERS										
PIIA										
PPCMOI										
PAE										
Usages conditionnels										
Projet intégré										
Notes particulières										
NOTES					Amendements					
					No Règlement		Article(s)		Année	



CHAMBLY

ZONE : P-022

PIIA : AIRE DE PAYSAGE P4 - A PÉRIURBAINE FAIBLE DENSITÉ

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES

CLASSES D'USAGES PERMISES

R : RÉSIDENTIEL									
R-1 : Unifamiliale									
R-2 : Bifamiliale									
R-3 : Trifamiliale									
R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements									
R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus									
R-6 : Logement aux étages									
R-7 : Habitation pour personnes âgées									
C : COMMERCE									
C-1 : Local									
C-2 : Service									
C-3 : Régional									
C-4 : Restauration									
C-5 : Hébergement									
C-6 : Automobiles-service									
C-7 : Automobiles-réparation									
C-8 : Amusement									
C-9 : Récréotouristique									
C-10 : Divertissement									
C-11 : Faible nuisance									
C-12 : Forte nuisance									
I : INDUSTRIE									
I-1 : Haute technologie									
I-2 : Légère									
I-3 : Lourde									
I-4 : Extractive									
I-5 : Des déchets et des matières recyclables									
P : PUBLIC									
P-1 : Loisirs et culture	•								
P-2 : Service public									
P-3 : Infrastructure et équipement									
A : AGRICOLE									
A-1 : Culture									
A-2 : Élevage									
A-3 : Service et transformation									
CONS : CONSERVATION									
CONS-1 : Conservation									
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS									
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS									

NORMES

NORMES

STRUCTURE DU BÂTIMENT									
Isolée									
Jumelée									
Contiguë									
Quadriplé									
DIMENSIONS DU BÂTIMENT									
Hauteur en étage(s) minimale/maximale	-								
Largeur minimale (m)	-								
Superficie de bâtiment minimale (m ²)	-								
MARGES									
Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m	-								
Avant secondaire minimale (m)	-								
Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture	-								
Arrière minimale (m)	-								
Distance minimale entre les bâtiments (m)	-								
NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE									
Nombre de logements minimal/maximal	-								
LOTISSEMENT									
TERRAIN									
Largeur minimale (m) centre/extrémité	-								
Profondeur minimale (m)	-								
Superficie minimale (m ²) centre/extrémité	-								
DIVERS									
PIIA									
PPCMOI									
PAE									
Usages conditionnels									
Projet intégré									
Notes particulières									

NOTES

Amendements

	Amendements		
	No Règlement	Article(s)	Année



CHAMBLY

ZONE : P-023

PIIA : AIRE DE PAYSAGE P4 - B PÉRIURBAINE MOYENNE DENSITÉ

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES

CLASSES D'USAGES PERMISES	R : RÉSIDENTIEL									
	R-1 : Unifamiliale									
	R-2 : Bifamiliale									
	R-3 : Trifamiliale									
	R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements									
	R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus									
	R-6 : Logement aux étages									
	R-7 : Habitation pour personnes âgées									
	C : COMMERCE									
	C-1 : Local									
	C-2 : Service	•								
	C-3 : Régional									
	C-4 : Restauration									
	C-5 : Hébergement									
	C-6 : Automobiles-service									
	C-7 : Automobiles-réparation									
	C-8 : Amusement									
	C-9 : Récréotouristique									
	C-10 : Divertissement									
	C-11 : Faible nuisance									
	C-12 : Forte nuisance									
	I : INDUSTRIE									
	I-1 : Haute technologie									
	I-2 : Légère									
	I-3 : Lourde									
	I-4 : Extractive									
	I-5 : Des déchets et des matières recyclables									
	P : PUBLIC									
P-1 : Loisirs et culture		•								
P-2 : Service public			•							
P-3 : Infrastructure et équipement										
A : AGRICOLE										
A-1 : Culture										
A-2 : Élevage										
A-3 : Service et transformation										
CONS : CONSERVATION										
CONS-1 : Conservation										
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS	(1)									
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS			(3)							

NORMES

NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT									
	Isolée	•	•	•						
	Jumelée									
	Contiguë									
	Quadriplé									
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT									
	Hauteur en étage(s) minimale/maximale	1/2	1/2	1/2						
	Largeur minimale (m)	-	-	-						
	Superficie de bâtiment minimale (m ²)	-	-	-						
	MARGES									
	Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m	7.5	7.5	7.5						
	Avant secondaire minimale (m)	7.5	7.5	7.5						
	Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture		(2)							
	Arrière minimale (m)		(2)							
	Distance minimale entre les bâtiments (m)	-	-	-						
	NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE									
	Nombre de logements minimal/maximal	-	-	-						

LOTISSEMENT

TERRAIN									
Largeur minimale (m) centre/extrémité	-	-	-						
Profondeur minimale (m)	-	-	-						
Superficie minimale (m ²) centre/extrémité	-	-	-						

DIVERS

PIIA	•	•	•						
PPCMOI									
PAE									
Usages conditionnels									
Projet intégré									
Notes particulières			(4)						

NOTES

(1) 6541 Service de garderie (prématernelle, moins de 50 % de poupons)
(2) Égale à la moitié de la hauteur du mur adjacent et au min. à 5 m.
(3) 6911 Église, synagogue, mosquée et temple 6919 Autres activités religieuses
(4) Article 265 par. 4 - Dispositions applicables à la zone P-023 (école William Latter)

Amendements

No Règlement	Article(s)	Année
R. 2022-1431-12A	14ab	2022
R. 2025-1431-36A	2ab	2025



CHAMBLY

ZONE : P-024

PIIA : AIRES DE PAYSAGE P4 - A PÉRIURBAINE FAIBLE DENSITÉ ET PDA DE PÉRIGNY

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES

CLASSES D'USAGES PERMISES

R : RÉSIDENTIEL

R-1 : Unifamiliale									
R-2 : Bifamiliale									
R-3 : Trifamiliale									
R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements									
R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus									
R-6 : Logement aux étages									
R-7 : Habitation pour personnes âgées									

C : COMMERCE

C-1 : Local									
C-2 : Service									
C-3 : Régional									
C-4 : Restauration									
C-5 : Hébergement									
C-6 : Automobiles-service									
C-7 : Automobiles-réparation									
C-8 : Amusement									
C-9 : Récréotouristique									
C-10 : Divertissement									
C-11 : Faible nuisance									
C-12 : Forte nuisance									

I : INDUSTRIE

I-1 : Haute technologie									
I-2 : Légère									
I-3 : Lourde									
I-4 : Extractive									
I-5 : Des déchets et des matières recyclables									

P : PUBLIC

P-1 : Loisirs et cultures	●								
P-2 : Service public		●							
P-3 : Infrastructure et équipement									

A : AGRICOLE

A-1 : Culture									
A-2 : Élevage									
A-3 : Service et transformation									

CONS : CONSERVATION

CONS-1 : Conservation									
-----------------------	--	--	--	--	--	--	--	--	--

USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS

USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS

NORMES

NORMES

STRUCTURE DU BÂTIMENT

Isolée		●							
Jumelée									
Contiguë									
Quadriplé									

DIMENSIONS DU BÂTIMENT

Hauteur en étage(s) minimale/maximale	1/2	1/2	-						
Largeur minimale (m)	-	-	-						
Superficie de bâtiment minimale (m ²)	-	-	-						

MARGES

Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m	10	10	-						
Avant secondaire minimale (m)	-	-	-						
Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture		(1)	-						
Arrière minimale (m)		(1)	-						
Distance minimale entre les bâtiments (m)	-	-	-						

NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE

Nombre de logements minimal/maximal	-	-	-						
-------------------------------------	---	---	---	--	--	--	--	--	--

LOTISSEMENT

TERRAIN

Largeur minimale (m) centre/extrémité	-	-	-						
Profondeur minimale (m)	-	-	-						
Superficie minimale (m ²) centre/extrémité	-	-	-						

DIVERS

PIIA	●	●							
PPCMOI									
PAE									
Usages conditionnels									
Projet intégré									
Notes particulières			(3)						

NOTES

(1) Égale à la moitié de la hauteur du mur adjacent et au min. à 5 m.
(3) La marge avant minimale applicable à la caserne d'incendie située au 1303, boulevard Fréchette est de 2,4 m.

Amendements

No Règlement	Article(s)	Année
R. 2022-1431-12A	21abcd	2022
R. 2022-1431-16A	1ab	2022



CHAMBLY

ZONE : P-025

PIIA : AIRE DE PAYSAGE P4 - A PÉRIURBAINE FAIBLE DENSITÉ

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES

CLASSES D'USAGES PERMISES	R : RÉSIDENTIEL									
	R-1 : Unifamiliale									
	R-2 : Bifamiliale									
	R-3 : Trifamiliale									
	R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements									
	R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus									
	R-6 : Logement aux étages									
	R-7 : Habitation pour personnes âgées									
	C : COMMERCE									
	C-1 : Local									
	C-2 : Service									
	C-3 : Régional									
	C-4 : Restauration									
	C-5 : Hébergement									
	C-6 : Automobiles-service									
	C-7 : Automobiles-réparation									
	C-8 : Amusement									
	C-9 : Récréotouristique									
	C-10 : Divertissement									
	C-11 : Faible nuisance									
	C-12 : Forte nuisance									
	I : INDUSTRIE									
	I-1 : Haute technologie									
	I-2 : Légère									
	I-3 : Lourde									
	I-4 : Extractive									
	I-5 : Des déchets et des matières recyclables									
	P : PUBLIC									
	P-1 : Loisirs et culture	•								
	P-2 : Service public									
P-3 : Infrastructure et équipement										
A : AGRICOLE										
A-1 : Culture										
A-2 : Élevage										
A-3 : Service et transformation										
CONS : CONSERVATION										
CONS-1 : Conservation										
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS										
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS										

NORMES

NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT									
	Isolée									
	Jumelée									
	Contiguë									
	Quadriplé									
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT									
	Hauteur en étage(s) minimale/maximale	-								
	Largeur minimale (m)	-								
	Superficie de bâtiment minimale (m ²)	-								
	MARGES									
	Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m	-								
	Avant secondaire minimale (m)	-								
	Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture	-								
	Arrière minimale (m)	-								
	Distance minimale entre les bâtiments (m)	-								
NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE										
Nombre de logements minimal/maximal	-									
LOTISSEMENT										
TERRAIN										
Largeur minimale (m) centre/extrémité	-									
Profondeur minimale (m)	-									
Superficie minimale (m ²) centre/extrémité	-									
DIVERS										
PIIA										
PPCMOI										
PAE										
Usages conditionnels										
Projet intégré										
Notes particulières										

NOTES

Amendements

	Amendements		
	No Règlement	Article(s)	Année

**GRILLE DES USAGES ET DES NORMES****CLASSES D'USAGES PERMISES****R : RÉSIDENTIEL**

R-1 : Unifamiliale
R-2 : Bifamiliale
R-3 : Trifamiliale
R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements
R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus
R-6 : Logement aux étages
R-7 : Habitation pour personnes âgées

C : COMMERCE

C-1 : Local
C-2 : Service
C-3 : Régional
C-4 : Restauration
C-5 : Hébergement
C-6 : Automobiles-service
C-7 : Automobiles-réparation
C-8 : Amusement
C-9 : Récréotouristique
C-10 : Divertissement
C-11 : Faible nuisance
C-12 : Forte nuisance

I : INDUSTRIE

I-1 : Haute technologie
I-2 : Légère
I-3 : Lourde
I-4 : Extractive
I-5 : Des déchets et des matières recyclables

P : PUBLIC

P-1 : Loisirs et culture
P-2 : Service public
P-3 : Infrastructure et équipement

A : AGRICOLE

A-1 : Culture
A-2 : Élevage
A-3 : Service et transformation

CONS : CONSERVATION

CONS-1 : Conservation

USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS**USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS****NORMES****STRUCTURE DU BÂTIMENT**

Isolée
Jumelée
Contiguë
Quadriplé

DIMENSIONS DU BÂTIMENT

Hauteur en étage(s) minimale/maximale -
Largeur minimale (m) -
Superficie de bâtiment minimale (m²) -

MARGES

Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m -
Avant secondaire minimale (m) -
Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture -
Arrière minimale (m) -
Distance minimale entre les bâtiments (m) -

NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE

Nombre de logements minimal/maximal -

LOTISSEMENT**TERRAIN**

Largeur minimale (m) centre/extrémité -
Profondeur minimale (m) -
Superficie minimale (m²) centre/extrémité -

DIVERS

PIIA
PPCMOI
PAE
Usages conditionnels
Projet intégré
Notes particulières

NOTES**Amendements**

No Règlement

Article(s)

Année



GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES

CLASSES D'USAGES PERMISES

R : RÉSIDENTIEL									
R-1 : Unifamiliale									
R-2 : Bifamiliale									
R-3 : Trifamiliale									
R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements									
R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus									
R-6 : Logement aux étages									
R-7 : Habitation pour personnes âgées									
C : COMMERCE									
C-1 : Local									
C-2 : Service									
C-3 : Régional									
C-4 : Restauration									
C-5 : Hébergement									
C-6 : Automobiles-service									
C-7 : Automobiles-réparation									
C-8 : Amusement									
C-9 : Récréotouristique									
C-10 : Divertissement									
C-11 : Faible nuisance									
C-12 : Forte nuisance									
I : INDUSTRIE									
I-1 : Haute technologie									
I-2 : Légère									
I-3 : Lourde									
I-4 : Extractive									
I-5 : Des déchets et des matières recyclables									
P : PUBLIC									
P-1 : Loisirs et culture	•								
P-2 : Service public		•							
P-3 : Infrastructure et équipement			•						
A : AGRICOLE									
A-1 : Culture									
A-2 : Élevage									
A-3 : Service et transformation									
CONS : CONSERVATION									
CONS-1 : Conservation									
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS			(2)						
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS		(1)							

NORMES

NORMES

STRUCTURE DU BÂTIMENT									
Isolée	•	•							
Jumelée									
Contiguë									
Quadruplé									
DIMENSIONS DU BÂTIMENT									
Hauteur en étage(s) minimale/maximale	-	-	-						
Largeur minimale (m)	-	-	-						
Superficie de bâtiment minimale (m ²)	-	-	-						
MARGES									
Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m	-	-	-						
Avant secondaire minimale (m)	-	-	-						
Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture	-	-	-						
Arrière minimale (m)	-	-	-						
Distance minimale entre les bâtiments (m)	-	-	-						
NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE									
Nombre de logements minimal/maximal	-	-	-						

LOTISSEMENT

TERRAIN									
Largeur minimale (m) centre/extrémité	-	-	-						
Profondeur minimale (m)	-	-	-						
Superficie minimale (m ²) centre/extrémité	-	-	-						

DIVERS

PIIA			•						
PPCMOI									
PAE									
Usages conditionnels									
Projet intégré									
Notes particulières									

NOTES

Amendements

(1) 6911 Église, synagogue, mosquée et temple 6919 Autres activités religieuses (2) 4821 Transport et gestion d'électricité en bloc	No Règlement	Article(s)	Année
	R. 2022-1431-12A	22	2022



CHAMBLY

ZONE : P-028

PIIA : AIRE DE PAYSAGE P4 - B PÉRIURBAINE MOYENNE DENSITÉ

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES

CLASSES D'USAGES PERMISES

R : RÉSIDENTIEL

Table with 10 columns and 7 rows for residential categories: R-1 (Unifamiliale), R-2 (Bifamiliale), R-3 (Trifamiliale), R-4 (Multifamiliale 4 à 6 logements), R-5 (Multifamiliale 7 logements et plus), R-6 (Logement aux étages), R-7 (Habitation pour personnes âgées).

C : COMMERCE

Table with 10 columns and 12 rows for commercial categories: C-1 (Local), C-2 (Service), C-3 (Régional), C-4 (Restauration), C-5 (Hébergement), C-6 (Automobiles-service), C-7 (Automobiles-réparation), C-8 (Amusement), C-9 (Récréotouristique), C-10 (Divertissement), C-11 (Faible nuisance), C-12 (Forte nuisance).

I : INDUSTRIE

Table with 10 columns and 5 rows for industrial categories: I-1 (Haute technologie), I-2 (Légère), I-3 (Lourde), I-4 (Extractive), I-5 (Des déchets et des matières recyclables).

P : PUBLIC

Table with 10 columns and 3 rows for public categories: P-1 (Loisirs et culture), P-2 (Service public), P-3 (Infrastructure et équipement).

A : AGRICOLE

Table with 10 columns and 3 rows for agricultural categories: A-1 (Culture), A-2 (Élevage), A-3 (Service et transformation).

CONS : CONSERVATION

Table with 10 columns and 1 row for conservation: CONS-1 (Conservation).

USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS

Table with 10 columns and 1 row for specifically permitted uses.

USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS

Table with 10 columns and 1 row for specifically excluded uses.

NORMES

NORMES

STRUCTURE DU BÂTIMENT

Table with 10 columns and 4 rows for building structure: Isolée, Jumelée, Contiguë, Quadriplé.

DIMENSIONS DU BÂTIMENT

Table with 10 columns and 3 rows for building dimensions: Hauteur en étage(s) minimale/maximale, Largeur minimale (m), Superficie de bâtiment minimale (m²).

MARGES

Table with 10 columns and 5 rows for margins: Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m, Avant secondaire minimale (m), Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture, Arrière minimale (m), Distance minimale entre les bâtiments (m).

NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE

Table with 10 columns and 1 row for number of dwellings per zone.

LOTISSEMENT

TERRAIN

Table with 10 columns and 3 rows for lot dimensions: Largeur minimale (m) centre/extrémité, Profondeur minimale (m), Superficie minimale (m²) centre/extrémité.

DIVERS

Table with 10 columns and 6 rows for other categories: PIIA, PPCMOI, PAE, Usages conditionnels, Projet intégré, Notes particulières.

NOTES

Amendements

Main table for notes and amendments with columns for No Règlement, Article(s), and Année.



CHAMBLY

ZONE : P-029

PIIA : AIRE DE PAYSAGE P7 - CENTRE-VILLE ET SECTEUR RÉCRÉOTOURISTIQUE

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES

CLASSES D'USAGES PERMISES	R : RÉSIDENTIEL									
	R-1 : Unifamiliale									
	R-2 : Bifamiliale									
	R-3 : Trifamiliale									
	R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements									
	R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus									
	R-6 : Logement aux étages									
	R-7 : Habitation pour personnes âgées									
	C : COMMERCE									
	C-1 : Local									
	C-2 : Service									
	C-3 : Régional									
	C-4 : Restauration									
	C-5 : Hébergement									
	C-6 : Automobiles-service									
	C-7 : Automobiles-réparation									
	C-8 : Amusement									
	C-9 : Récréotouristique									
	C-10 : Divertissement									
	C-11 : Faible nuisance									
	C-12 : Forte nuisance									
	I : INDUSTRIE									
	I-1 : Haute technologie									
	I-2 : Légère									
	I-3 : Lourde									
	I-4 : Extractive									
	I-5 : Des déchets et des matières recyclables									
	P : PUBLIC									
P-1 : Loisirs et culture	•									
P-2 : Service public										
P-3 : Infrastructure et équipement		•								
A : AGRICOLE										
A-1 : Culture										
A-2 : Élevage										
A-3 : Service et transformation										
CONS : CONSERVATION										
CONS-1 : Conservation										
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS		(1)								
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS										

NORMES

NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT									
	Isolée									
	Jumelée									
	Contiguë									
	Quadriplé									
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT									
	Hauteur en étage(s) minimale/maximale	-	-							
	Largeur minimale (m)	-	-							
	Superficie de bâtiment minimale (m ²)	-	-							
	MARGES									
	Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m	-	-							
	Avant secondaire minimale (m)	-	-							
	Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture	-	-							
	Arrière minimale (m)	-	-							
	Distance minimale entre les bâtiments (m)	-	-							
	NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE									
	Nombre de logements minimal/maximal	-	-							
	LOTISSEMENT									
	TERRAIN									
	Largeur minimale (m) centre/extrémité	-	-							
Profondeur minimale (m)	-	-								
Superficie minimale (m ²) centre/extrémité	-	-								
DIVERS										
PIIA										
PPCMOI										
PAE										
Usages conditionnels										
Projet intégré										
Notes particulières										

NOTES

Amendements

(1) 4621 Terrain de stationnement pour automobiles	No Règlement		
	Article(s)		
	Année		



CHAMBLY

ZONE : P-030

PIIA : AIRE DE PAYSAGE P4 - B PÉRIURBAINE MOYENNE DENSITÉ

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES

CLASSES D'USAGES PERMISES

R : RÉSIDENTIEL

- R-1 : Unifamiliale
- R-2 : Bifamiliale
- R-3 : Trifamiliale
- R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements
- R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus
- R-6 : Logement aux étages
- R-7 : Habitation pour personnes âgées

C : COMMERCE

- C-1 : Local
- C-2 : Service
- C-3 : Régional
- C-4 : Restauration
- C-5 : Hébergement
- C-6 : Automobiles-service
- C-7 : Automobiles-réparation
- C-8 : Amusement
- C-9 : Récréotouristique
- C-10 : Divertissement
- C-11 : Faible nuisance
- C-12 : Forte nuisance

I : INDUSTRIE

- I-1 : Haute technologie
- I-2 : Légère
- I-3 : Lourde
- I-4 : Extractive
- I-5 : Des déchets et des matières recyclables

P : PUBLIC

- P-1 : Loisirs et culture
- P-2 : Service public
- P-3 : Infrastructure et équipement

A : AGRICOLE

- A-1 : Culture
- A-2 : Élevage
- A-3 : Service et transformation

CONS : CONSERVATION

- CONS-1 : Conservation

USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS

USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS

NORMES

NORMES

STRUCTURE DU BÂTIMENT

- Isolée
- Jumelée
- Contiguë
- Quadriplé

DIMENSIONS DU BÂTIMENT

- Hauteur en étage(s) minimale/maximale
- Largeur minimale (m)
- Superficie de bâtiment minimale (m²)

MARGES

- Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m
- Avant secondaire minimale (m)
- Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture
- Arrière minimale (m)
- Distance minimale entre les bâtiments (m)

NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE

- Nombre de logements minimal/maximal

LOTISSEMENT

TERRAIN

- Largeur minimale (m) centre/extrémité
- Profondeur minimale (m)
- Superficie minimale (m²) centre/extrémité

DIVERS

- PIIA
- PPCMOI
- PAE
- Usages conditionnels
- Projet intégré
- Notes particulières

NOTES

Amendements

No Règlement

Article(s)

Année



CHAMBLY

ZONE : P-031

PIIA : AIRE DE PAYSAGE P4 - A PÉRIURBAINE FAIBLE DENSITÉ

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES											
CLASSES D'USAGES PERMISES	R : RÉSIDENTIEL										
	R-1 : Unifamiliale										
	R-2 : Bifamiliale										
	R-3 : Trifamiliale										
	R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements										
	R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus										
	R-6 : Logement aux étages										
	R-7 : Habitation pour personnes âgées										
	C : COMMERCE										
	C-1 : Local										
	C-2 : Service										
	C-3 : Régional										
	C-4 : Restauration										
	C-5 : Hébergement										
	C-6 : Automobiles-service										
	C-7 : Automobiles-réparation										
	C-8 : Amusement										
	C-9 : Récréotouristique										
	C-10 : Divertissement										
	C-11 : Faible nuisance										
	C-12 : Forte nuisance										
	I : INDUSTRIE										
	I-1 : Haute technologie										
	I-2 : Légère										
	I-3 : Lourde										
	I-4 : Extractive										
	I-5 : Des déchets et des matières recyclables										
	P : PUBLIC										
	P-1 : Loisirs et culture		●								
	P-2 : Service public										
	P-3 : Infrastructure et équipement										
	A : AGRICOLE										
	A-1 : Culture										
	A-2 : Élevage										
	A-3 : Service et transformation										
	CONS : CONSERVATION										
	CONS-1 : Conservation										
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS										
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS										
	NORMES										
	NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT									
		Isolée									
		Jumelée									
		Contiguë									
		Quadriplé									
DIMENSIONS DU BÂTIMENT											
Hauteur en étage(s) minimale/maximale		-									
Largeur minimale (m)		-									
Superficie de bâtiment minimale (m ²)		-									
MARGES											
Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m		-									
Avant secondaire minimale (m)		-									
Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture		-									
Arrière minimale (m)		-									
Distance minimale entre les bâtiments (m)		-									
NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE											
Nombre de logements minimal/maximal		-									
LOTISSEMENT											
TERRAIN											
Largeur minimale (m) centre/extrémité		-									
Profondeur minimale (m)	-										
Superficie minimale (m ²) centre/extrémité	-										
DIVERS											
PIIA											
PPCMOI											
PAE											
Usages conditionnels											
Projet intégré											
Notes particulières											
NOTES					Amendements						
					No Règlement		Article(s)		Année		



CHAMBLY

ZONE : P-032

PIIA : AIRE DE PAYSAGE P4 - A PÉRIURBAINE FAIBLE DENSITÉ

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES

CLASSES D'USAGES PERMISES	R : RÉSIDENTIEL									
	R-1 : Unifamiliale									
	R-2 : Bifamiliale									
	R-3 : Trifamiliale									
	R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements									
	R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus									
	R-6 : Logement aux étages									
	R-7 : Habitation pour personnes âgées									
	C : COMMERCE									
	C-1 : Local									
	C-2 : Service	•								
	C-3 : Régional									
	C-4 : Restauration									
	C-5 : Hébergement									
	C-6 : Automobiles-service									
	C-7 : Automobiles-réparation									
	C-8 : Amusement									
	C-9 : Récréotouristique									
	C-10 : Divertissement									
	C-11 : Faible nuisance									
	C-12 : Forte nuisance									
	I : INDUSTRIE									
	I-1 : Haute technologie									
	I-2 : Légère									
	I-3 : Lourde									
	I-4 : Extractive									
	I-5 : Des déchets et des matières recyclables									
	P : PUBLIC									
P-1 : Loisirs et culture		•								
P-2 : Service public			•							
P-3 : Infrastructure et équipement										
A : AGRICOLE										
A-1 : Culture										
A-2 : Élevage										
A-3 : Service et transformation										
CONS : CONSERVATION										
CONS-1 : Conservation										
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS	(1)									
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS			(3)							

NORMES

NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT									
	Isolée	•	•	•						
	Jumelée									
	Contiguë									
	Quadruplé									
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT									
	Hauteur en étage(s) minimale/maximale	1/2	1/2	1/2						
	Largeur minimale (m)	-	-	-						
	Superficie de bâtiment minimale (m ²)	-	-	-						
	MARGES									
	Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m	10	10	10						
	Avant secondaire minimale (m)	10	10	10						
	Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture		(2)							
	Arrière minimale (m)		(2)							
	Distance minimale entre les bâtiments (m)	-	-	-						
	NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE									
	Nombre de logements minimal/maximal	-	-	-						

LOTISSEMENT

TERRAIN									
Largeur minimale (m) centre/extrémité	-	-	-						
Profondeur minimale (m)	-	-	-						
Superficie minimale (m ²) centre/extrémité	-	-	-						

DIVERS

PIIA	•	•	•						
PPCMOI									
PAE									
Usages conditionnels									
Projet intégré									
Notes particulières									

NOTES

Amendements

<p>(1) 6541 Service de garderie (prématernelle, moins de 50 % de poupons)</p> <p>(2) Égale à la moitié de la hauteur du mur adjacent et au min. à 5 m.</p> <p>(3) 6911 Église, synagogue, mosquée et temple 6919 Autres activités religieuses</p>	No Règlement	Article(s)	Année
	R. 2022-1431-12A	14ab	2022



CHAMBLY

ZONE : P-033

PIIA : AIRE DE PAYSAGE P4 - A PÉRIURBAINE FAIBLE DENSITÉ

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES

CLASSES D'USAGES PERMISES

R : RÉSIDENTIEL

- R-1 : Unifamiliale
- R-2 : Bifamiliale
- R-3 : Trifamiliale
- R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements
- R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus
- R-6 : Logement aux étages
- R-7 : Habitation pour personnes âgées

C : COMMERCE

- C-1 : Local
- C-2 : Service
- C-3 : Régional
- C-4 : Restauration
- C-5 : Hébergement
- C-6 : Automobiles-service
- C-7 : Automobiles-réparation
- C-8 : Amusement
- C-9 : Récréotouristique
- C-10 : Divertissement
- C-11 : Faible nuisance
- C-12 : Forte nuisance

I : INDUSTRIE

- I-1 : Haute technologie
- I-2 : Légère
- I-3 : Lourde
- I-4 : Extractive
- I-5 : Des déchets et des matières recyclables

P : PUBLIC

- P-1 : Loisirs et culture
- P-2 : Service public
- P-3 : Infrastructure et équipement

A : AGRICOLE

- A-1 : Culture
- A-2 : Élevage
- A-3 : Service et transformation

CONS : CONSERVATION

- CONS-1 : Conservation

USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS

USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS

NORMES

NORMES

STRUCTURE DU BÂTIMENT

- Isolée
- Jumelée
- Contiguë
- Quadriplé

DIMENSIONS DU BÂTIMENT

- Hauteur en étage(s) minimale/maximale -
- Largeur minimale (m) -
- Superficie de bâtiment minimale (m²) -

MARGES

- Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m -
- Avant secondaire minimale (m) -
- Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture -
- Arrière minimale (m) -
- Distance minimale entre les bâtiments (m) -

NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE

- Nombre de logements minimal/maximal -

LOTISSEMENT

TERRAIN

- Largeur minimale (m) centre/extrémité -
- Profondeur minimale (m) -
- Superficie minimale (m²) centre/extrémité -

DIVERS

- PIIA
- PPCMOI
- PAE
- Usages conditionnels
- Projet intégré
- Notes particulières

NOTES

Amendements

No Règlement

Article(s)

Année



CHAMBLY

ZONE : P-034

PIIA : AIRE DE PAYSAGE P4 - A PÉRIURBAINE FAIBLE DENSITÉ

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES

CLASSES D'USAGES PERMISES

R : RÉSIDENTIEL																		
R-1 : Unifamiliale																		
R-2 : Bifamiliale																		
R-3 : Trifamiliale																		
R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements																		
R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus																		
R-6 : Logement aux étages																		
R-7 : Habitation pour personnes âgées																		
C : COMMERCE																		
C-1 : Local																		
C-2 : Service																		
C-3 : Régional																		
C-4 : Restauration																		
C-5 : Hébergement																		
C-6 : Automobiles-service																		
C-7 : Automobiles-réparation																		
C-8 : Amusement																		
C-9 : Récréotouristique																		
C-10 : Divertissement																		
C-11 : Faible nuisance																		
C-12 : Forte nuisance																		
I : INDUSTRIE																		
I-1 : Haute technologie																		
I-2 : Légère																		
I-3 : Lourde																		
I-4 : Extractive																		
I-5 : Des déchets et des matières recyclables																		
P : PUBLIC																		
P-1 : Loisirs et culture	●																	
P-2 : Service public																		
P-3 : Infrastructure et équipement																		
A : AGRICOLE																		
A-1 : Culture																		
A-2 : Élevage																		
A-3 : Service et transformation																		
CONS : CONSERVATION																		
CONS-1 : Conservation																		
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS																		
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS																		

NORMES

NORMES

STRUCTURE DU BÂTIMENT																		
Isolée																		
Jumelée																		
Contiguë																		
Quadriplé																		
DIMENSIONS DU BÂTIMENT																		
Hauteur en étage(s) minimale/maximale	-																	
Largeur minimale (m)	-																	
Superficie de bâtiment minimale (m ²)	-																	
MARGES																		
Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m	-																	
Avant secondaire minimale (m)	-																	
Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture	-																	
Arrière minimale (m)	-																	
Distance minimale entre les bâtiments (m)	-																	
NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE																		
Nombre de logements minimal/maximal	-																	
LOTISSEMENT																		
TERRAIN																		
Largeur minimale (m) centre/extrémité	-																	
Profondeur minimale (m)	-																	
Superficie minimale (m ²) centre/extrémité	-																	
DIVERS																		
PIIA																		
PPCMOI																		
PAE																		
Usages conditionnels																		
Projet intégré																		
Notes particulières																		

NOTES

Amendements

	No Règlement		Article(s)	Année



CHAMBLY

ZONE : P-035

PIIA : AIRE DE PAYSAGE P4 - A PÉRIURBAINE FAIBLE DENSITÉ

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES

CLASSES D'USAGES PERMISES

R : RÉSIDENTIEL									
R-1 : Unifamiliale									
R-2 : Bifamiliale									
R-3 : Trifamiliale									
R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements									
R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus									
R-6 : Logement aux étages									
R-7 : Habitation pour personnes âgées									
C : COMMERCE									
C-1 : Local									
C-2 : Service									
C-3 : Régional									
C-4 : Restauration									
C-5 : Hébergement									
C-6 : Automobiles-service									
C-7 : Automobiles-réparation									
C-8 : Amusement									
C-9 : Récréotouristique									
C-10 : Divertissement									
C-11 : Faible nuisance									
C-12 : Forte nuisance									
I : INDUSTRIE									
I-1 : Haute technologie									
I-2 : Légère									
I-3 : Lourde									
I-4 : Extractive									
I-5 : Des déchets et des matières recyclables									
P : PUBLIC									
P-1 : Loisirs et culture		•							
P-2 : Service public									
P-3 : Infrastructure et équipement									
A : AGRICOLE									
A-1 : Culture									
A-2 : Élevage									
A-3 : Service et transformation									
CONS : CONSERVATION									
CONS-1 : Conservation									
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS									
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS									

NORMES

NORMES

STRUCTURE DU BÂTIMENT									
Isolée									
Jumelée									
Contiguë									
Quadriplé									
DIMENSIONS DU BÂTIMENT									
Hauteur en étage(s) minimale/maximale	-								
Largeur minimale (m)	-								
Superficie de bâtiment minimale (m ²)	-								
MARGES									
Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m	-								
Avant secondaire minimale (m)	-								
Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture	-								
Arrière minimale (m)	-								
Distance minimale entre les bâtiments (m)	-								
NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE									
Nombre de logements minimal/maximal	-								

LOTISSEMENT

TERRAIN									
Largeur minimale (m) centre/extrémité	-								
Profondeur minimale (m)	-								
Superficie minimale (m ²) centre/extrémité	-								

DIVERS

PIIA									
PPCMOI									
PAE									
Usages conditionnels									
Projet intégré									
Notes particulières									

NOTES

Amendements

	Amendements		
	No Règlement	Article(s)	Année



CHAMBLY

ZONE : P-036

PIIA : AIRE DE PAYSAGE P4 - A PÉRIURBAINE FAIBLE DENSITÉ

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES

CLASSES D'USAGES PERMISES

R : RÉSIDENTIEL

- R-1 : Unifamiliale
- R-2 : Bifamiliale
- R-3 : Trifamiliale
- R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements
- R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus
- R-6 : Logement aux étages
- R-7 : Habitation pour personnes âgées

C : COMMERCE

- C-1 : Local
- C-2 : Service
- C-3 : Régional
- C-4 : Restauration
- C-5 : Hébergement
- C-6 : Automobiles-service
- C-7 : Automobiles-réparation
- C-8 : Amusement
- C-9 : Récréotouristique
- C-10 : Divertissement
- C-11 : Faible nuisance
- C-12 : Forte nuisance

I : INDUSTRIE

- I-1 : Haute technologie
- I-2 : Légère
- I-3 : Lourde
- I-4 : Extractive
- I-5 : Des déchets et des matières recyclables

P : PUBLIC

- P-1 : Loisirs et culture
- P-2 : Service public
- P-3 : Infrastructure et équipement

A : AGRICOLE

- A-1 : Culture
- A-2 : Élevage
- A-3 : Service et transformation

CONS : CONSERVATION

- CONS-1 : Conservation

USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS

USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS

NORMES

NORMES

STRUCTURE DU BÂTIMENT

- Isolée
- Jumelée
- Contiguë
- Quadriplé

DIMENSIONS DU BÂTIMENT

- Hauteur en étage(s) minimale/maximale
- Largeur minimale (m)
- Superficie de bâtiment minimale (m²)

MARGES

- Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m
- Avant secondaire minimale (m)
- Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture
- Arrière minimale (m)
- Distance minimale entre les bâtiments (m)

NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE

- Nombre de logements minimal/maximal

LOTISSEMENT

TERRAIN

- Largeur minimale (m) centre/extrémité
- Profondeur minimale (m)
- Superficie minimale (m²) centre/extrémité

DIVERS

- PIIA
- PPCMOI
- PAE
- Usages conditionnels
- Projet intégré
- Notes particulières

NOTES

Amendements

No Règlement

Article(s)

Année



CHAMBLY

ZONE : P-037

PIIA : AIRE DE PAYSAGE P4 - A PÉRIURBAINE FAIBLE DENSITÉ

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES

CLASSES D'USAGES PERMISES

R : RÉSIDENTIEL

- R-1 : Unifamiliale
- R-2 : Bifamiliale
- R-3 : Trifamiliale
- R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements
- R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus
- R-6 : Logement aux étages
- R-7 : Habitation pour personnes âgées

C : COMMERCE

- C-1 : Local
- C-2 : Service
- C-3 : Régional
- C-4 : Restauration
- C-5 : Hébergement
- C-6 : Automobiles-service
- C-7 : Automobiles-réparation
- C-8 : Amusement
- C-9 : Récréotouristique
- C-10 : Divertissement
- C-11 : Faible nuisance
- C-12 : Forte nuisance

I : INDUSTRIE

- I-1 : Haute technologie
- I-2 : Légère
- I-3 : Lourde
- I-4 : Extractive
- I-5 : Des déchets et des matières recyclables

P : PUBLIC

- P-1 : Loisirs et culture
- P-2 : Service public
- P-3 : Infrastructure et équipement

A : AGRICOLE

- A-1 : Culture
- A-2 : Élevage
- A-3 : Service et transformation

CONS : CONSERVATION

- CONS-1 : Conservation

USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS

USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS

NORMES

NORMES

STRUCTURE DU BÂTIMENT

- Isolée
- Jumelée
- Contiguë
- Quadriplé

DIMENSIONS DU BÂTIMENT

- Hauteur en étage(s) minimale/maximale
- Largeur minimale (m)
- Superficie de bâtiment minimale (m²)

MARGES

- Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m
- Avant secondaire minimale (m)
- Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture
- Arrière minimale (m)
- Distance minimale entre les bâtiments (m)

NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE

- Nombre de logements minimal/maximal

LOTISSEMENT

TERRAIN

- Largeur minimale (m) centre/extrémité
- Profondeur minimale (m)
- Superficie minimale (m²) centre/extrémité

DIVERS

- PIIA
- PPCMOI
- PAE
- Usages conditionnels
- Projet intégré
- Notes particulières

NOTES

Amendements

No Règlement

Article(s)

Année



CHAMBLY

ZONE : P-038

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES

CLASSES D'USAGES PERMISES	R : RÉSIDENTIEL									
	R-1 : Unifamiliale									
	R-2 : Bifamiliale									
	R-3 : Trifamiliale									
	R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements									
	R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus									
	R-6 : Logement aux étages									
	R-7 : Habitation pour personnes âgées									
	C : COMMERCE									
	C-1 : Local									
	C-2 : Service									
	C-3 : Régional									
	C-4 : Restauration									
	C-5 : Hébergement									
	C-6 : Automobiles-service									
	C-7 : Automobiles-réparation									
	C-8 : Amusement									
	C-9 : Récréotouristique									
	C-10 : Divertissement									
	C-11 : Faible nuisance									
	C-12 : Forte nuisance									
	I : INDUSTRIE									
	I-1 : Haute technologie									
	I-2 : Légère									
	I-3 : Lourde									
	I-4 : Extractive									
	I-5 : Des déchets et des matières recyclables									
	P : PUBLIC									
	P-1 : Loisirs et culture	•								
	P-2 : Service public									
P-3 : Infrastructure et équipement										
A : AGRICOLE										
A-1 : Culture										
A-2 : Élevage										
A-3 : Service et transformation										
CONS : CONSERVATION										
CONS-1 : Conservation										
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS										
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS										

NORMES

NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT									
	Isolée									
	Jumelée									
	Contiguë									
	Quadriplé									
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT									
	Hauteur en étage(s) minimale/maximale	-								
	Largeur minimale (m)	-								
	Superficie de bâtiment minimale (m ²)	-								
	MARGES									
	Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m	-								
	Avant secondaire minimale (m)	-								
	Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture	-								
	Arrière minimale (m)	-								
	Distance minimale entre les bâtiments (m)	-								
	NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE									
	Nombre de logements minimal/maximal	-								
	LOTISSEMENT									
	TERRAIN									
	Largeur minimale (m) centre/extrémité	-								
Profondeur minimale (m)	-									
Superficie minimale (m ²) centre/extrémité	-									
DIVERS										
PIIA										
PPCMOI										
PAE										
Usages conditionnels										
Projet intégré										
Notes particulières										

NOTES

Amendements

	Amendements		
	No Règlement	Article(s)	Année



CHAMBLY

ZONE : P-039

PIIA : AIRE DE PAYSAGE P4 - B PÉRIURBAINE MOYENNE DENSITÉ

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES										
CLASSES D'USAGES PERMISES	R : RÉSIDENTIEL									
	R-1 : Unifamiliale									
	R-2 : Bifamiliale									
	R-3 : Trifamiliale									
	R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements									
	R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus									
	R-6 : Logement aux étages									
	R-7 : Habitation pour personnes âgées									
	C : COMMERCE									
	C-1 : Local									
	C-2 : Service	•								
	C-3 : Régional									
	C-4 : Restauration									
	C-5 : Hébergement									
	C-6 : Automobiles-service									
	C-7 : Automobiles-réparation									
	C-8 : Amusement									
	C-9 : Récréotouristique									
	C-10 : Divertissement									
	C-11 : Faible nuisance									
	C-12 : Forte nuisance									
	I : INDUSTRIE									
	I-1 : Haute technologie									
	I-2 : Légère									
	I-3 : Lourde									
	I-4 : Extractive									
	I-5 : Des déchets et des matières recyclables									
P : PUBLIC										
P-1 : Loisirs et culture		•								
P-2 : Service public			•							
P-3 : Infrastructure et équipement										
A : AGRICOLE										
A-1 : Culture										
A-2 : Élevage										
A-3 : Service et transformation										
CONS : CONSERVATION										
CONS-1 : Conservation										
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS	(1)									
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS			(3)							
NORMES										
NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT									
	Isolée	•	•	•						
	Jumelée									
	Contiguë									
	Quadruplé									
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT									
	Hauteur en étage(s) minimale/maximale	1/2	1/2	1/2						
	Largeur minimale (m)	-	-	-						
	Superficie de bâtiment minimale (m ²)	-	-	-						
	MARGES									
	Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m	10	10	10						
	Avant secondaire minimale (m)	10	10	10						
	Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture		(2)							
	Arrière minimale (m)		(2)							
	Distance minimale entre les bâtiments (m)	-	-	-						
	NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE									
Nombre de logements minimal/maximal	-	-	-							
LOTISSEMENT										
TERRAIN	TERRAIN									
	Largeur minimale (m) centre/extrémité	-	-	-						
	Profondeur minimale (m)	-	-	-						
	Superficie minimale (m ²) centre/extrémité	-	-	-						
DIVERS										
PIIA	•	•	•							
PPCMOI										
PAE										
Usages conditionnels										
Projet intégré										
Notes particulières										
NOTES					Amendements					
(1) 6541 Service de garderie (prématernelle, moins de 50 % de poupons) (2) Égale à la moitié de la hauteur du mur adjacent et au min. à 5 m. (3) 6911 Église, synagogue, mosquée et temple 6919 Autres activités religieuses					No Règlement					
					Article(s)					
					Année					



CHAMBLY

ZONE : P-040

PIIA : AIRE DE PAYSAGE P4 - A PÉRIURBAINE FAIBLE DENSITÉ

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES

CLASSES D'USAGES PERMISES

R : RÉSIDENTIEL

- R-1 : Unifamiliale
- R-2 : Bifamiliale
- R-3 : Trifamiliale
- R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements
- R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus
- R-6 : Logement aux étages
- R-7 : Habitation pour personnes âgées

C : COMMERCE

- C-1 : Local
- C-2 : Service
- C-3 : Régional
- C-4 : Restauration
- C-5 : Hébergement
- C-6 : Automobiles-service
- C-7 : Automobiles-réparation
- C-8 : Amusement
- C-9 : Récréotouristique
- C-10 : Divertissement
- C-11 : Faible nuisance
- C-12 : Forte nuisance

I : INDUSTRIE

- I-1 : Haute technologie
- I-2 : Légère
- I-3 : Lourde
- I-4 : Extractive
- I-5 : Des déchets et des matières recyclables

P : PUBLIC

- P-1 : Loisirs et culture
- P-2 : Service public
- P-3 : Infrastructure et équipement

A : AGRICOLE

- A-1 : Culture
- A-2 : Élevage
- A-3 : Service et transformation

CONS : CONSERVATION

- CONS-1 : Conservation

USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS

USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS

NORMES

NORMES

STRUCTURE DU BÂTIMENT

- Isolée
- Jumelée
- Contiguë
- Quadriplé

DIMENSIONS DU BÂTIMENT

- Hauteur en étage(s) minimale/maximale
- Largeur minimale (m)
- Superficie de bâtiment minimale (m²)

MARGES

- Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m
- Avant secondaire minimale (m)
- Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture
- Arrière minimale (m)
- Distance minimale entre les bâtiments (m)

NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE

- Nombre de logements minimal/maximal

LOTISSEMENT

TERRAIN

- Largeur minimale (m) centre/extrémité
- Profondeur minimale (m)
- Superficie minimale (m²) centre/extrémité

DIVERS

- PIIA
- PPCMOI
- PAE
- Usages conditionnels
- Projet intégré
- Notes particulières

NOTES

Amendements

No Règlement

Article(s)

Année



CHAMBLY

ZONE : P-041

PIIA : AIRE DE PAYSAGE P4 - A PÉRIURBAINE FAIBLE DENSITÉ

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES

CLASSES D'USAGES PERMISES

Table with columns for usage classes: R (Résidentiel), C (Commerce), I (Industrie), P (Public), A (Agricole), and CONS (Conservation). Rows include specific categories like R-1 (Unifamiliale), C-1 (Local), I-1 (Haute technologie), etc.

NORMES

NORMES

Table of norms including: STRUCTURE DU BÂTIMENT (Isolée, Jumelée, etc.), DIMENSIONS DU BÂTIMENT (Hauteur, Largeur, etc.), MARGES (Avant, Latérale, etc.), and NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE.

LOTISSEMENT

Table for lotissement norms: TERRAIN (Largeur, Profondeur, Superficie minimale).

DIVERS

Table for miscellaneous items: PIIA, PPCMOI, PAE, Usages conditionnels, Projet intégré, Notes particulières.

NOTES

Amendements

Table for amendments with columns: No Règlement, Article(s), Année.



CHAMBLY

ZONE : P-042

PIIA : AIRE DE PAYSAGE P5 PÉRIVILLAGEOISE

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES

CLASSES D'USAGES PERMISES	R : RÉSIDENTIEL									
	R-1 : Unifamiliale									
	R-2 : Bifamiliale									
	R-3 : Trifamiliale									
	R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements									
	R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus									
	R-6 : Logement aux étages									
	R-7 : Habitation pour personnes âgées									
	C : COMMERCE									
	C-1 : Local									
	C-2 : Service									
	C-3 : Régional									
	C-4 : Restauration									
	C-5 : Hébergement									
	C-6 : Automobiles-service									
	C-7 : Automobiles-réparation									
	C-8 : Amusement									
	C-9 : Récréotouristique									
	C-10 : Divertissement									
	C-11 : Faible nuisance									
	C-12 : Forte nuisance									
	I : INDUSTRIE									
	I-1 : Haute technologie									
	I-2 : Légère									
	I-3 : Lourde									
	I-4 : Extractive									
	I-5 : Des déchets et des matières recyclables									
	P : PUBLIC									
P-1 : Loisirs et culture										
P-2 : Service public		•								
P-3 : Infrastructure et équipement										
A : AGRICOLE										
A-1 : Culture										
A-2 : Élevage										
A-3 : Service et transformation										
CONS : CONSERVATION										
CONS-1 : Conservation										
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS		(1)								
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS										

NORMES

NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT									
	Isolée									
	Jumelée									
	Contiguë									
	Quadriplé									
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT									
	Hauteur en étage(s) minimale/maximale	-								
	Largeur minimale (m)	-								
	Superficie de bâtiment minimale (m ²)	-								
	MARGES									
	Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m	-								
	Avant secondaire minimale (m)	-								
	Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture	-								
	Arrière minimale (m)	-								
	Distance minimale entre les bâtiments (m)	-								
	NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE									
	Nombre de logements minimal/maximal	-								
	LOTISSEMENT									
	TERRAIN									
	Largeur minimale (m) centre/extrémité	-								
Profondeur minimale (m)	-									
Superficie minimale (m ²) centre/extrémité	-									
DIVERS										
PIIA										
PPCMOI										
PAE										
Usages conditionnels										
Projet intégré										
Notes particulières										

NOTES

Amendements

(1) 6242 Cimetière	No Règlement	Article(s)	Année



CHAMBLY

ZONE : P-043

PIIA : AIRE DE PAYSAGE P4 - A PÉRIURBAINE FAIBLE DENSITÉ

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES

CLASSES D'USAGES PERMISES

R : RÉSIDENTIEL

- R-1 : Unifamiliale
- R-2 : Bifamiliale
- R-3 : Trifamiliale
- R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements
- R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus
- R-6 : Logement aux étages
- R-7 : Habitation pour personnes âgées

C : COMMERCE

- C-1 : Local
- C-2 : Service
- C-3 : Régional
- C-4 : Restauration
- C-5 : Hébergement
- C-6 : Automobiles-service
- C-7 : Automobiles-réparation
- C-8 : Amusement
- C-9 : Récréotouristique
- C-10 : Divertissement
- C-11 : Faible nuisance
- C-12 : Forte nuisance

I : INDUSTRIE

- I-1 : Haute technologie
- I-2 : Légère
- I-3 : Lourde
- I-4 : Extractive
- I-5 : Des déchets et des matières recyclables

P : PUBLIC

- P-1 : Loisirs et culture
- P-2 : Service public
- P-3 : Infrastructure et équipement

A : AGRICOLE

- A-1 : Culture
- A-2 : Élevage
- A-3 : Service et transformation

CONS : CONSERVATION

- CONS-1 : Conservation

USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS

USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS

NORMES

NORMES

STRUCTURE DU BÂTIMENT

- Isolée
- Jumelée
- Contiguë
- Quadriplé

DIMENSIONS DU BÂTIMENT

- Hauteur en étage(s) minimale/maximale
- Largeur minimale (m)
- Superficie de bâtiment minimale (m²)

MARGES

- Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m
- Avant secondaire minimale (m)
- Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture
- Arrière minimale (m)
- Distance minimale entre les bâtiments (m)

NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE

- Nombre de logements minimal/maximal

LOTISSEMENT

TERRAIN

- Largeur minimale (m) centre/extrémité
- Profondeur minimale (m)
- Superficie minimale (m²) centre/extrémité

DIVERS

- PIIA
- PPCMOI
- PAE
- Usages conditionnels
- Projet intégré
- Notes particulières

NOTES

Amendements

No Règlement

Article(s)

Année



CHAMBLY

ZONE : P-044

PIIA : AIRE DE PAYSAGE P4 - B PÉRIURBAINE MOYENNE DENSITÉ

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES

CLASSES D'USAGES PERMISES	R : RÉSIDENTIEL									
	R-1 : Unifamiliale									
	R-2 : Bifamiliale									
	R-3 : Trifamiliale									
	R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements									
	R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus									
	R-6 : Logement aux étages									
	R-7 : Habitation pour personnes âgées									
	C : COMMERCE									
	C-1 : Local									
	C-2 : Service									
	C-3 : Régional									
	C-4 : Restauration									
	C-5 : Hébergement									
	C-6 : Automobiles-service									
	C-7 : Automobiles-réparation									
	C-8 : Amusement									
	C-9 : Récréotouristique									
	C-10 : Divertissement									
	C-11 : Faible nuisance									
	C-12 : Forte nuisance									
	I : INDUSTRIE									
	I-1 : Haute technologie									
	I-2 : Légère									
	I-3 : Lourde									
	I-4 : Extractive									
	I-5 : Des déchets et des matières recyclables									
	P : PUBLIC									
	P-1 : Loisirs et culture	●								
	P-2 : Service public									
	P-3 : Infrastructure et équipement									
	A : AGRICOLE									
A-1 : Culture										
A-2 : Élevage										
A-3 : Service et transformation										
CONS : CONSERVATION										
CONS-1 : Conservation										
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS										
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS										

NORMES

NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT									
	Isolée									
	Jumelée									
	Contiguë									
	Quadriplé									
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT									
	Hauteur en étage(s) minimale/maximale	-								
	Largeur minimale (m)	-								
	Superficie de bâtiment minimale (m ²)	-								
	MARGES									
	Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m	-								
	Avant secondaire minimale (m)	-								
	Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture	-								
	Arrière minimale (m)	-								
	Distance minimale entre les bâtiments (m)	-								
	NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE									
	Nombre de logements minimal/maximal	-								
	LOTISSEMENT									
	TERRAIN									
	Largeur minimale (m) centre/extrémité	-								
Profondeur minimale (m)	-									
Superficie minimale (m ²) centre/extrémité	-									
DIVERS										
PIIA										
PPCMOI										
PAE										
Usages conditionnels										
Projet intégré										
Notes particulières										

NOTES

Amendements

	Amendements		
	No Règlement	Article(s)	Année



CHAMBLY

ZONE : P-045

PIIA : AIRE DE PAYSAGE PDA CHAMBLY LE BOURG

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES

CLASSES D'USAGES PERMISES

R : RÉSIDENTIEL

- R-1 : Unifamiliale
- R-2 : Bifamiliale
- R-3 : Trifamiliale
- R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements
- R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus
- R-6 : Logement aux étages
- R-7 : Habitation pour personnes âgées

C : COMMERCE

- C-1 : Local
- C-2 : Service
- C-3 : Régional
- C-4 : Restauration
- C-5 : Hébergement
- C-6 : Automobiles-service
- C-7 : Automobiles-réparation
- C-8 : Amusement
- C-9 : Récréotouristique
- C-10 : Divertissement
- C-11 : Faible nuisance
- C-12 : Forte nuisance

I : INDUSTRIE

- I-1 : Haute technologie
- I-2 : Légère
- I-3 : Lourde
- I-4 : Extractive
- I-5 : Des déchets et des matières recyclables

P : PUBLIC

- P-1 : Loisirs et culture
- P-2 : Service public
- P-3 : Infrastructure et équipement

A : AGRICOLE

- A-1 : Culture
- A-2 : Élevage
- A-3 : Service et transformation

CONS : CONSERVATION

- CONS-1 : Conservation

USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS

USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS

NORMES

NORMES

STRUCTURE DU BÂTIMENT

- Isolée
- Jumelée
- Contiguë
- Quadriplé

DIMENSIONS DU BÂTIMENT

- Hauteur en étage(s) minimale/maximale -
- Largeur minimale (m) -
- Superficie de bâtiment minimale (m²) -

MARGES

- Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m -
- Avant secondaire minimale (m) -
- Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture -
- Arrière minimale (m) -
- Distance minimale entre les bâtiments (m) -

NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE

- Nombre de logements minimal/maximal -

LOTISSEMENT

TERRAIN

- Largeur minimale (m) centre/extrémité -
- Profondeur minimale (m) -
- Superficie minimale (m²) centre/extrémité -

DIVERS

- PIIA
- PPCMOI
- PAE
- Usages conditionnels
- Projet intégré
- Notes particulières

NOTES

Amendements

No Règlement

Article(s)

Année



CHAMBLY

ZONE : P-046

PIIA : AIRE DE PAYSAGE PDA CHAMBLY LE BOURG

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES

CLASSES D'USAGES PERMISES	R : RÉSIDENTIEL									
	R-1 : Unifamiliale									
	R-2 : Bifamiliale									
	R-3 : Trifamiliale									
	R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements									
	R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus									
	R-6 : Logement aux étages									
	R-7 : Habitation pour personnes âgées									
	C : COMMERCE									
	C-1 : Local									
	C-2 : Service									
	C-3 : Régional									
	C-4 : Restauration									
	C-5 : Hébergement									
	C-6 : Automobiles-service									
	C-7 : Automobiles-réparation									
	C-8 : Amusement									
	C-9 : Récréotouristique									
	C-10 : Divertissement									
	C-11 : Faible nuisance									
	C-12 : Forte nuisance									
	I : INDUSTRIE									
	I-1 : Haute technologie									
	I-2 : Légère									
	I-3 : Lourde									
	I-4 : Extractive									
	I-5 : Des déchets et des matières recyclables									
	P : PUBLIC									
	P-1 : Loisirs et culture		•							
	P-2 : Service public									
	P-3 : Infrastructure et équipement									
	A : AGRICOLE									
	A-1 : Culture									
A-2 : Élevage										
A-3 : Service et transformation										
CONS : CONSERVATION										
CONS-1 : Conservation										
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS										
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS										

NORMES

NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT									
	Isolée									
	Jumelée									
	Contiguë									
	Quadriplé									
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT									
	Hauteur en étage(s) minimale/maximale	-								
	Largeur minimale (m)	-								
	Superficie de bâtiment minimale (m ²)	-								
	MARGES									
	Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m	-								
	Avant secondaire minimale (m)	-								
	Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture	-								
	Arrière minimale (m)	-								
	Distance minimale entre les bâtiments (m)	-								
	NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE									
	Nombre de logements minimal/maximal	-								
	LOTISSEMENT									
	TERRAIN									
	Largeur minimale (m) centre/extrémité	-								
	Profondeur minimale (m)	-								
	Superficie minimale (m ²) centre/extrémité	-								
	DIVERS									
PIIA										
PPCMOI										
PAE										
Usages conditionnels										
Projet intégré										
Notes particulières										

NOTES

Amendements

	No Règlement	Article(s)	Année



CHAMBLY

ZONE : P-047

PIIA : AIRE DE PAYSAGE P4 - A PÉRIURBAINE FAIBLE DENSITÉ

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES

CLASSES D'USAGES PERMISES

R : RÉSIDENTIEL

- R-1 : Unifamiliale
- R-2 : Bifamiliale
- R-3 : Trifamiliale
- R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements
- R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus
- R-6 : Logement aux étages
- R-7 : Habitation pour personnes âgées

C : COMMERCE

- C-1 : Local
- C-2 : Service
- C-3 : Régional
- C-4 : Restauration
- C-5 : Hébergement
- C-6 : Automobiles-service
- C-7 : Automobiles-réparation
- C-8 : Amusement
- C-9 : Récréotouristique
- C-10 : Divertissement
- C-11 : Faible nuisance
- C-12 : Forte nuisance

I : INDUSTRIE

- I-1 : Haute technologie
- I-2 : Légère
- I-3 : Lourde
- I-4 : Extractive
- I-5 : Des déchets et des matières recyclables

P : PUBLIC

- P-1 : Loisirs et culture
- P-2 : Service public
- P-3 : Infrastructure et équipement

A : AGRICOLE

- A-1 : Culture
- A-2 : Élevage
- A-3 : Service et transformation

CONS : CONSERVATION

- CONS-1 : Conservation

USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS

USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS

NORMES

NORMES

STRUCTURE DU BÂTIMENT

- Isolée
- Jumelée
- Contiguë
- Quadriplé

DIMENSIONS DU BÂTIMENT

- Hauteur en étage(s) minimale/maximale
- Largeur minimale (m)
- Superficie de bâtiment minimale (m²)

MARGES

- Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m
- Avant secondaire minimale (m)
- Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture
- Arrière minimale (m)
- Distance minimale entre les bâtiments (m)

NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE

- Nombre de logements minimal/maximal

LOTISSEMENT

TERRAIN

- Largeur minimale (m) centre/extrémité
- Profondeur minimale (m)
- Superficie minimale (m²) centre/extrémité

DIVERS

- PIIA
- PPCMOI
- PAE
- Usages conditionnels
- Projet intégré
- Notes particulières

NOTES

Amendements

No Règlement

Article(s)

Année



CHAMBLY

ZONE : P-048

PIIA : AIRE DE PAYSAGE P4 - A PÉRIURBAINE FAIBLE DENSITÉ

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES

CLASSES D'USAGES PERMISES

R : RÉSIDENTIEL

- R-1 : Unifamiliale
- R-2 : Bifamiliale
- R-3 : Trifamiliale
- R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements
- R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus
- R-6 : Logement aux étages
- R-7 : Habitation pour personnes âgées

C : COMMERCE

- C-1 : Local
- C-2 : Service
- C-3 : Régional
- C-4 : Restauration
- C-5 : Hébergement
- C-6 : Automobiles-service
- C-7 : Automobiles-réparation
- C-8 : Amusement
- C-9 : Récréotouristique
- C-10 : Divertissement
- C-11 : Faible nuisance
- C-12 : Forte nuisance

I : INDUSTRIE

- I-1 : Haute technologie
- I-2 : Légère
- I-3 : Lourde
- I-4 : Extractive
- I-5 : Des déchets et des matières recyclables

P : PUBLIC

- P-1 : Loisirs et culture ●
- P-2 : Service public
- P-3 : Infrastructure et équipement

A : AGRICOLE

- A-1 : Culture
- A-2 : Élevage
- A-3 : Service et transformation

CONS : CONSERVATION

- CONS-1 : Conservation

USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS

USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS

NORMES

NORMES

STRUCTURE DU BÂTIMENT

- Isolée
- Jumelée
- Contiguë
- Quadruplé

DIMENSIONS DU BÂTIMENT

- Hauteur en étage(s) minimale/maximale -
- Largeur minimale (m) -
- Superficie de bâtiment minimale (m²) -

MARGES

- Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m -
- Avant secondaire minimale (m) -
- Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture -
- Arrière minimale (m) -
- Distance minimale entre les bâtiments (m) -

NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE

- Nombre de logements minimal/maximal -

LOTISSEMENT

TERRAIN

- Largeur minimale (m) centre/extrémité -
- Profondeur minimale (m) -
- Superficie minimale (m²) centre/extrémité -

DIVERS

- PIIA
- PPCMOI
- PAE
- Usages conditionnels
- Projet intégré
- Notes particulières

NOTES

Amendements

No Règlement

Article(s)

Année



CHAMBLY

ZONE : P-049

PIIA : AIRE DE PAYSAGE P4 - A PÉRIURBAINE FAIBLE DENSITÉ

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES

CLASSES D'USAGES PERMISES

R : RÉSIDENTIEL

- R-1 : Unifamiliale
- R-2 : Bifamiliale
- R-3 : Trifamiliale
- R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements
- R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus
- R-6 : Logement aux étages
- R-7 : Habitation pour personnes âgées

C : COMMERCE

- C-1 : Local
- C-2 : Service
- C-3 : Régional
- C-4 : Restauration
- C-5 : Hébergement
- C-6 : Automobiles-service
- C-7 : Automobiles-réparation
- C-8 : Amusement
- C-9 : Récréotouristique
- C-10 : Divertissement
- C-11 : Faible nuisance
- C-12 : Forte nuisance

I : INDUSTRIE

- I-1 : Haute technologie
- I-2 : Légère
- I-3 : Lourde
- I-4 : Extractive
- I-5 : Des déchets et des matières recyclables

P : PUBLIC

- P-1 : Loisirs et culture
- P-2 : Service public
- P-3 : Infrastructure et équipement

A : AGRICOLE

- A-1 : Culture
- A-2 : Élevage
- A-3 : Service et transformation

CONS : CONSERVATION

- CONS-1 : Conservation

USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS

USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS

NORMES

NORMES

STRUCTURE DU BÂTIMENT

- Isolée
- Jumelée
- Contiguë
- Quadriplé

DIMENSIONS DU BÂTIMENT

- Hauteur en étage(s) minimale/maximale
- Largeur minimale (m)
- Superficie de bâtiment minimale (m²)

MARGES

- Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m
- Avant secondaire minimale (m)
- Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture
- Arrière minimale (m)
- Distance minimale entre les bâtiments (m)

NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE

- Nombre de logements minimal/maximal

LOTISSEMENT

TERRAIN

- Largeur minimale (m) centre/extrémité
- Profondeur minimale (m)
- Superficie minimale (m²) centre/extrémité

DIVERS

- PIIA
- PPCMOI
- PAE
- Usages conditionnels
- Projet intégré
- Notes particulières

NOTES

Amendements

No Règlement

Article(s)

Année



CHAMBLY

ZONE : P-050

PIIA : AIRE DE PAYSAGE P3 - INDUSTRIELLE

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES

CLASSES D'USAGES PERMISES

R : RÉSIDENTIEL

- R-1 : Unifamiliale
R-2 : Bifamiliale
R-3 : Trifamiliale
R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements
R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus
R-6 : Logement aux étages
R-7 : Habitation pour personnes âgées

C : COMMERCE

- C-1 : Local
C-2 : Service
C-3 : Régional
C-4 : Restauration
C-5 : Hébergement
C-6 : Automobiles-service
C-7 : Automobiles-réparation
C-8 : Amusement
C-9 : Récréotouristique
C-10 : Divertissement
C-11 : Faible nuisance
C-12 : Forte nuisance

I : INDUSTRIE

- I-1 : Haute technologie
I-2 : Légère
I-3 : Lourde
I-4 : Extractive
I-5 : Des déchets et des matières recyclables

P : PUBLIC

- P-1 : Loisirs et culture
P-2 : Service public
P-3 : Infrastructure et équipement

A : AGRICOLE

- A-1 : Culture
A-2 : Élevage
A-3 : Service et transformation

CONS : CONSERVATION

- CONS-1 : Conservation

USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS

USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS

(1)

NORMES

NORMES

STRUCTURE DU BÂTIMENT

- Isolée
Jumelée
Contiguë
Quadriplé

DIMENSIONS DU BÂTIMENT

- Hauteur en étage(s) minimale/maximale
Largeur minimale (m)
Superficie de bâtiment minimale (m²)

MARGES

- Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m
Avant secondaire minimale (m)
Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture
Arrière minimale (m)
Distance minimale entre les bâtiments (m)

NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE

- Nombre de logements minimal/maximal

LOTISSEMENT

TERRAIN

- Largeur minimale (m) centre/extrémité
Profondeur minimale (m)
Superficie minimale (m²) centre/extrémité

DIVERS

- PIIA
PPCMOI
PAE
Usages conditionnels
Projet intégré
Notes particulières

(2)

(3)

NOTES

Amendements

- (1) 6911 Église, synagogue, mosquée et temple
6919 Autres activités religieuses
(2) Pour l'emplacement au 2500, boulevard Industriel (garage municipal), la superficie totale des bâtiments accessoires peut excéder 10 % de la superficie totale du terrain sur lequel ils sont érigés et la superficie du bâtiment principal ou 50 mètres carrés. De plus, la hauteur de bâtiments accessoires peut excéder la hauteur du bâtiment principal ou 5 mètres
(3) Pour l'emplacement au 2460, boulevard Industriel (station d'épuration), la superficie totale des bâtiments accessoires peut excéder la superficie du bâtiment principal ou 50 mètres carrés. De plus, la hauteur de bâtiments accessoires peut excéder la hauteur du bâtiment principal ou 5 mètres.

Table with 3 columns: No Règlement, Article(s), Année. Row 1: R. 2022-1431-13A, 1abcd, 2022



GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES

CLASSES D'USAGES PERMISES

R : RÉSIDENTIEL									
R-1 : Unifamiliale									
R-2 : Bifamiliale									
R-3 : Trifamiliale									
R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements									
R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus									
R-6 : Logement aux étages									
R-7 : Habitation pour personnes âgées									
C : COMMERCE									
C-1 : Local									
C-2 : Service									
C-3 : Régional									
C-4 : Restauration									
C-5 : Hébergement									
C-6 : Automobiles-service									
C-7 : Automobiles-réparation									
C-8 : Amusement									
C-9 : Récréotouristique									
C-10 : Divertissement									
C-11 : Faible nuisance									
C-12 : Forte nuisance									
I : INDUSTRIE									
I-1 : Haute technologie									
I-2 : Légère									
I-3 : Lourde									
I-4 : Extractive									
I-5 : Des déchets et des matières recyclables									
P : PUBLIC									
P-1 : Loisirs et culture									
P-2 : Service public									
P-3 : Infrastructure et équipement									
A : AGRICOLE									
A-1 : Culture									
A-2 : Élevage									
A-3 : Service et transformation									
CONS : CONSERVATION									
CONS-1 : Conservation									
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS									
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS									

NORMES

NORMES

STRUCTURE DU BÂTIMENT									
Isolée									
Jumelée									
Contiguë									
Quadruplé									
DIMENSIONS DU BÂTIMENT									
Hauteur en étage(s) minimale/maximale	-								
Largeur minimale (m)	-								
Superficie de bâtiment minimale (m ²)	-								
MARGES									
Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m	-								
Avant secondaire minimale (m)	-								
Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture	-								
Arrière minimale (m)	-								
Distance minimale entre les bâtiments (m)	-								
NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE									
Nombre de logements minimal/maximal	-								
LOTISSEMENT									
TERRAIN									
Largeur minimale (m) centre/extrémité	-								
Profondeur minimale (m)	-								
Superficie minimale (m ²) centre/extrémité	-								
DIVERS									
PIIA									
PPCMOI									
PAE									
Usages conditionnels									
Projet intégré									
Notes particulières									

NOTES

Amendements

No Règlement

Article(s)

Année



CHAMBLY

ZONE : P-052

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES

CLASSES D'USAGES PERMISES

R : RÉSIDENTIEL

- R-1 : Unifamiliale
- R-2 : Bifamiliale
- R-3 : Trifamiliale
- R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements
- R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus
- R-6 : Logement aux étages
- R-7 : Habitation pour personnes âgées

C : COMMERCE

- C-1 : Local
- C-2 : Service
- C-3 : Régional
- C-4 : Restauration
- C-5 : Hébergement
- C-6 : Automobiles-service
- C-7 : Automobiles-réparation
- C-8 : Amusement
- C-9 : Récréotouristique
- C-10 : Divertissement
- C-11 : Faible nuisance
- C-12 : Forte nuisance

I : INDUSTRIE

- I-1 : Haute technologie
- I-2 : Légère
- I-3 : Lourde
- I-4 : Extractive
- I-5 : Des déchets et des matières recyclables

P : PUBLIC

- P-1 : Loisirs et culture
- P-2 : Service public
- P-3 : Infrastructure et équipement

A : AGRICOLE

- A-1 : Culture
- A-2 : Élevage
- A-3 : Service et transformation

CONS : CONSERVATION

- CONS-1 : Conservation

USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS

USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS

NORMES

NORMES

STRUCTURE DU BÂTIMENT

- Isolée
- Jumelée
- Contiguë
- Quadriplé

DIMENSIONS DU BÂTIMENT

- Hauteur en étage(s) minimale/maximale
- Largeur minimale (m)
- Superficie de bâtiment minimale (m²)

MARGES

- Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m
- Avant secondaire minimale (m)
- Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture
- Arrière minimale (m)
- Distance minimale entre les bâtiments (m)

NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE

- Nombre de logements minimal/maximal

LOTISSEMENT

TERRAIN

- Largeur minimale (m) centre/extrémité
- Profondeur minimale (m)
- Superficie minimale (m²) centre/extrémité

DIVERS

- PIIA
- PPCMOI
- PAE
- Usages conditionnels
- Projet intégré
- Notes particulières

NOTES

Amendements

No Règlement

Article(s)

Année



CHAMBLY

ZONE : P-053

PIIA : AIRE DE PAYSAGE P4 - A PÉRIURBAINE FAIBLE DENSITÉ

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES

CLASSES D'USAGES PERMISES	R : RÉSIDENTIEL									
	R-1 : Unifamiliale									
	R-2 : Bifamiliale									
	R-3 : Trifamiliale									
	R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements									
	R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus									
	R-6 : Logement aux étages									
	R-7 : Habitation pour personnes âgées									
	C : COMMERCE									
	C-1 : Local									
	C-2 : Service									
	C-3 : Régional									
	C-4 : Restauration									
	C-5 : Hébergement									
	C-6 : Automobiles-service									
	C-7 : Automobiles-réparation									
	C-8 : Amusement									
	C-9 : Récréotouristique									
	C-10 : Divertissement									
	C-11 : Faible nuisance									
	C-12 : Forte nuisance									
	I : INDUSTRIE									
	I-1 : Haute technologie									
	I-2 : Légère									
	I-3 : Lourde									
	I-4 : Extractive									
	I-5 : Des déchets et des matières recyclables									
	P : PUBLIC									
P-1 : Loisirs et culture		●								
P-2 : Service public										
P-3 : Infrastructure et équipement			●							
A : AGRICOLE										
A-1 : Culture										
A-2 : Élevage										
A-3 : Service et transformation										
CONS : CONSERVATION										
CONS-1 : Conservation										
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS		(1)								
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS										

NORMES

NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT									
	Isolée									
	Jumelée									
	Contiguë									
	Quadriplé									
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT									
	Hauteur en étage(s) minimale/maximale	-	-							
	Largeur minimale (m)	-	-							
	Superficie de bâtiment minimale (m ²)	-	-							
	MARGES									
	Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m	-	-							
	Avant secondaire minimale (m)	-	-							
	Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture	-	-							
	Arrière minimale (m)	-	-							
	Distance minimale entre les bâtiments (m)	-	-							
	NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE									
	Nombre de logements minimal/maximal	-	-							
	LOTISSEMENT									
	TERRAIN									
Largeur minimale (m) centre/extrémité	-	-								
Profondeur minimale (m)	-	-								
Superficie minimale (m ²) centre/extrémité	-	-								
DIVERS										
PIIA		●								
PPCMOI										
PAE										
Usages conditionnels										
Projet intégré										
Notes particulières										

NOTES

(1) 4821 Transport et gestion d'électricité en bloc

Amendements

No Règlement	Article(s)	Année



CHAMBLY

ZONE : P-054

PIIA : AIRE DE PAYSAGE PDA TOD CENTRE

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES

CLASSES D'USAGES PERMISES	R : RÉSIDENTIEL									
	R-1 : Unifamiliale									
	R-2 : Bifamiliale									
	R-3 : Trifamiliale									
	R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements									
	R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus									
	R-6 : Logement aux étages									
	R-7 : Habitation pour personnes âgées									
	C : COMMERCE									
	C-1 : Local									
	C-2 : Service									
	C-3 : Régional									
	C-4 : Restauration									
	C-5 : Hébergement									
	C-6 : Automobiles-service									
	C-7 : Automobiles-réparation									
	C-8 : Amusement									
	C-9 : Récréotouristique									
	C-10 : Divertissement									
	C-11 : Faible nuisance									
	C-12 : Forte nuisance									
	I : INDUSTRIE									
	I-1 : Haute technologie									
	I-2 : Légère									
	I-3 : Lourde									
	I-4 : Extractive									
	I-5 : Des déchets et des matières recyclables									
	P : PUBLIC									
P-1 : Loisirs et culture		●								
P-2 : Service public										
P-3 : Infrastructure et équipement			●							
A : AGRICOLE										
A-1 : Culture										
A-2 : Élevage										
A-3 : Service et transformation										
CONS : CONSERVATION										
CONS-1 : Conservation										
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS			(1)							
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS										

NORMES

NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT									
	Isolée									
	Jumelée									
	Contiguë									
	Quadruplé									
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT									
	Hauteur en étage(s) minimale/maximale	-	-							
	Largeur minimale (m)	-	-							
	Superficie de bâtiment minimale (m ²)	-	-							
	MARGES									
	Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m	-	-							
	Avant secondaire minimale (m)	-	-							
	Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture	-	-							
	Arrière minimale (m)	-	-							
	Distance minimale entre les bâtiments (m)	-	-							
	NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE									
	Nombre de logements minimal/maximal	-	-							

LOTISSEMENT

LOTISSEMENT	TERRAIN									
	Largeur minimale (m) centre/extrémité	-	-							
	Profondeur minimale (m)	-	-							
	Superficie minimale (m ²) centre/extrémité	-	-							

DIVERS

DIVERS	PIIA	●	●							
	PPCMOI									
	PAE									
	Usages conditionnels									
	Projet intégré									
	Notes particulières									

NOTES

(1) 4611 Garage de stationnement pour automobiles (infrastructure) 4620 Terrain de stationnement pour automobiles 4820 Transport et gestion d'électricité en bloc

Amendements

No Règlement	Article(s)	Année



CHAMBLY

ZONE : P-055

PIIA : AIRE DE PAYSAGE P4 - B PÉRIURBAINE MOYENNE DENSITÉ

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES

CLASSES D'USAGES PERMISES	R : RÉSIDENTIEL									
	R-1 : Unifamiliale									
	R-2 : Bifamiliale									
	R-3 : Trifamiliale									
	R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements									
	R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus									
	R-6 : Logement aux étages									
	R-7 : Habitation pour personnes âgées									
	C : COMMERCE									
	C-1 : Local									
	C-2 : Service									
	C-3 : Régional									
	C-4 : Restauration									
	C-5 : Hébergement									
	C-6 : Automobiles-service									
	C-7 : Automobiles-réparation									
	C-8 : Amusement									
	C-9 : Récréotouristique									
	C-10 : Divertissement									
	C-11 : Faible nuisance									
	C-12 : Forte nuisance									
	I : INDUSTRIE									
	I-1 : Haute technologie									
	I-2 : Légère									
	I-3 : Lourde									
	I-4 : Extractive									
	I-5 : Des déchets et des matières recyclables									
	P : PUBLIC									
P-1 : Loisirs et culture		●								
P-2 : Service public										
P-3 : Infrastructure et équipement			●							
A : AGRICOLE										
A-1 : Culture										
A-2 : Élevage										
A-3 : Service et transformation										
CONS : CONSERVATION										
CONS-1 : Conservation										
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS			(1)							
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS										

NORMES

NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT									
	Isolée									
	Jumelée									
	Contiguë									
	Quadriplé									
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT									
	Hauteur en étage(s) minimale/maximale	-	-							
	Largeur minimale (m)	-	-							
	Superficie de bâtiment minimale (m ²)	-	-							
	MARGES									
	Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m	-	-							
	Avant secondaire minimale (m)	-	-							
	Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture	-	-							
	Arrière minimale (m)	-	-							
	Distance minimale entre les bâtiments (m)	-	-							
	NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE									
	Nombre de logements minimal/maximal	-	-							

LOTISSEMENT

LOTISSEMENT	TERRAIN									
	Largeur minimale (m) centre/extrémité	-	-							
	Profondeur minimale (m)	-	-							
	Superficie minimale (m ²) centre/extrémité	-	-							

DIVERS

DIVERS	PIIA									
	PPCMOI									
	PAE									
	Usages conditionnels									
	Projet intégré									
	Notes particulières									

NOTES

(1) 4821 Transport et gestion d'électricité en bloc

Amendements

No Règlement	Article(s)	Année



CHAMBLY

ZONE : P-056

PIIA : AIRE DE PAYSAGE P4 - A PÉRIURBAINE FAIBLE DENSITÉ

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES										
CLASSES D'USAGES PERMISES	R : RÉSIDENTIEL									
	R-1 : Unifamiliale									
	R-2 : Bifamiliale									
	R-3 : Trifamiliale									
	R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements									
	R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus									
	R-6 : Logement aux étages									
	R-7 : Habitation pour personnes âgées									
	C : COMMERCE									
	C-1 : Local									
	C-2 : Service									
	C-3 : Régional									
	C-4 : Restauration									
	C-5 : Hébergement									
	C-6 : Automobiles-service									
	C-7 : Automobiles-réparation									
	C-8 : Amusement									
	C-9 : Récréotouristique									
	C-10 : Divertissement									
	C-11 : Faible nuisance									
	C-12 : Forte nuisance									
	I : INDUSTRIE									
	I-1 : Haute technologie									
	I-2 : Légère									
	I-3 : Lourde									
	I-4 : Extractive									
	I-5 : Des déchets et des matières recyclables									
	P : PUBLIC									
	P-1 : Loisirs et culture	●								
	P-2 : Service public									
	P-3 : Infrastructure et équipement									
	A : AGRICOLE									
A-1 : Culture										
A-2 : Élevage										
A-3 : Service et transformation										
CONS : CONSERVATION										
CONS-1 : Conservation										
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS										
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS										
NORMES										
NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT									
	Isolée									
	Jumelée									
	Contiguë									
	Quadriplé									
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT									
	Hauteur en étage(s) minimale/maximale	-								
	Largeur minimale (m)	-								
	Superficie de bâtiment minimale (m ²)	-								
	MARGES									
	Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m	-								
	Avant secondaire minimale (m)	-								
	Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture	-								
	Arrière minimale (m)	-								
	Distance minimale entre les bâtiments (m)	-								
	NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE									
	Nombre de logements minimal/maximal	-								
	LOTISSEMENT									
	TERRAIN									
Largeur minimale (m) centre/extrémité	-									
Profondeur minimale (m)	-									
Superficie minimale (m ²) centre/extrémité	-									
DIVERS										
PIIA										
PPCMOI										
PAE										
Usages conditionnels										
Projet intégré										
Notes particulières										
NOTES					Amendements					
					No Règlement	Article(s)	Année			



CHAMBLY

ZONE : P-057

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES

CLASSES D'USAGES PERMISES

R : RÉSIDENTIEL

- R-1 : Unifamiliale
- R-2 : Bifamiliale
- R-3 : Trifamiliale
- R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements
- R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus
- R-6 : Logement aux étages
- R-7 : Habitation pour personnes âgées

C : COMMERCE

- C-1 : Local
- C-2 : Service
- C-3 : Régional
- C-4 : Restauration
- C-5 : Hébergement
- C-6 : Automobiles-service
- C-7 : Automobiles-réparation
- C-8 : Amusement
- C-9 : Récréotouristique
- C-10 : Divertissement
- C-11 : Faible nuisance
- C-12 : Forte nuisance

I : INDUSTRIE

- I-1 : Haute technologie
- I-2 : Légère
- I-3 : Lourde
- I-4 : Extractive
- I-5 : Des déchets et des matières recyclables

P : PUBLIC

- P-1 : Loisirs et culture
- P-2 : Service public
- P-3 : Infrastructure et équipement

A : AGRICOLE

- A-1 : Culture
- A-2 : Élevage
- A-3 : Service et transformation

CONS : CONSERVATION

- CONS-1 : Conservation

USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS

USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS

NORMES

NORMES

STRUCTURE DU BÂTIMENT

- Isolée
- Jumelée
- Contiguë
- Quadriplé

DIMENSIONS DU BÂTIMENT

- Hauteur en étage(s) minimale/maximale -
- Largeur minimale (m) -
- Superficie de bâtiment minimale (m²) -

MARGES

- Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m -
- Avant secondaire minimale (m) -
- Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture -
- Arrière minimale (m) -
- Distance minimale entre les bâtiments (m) -

NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE

- Nombre de logements minimal/maximal -

LOTISSEMENT

TERRAIN

- Largeur minimale (m) centre/extrémité -
- Profondeur minimale (m) -
- Superficie minimale (m²) centre/extrémité -

DIVERS

- PIIA
- PPCMOI
- PAE
- Usages conditionnels
- Projet intégré
- Notes particulières

NOTES

Amendements

No Règlement

Article(s)

Année



CHAMBLY

ZONE : P-058

AIRE DE PAYSAGE PDA DE PÉRIGNY

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES

CLASSES D'USAGES PERMISES

R : RÉSIDENTIEL

- R-1 : Unifamiliale
- R-2 : Bifamiliale
- R-3 : Trifamiliale
- R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements
- R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus
- R-6 : Logement aux étages
- R-7 : Habitation pour personnes âgées

C : COMMERCE

- C-1 : Local
- C-2 : Service
- C-3 : Régional
- C-4 : Restauration
- C-5 : Hébergement
- C-6 : Automobiles-service
- C-7 : Automobiles-réparation
- C-8 : Amusement
- C-9 : Récréotouristique
- C-10 : Divertissement
- C-11 : Faible nuisance
- C-12 : Forte nuisance

I : INDUSTRIE

- I-1 : Haute technologie
- I-2 : Légère
- I-3 : Lourde
- I-4 : Extractive
- I-5 : Des déchets et des matières recyclables

P : PUBLIC

- P-1 : Loisirs et culture
- P-2 : Service public
- P-3 : Infrastructure et équipement

A : AGRICOLE

- A-1 : Culture
- A-2 : Élevage
- A-3 : Service et transformation

CONS : CONSERVATION

- CONS-1 : Conservation

USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS

USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS

NORMES

NORMES

STRUCTURE DU BÂTIMENT

- Isolée
- Jumelée
- Contiguë
- Quadriplé

DIMENSIONS DU BÂTIMENT

- Hauteur en étage(s) minimale/maximale -
- Largeur minimale (m) -
- Superficie de bâtiment minimale (m²) -

MARGES

- Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m -
- Avant secondaire minimale (m) -
- Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture -
- Arrière minimale (m) -
- Distance minimale entre les bâtiments (m) -

NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE

- Nombre de logements minimal/maximal -

LOTISSEMENT

TERRAIN

- Largeur minimale (m) centre/extrémité -
- Profondeur minimale (m) -
- Superficie minimale (m²) centre/extrémité -

DIVERS

- PIIA
- PPCMOI
- PAE
- Usages conditionnels
- Projet intégré
- Notes particulières

NOTES

Amendements

No Règlement

Article(s)

Année



CHAMBLY

ZONE : P-059

PIIA : AIRE DE PAYSAGE P4 - A PÉRIURBAINE FAIBLE DENSITÉ

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES

CLASSES D'USAGES PERMISES

R : RÉSIDENTIEL

- R-1 : Unifamiliale
- R-2 : Bifamiliale
- R-3 : Trifamiliale
- R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements
- R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus
- R-6 : Logement aux étages
- R-7 : Habitation pour personnes âgées

C : COMMERCE

- C-1 : Local
- C-2 : Service
- C-3 : Régional
- C-4 : Restauration
- C-5 : Hébergement
- C-6 : Automobiles-service
- C-7 : Automobiles-réparation
- C-8 : Amusement
- C-9 : Récréotouristique
- C-10 : Divertissement
- C-11 : Faible nuisance
- C-12 : Forte nuisance

I : INDUSTRIE

- I-1 : Haute technologie
- I-2 : Légère
- I-3 : Lourde
- I-4 : Extractive
- I-5 : Des déchets et des matières recyclables

P : PUBLIC

- P-1 : Loisirs et culture
- P-2 : Service public
- P-3 : Infrastructure et équipement

A : AGRICOLE

- A-1 : Culture
- A-2 : Élevage
- A-3 : Service et transformation

CONS : CONSERVATION

- CONS-1 : Conservation

USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS

USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS

NORMES

NORMES

STRUCTURE DU BÂTIMENT

- Isolée
- Jumelée
- Contiguë
- Quadriplé

DIMENSIONS DU BÂTIMENT

- Hauteur en étage(s) minimale/maximale
- Largeur minimale (m)
- Superficie de bâtiment minimale (m²)

MARGES

- Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m
- Avant secondaire minimale (m)
- Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture
- Arrière minimale (m)
- Distance minimale entre les bâtiments (m)

NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE

- Nombre de logements minimal/maximal

LOTISSEMENT

TERRAIN

- Largeur minimale (m) centre/extrémité
- Profondeur minimale (m)
- Superficie minimale (m²) centre/extrémité

DIVERS

- PIIA
- PPCMOI
- PAE
- Usages conditionnels
- Projet intégré
- Notes particulières

NOTES

Amendements

No Règlement

Article(s)

Année



CHAMBLY

ZONE : P-060

AIRE DE PAYSAGE PDA DE PÉRIGNY

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES

CLASSES D'USAGES PERMISES

R : RÉSIDENTIEL

- R-1 : Unifamiliale
- R-2 : Bifamiliale
- R-3 : Trifamiliale
- R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements
- R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus
- R-6 : Logement aux étages
- R-7 : Habitation pour personnes âgées

C : COMMERCE

- C-1 : Local
- C-2 : Service
- C-3 : Régional
- C-4 : Restauration
- C-5 : Hébergement
- C-6 : Automobiles-service
- C-7 : Automobiles-réparation
- C-8 : Amusement
- C-9 : Récréotouristique
- C-10 : Divertissement
- C-11 : Faible nuisance
- C-12 : Forte nuisance

I : INDUSTRIE

- I-1 : Haute technologie
- I-2 : Légère
- I-3 : Lourde
- I-4 : Extractive
- I-5 : Des déchets et des matières recyclables

P : PUBLIC

- P-1 : Loisirs et culture
- P-2 : Service public
- P-3 : Infrastructure et équipement

A : AGRICOLE

- A-1 : Culture
- A-2 : Élevage
- A-3 : Service et transformation

CONS : CONSERVATION

- CONS-1 : Conservation

USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS

USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS

NORMES

NORMES

STRUCTURE DU BÂTIMENT

- Isolée
- Jumelée
- Contiguë
- Quadriplé

DIMENSIONS DU BÂTIMENT

- Hauteur en étage(s) minimale/maximale
- Largeur minimale (m)
- Superficie de bâtiment minimale (m²)

MARGES

- Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m
- Avant secondaire minimale (m)
- Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture
- Arrière minimale (m)
- Distance minimale entre les bâtiments (m)

NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE

- Nombre de logements minimal/maximal

LOTISSEMENT

TERRAIN

- Largeur minimale (m) centre/extrémité
- Profondeur minimale (m)
- Superficie minimale (m²) centre/extrémité

DIVERS

- PIIA
- PPCMOI
- PAE
- Usages conditionnels
- Projet intégré
- Notes particulières

NOTES

Amendements

No Règlement

Article(s)

Année



CHAMBLY

ZONE : P-061

PIIA : AIRE DE PAYSAGE P4 - A PÉRIURBAINE FAIBLE DENSITÉ

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES

CLASSES D'USAGES PERMISES

R : RÉSIDENTIEL

- R-1 : Unifamiliale
R-2 : Bifamiliale
R-3 : Trifamiliale
R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements
R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus
R-6 : Logement aux étages
R-7 : Habitation pour personnes âgées

C : COMMERCE

- C-1 : Local
C-2 : Service
C-3 : Régional
C-4 : Restauration
C-5 : Hébergement
C-6 : Automobiles-service
C-7 : Automobiles-réparation
C-8 : Amusement
C-9 : Récréotouristique
C-10 : Divertissement
C-11 : Faible nuisance
C-12 : Forte nuisance

I : INDUSTRIE

- I-1 : Haute technologie
I-2 : Légère
I-3 : Lourde
I-4 : Extractive
I-5 : Des déchets et des matières recyclables

P : PUBLIC

- P-1 : Loisirs et culture
P-2 : Service public
P-3 : Infrastructure et équipement

A : AGRICOLE

- A-1 : Culture
A-2 : Élevage
A-3 : Service et transformation

CONS : CONSERVATION

- CONS-1 : Conservation

USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS

USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS

NORMES

NORMES

STRUCTURE DU BÂTIMENT

- Isolée
Jumelée
Contiguë
Quadriplé

DIMENSIONS DU BÂTIMENT

- Hauteur en étage(s) minimale/maximale
Largeur minimale (m)
Superficie de bâtiment minimale (m²)

MARGES

- Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m
Avant secondaire minimale (m)
Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture
Arrière minimale (m)
Distance minimale entre les bâtiments (m)

NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE

- Nombre de logements minimal/maximal

LOTISSEMENT

TERRAIN

- Largeur minimale (m) centre/extrémité
Profondeur minimale (m)
Superficie minimale (m²) centre/extrémité

DIVERS

- PIIA
PPCMOI
PAE
Usages conditionnels
Projet intégré
Notes particulières

NOTES

Amendements

No Règlement

Article(s)

Année



CHAMBLY

ZONE : P-062

PIIA : AIRE DE PAYSAGE P4 - C PÉRIURBAINE FORTE DENSITÉ

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES

CLASSES D'USAGES PERMISES	R : RÉSIDENTIEL									
	R-1 : Unifamiliale									
	R-2 : Bifamiliale									
	R-3 : Trifamiliale									
	R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements									
	R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus									
	R-6 : Logement aux étages									
	R-7 : Habitation pour personnes âgées									
	C : COMMERCE									
	C-1 : Local									
	C-2 : Service									
	C-3 : Régional									
	C-4 : Restauration									
	C-5 : Hébergement									
	C-6 : Automobiles-service									
	C-7 : Automobiles-réparation									
	C-8 : Amusement									
	C-9 : Récréotouristique	•								
	C-10 : Divertissement									
	C-11 : Faible nuisance									
	C-12 : Forte nuisance									
	I : INDUSTRIE									
	I-1 : Haute technologie									
	I-2 : Légère									
	I-3 : Lourde									
	I-4 : Extractive									
	I-5 : Des déchets et des matières recyclables									
	P : PUBLIC									
P-1 : Loisirs et culture		•								
P-2 : Service public										
P-3 : Infrastructure et équipement										
A : AGRICOLE										
A-1 : Culture										
A-2 : Élevage										
A-3 : Service et transformation										
CONS : CONSERVATION										
CONS-1 : Conservation										
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS	(1)									
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS										

NORMES

NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT									
	Isolée									
	Jumelée									
	Contiguë									
	Quadruplé									
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT									
	Hauteur en étage(s) minimale/maximale	-								
	Largeur minimale (m)	-								
	Superficie de bâtiment minimale (m ²)	-								
	MARGES									
	Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m	-								
	Avant secondaire minimale (m)	-								
	Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture	-								
	Arrière minimale (m)	-								
	Distance minimale entre les bâtiments (m)	-								
	NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE									
	Nombre de logements minimal/maximal	-								
	LOTISSEMENT									
	TERRAIN									
	Largeur minimale (m) centre/extrémité	-								
Profondeur minimale (m)	-									
Superficie minimale (m ²) centre/extrémité	-									
DIVERS										
PIIA	•	•								
PPCMOI										
PAE										
Usages conditionnels										
Projet intégré										
Notes particulières										

NOTES

Amendements

(1) 7411 Terrain de golf (sans chalet et autres aménagement sportifs) 7412 Terrain de golf (avec chalet et autres aménagement sportifs)	No Règlement	Article(s)	Année

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES

CLASSES D'USAGES PERMISES	R : RÉSIDENTIEL																				
	R-1 : Unifamiliale																				
	R-2 : Bifamiliale																				
	R-3 : Trifamiliale																				
	R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements		•																		
	R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus			•																	
	R-6 : Logement aux étages																				
	R-7 : Habitation pour personnes âgées																				
	C : COMMERCE																				
	C-1 : Local										•										
	C-2 : Service											•									
	C-3 : Régional												•								
	C-4 : Restauration													•							
	C-5 : Hébergement														•						
	C-6 : Automobiles-service																				
	C-7 : Automobiles-réparation																				
	C-8 : Amusement																				
	C-9 : Récréotouristique																			•	
	C-10 : Divertissement																				
	C-11 : Faible nuisance																				
C-12 : Forte nuisance																					
I : INDUSTRIE																					
I-1 : Haute technologie																					
I-2 : Légère																					
I-3 : Lourde																					
I-4 : Extractive																					
I-5 : Des déchets et des matières recyclables																					
P : PUBLIC																					
P-1 : Loisirs et culture																					
P-2 : Service public																					
P-3 : Infrastructure et équipement																					
A : AGRICOLE																					
A-1 : Culture																					
A-2 : Élevage																					
A-3 : Service et transformation																					
CONS : CONSERVATION																					
CONS-1 : Conservation																					
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS																					
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS																					

AVIS DE MOTION
8 juillet 2025, R.2025-1431-37A, a.7a

NORMES

NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT																					
	Isolée	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	
	Jumelée	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
	Contiguë	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
	Quadruplé	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT																					
	Hauteur en étage(s) minimale/maximale		2/4	2/4	2/4	2/4	2/4	2/4	2/4	2/4	2/4	2/4	2/4	2/4	2/4	2/4	2/4	2/4	2/4	2/4	2/4	2/4
	Largeur minimale (m)		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Superficie de bâtiment minimale (m ²)		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	MARGES																					
	Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Avant secondaire minimale (m)		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture		-1,5	-1,5	-1,5	-1,5	-1,5	-1,5	-1,5	-1,5	-1,5	-1,5	-1,5	-1,5	-1,5	-1,5	-1,5	-1,5	-1,5	-1,5	-1,5	-1,5
	Arrière minimale (m)		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Distance minimale entre les bâtiments (m)		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE																						
Nombre de logements minimal/maximal		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	

LOTISSEMENT

LOTISSEMENT	TERRAIN																				
	Largeur minimale (m) centre/extrémité		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Profondeur minimale (m)		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Superficie minimale (m ²) centre/extrémité		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

DIVERS

DIVERS	PIIA	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	
	PPCMOI																					
	PAE																					
	Usages conditionnels																					
	Projet intégré																					
	Notes particulières	(2)(3)	(2)(3)	(2)(3)(4)	(2)(3)	(2)(3)	(2)(3)	(2)(3)	(2)(3)	(2)(3)	(2)(3)	(2)(3)	(2)(3)	(2)(3)(4)	(2)(3)	(2)(3)	(2)(3)	(2)(3)	(2)(3)	(2)(3)	(2)(3)	(2)(3)

AVIS DE MOTION
8 juillet 2025, R.2025-1431-37A, a.7b

NOTES

<p>(1) P-2-03 Services gouvernementaux 6541 Service de garderie 6997 Centre communautaire ou de quartier</p> <p>(2) Superficie maximale du surface pavée: 25%</p> <p>(3) Superficie minimale d'espace vert: 30 %</p> <p>(4) Les usages 5811 et 5812 de restauration et 582 d'établissement où l'ont sert à boire, uniquement en tant qu'usage accessoire</p>	Amendements		
	No Règlement	Article(s)	Année
	R. 2022-1431-21A	2e	2023
	AVIS DE MOTION 8 juillet 2025, R.2025-1431-37A, a.7c		



CHAMBLY

ZONE : P-065

PIIA : AIRE DE PAYSAGE P7 - CENTRE-VILLE ET SECTEUR RÉCRÉOTOURISTIQUE

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES

CLASSES D'USAGES PERMISES	R : RÉSIDENTIEL									
	R-1 : Unifamiliale									
	R-2 : Bifamiliale									
	R-3 : Trifamiliale									
	R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements	•								
	R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus		•							
	R-6 : Logement aux étages									
	R-7 : Habitation pour personnes âgées									
	C : COMMERCE									
	C-1 : Local						•			
	C-2 : Service							•		
	C-3 : Régional									
	C-4 : Restauration									
	C-5 : Hébergement								•	
	C-6 : Automobiles-service									
	C-7 : Automobiles-réparation									
	C-8 : Amusement									
	C-9 : Récréotouristique									•
	C-10 : Divertissement									
	C-11 : Faible nuisance									
	C-12 : Forte nuisance									
	I : INDUSTRIE									
	I-1 : Haute technologie									
	I-2 : Légère									
	I-3 : Lourde									
	I-4 : Extractive									
	I-5 : Des déchets et des matières recyclables									
	P : PUBLIC									
P-1 : Loisirs et culture				•						
P-2 : Service public					•					
P-3 : Infrastructure et équipement										
A : AGRICOLE										
A-1 : Culture										
A-2 : Élevage										
A-3 : Service et transformation										
CONS : CONSERVATION										
CONS-1 : Conservation										
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS					(1)					
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS										

NORMES

NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT									
	Isolée	•	•	•	•	•	•	•	•	•
	Jumelée	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Contiguë	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Quadruplé	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT									
	Hauteur en étage(s) minimale/maximale	2/4	2/4	2/4	2/4	2/4	2/4	2/4	2/4	2/4
	Largeur minimale (m)	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Superficie de bâtiment minimale (m ²)	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	MARGES									
	Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Avant secondaire minimale (m)	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture	-1,5	-1,5	-1,5	-1,5	-1,5	-1,5	-1,5	-1,5	-1,5
	Arrière minimale (m)	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Distance minimale entre les bâtiments (m)	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE									
	Nombre de logements minimal/maximal	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	LOTISSEMENT									
	TERRAIN									
	Largeur minimale (m) centre/extrémité	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Profondeur minimale (m)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Superficie minimale (m ²) centre/extrémité	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
DIVERS										
PIIA	•	•	•	•	•	•	•	•	•	
PPCMOI										
PAE										
Usages conditionnels										
Projet intégré										
Notes particulières	(2)(3)	(2)(3)	(2)(3)(4)	(2)(3)	(2)(3)	(2)(3)	(2)(3)	(2)(3)(4)		

NOTES

Amendements

<p>(1) P-2-03 Services gouvernementaux 6541 Service de garderie 6997 Centre communautaire ou de quartier</p> <p>(2) Superficie maximale du surface pavée: 25% (3) Superficie minimale d'espace vert: 30 % (4) Les usages 5811 et 5812 de restauration et 582 d'établissement où l'ont sert à boire, uniquement en tant qu'usage accessoire</p>	No Règlement	Article(s)	Année
	R. 2022-1431-21A	2f	2023



CHAMBLY

ZONE : P-066

PIIA : AIRE DE PAYSAGE P4- D - PÉRIURBAINE RÉCRÉATIVE

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES

CLASSES D'USAGES PERMISES

R : RÉSIDENTIEL

- R-1 : Unifamiliale
- R-2 : Bifamiliale
- R-3 : Trifamiliale
- R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements
- R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus
- R-6 : Logement aux étages
- R-7 : Habitation pour personnes âgées

C : COMMERCE

- C-1 : Local
- C-2 : Service
- C-3 : Régional
- C-4 : Restauration
- C-5 : Hébergement
- C-6 : Automobiles-service
- C-7 : Automobiles-réparation
- C-8 : Amusement
- C-9 : Récréotouristique
- C-10 : Divertissement
- C-11 : Faible nuisance
- C-12 : Forte nuisance

I : INDUSTRIE

- I-1 : Haute technologie
- I-2 : Légère
- I-3 : Lourde
- I-4 : Extractive
- I-5 : Des déchets et des matières recyclables

P : PUBLIC

- P-1 : Loisirs et culture
- P-2 : Service public
- P-3 : Infrastructure et équipement

A : AGRICOLE

- A-1 : Culture
- A-2 : Élevage
- A-3 : Service et transformation

CONS : CONSERVATION

- CONS-1 : Conservation

USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS

USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS

NORMES

NORMES

STRUCTURE DU BÂTIMENT

- Isolée
- Jumelée
- Contiguë
- Quadriplé

DIMENSIONS DU BÂTIMENT

- Hauteur en étage(s) minimale/maximale -
- Largeur minimale (m) -
- Superficie de bâtiment minimale (m²) -

MARGES

- Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m -
- Avant secondaire minimale (m) -
- Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture -
- Arrière minimale (m) -
- Distance minimale entre les bâtiments (m) -

NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE

- Nombre de logements minimal/maximal -

LOTISSEMENT

TERRAIN

- Largeur minimale (m) centre/extrémité -
- Profondeur minimale (m) -
- Superficie minimale (m²) centre/extrémité -

DIVERS

- PIIA
- PPCMOI
- PAE
- Usages conditionnels
- Projet intégré
- Notes particulières

NOTES

Amendements

No Règlement	Article(s)	Année
R.2025-1431-34A	2f	2025



CHAMBLY

ZONE : R-001

PIIA : AIRE DE PAYSAGE P4 - C PÉRIURBAINE FORTE DENSITÉ

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES

CLASSES D'USAGES PERMISES

R : RÉSIDENTIEL									
R-1 : Unifamiliale	•								
R-2 : Bifamiliale									
R-3 : Trifamiliale									
R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements									
R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus									
R-6 : Logement aux étages									
R-7 : Habitation pour personnes âgées									
C : COMMERCE									
C-1 : Local									
C-2 : Service									
C-3 : Régional									
C-4 : Restauration									
C-5 : Hébergement									
C-6 : Automobiles-service									
C-7 : Automobiles-réparation									
C-8 : Amusement									
C-9 : Récréotouristique									
C-10 : Divertissement									
C-11 : Faible nuisance									
C-12 : Forte nuisance									
I : INDUSTRIE									
I-1 : Haute technologie									
I-2 : Légère									
I-3 : Lourde									
I-4 : Extractive									
I-5 : Des déchets et des matières recyclables									
P : PUBLIC									
P-1 : Loisirs et culture									
P-2 : Service public									
P-3 : Infrastructure et équipement									
A : AGRICOLE									
A-1 : Culture									
A-2 : Élevage									
A-3 : Service et transformation									
CONS : CONSERVATION									
CONS-1 : Conservation									
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS									
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS									

NORMES

NORMES

STRUCTURE DU BÂTIMENT									
Isolée	•								
Jumelée									
Contiguë									
Quadruplé									
DIMENSIONS DU BÂTIMENT									
Hauteur en étage(s) minimale/maximale	1/2								
Largeur minimale (m)	9/7,3								
Superficie de bâtiment minimale (m ²)	97/87								
MARGES									
Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m	3								
Avant secondaire minimale (m)	3								
Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture	1,2/1,5								
Arrière minimale (m)	7,5								
Distance minimale entre les bâtiments (m)	-								
NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE									
Nombre de logements minimal/maximal	-								

LOTISSEMENT

TERRAIN									
Largeur minimale (m) centre/extrémité	15								
Profondeur minimale (m)	30								
Superficie minimale (m ²) centre/extrémité	450								

DIVERS

PIIA									
PPCMOI									
PAE									
Usages conditionnels									
Projet intégré									
Notes particulières									

NOTES

Amendements

No Règlement	Article(s)	Année
R. 2021-1431-05A	1	2021



CHAMBLY

ZONE : R-002

PIIA : AIRE DE PAYSAGE P4 - C PÉRIURBAINE FORTE DENSITÉ

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES

CLASSES D'USAGES PERMISES	R : RÉSIDENTIEL									
	R-1 : Unifamiliale									
	R-2 : Bifamiliale									
	R-3 : Trifamiliale									
	R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements									
	R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus	•								
	R-6 : Logement aux étages									
	R-7 : Habitation pour personnes âgées									
	C : COMMERCE									
	C-1 : Local									
	C-2 : Service									
	C-3 : Régional									
	C-4 : Restauration									
	C-5 : Hébergement									
	C-6 : Automobiles-service									
	C-7 : Automobiles-réparation									
	C-8 : Amusement									
	C-9 : Récréotouristique									
	C-10 : Divertissement									
	C-11 : Faible nuisance									
	C-12 : Forte nuisance									
	I : INDUSTRIE									
	I-1 : Haute technologie									
	I-2 : Légère									
	I-3 : Lourde									
I-4 : Extractive										
I-5 : Des déchets et des matières recyclables										
P : PUBLIC										
P-1 : Loisirs et culture										
P-2 : Service public										
P-3 : Infrastructure et équipement										
A : AGRICOLE										
A-1 : Culture										
A-2 : Élevage										
A-3 : Service et transformation										
CONS : CONSERVATION										
CONS-1 : Conservation										
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS										
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS										

NORMES

NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT									
	Isolée									
	Jumelée	•								
	Contiguë									
	Quadruplé									
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT									
	Hauteur en étage(s) minimale/maximale	3,5/3,5								
	Largeur minimale (m)									
	Superficie de bâtiment minimale (m ²)									
	MARGES									
	Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m	19								
	Avant secondaire minimale (m)	-								
	Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture	(1)								
	Arrière minimale (m)	6								
	Distance minimale entre les bâtiments (m)	7								
NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE										
Nombre de logements minimal/maximal	-									

LOTISSEMENT

TERRAIN									
Largeur minimale (m) centre/extrémité	-								
Profondeur minimale (m)	-								
Superficie minimale (m ²) centre/extrémité	-								

DIVERS

PIIA									
PPCMOI									
PAE									
Usages conditionnels									
Projet intégré	(2)								
Notes particulières	(3)								

NOTES

(1) **13m aux limites de la zone**
 (2) **Annexe E.48**
 (3) **Aucune remise de jardin, garage extérieur ou piscine/spa ne sont autorisés dans ce projet intégré.**
Aucune clôture, muret ou treillis n'est autorisé à l'intérieur de l'emplacement commun. Une haie et des arbustes sont permis.
L'agrandissement et la transformation extérieure (incluant notamment les interventions temporaires de type véranda, abri, verrière, porche d'entrée) du bâtiment principal ne sont pas autorisés.

Amendements

No Règlement	Article(s)	Année
R. 2021-1431-05A	1	2021



GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES

CLASSES D'USAGES PERMISES

R : RÉSIDENTIEL

Table with 10 columns and 7 rows for residential categories: R-1 (Unifamiliale), R-2 (Bifamiliale), R-3 (Trifamiliale), R-4 (Multifamiliale 4 à 6 logements), R-5 (Multifamiliale 7 logements et plus), R-6 (Logement aux étages), R-7 (Habitation pour personnes âgées). A dot is present in the second column of the R-2 row.

C : COMMERCE

Table with 10 columns and 12 rows for commercial categories: C-1 (Local), C-2 (Service), C-3 (Régional), C-4 (Restauration), C-5 (Hébergement), C-6 (Automobiles-service), C-7 (Automobiles-réparation), C-8 (Amusement), C-9 (Récrotouristique), C-10 (Divertissement), C-11 (Faible nuisance), C-12 (Forte nuisance).

I : INDUSTRIE

Table with 10 columns and 5 rows for industrial categories: I-1 (Haute technologie), I-2 (Légère), I-3 (Lourde), I-4 (Extractive), I-5 (Des déchets et des matières recyclables).

P : PUBLIC

Table with 10 columns and 3 rows for public categories: P-1 (Loisirs et culture), P-2 (Service public), P-3 (Infrastructure et équipement).

A : AGRICOLE

Table with 10 columns and 3 rows for agricultural categories: A-1 (Culture), A-2 (Élevage), A-3 (Service et transformation).

CONS : CONSERVATION

Table with 10 columns and 1 row for conservation: CONS-1 (Conservation).

USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS

USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS

NORMES

NORMES

STRUCTURE DU BÂTIMENT

Table with 10 columns and 4 rows for building structure: Isolée, Jumelée, Contiguë, Quadruplé. A dot is present in the second column of the Contiguë row.

DIMENSIONS DU BÂTIMENT

Table with 10 columns and 3 rows for building dimensions: Hauteur en étage(s) minimale/maximale (2,5/2,5), Largeur minimale (m) (-), Superficie de bâtiment minimale (m²) (-).

MARGES

Table with 10 columns and 5 rows for margins: Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m (6), Avant secondaire minimale (m) (19.5), Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture (1), Arrière minimale (m) (11), Distance minimale entre les bâtiments (m) (18).

NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE

Table with 10 columns and 1 row for number of dwellings: Nombre de logements minimal/maximal.

LOTISSEMENT

TERRAIN

Table with 10 columns and 3 rows for terrain: Largeur minimale (m) centre/extrémité (-), Profondeur minimale (m) (-), Superficie minimale (m²) centre/extrémité (-).

DIVERS

Table with 10 columns and 5 rows for miscellaneous: PIIA, PPCMOI, PAE, Usages conditionnels, Projet intégré (2), Notes particulières (3).

NOTES

(1) 19,5 m à la limite de l'emplacement
(2) Annexe E.47
(3) Aucune remise de jardin, garage extérieur ou piscine/spa ne sont autorisés dans ce projet intégré.
Aucune clôture, muret ou treillis n'est autorisé à l'intérieur de l'emplacement commun. Une haie et des arbustes sont permis.
L'élargissement de l'aire de stationnement et l'ajout de cases de stationnement supplémentaires à celles illustrées à la proposition de développement résidentiel ne sont pas permis. L'agrandissement et la transformation extérieure (incluant notamment les interventions temporaires de type véranda, abri, verrière, porche d'entrée) du bâtiment principal ne sont pas autorisés.

Amendements

Table with 3 columns: No Règlement, Article(s), Année. Row 1: R. 2021-1431-05A, 1, 2021.



GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES

CLASSES D'USAGES PERMISES

R : RÉSIDENTIEL

R-1 : Unifamiliale											
R-2 : Bifamiliale	•										
R-3 : Trifamiliale											
R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements											
R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus											
R-6 : Logement aux étages											
R-7 : Habitation pour personnes âgées											

C : COMMERCE

C-1 : Local											
C-2 : Service											
C-3 : Régional											
C-4 : Restauration											
C-5 : Hébergement											
C-6 : Automobiles-service											
C-7 : Automobiles-réparation											
C-8 : Amusement											
C-9 : Récréotouristique											
C-10 : Divertissement											
C-11 : Faible nuisance											
C-12 : Forte nuisance											

I : INDUSTRIE

I-1 : Haute technologie											
I-2 : Légère											
I-3 : Lourde											
I-4 : Extractive											
I-5 : Des déchets et des matières recyclables											

P : PUBLIC

P-1 : Loisirs et culture											
P-2 : Service public											
P-3 : Infrastructure et équipement											

A : AGRICOLE

A-1 : Culture											
A-2 : Élevage											
A-3 : Service et transformation											

CONS : CONSERVATION

CONS-1 : Conservation											
-----------------------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

NORMES

NORMES

STRUCTURE DU BÂTIMENT

Isolée											
Jumelée											
Contiguë	•										
Quadruplé											

DIMENSIONS DU BÂTIMENT

Hauteur en étage(s) minimale/maximale	2,5/2,5										
Largeur minimale (m)	-										
Superficie de bâtiment minimale (m ²)	-										

MARGES

Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m	6										
Avant secondaire minimale (m)	-										
Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture	-										
Arrière minimale (m)	11										
Distance minimale entre les bâtiments (m)	9										

NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE

Nombre de logements minimal/maximal											
-------------------------------------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

LOTISSEMENT

TERRAIN

Largeur minimale (m) centre/extrémité	-										
Profondeur minimale (m)	-										
Superficie minimale (m ²) centre/extrémité	-										

DIVERS

PIIA											
PPCMOI											
PAE											
Usages conditionnels											
Projet intégré	(1)										
Notes particulières	(2)										

NOTES

(1) **Annexe E.47**
 (2) **Aucune remise de jardin, garage extérieur ou piscine/spa ne sont autorisés dans ce projet intégré. Aucune clôture, muret ou treillis n'est autorisé à l'intérieur de l'emplacement commun. Une haie et des arbustes sont permis.**
L'élargissement de l'aire de stationnement et l'ajout de cases de stationnement supplémentaires à celles illustrées à la proposition de développement résidentiel ne sont pas permis.
L'agrandissement et la transformation extérieure (notamment les interventions temporaires de type véranda, abri, verrière, porche d'entrée) du bâtiment principal ne sont pas autorisés.

Amendements

No Règlement	Article(s)	Année
R. 2021-1431-05A	1	2021



CHAMBLY

ZONE : R-005

PIIA : AIRE DE PAYSAGE P4 - C PÉRIURBAINE FORTE DENSITÉ

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES

CLASSES D'USAGES PERMISES

R : RÉSIDENTIEL

R-1 : Unifamiliale										
R-2 : Bifamiliale										
R-3 : Trifamiliale										
R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements	•	•								
R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus										
R-6 : Logement aux étages										
R-7 : Habitation pour personnes âgées										

C : COMMERCE

C-1 : Local										
C-2 : Service										
C-3 : Régional										
C-4 : Restauration										
C-5 : Hébergement										
C-6 : Automobiles-service										
C-7 : Automobiles-réparation										
C-8 : Amusement										
C-9 : Récréotouristique										
C-10 : Divertissement										
C-11 : Faible nuisance										
C-12 : Forte nuisance										

I : INDUSTRIE

I-1 : Haute technologie										
I-2 : Légère										
I-3 : Lourde										
I-4 : Extractive										
I-5 : Des déchets et des matières recyclables										

P : PUBLIC

P-1 : Loisirs et culture										
P-2 : Service public										
P-3 : Infrastructure et équipement										

A : AGRICOLE

A-1 : Culture										
A-2 : Élevage										
A-3 : Service et transformation										

CONS : CONSERVATION

CONS-1 : Conservation										
-----------------------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS

USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS										
------------------------------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS

USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS										
------------------------------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

NORMES

NORMES

STRUCTURE DU BÂTIMENT

Isolée										
Jumelée	•									
Contiguë		•								
Quadruplé										

DIMENSIONS DU BÂTIMENT

Hauteur en étage(s) minimale/maximale	2,5/3	2,5/3								
Largeur minimale (m)	-	-								
Superficie de bâtiment minimale (m ²)	-	-								

MARGES

Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m	6	6								
Avant secondaire minimale (m)	6	6								
Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture	-	-								
Arrière minimale (m)	-	-								
Distance minimale entre les bâtiments (m)	-	9								

NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE

Nombre de logements minimal/maximal	-	-								
-------------------------------------	---	---	--	--	--	--	--	--	--	--

LOTISSEMENT

TERRAIN

Largeur minimale (m) centre/extrémité	-	-								
Profondeur minimale (m)	-	-								
Superficie minimale (m ²) centre/extrémité	-	-								

DIVERS

PIIA										
PPCMOI										
PAE										
Usages conditionnels										
Projet intégré		(1)								
Notes particulières		(2)								

NOTES

- (1) Annexe E.49 (bâtiments principaux et remise de jardin)
- (2) **Aucun garage extérieur ou piscine/spa ne sont autorisés dans ce projet intégré**
Aucune clôture, muret ou treillis n'est autorisé à l'intérieur de l'emplacement commun. Une haie et des arbustes sont permis.
L'agrandissement et la transformation extérieure (incluant notamment les interventions temporaires de type véranda, abri, verrière, porche d'entrée) du bâtiment principal ne sont pas autorisés.

Amendements

No Règlement	Article(s)	Année
R. 2021-1431-05A	1	2021



CHAMBLY

ZONE : R-006

PIIA : AIRE DE PAYSAGE P4 - C PÉRIURBAINE FORTE DENSITÉ

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES

CLASSES D'USAGES PERMISES

R : RÉSIDENTIEL									
R-1 : Unifamiliale									
R-2 : Bifamiliale	●								
R-3 : Trifamiliale									
R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements									
R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus									
R-6 : Logement aux étages									
R-7 : Habitation pour personnes âgées									
C : COMMERCE									
C-1 : Local									
C-2 : Service									
C-3 : Régional									
C-4 : Restauration									
C-5 : Hébergement									
C-6 : Automobiles-service									
C-7 : Automobiles-réparation									
C-8 : Amusement									
C-9 : Récréotouristique									
C-10 : Divertissement									
C-11 : Faible nuisance									
C-12 : Forte nuisance									
I : INDUSTRIE									
I-1 : Haute technologie									
I-2 : Légère									
I-3 : Lourde									
I-4 : Extractive									
I-5 : Des déchets et des matières recyclables									
P : PUBLIC									
P-1 : Loisirs et culture									
P-2 : Service public									
P-3 : Infrastructure et équipement									
A : AGRICOLE									
A-1 : Culture									
A-2 : Élevage									
A-3 : Service et transformation									
CONS : CONSERVATION									
CONS-1 : Conservation									
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS									
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS									

NORMES

NORMES

STRUCTURE DU BÂTIMENT									
Isolée									
Jumelée									
Contiguë	●								
Quadruplé									
DIMENSIONS DU BÂTIMENT									
Hauteur en étage(s) minimale/maximale	2,5/2,5								
Largeur minimale (m)	-								
Superficie de bâtiment minimale (m ²)	-								
MARGES									
Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m	6								
Avant secondaire minimale (m)	-								
Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture	-								
Arrière minimale (m)	-								
Distance minimale entre les bâtiments (m)	18								
NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE									
Nombre de logements minimal/maximal	-								

LOTISSEMENT

TERRAIN									
Largeur minimale (m) centre/extrémité									
Profondeur minimale (m)									
Superficie minimale (m ²) centre/extrémité									

DIVERS

PIIA									
PPCMOI									
PAE									
Usages conditionnels									
Projet intégré	(1)								
Notes particulières	(2)								

NOTES

(1) Annexe E.47
 (2) Aucune remise de jardin, garage extérieur ou piscine/spa ne sont autorisés dans ce projet intégré. Aucune clôture, muret ou treillis n'est autorisé à l'intérieur de l'emplacement commun. Une haie et des arbustes sont permis.
 L'élargissement de l'aire de stationnement et l'ajout de cases de stationnement supplémentaires à celles illustrées à la proposition de développement résidentiel ne sont pas permis.
 L'agrandissement et la transformation extérieure (incluant notamment les interventions temporaires de type véranda, abri, verrière, porche d'entrée) du bâtiment principal ne sont pas autorisés.

Amendements

No Règlement	Article(s)	Année
R. 2021-1431-05A	1	2021



CHAMBLY

ZONE : R-007

PIIA : AIRE DE PAYSAGE P4 - C PÉRIURBAINE FORTE DENSITÉ

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES

CLASSES D'USAGES PERMISES

R : RÉSIDENTIEL									
R-1 : Unifamiliale									
R-2 : Bifamiliale									
R-3 : Trifamiliale									
R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements									
R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus									
R-6 : Logement aux étages									
R-7 : Habitation pour personnes âgées	•								
C : COMMERCE									
C-1 : Local									
C-2 : Service									
C-3 : Régional									
C-4 : Restauration									
C-5 : Hébergement									
C-6 : Automobiles-service									
C-7 : Automobiles-réparation									
C-8 : Amusement									
C-9 : Récréotouristique									
C-10 : Divertissement									
C-11 : Faible nuisance									
C-12 : Forte nuisance									
I : INDUSTRIE									
I-1 : Haute technologie									
I-2 : Légère									
I-3 : Lourde									
I-4 : Extractive									
I-5 : Des déchets et des matières recyclables									
P : PUBLIC									
P-1 : Loisirs et culture									
P-2 : Service public		•							
P-3 : Infrastructure et équipement									
A : AGRICOLE									
A-1 : Culture									
A-2 : Élevage									
A-3 : Service et transformation									
CONS : CONSERVATION									
CONS-1 : Conservation									
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS		(1)							
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS									

NORMES

NORMES

STRUCTURE DU BÂTIMENT									
Isolée	•	•							
Jumelée									
Contiguë									
Quadruplé									
DIMENSIONS DU BÂTIMENT									
Hauteur en étage(s) minimale/maximale	1/2	1/2							
Largeur minimale (m)	-	-							
Superficie de bâtiment minimale (m ²)	-	-							
MARGES									
Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m	9	9							
Avant secondaire minimale (m)	9	9							
Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture	1,2/1,5	1,2/1,5							
Arrière minimale (m)	4.6	4.6							
Distance minimale entre les bâtiments (m)	-	-							
NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE									
Nombre de logements minimal/maximal	-	-							

LOTISSEMENT

TERRAIN									
Largeur minimale (m) centre/extrémité	-	-							
Profondeur minimale (m)	-	-							
Superficie minimale (m ²) centre/extrémité	-	-							

DIVERS

PIIA	•	•							
PPCMOI									
PAE									
Usages conditionnels									
Projet intégré									
Notes particulières									

NOTES

(1) 6531 - Centre d'accueil ou établissement curatif

Amendements

No Règlement	Article(s)	Année



CHAMBLY

ZONE : R-008

PIIA : AIRE DE PAYSAGE P4 - C PÉRIURBAINE FORTE DENSITÉ

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES

CLASSES D'USAGES PERMISES

R : RÉSIDENTIEL									
R-1 : Unifamiliale	•								
R-2 : Bifamiliale									
R-3 : Trifamiliale									
R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements									
R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus									
R-6 : Logement aux étages									
R-7 : Habitation pour personnes âgées									
C : COMMERCE									
C-1 : Local									
C-2 : Service									
C-3 : Régional									
C-4 : Restauration									
C-5 : Hébergement									
C-6 : Automobiles-service									
C-7 : Automobiles-réparation									
C-8 : Amusement									
C-9 : Récréotouristique									
C-10 : Divertissement									
C-11 : Faible nuisance									
C-12 : Forte nuisance									
I : INDUSTRIE									
I-1 : Haute technologie									
I-2 : Légère									
I-3 : Lourde									
I-4 : Extractive									
I-5 : Des déchets et des matières recyclables									
P : PUBLIC									
P-1 : Loisirs et culture									
P-2 : Service public									
P-3 : Infrastructure et équipement									
A : AGRICOLE									
A-1 : Culture									
A-2 : Élevage									
A-3 : Service et transformation									
CONS : CONSERVATION									
CONS-1 : Conservation									
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS									
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS									

NORMES

NORMES

STRUCTURE DU BÂTIMENT									
Isolée	•								
Jumelée									
Contiguë									
Quadruplé									
DIMENSIONS DU BÂTIMENT									
Hauteur en étage(s) minimale/maximale	1/2								
Largeur minimale (m)	9/7,3								
Superficie de bâtiment minimale (m ²)	97/87								
MARGES									
Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m	9								
Avant secondaire minimale (m)	7.5								
Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture	1,2/1,5								
Arrière minimale (m)	7.5								
Distance minimale entre les bâtiments (m)	-								
NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE									
Nombre de logements minimal/maximal	-								

LOTISSEMENT

TERRAIN									
Largeur minimale (m) centre/extrémité	15								
Profondeur minimale (m)	30								
Superficie minimale (m ²) centre/extrémité	450								

DIVERS

PIIA									
PPCMOI									
PAE									
Usages conditionnels									
Projet intégré									
Notes particulières									

NOTES

Amendements

	No Règlement	Article(s)	Année
	R. 2021-1431-05A	1	2021



CHAMBLY

ZONE : R-009

PIIA : AIRE DE PAYSAGE P4 - A PÉRIURBAINE FAIBLE DENSITÉ

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES

CLASSES D'USAGES PERMISES

R : RÉSIDENTIEL									
R-1 : Unifamiliale	•								
R-2 : Bifamiliale									
R-3 : Trifamiliale									
R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements									
R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus									
R-6 : Logement aux étages									
R-7 : Habitation pour personnes âgées									
C : COMMERCE									
C-1 : Local									
C-2 : Service									
C-3 : Régional									
C-4 : Restauration									
C-5 : Hébergement									
C-6 : Automobiles-service									
C-7 : Automobiles-réparation									
C-8 : Amusement									
C-9 : Récréotouristique									
C-10 : Divertissement									
C-11 : Faible nuisance									
C-12 : Forte nuisance									
I : INDUSTRIE									
I-1 : Haute technologie									
I-2 : Légère									
I-3 : Lourde									
I-4 : Extractive									
I-5 : Des déchets et des matières recyclables									
P : PUBLIC									
P-1 : Loisirs et culture									
P-2 : Service public									
P-3 : Infrastructure et équipement									
A : AGRICOLE									
A-1 : Culture									
A-2 : Élevage									
A-3 : Service et transformation									
CONS : CONSERVATION									
CONS-1 : Conservation									
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS									
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS									

NORMES

NORMES

STRUCTURE DU BÂTIMENT									
Isolée	•								
Jumelée									
Contiguë									
Quadruplé									
DIMENSIONS DU BÂTIMENT									
Hauteur en étage(s) minimale/maximale	1/2								
Largeur minimale (m)	7,9/6								
Superficie de bâtiment minimale (m ²)	70								
MARGES									
Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m	(1)								
Avant secondaire minimale (m)	4,5								
Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture	1,2/1,5								
Arrière minimale (m)	7,5								
Distance minimale entre les bâtiments (m)	-								
NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE									
Nombre de logements minimal/maximal	-								

LOTISSEMENT

TERRAIN									
Largeur minimale (m) centre/extrémité	15								
Profondeur minimale (m)	30								
Superficie minimale (m ²) centre/extrémité	450								

DIVERS

PIIA									
PPCMOI									
PAE									
Usages conditionnels									
Projet intégré									
Notes particulières									

NOTES

(1) 9 m sur les rues Martel et Daigneault 6 m sur les rues Des Cèdres et Demers

Amendements

No Règlement	Article(s)	Année
R. 2021-1431-05A	1	2021



CHAMBLY

ZONE : R-010

PIIA : AIRE DE PAYSAGE P4 - C PÉRIURBAINE FORTE DENSITÉ

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES

CLASSES D'USAGES PERMISES

R : RÉSIDENTIEL				
R-1 : Unifamiliale	•	•	•	
R-2 : Bifamiliale				
R-3 : Trifamiliale				
R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements				
R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus				
R-6 : Logement aux étages				
R-7 : Habitation pour personnes âgées				
C : COMMERCE				
C-1 : Local				
C-2 : Service				
C-3 : Régional				
C-4 : Restauration				
C-5 : Hébergement				
C-6 : Automobiles-service				
C-7 : Automobiles-réparation				
C-8 : Amusement				
C-9 : Récréotouristique				
C-10 : Divertissement				
C-11 : Faible nuisance				
C-12 : Forte nuisance				
I : INDUSTRIE				
I-1 : Haute technologie				
I-2 : Légère				
I-3 : Lourde				
I-4 : Extractive				
I-5 : Des déchets et des matières recyclables				
P : PUBLIC				
P-1 : Loisirs et culture				
P-2 : Service public				
P-3 : Infrastructure et équipement				
A : AGRICOLE				
A-1 : Culture				
A-2 : Élevage				
A-3 : Service et transformation				
CONS : CONSERVATION				
CONS-1 : Conservation				
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS				
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS				

NORMES

NORMES

STRUCTURE DU BÂTIMENT				
Isolée	•			
Jumelée		•		
Contiguë			•	
Quadruplé				
DIMENSIONS DU BÂTIMENT				
Hauteur en étage(s) minimale/maximale	1/2	2/2	2/2	
Largeur minimale (m)	9/7,3	-	-	
Superficie de bâtiment minimale (m ²)	97/87	-	-	
MARGES				
Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m	6	6	6	
Avant secondaire minimale (m)	4.5	4.5	4.5	
Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture	1,2/1,5	1,2/1,5	1,2/1,5	
Arrière minimale (m)	7.5	7.5	7.5	
Distance minimale entre les bâtiments (m)	-	-	-	
NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE				
Nombre de logements minimal/maximal	-	-	-	

LOTISSEMENT

TERRAIN				
Largeur minimale (m) centre/extrémité	15	9	6/9	
Profondeur minimale (m)	30	30	30	
Superficie minimale (m ²) centre/extrémité	450	360	201/300	

DIVERS

PIIA				
PPCMOI				
PAE				
Usages conditionnels				
Projet intégré		(1)		
Notes particulières		(2)(3)	(3)(4)	

NOTES

Amendements

<p>(1) Annexe E.50 et E.51 (2) Article 164 par.1 - Habitations unifamiliales jumelées (3) Article 115 - Marges latérales et arrière, agrandissement habitations jumelées et contiguës (4) Article 164 par.2 - Habitations unifamiliales contiguës</p>	No Règlement	Article(s)	Année
	R. 2021-1431-05A	1	2021
	R. 2021-1431-09A	8	2022



CHAMBLY

ZONE : R-011

PIIA : AIRE DE PAYSAGE P4 - C PÉRIURBAINE FORTE DENSITÉ

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES

CLASSES D'USAGES PERMISES

R : RÉSIDENTIEL										
R-1 : Unifamiliale										
R-2 : Bifamiliale										
R-3 : Trifamiliale										
R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements										
R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus	•									
R-6 : Logement aux étages										
R-7 : Habitation pour personnes âgées										
C : COMMERCE										
C-1 : Local										
C-2 : Service										
C-3 : Régional										
C-4 : Restauration										
C-5 : Hébergement										
C-6 : Automobiles-service										
C-7 : Automobiles-réparation										
C-8 : Amusement										
C-9 : Récréotouristique										
C-10 : Divertissement										
C-11 : Faible nuisance										
C-12 : Forte nuisance										
I : INDUSTRIE										
I-1 : Haute technologie										
I-2 : Légère										
I-3 : Lourde										
I-4 : Extractive										
I-5 : Des déchets et des matières recyclables										
P : PUBLIC										
P-1 : Loisirs et culture										
P-2 : Service public										
P-3 : Infrastructure et équipement										
A : AGRICOLE										
A-1 : Culture										
A-2 : Élevage										
A-3 : Service et transformation										
CONS : CONSERVATION										
CONS-1 : Conservation										
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS										
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS										

NORMES

NORMES

STRUCTURE DU BÂTIMENT										
Isolée	•									
Jumelée										
Contiguë										
Quadruplé										
DIMENSIONS DU BÂTIMENT										
Hauteur en étage(s) minimale/maximale	3/5									
Largeur minimale (m)	-									
Superficie de bâtiment minimale (m ²)	-									
MARGES										
Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m	12									
Avant secondaire minimale (m)	-									
Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture	-									
Arrière minimale (m)	10.5									
Distance minimale entre les bâtiments (m)	-									
NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE										
Nombre de logements minimal/maximal	-									

LOTISSEMENT

TERRAIN										
Largeur minimale (m) centre/extrémité	-									
Profondeur minimale (m)	-									
Superficie minimale (m ²) centre/extrémité	-									

DIVERS

PIIA										
PPCMOI										
PAE										
Usages conditionnels										
Projet intégré	•									
Notes particulières										

NOTES

Amendements

No Règlement	Article(s)	Année
R. 2021-1431-05A	1	2021



CHAMBLY

ZONE : R-012

PIIA : AIRE DE PAYSAGE P4 - A PÉRIURBAINE FAIBLE DENSITÉ

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES

CLASSES D'USAGES PERMISES

R : RÉSIDENTIEL									
R-1 : Unifamiliale	•								
R-2 : Bifamiliale									
R-3 : Trifamiliale									
R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements									
R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus									
R-6 : Logement aux étages									
R-7 : Habitation pour personnes âgées									
C : COMMERCE									
C-1 : Local									
C-2 : Service									
C-3 : Régional									
C-4 : Restauration									
C-5 : Hébergement									
C-6 : Automobiles-service									
C-7 : Automobiles-réparation									
C-8 : Amusement									
C-9 : Récréotouristique									
C-10 : Divertissement									
C-11 : Faible nuisance									
C-12 : Forte nuisance									
I : INDUSTRIE									
I-1 : Haute technologie									
I-2 : Légère									
I-3 : Lourde									
I-4 : Extractive									
I-5 : Des déchets et des matières recyclables									
P : PUBLIC									
P-1 : Loisirs et culture									
P-2 : Service public									
P-3 : Infrastructure et équipement									
A : AGRICOLE									
A-1 : Culture									
A-2 : Élevage									
A-3 : Service et transformation									
CONS : CONSERVATION									
CONS-1 : Conservation									
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS									
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS									

NORMES

NORMES

STRUCTURE DU BÂTIMENT									
Isolée	•								
Jumelée									
Contiguë									
Quadruplé									
DIMENSIONS DU BÂTIMENT									
Hauteur en étage(s) minimale/maximale	2/2								
Largeur minimale (m)	7.3								
Superficie de bâtiment minimale (m ²)	87								
MARGES									
Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m	6								
Avant secondaire minimale (m)	4.5								
Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture	1,2/1,5								
Arrière minimale (m)	7.5								
Distance minimale entre les bâtiments (m)	-								
NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE									
Nombre de logements minimal/maximal	-								

LOTISSEMENT

TERRAIN									
Largeur minimale (m) centre/extrémité	15								
Profondeur minimale (m)	30								
Superficie minimale (m ²) centre/extrémité	450								

DIVERS

PIIA									
PPCMOI									
PAE									
Usages conditionnels									
Projet intégré									
Notes particulières									

NOTES

Amendements

	No Règlement	Article(s)	Année
	R. 2021-1431-05A	1	2021



CHAMBLY

ZONE : R-013

PIIA : AIRE DE PAYSAGE P4 - A PÉRIURBAINE FAIBLE DENSITÉ

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES

CLASSES D'USAGES PERMISES

R : RÉSIDENTIEL

- R-1 : Unifamiliale
- R-2 : Bifamiliale
- R-3 : Trifamiliale
- R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements
- R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus
- R-6 : Logement aux étages
- R-7 : Habitation pour personnes âgées

C : COMMERCE

- C-1 : Local
- C-2 : Service
- C-3 : Régional
- C-4 : Restauration
- C-5 : Hébergement
- C-6 : Automobiles-service
- C-7 : Automobiles-réparation
- C-8 : Amusement
- C-9 : Récréotouristique
- C-10 : Divertissement
- C-11 : Faible nuisance
- C-12 : Forte nuisance

I : INDUSTRIE

- I-1 : Haute technologie
- I-2 : Légère
- I-3 : Lourde
- I-4 : Extractive
- I-5 : Des déchets et des matières recyclables

P : PUBLIC

- P-1 : Loisirs et culture
- P-2 : Service public
- P-3 : Infrastructure et équipement

A : AGRICOLE

- A-1 : Culture
- A-2 : Élevage
- A-3 : Service et transformation

CONS : CONSERVATION

- CONS-1 : Conservation

USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS

USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS

NORMES

NORMES

STRUCTURE DU BÂTIMENT

- Isolée
- Jumelée
- Contiguë
- Quadruplé

DIMENSIONS DU BÂTIMENT

- Hauteur en étage(s) minimale/maximale **1/1,5**
- Largeur minimale (m) **9**
- Superficie de bâtiment minimale (m²) **97**

MARGES

- Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m **4.5**
- Avant secondaire minimale (m) **4.5**
- Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture **1,2/1,5**
- Arrière minimale (m) **7.5**
- Distance minimale entre les bâtiments (m) **-**

NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE

- Nombre de logements minimal/maximal **-**

LOTISSEMENT

TERRAIN

- Largeur minimale (m) centre/extrémité **15**
- Profondeur minimale (m) **30**
- Superficie minimale (m²) centre/extrémité **450**

DIVERS

- PIIA
- PPCMOI
- PAE
- Usages conditionnels
- Projet intégré
- Notes particulières

NOTES

Amendements

No Règlement	Article(s)	Année
R. 2021-1431-05A	1	2021



CHAMBLY

ZONE : R-014

PIIA : AIRE DE PAYSAGE P5 PÉRIVILLAGEOISE

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES

CLASSES D'USAGES PERMISES

R : RÉSIDENTIEL									
R-1 : Unifamiliale	•	•	•		•	•			
R-2 : Bifamiliale				•	•				
R-3 : Trifamiliale						•	•		
R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements								•	
R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus									
R-6 : Logement aux étages									
R-7 : Habitation pour personnes âgées									
C : COMMERCE									
C-1 : Local									
C-2 : Service									
C-3 : Régional									
C-4 : Restauration									
C-5 : Hébergement									
C-6 : Automobiles-service									
C-7 : Automobiles-réparation									
C-8 : Amusement									
C-9 : Récréotouristique									
C-10 : Divertissement									
C-11 : Faible nuisance									
C-12 : Forte nuisance									
I : INDUSTRIE									
I-1 : Haute technologie									
I-2 : Légère									
I-3 : Lourde									
I-4 : Extractive									
I-5 : Des déchets et des matières recyclables									
P : PUBLIC									
P-1 : Loisirs et culture									
P-2 : Service public									
P-3 : Infrastructure et équipement									
A : AGRICOLE									
A-1 : Culture									
A-2 : Élevage									
A-3 : Service et transformation									
CONS : CONSERVATION									
CONS-1 : Conservation									
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS									
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS									

NORMES

NORMES

STRUCTURE DU BÂTIMENT									
Isolée	•			•		•		•	
Jumelée		•			•		•		
Contiguë			•						
Quadruplé									
DIMENSIONS DU BÂTIMENT									
Hauteur en étage(s) minimale/maximale	1/2	1/2	1/2	2/2	2/2	2/2	2/2	2/2	
Largeur minimale (m)	9/7,3	6	5,5	8	8	9	9	9	
Superficie de bâtiment minimale (m ²)	97/87	87	87	-	-	-	-	-	
MARGES									
Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5	
Avant secondaire minimale (m)	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5	
Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture	-	-	-	-	-	-	-	-	
Arrière minimale (m)	-	-	-	-	-	-	-	-	
Distance minimale entre les bâtiments (m)	-	-	-	-	-	-	-	-	
NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE									
Nombre de logements minimal/maximal	-	-	-	-	-	-	-	-	

LOTISSEMENT

TERRAIN									
Largeur minimale (m) centre/extrémité	-	-	-	-	-	-	-	-	
Profondeur minimale (m)	-	-	-	-	-	-	-	-	
Superficie minimale (m ²) centre/extrémité	-	-	-	-	-	-	-	-	

DIVERS

PIIA	•	•	•	•	•	•	•	•	
PCCMOI									
PAE									
Usages conditionnels									
Projet intégré									
Notes particulières		(1)	(1)						

NOTES

Amendements

(1) Article 115 - Marges latérales et arrière, agrandissement habitations jumelées et contigues	No Règlement	Article(s)	Année



CHAMBLY

ZONE : R-015

PIIA : AIRE DE PAYSAGE P6 VILLAGEOISE

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES

CLASSES D'USAGES PERMISES

R : RÉSIDENTIEL									
R-1 : Unifamiliale	•	•	•						
R-2 : Bifamiliale				•	•				
R-3 : Trifamiliale						•	•		
R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements								•	
R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus									
R-6 : Logement aux étages									
R-7 : Habitation pour personnes âgées									
C : COMMERCE									
C-1 : Local									
C-2 : Service									
C-3 : Régional									
C-4 : Restauration									
C-5 : Hébergement									
C-6 : Automobiles-service									
C-7 : Automobiles-réparation									
C-8 : Amusement									
C-9 : Récréotouristique									
C-10 : Divertissement									
C-11 : Faible nuisance									
C-12 : Forte nuisance									
I : INDUSTRIE									
I-1 : Haute technologie									
I-2 : Légère									
I-3 : Lourde									
I-4 : Extractive									
I-5 : Des déchets et des matières recyclables									
P : PUBLIC									
P-1 : Loisirs et culture									
P-2 : Service public									
P-3 : Infrastructure et équipement									
A : AGRICOLE									
A-1 : Culture									
A-2 : Élevage									
A-3 : Service et transformation									
CONS : CONSERVATION									
CONS-1 : Conservation									
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS									
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS									

NORMES

NORMES

STRUCTURE DU BÂTIMENT									
Isolée	•			•		•		•	
Jumelée		•			•		•		
Contiguë			•						
Quadruplé									
DIMENSIONS DU BÂTIMENT									
Hauteur en étage(s) minimale/maximale	1/2	1/2	1/2	2/2	2/2	2/2	2/2	2/2	
Largeur minimale (m)	9/7,3	6	5,5	8	8	9	9	9	
Superficie de bâtiment minimale (m ²)	97/87	87	87	-	-	-	-	-	
MARGES									
Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m	-	-	-	-	-	-	-	-	
Avant secondaire minimale (m)	-	-	-	-	-	-	-	-	
Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture	-	-	-	-	-	-	-	-	
Arrière minimale (m)	-	-	-	-	-	-	-	-	
Distance minimale entre les bâtiments (m)	-	-	-	-	-	-	-	-	
NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE									
Nombre de logements minimal/maximal	-	-	-	-	-	-	-	-	

LOTISSEMENT

TERRAIN									
Largeur minimale (m) centre/extrémité	15	12	6,7/10	20	18	20	18	30	
Profondeur minimale (m)	30	30	30	30	30	30	30	30	
Superficie minimale (m ²) centre/extrémité	450	360	201/300	600	540	600	540	900	

DIVERS

PIIA	•	•	•	•	•	•	•	•	
PPCMOI									
PAE									
Usages conditionnels									
Projet intégré									
Notes particulières		(1)	(1)						

NOTES

(1) Article 115 - Marges latérales et arrière, agrandissement habitations jumelées et contigües

Amendements

No Règlement	Article(s)	Année



CHAMBLY

ZONE : R-016

PIIA : AIRES DE PAYSAGE P4 - A PÉRIURBAINE FAIBLE DENSITÉ ET P 6 VILLAGEOISE

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES

CLASSES D'USAGES PERMISES

R : RÉSIDENTIEL

R-1 : Unifamiliale	•										
R-2 : Bifamiliale		•									
R-3 : Trifamiliale											
R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements											
R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus											
R-6 : Logement aux étages											
R-7 : Habitation pour personnes âgées											

C : COMMERCE

C-1 : Local											
C-2 : Service											
C-3 : Régional											
C-4 : Restauration											
C-5 : Hébergement											
C-6 : Automobiles-service											
C-7 : Automobiles-réparation											
C-8 : Amusement											
C-9 : Récréotouristique											
C-10 : Divertissement											
C-11 : Faible nuisance											
C-12 : Forte nuisance											

I : INDUSTRIE

I-1 : Haute technologie											
I-2 : Légère											
I-3 : Lourde											
I-4 : Extractive											
I-5 : Des déchets et des matières recyclables											

P : PUBLIC

P-1 : Loisirs et culture											
P-2 : Service public											
P-3 : Infrastructure et équipement											

A : AGRICOLE

A-1 : Culture											
A-2 : Élevage											
A-3 : Service et transformation											

CONS : CONSERVATION

CONS-1 : Conservation											
-----------------------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

NORMES

NORMES

STRUCTURE DU BÂTIMENT											
Isolée	•	•									
Jumelée											
Contiguë											
Quadruplé											

DIMENSIONS DU BÂTIMENT

Hauteur en étage(s) minimale/maximale	1/2	2/2									
Largeur minimale (m)	9/7,3	8									
Superficie de bâtiment minimale (m ²)	97/87	-									

MARGES

Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m	-	-									
Avant secondaire minimale (m)	-	-									
Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture	-	-									
Arrière minimale (m)	-	-									
Distance minimale entre les bâtiments (m)	-	-									

NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE

Nombre de logements minimal/maximal	-	-									
-------------------------------------	---	---	--	--	--	--	--	--	--	--	--

LOTISSEMENT

TERRAIN											
Largeur minimale (m) centre/extrémité	-	-									
Profondeur minimale (m)	-	-									
Superficie minimale (m ²) centre/extrémité	-	-									

DIVERS

PIIA	•	•									
PPCMOI											
PAE											
Usages conditionnels											
Projet intégré											
Notes particulières											

NOTES

Amendements

	Amendements		
	No Règlement	Article(s)	Année



CHAMBLY

ZONE : R-017

PIIA : AIRE DE PAYSAGE P5 PÉRIVILLAGEOISE

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES

R : RÉSIDENTIEL

R-1 : Unifamiliale
R-2 : Bifamiliale
R-3 : Trifamiliale
R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements
R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus
R-6 : Logement aux étages
R-7 : Habitation pour personnes âgées

C : COMMERCE

C-1 : Local
C-2 : Service
C-3 : Régional
C-4 : Restauration
C-5 : Hébergement
C-6 : Automobiles-service
C-7 : Automobiles-réparation
C-8 : Amusement
C-9 : Récréotouristique
C-10 : Divertissement
C-11 : Faible nuisance
C-12 : Forte nuisance

I : INDUSTRIE

I-1 : Haute technologie
I-2 : Légère
I-3 : Lourde
I-4 : Extractive
I-5 : Des déchets et des matières recyclables

P : PUBLIC

P-1 : Loisirs et culture
P-2 : Service public
P-3 : Infrastructure et équipement

A : AGRICOLE

A-1 : Culture
A-2 : Élevage
A-3 : Service et transformation

CONS : CONSERVATION

CONS-1 : Conservation

USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS

USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS

CLASSES D'USAGES PERMISES

NORMES

STRUCTURE DU BÂTIMENT

Isolée
Jumelée
Contiguë
Quadruplé

DIMENSIONS DU BÂTIMENT

Hauteur en étage(s) minimale/maximale 1/2 2/2,5 2/2,5 2/2,5 2/2,5 2/3,5 2/3,5
Largeur minimale (m) 9/7,3 4 4 - - - -
Superficie de bâtiment minimale (m²) 97/87 - - - - - -

MARGES

Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m 4,5/6 4,5/6 4,5/6 4,5/6 4,5/6 6 6
Avant secondaire minimale (m) 4,5 4,5 4,5 4,5 4,5 4,5 4,5
Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture - 4 4 4 4 5 5
Arrière minimale (m) - - - - - 10,5 10,5
Distance minimale entre les bâtiments (m) - - - - - - -

NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE

Nombre de logements minimal/maximal - - - - - - -

LOTISSEMENT

TERRAIN

Largeur minimale (m) centre/extrémité 15 20 18 20 18 30 30
Profondeur minimale (m) 30 30 30 30 30 30 30
Superficie minimale (m²) centre/extrémité 450 600 540 600 540 900 900

DIVERS

PIIA
PPCMOI
PAE
Usages conditionnels
Projet intégré
Notes particulières

NOTES

(1) Annexe E.6

Amendements

No Règlement	Article(s)	Année



CHAMBLY

ZONE : R-018

PIIA : AIRE DE PAYSAGE P5 PÉRIVILLAGEOISE

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES

CLASSES D'USAGES PERMISES

R : RÉSIDENTIEL									
R-1 : Unifamiliale	●								
R-2 : Bifamiliale									
R-3 : Trifamiliale									
R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements									
R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus									
R-6 : Logement aux étages									
R-7 : Habitation pour personnes âgées									
C : COMMERCE									
C-1 : Local									
C-2 : Service									
C-3 : Régional									
C-4 : Restauration									
C-5 : Hébergement									
C-6 : Automobiles-service									
C-7 : Automobiles-réparation									
C-8 : Amusement									
C-9 : Récréotouristique									
C-10 : Divertissement									
C-11 : Faible nuisance									
C-12 : Forte nuisance									
I : INDUSTRIE									
I-1 : Haute technologie									
I-2 : Légère									
I-3 : Lourde									
I-4 : Extractive									
I-5 : Des déchets et des matières recyclables									
P : PUBLIC									
P-1 : Loisirs et culture									
P-2 : Service public									
P-3 : Infrastructure et équipement									
A : AGRICOLE									
A-1 : Culture									
A-2 : Élevage									
A-3 : Service et transformation									
CONS : CONSERVATION									
CONS-1 : Conservation									
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS									
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS									

NORMES

NORMES

STRUCTURE DU BÂTIMENT									
Isolée	●								
Jumelée									
Contiguë									
Quadruplé									
DIMENSIONS DU BÂTIMENT									
Hauteur en étage(s) minimale/maximale	2/2								
Largeur minimale (m)	7.3								
Superficie de bâtiment minimale (m ²)	87								
MARGES									
Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m	6								
Avant secondaire minimale (m)	4.5								
Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture	1,2/1,5								
Arrière minimale (m)	7.5								
Distance minimale entre les bâtiments (m)	-								
NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE									
Nombre de logements minimal/maximal	-								

LOTISSEMENT

TERRAIN									
Largeur minimale (m) centre/extrémité	30								
Profondeur minimale (m)	40								
Superficie minimale (m ²) centre/extrémité	4 500								

DIVERS

PIIA	●								
PPCMOI									
PAE									
Usages conditionnels									
Projet intégré									
Notes particulières									

NOTES

Amendements

	Amendements		
	No Règlement	Article(s)	Année



CHAMBLY

ZONE : R-019

PIIA : AIRE DE PAYSAGE P5 PÉRIVILLAGEOISE

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES

CLASSES D'USAGES PERMISES

R : RÉSIDENTIEL									
R-1 : Unifamiliale		•							
R-2 : Bifamiliale			•						
R-3 : Trifamiliale									
R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements									
R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus									
R-6 : Logement aux étages									
R-7 : Habitation pour personnes âgées									
C : COMMERCE									
C-1 : Local									
C-2 : Service									
C-3 : Régional									
C-4 : Restauration									
C-5 : Hébergement									
C-6 : Automobiles-service									
C-7 : Automobiles-réparation									
C-8 : Amusement									
C-9 : Récréotouristique									
C-10 : Divertissement									
C-11 : Faible nuisance									
C-12 : Forte nuisance									
I : INDUSTRIE									
I-1 : Haute technologie									
I-2 : Légère									
I-3 : Lourde									
I-4 : Extractive									
I-5 : Des déchets et des matières recyclables									
P : PUBLIC									
P-1 : Loisirs et culture									
P-2 : Service public									
P-3 : Infrastructure et équipement									
A : AGRICOLE									
A-1 : Culture									
A-2 : Élevage									
A-3 : Service et transformation									
CONS : CONSERVATION									
CONS-1 : Conservation									
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS									
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS									

NORMES

NORMES

STRUCTURE DU BÂTIMENT									
Isolée		•	•						
Jumelée									
Contiguë									
Quadruplé									
DIMENSIONS DU BÂTIMENT									
Hauteur en étage(s) minimale/maximale		1/2	2/2						
Largeur minimale (m)		9/7,3	-						
Superficie de bâtiment minimale (m ²)		97/87	-						
MARGES									
Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m		-	-						
Avant secondaire minimale (m)		-	-						
Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture		1,2/1,5	-						
Arrière minimale (m)		7.5	-						
Distance minimale entre les bâtiments (m)		-	-						
NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE									
Nombre de logements minimal/maximal		-	-						

LOTISSEMENT

TERRAIN									
Largeur minimale (m) centre/extrémité		15	20						
Profondeur minimale (m)		30	30						
Superficie minimale (m ²) centre/extrémité		450	600						

DIVERS

PIIA		•	•						
PPCMOI									
PAE									
Usages conditionnels									
Projet intégré									
Notes particulières									

NOTES

Amendements

No Règlement	Article(s)	Année
--------------	------------	-------



CHAMBLY

ZONE : R-020

PIIA : AIRE DE PAYSAGE P6 VILLAGEOISE

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES

CLASSES D'USAGES PERMISES

R : RÉSIDENTIEL

R-1 : Unifamiliale	•									
R-2 : Bifamiliale										
R-3 : Trifamiliale										
R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements										
R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus										
R-6 : Logement aux étages										
R-7 : Habitation pour personnes âgées										

C : COMMERCE

C-1 : Local										
C-2 : Service										
C-3 : Régional										
C-4 : Restauration										
C-5 : Hébergement										
C-6 : Automobiles-service										
C-7 : Automobiles-réparation										
C-8 : Amusement										
C-9 : Récréotouristique										
C-10 : Divertissement										
C-11 : Faible nuisance										
C-12 : Forte nuisance										

I : INDUSTRIE

I-1 : Haute technologie										
I-2 : Légère										
I-3 : Lourde										
I-4 : Extractive										
I-5 : Des déchets et des matières recyclables										

P : PUBLIC

P-1 : Loisirs et culture										
P-2 : Service public										
P-3 : Infrastructure et équipement										

A : AGRICOLE

A-1 : Culture										
A-2 : Élevage										
A-3 : Service et transformation										

CONS : CONSERVATION

CONS-1 : Conservation										
-----------------------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS

USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS										
------------------------------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS

USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS										
------------------------------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

NORMES

NORMES

STRUCTURE DU BÂTIMENT

Isolée	•									
Jumelée										
Contiguë										
Quadruplé										

DIMENSIONS DU BÂTIMENT

Hauteur en étage(s) minimale/maximale	1/2									
Largeur minimale (m)	9/7,3									
Superficie de bâtiment minimale (m ²)	97/87									

MARGES

Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m	-									
Avant secondaire minimale (m)	-									
Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture	-									
Arrière minimale (m)	-									
Distance minimale entre les bâtiments (m)	-									

NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE

Nombre de logements minimal/maximal	-									
-------------------------------------	---	--	--	--	--	--	--	--	--	--

LOTISSEMENT

TERRAIN

Largeur minimale (m) centre/extrémité	-									
Profondeur minimale (m)	-									
Superficie minimale (m ²) centre/extrémité	-									

DIVERS

PIIA	•									
PPCMOI										
PAE										
Usages conditionnels										
Projet intégré										
Notes particulières										

NOTES

Amendements

	Amendements		
	No Règlement	Article(s)	Année



CHAMBLY

ZONE : R-021

PIIA : AIRE DE PAYSAGE P5 PÉRIVILLAGEOISE

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES

CLASSES D'USAGES PERMISES

Table with columns for usage classes (R, C, I, P, A, CONS) and rows for specific categories like R-1, C-1, I-1, etc.

NORMES

NORMES

Table with columns for building norms (Structure, Dimensions, Marges) and rows for specific measurements like height, width, etc.

LOTISSEMENT

Table with columns for terrain norms and rows for width, depth, and area.

DIVERS

Table with columns for other norms and rows for PIIA, PPCMOI, PAE, etc.

NOTES

Amendements

Main table for notes and amendments, including a specific note about Article 115 and a table for amendments with columns for No Règlement, Article(s), and Année.



CHAMBLY

ZONE : R-022

PIIA : AIRE DE PAYSAGE P6 VILLAGEOISE

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES

CLASSES D'USAGES PERMISES

R : RÉSIDENTIEL

R-1 : Unifamiliale																				
R-2 : Bifamiliale																				
R-3 : Trifamiliale																				
R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements																				
R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus				•																
R-6 : Logement aux étages																				
R-7 : Habitation pour personnes âgées																				

C : COMMERCE

C-1 : Local																				
C-2 : Service																				
C-3 : Régional																				
C-4 : Restauration																				
C-5 : Hébergement																				
C-6 : Automobiles-service																				
C-7 : Automobiles-réparation																				
C-8 : Amusement																				
C-9 : Récréotouristique																				
C-10 : Divertissement																				
C-11 : Faible nuisance																				
C-12 : Forte nuisance																				

I : INDUSTRIE

I-1 : Haute technologie																				
I-2 : Légère																				
I-3 : Lourde																				
I-4 : Extractive																				
I-5 : Des déchets et des matières recyclables																				

P : PUBLIC

P-1 : Loisirs et culture																				
P-2 : Service public																				
P-3 : Infrastructure et équipement																				

A : AGRICOLE

A-1 : Culture																				
A-2 : Élevage																				
A-3 : Service et transformation																				

CONS : CONSERVATION

CONS-1 : Conservation																				
-----------------------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS

USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS																				
------------------------------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS

USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS																				
------------------------------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

NORMES

NORMES

STRUCTURE DU BÂTIMENT																				
Isolée				•	•															
Jumelée																				
Contiguë																				
Quadruplé																				

DIMENSIONS DU BÂTIMENT

Hauteur en étage(s) minimale/maximale				3	3															
Largeur minimale (m)				-	-															
Superficie de bâtiment minimale (m ²)				-	-															

MARGES

Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m				7.5	7.5															
Avant secondaire minimale (m)				6	6															
Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture				5	5															
Arrière minimale (m)				10.5	10.5															
Distance minimale entre les bâtiments (m)				-	-															

NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE

Nombre de logements minimal/maximal				-	-															
-------------------------------------	--	--	--	---	---	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

LOTISSEMENT

TERRAIN																				
Largeur minimale (m) centre/extrémité				-	-															
Profondeur minimale (m)				-	-															
Superficie minimale (m ²) centre/extrémité				-	-															

DIVERS

PIIA				•	•															
PPCMOI																				
PAE																				
Usages conditionnels																				
Projet intégré																				
Notes particulières																				

NOTES

Amendements

	Amendements		
	No Règlement	Article(s)	Année



CHAMBLY

ZONE : R-023

PIIA : AIRE DE PAYSAGE P5 PÉRIVILLAGEOISE

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES

CLASSES D'USAGES PERMISES

R : RÉSIDENTIEL									
R-1 : Unifamiliale	•	•							
R-2 : Bifamiliale									
R-3 : Trifamiliale									
R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements									
R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus			•						
R-6 : Logement aux étages									
R-7 : Habitation pour personnes âgées									
C : COMMERCE									
C-1 : Local									
C-2 : Service									
C-3 : Régional									
C-4 : Restauration									
C-5 : Hébergement									
C-6 : Automobiles-service									
C-7 : Automobiles-réparation									
C-8 : Amusement									
C-9 : Récréotouristique									
C-10 : Divertissement									
C-11 : Faible nuisance									
C-12 : Forte nuisance									
I : INDUSTRIE									
I-1 : Haute technologie									
I-2 : Légère									
I-3 : Lourde									
I-4 : Extractive									
I-5 : Des déchets et des matières recyclables									
P : PUBLIC									
P-1 : Loisirs et culture									
P-2 : Service public									
P-3 : Infrastructure et équipement									
A : AGRICOLE									
A-1 : Culture									
A-2 : Élevage									
A-3 : Service et transformation									
CONS : CONSERVATION									
CONS-1 : Conservation									
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS									
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS									

NORMES

NORMES

STRUCTURE DU BÂTIMENT									
Isolée			•						
Jumelée	•								
Contiguë		•							
Quadruplé									
DIMENSIONS DU BÂTIMENT									
Hauteur en étage(s) minimale/maximale	-	-	-						
Largeur minimale (m)	-	-	-						
Superficie de bâtiment minimale (m ²)	-	-	-						
MARGES									
Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m	-	-	-						
Avant secondaire minimale (m)	-	-	-						
Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture	-	-	-						
Arrière minimale (m)	-	-	-						
Distance minimale entre les bâtiments (m)	-	-	-						
NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE									
Densité brute logements à l'hectare min./max.	-	-	-						

LOTISSEMENT

TERRAIN									
Largeur minimale (m) centre/extrémité	-	-	-						
Profondeur minimale (m)	-	-	-						
Superficie minimale (m ²) centre/extrémité	-	-	-						

DIVERS

PIIA	•	•	•						
PPCMOI									
PAE									
Usages conditionnels									
Projet intégré									
Notes particulières	(1)	(1)							

NOTES

(1) Article 115 - Marges latérales et arrière, agrandissement habitations jumelées et contigües

Amendements

No Règlement	Article(s)	Année



CHAMBLY

ZONE : R-024

PIIA : AIRE DE PAYSAGE P6 VILLAGEOISE

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES

CLASSES D'USAGES PERMISES

R : RÉSIDENTIEL						
R-1 : Unifamiliale	•	•				
R-2 : Bifamiliale			•	•		
R-3 : Trifamiliale					•	
R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements						
R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus						
R-6 : Logement aux étages						
R-7 : Habitation pour personnes âgées						
C : COMMERCE						
C-1 : Local						
C-2 : Service						
C-3 : Régional						
C-4 : Restauration						
C-5 : Hébergement						
C-6 : Automobiles-service						
C-7 : Automobiles-réparation						
C-8 : Amusement						
C-9 : Récréotouristique						
C-10 : Divertissement						
C-11 : Faible nuisance						
C-12 : Forte nuisance						
I : INDUSTRIE						
I-1 : Haute technologie						
I-2 : Légère						
I-3 : Lourde						
I-4 : Extractive						
I-5 : Des déchets et des matières recyclables						
P : PUBLIC						
P-1 : Loisirs et culture						
P-2 : Service public						
P-3 : Infrastructure et équipement						
A : AGRICOLE						
A-1 : Culture						
A-2 : Élevage						
A-3 : Service et transformation						
CONS : CONSERVATION						
CONS-1 : Conservation						
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS						
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS						

NORMES

NORMES

STRUCTURE DU BÂTIMENT						
Isolée	•		•		•	
Jumelée		•		•		
Contiguë						
Quadruplé						
DIMENSIONS DU BÂTIMENT						
Hauteur en étage(s) minimale/maximale	1/2	2/2	2/2	2/2	2/2	
Largeur minimale (m)	7.3	6	-	8	9	
Superficie de bâtiment minimale (m ²)	87	87	-	-	-	
MARGES						
Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m	-	-	-	-	-	
Avant secondaire minimale (m)	-	-	-	-	-	
Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture	-	-	-	-	-	
Arrière minimale (m)	-	-	-	-	-	
Distance minimale entre les bâtiments (m)	-	-	-	-	-	
NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE						
Nombre de logements minimal/maximal	-	-	-	-	-	

LOTISSEMENT

TERRAIN						
Largeur minimale (m) centre/extrémité	-	-	-	-	-	
Profondeur minimale (m)	-	-	-	-	-	
Superficie minimale (m ²) centre/extrémité	-	-	-	-	-	

DIVERS

PIIA	•	•	•	•	•	
PPCMOI						
PAE						
Usages conditionnels						
Projet intégré						
Notes particulières		(1)				

NOTES

Amendements

(1) Article 115 - Marges latérales et arrière, agrandissement habitations jumelées et contigües	No Règlement	Article(s)	Année



CHAMBLY

ZONE : R-025

PIIA : AIRE DE PAYSAGE PDA DU CANAL

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES

CLASSES D'USAGES PERMISES	R : RÉSIDENTIEL										
	R-1 : Unifamiliale										
	R-2 : Bifamiliale										
	R-3 : Trifamiliale										
	R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements										
	R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus	•									
	R-6 : Logement aux étages										
	R-7 : Habitation pour personnes âgées		•								
	C : COMMERCE										
	C-1 : Local										
	C-2 : Service										
	C-3 : Régional										
	C-4 : Restauration										
	C-5 : Hébergement										
	C-6 : Automobiles-service										
	C-7 : Automobiles-réparation										
	C-8 : Amusement										
	C-9 : Récréotouristique										
	C-10 : Divertissement										
	C-11 : Faible nuisance										
	C-12 : Forte nuisance										
	I : INDUSTRIE										
	I-1 : Haute technologie										
	I-2 : Légère										
	I-3 : Lourde										
I-4 : Extractive											
I-5 : Des déchets et des matières recyclables											
P : PUBLIC											
P-1 : Loisirs et culture											
P-2 : Service public			•								
P-3 : Infrastructure et équipement											
A : AGRICOLE											
A-1 : Culture											
A-2 : Élevage											
A-3 : Service et transformation											
CONS : CONSERVATION											
CONS-1 : Conservation											
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS											
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS											

NORMES

NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT										
	Isolée	•	•	•							
	Jumelée										
	Contiguë										
	Quadruplé										
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT										
	Hauteur en étage(s) minimale/maximale	1/6	1/6	1/6							
	Largeur minimale (m)	-	-	-							
	Superficie de bâtiment minimale (m ²)	-	-	-							
	MARGES										
	Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m	-	-	-							
	Avant secondaire minimale (m)	-	-	-							
	Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture	-	-	-							
	Arrière minimale (m)	-	-	-							
	Distance minimale entre les bâtiments (m)	-	-	-							
NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE											
Nombre de logements minimal/maximal	-	-	-								

LOTISSEMENT

TERRAIN										
Largeur minimale (m) centre/extrémité	-	-	-							
Profondeur minimale (m)	-	-	-							
Superficie minimale (m ²) centre/extrémité	-	-	-							

DIVERS

PIIA	•	•	•							
PPCMOI										
PAE										
Usages conditionnels										
Projet intégré										
Notes particulières										

NOTES

	Amendements		
	No Règlement	Article(s)	Année



CHAMBLY

ZONE : R-026

PIIA : AIRE DE PAYSAGE P4 - A PÉRIURBAINE FAIBLE DENSITÉ

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES

CLASSES D'USAGES PERMISES

R : RÉSIDENTIEL										
R-1 : Unifamiliale	•									
R-2 : Bifamiliale										
R-3 : Trifamiliale										
R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements										
R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus										
R-6 : Logement aux étages										
R-7 : Habitation pour personnes âgées										
C : COMMERCE										
C-1 : Local										
C-2 : Service										
C-3 : Régional										
C-4 : Restauration										
C-5 : Hébergement										
C-6 : Automobiles-service										
C-7 : Automobiles-réparation										
C-8 : Amusement										
C-9 : Récréotouristique										
C-10 : Divertissement										
C-11 : Faible nuisance										
C-12 : Forte nuisance										
I : INDUSTRIE										
I-1 : Haute technologie										
I-2 : Légère										
I-3 : Lourde										
I-4 : Extractive										
I-5 : Des déchets et des matières recyclables										
P : PUBLIC										
P-1 : Loisirs et culture										
P-2 : Service public										
P-3 : Infrastructure et équipement										
A : AGRICOLE										
A-1 : Culture										
A-2 : Élevage										
A-3 : Service et transformation										
CONS : CONSERVATION										
CONS-1 : Conservation										
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS										
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS										

NORMES

NORMES

STRUCTURE DU BÂTIMENT										
Isolée	•									
Jumelée										
Contiguë										
Quadruplé										
DIMENSIONS DU BÂTIMENT										
Hauteur en étage(s) minimale/maximale	1/2									
Largeur minimale (m)	9/7,3									
Superficie de bâtiment minimale (m ²)	97/87									
MARGES										
Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m	4,5/6									
Avant secondaire minimale (m)	4.5									
Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture	1,2/1,5									
Arrière minimale (m)	7.5									
Distance minimale entre les bâtiments (m)	-									
NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE										
Nombre de logements minimal/maximal	-									

LOTISSEMENT

TERRAIN										
Largeur minimale (m) centre/extrémité	15									
Profondeur minimale (m)	30									
Superficie minimale (m ²) centre/extrémité	450									

DIVERS

PIIA										
PPCMOI										
PAE										
Usages conditionnels										
Projet intégré										
Notes particulières										

NOTES

Amendements

	No Règlement	Article(s)	Année
	R. 2021-1431-05A	1	2021



CHAMBLY

ZONE : R-027

PIIA : AIRE DE PAYSAGE P4 - B PÉRIURBAINE MOYENNE DENSITÉ

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES									
CLASSES D'USAGES PERMISES	R : RÉSIDENTIEL								
	R-1 : Unifamiliale	•							
	R-2 : Bifamiliale		•						
	R-3 : Trifamiliale			•					
	R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements								
	R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus								
	R-6 : Logement aux étages								
	R-7 : Habitation pour personnes âgées								
	C : COMMERCE								
	C-1 : Local								
	C-2 : Service								
	C-3 : Régional								
	C-4 : Restauration								
	C-5 : Hébergement								
	C-6 : Automobiles-service								
	C-7 : Automobiles-réparation								
	C-8 : Amusement								
	C-9 : Récréotouristique								
	C-10 : Divertissement								
	C-11 : Faible nuisance								
	C-12 : Forte nuisance								
	I : INDUSTRIE								
	I-1 : Haute technologie								
	I-2 : Légère								
	I-3 : Lourde								
	I-4 : Extractive								
	I-5 : Des déchets et des matières recyclables								
	P : PUBLIC								
	P-1 : Loisirs et culture								
	P-2 : Service public								
	P-3 : Infrastructure et équipement								
	A : AGRICOLE								
	A-1 : Culture								
	A-2 : Élevage								
	A-3 : Service et transformation								
CONS : CONSERVATION									
CONS-1 : Conservation									
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS									
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS									
NORMES									
NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT								
	Isolée								
	Jumelée	•	•	•					
	Contiguë								
	Quadruplé								
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT								
	Hauteur en étage(s) minimale/maximale	2,5/2,5	2/2,5	2/2,5					
	Largeur minimale (m)	-	10	10					
	Superficie de bâtiment minimale (m ²)	-	-	-					
	MARGES								
	Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m	6	6	6					
	Avant secondaire minimale (m)	4.5	4.5	4.5					
	Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture	-	4	4					
	Arrière minimale (m)	-	10	10					
	Distance minimale entre les bâtiments (m)	4	-	-					
NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE									
Nombre de logements minimal/maximal	-	-	-						
LOTISSEMENT									
TERRAIN									
Largeur minimale (m) centre/extrémité	-	18	18						
Profondeur minimale (m)	-	30	30						
Superficie minimale (m ²) centre/extrémité	-	540	540						
DIVERS									
PIIA	• (4)	• (4)	• (4)						
PPCMOI									
PAE									
Usages conditionnels									
Projet intégré	(1)								
Notes particulières	(2)(3)								
NOTES					Amendements				
(1) Annexe E.9 (2) Article 164 par.3 - Projet intégré, rues Lesage et Laforce (3) Article 115 - Marges latérales et arrière, agrandissement habitations jumelées et contigües (4) Uniquement pour la modification : classes d'usages permises ou structure du bâtiment					No Règlement		Article(s)	Année	
					R. 2021-1431-05A		5ab	2021	



CHAMBLY

ZONE : R-028

PIIA : AIRE DE PAYSAGE P4 - B PÉRIURBAINE MOYENNE DENSITÉ

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES

CLASSES D'USAGES PERMISES

R : RÉSIDENTIEL			
R-1 : Unifamiliale	•		
R-2 : Bifamiliale			
R-3 : Trifamiliale		•	
R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements			
R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus			
R-6 : Logement aux étages			
R-7 : Habitation pour personnes âgées			
C : COMMERCE			
C-1 : Local			
C-2 : Service			
C-3 : Régional			
C-4 : Restauration			
C-5 : Hébergement			
C-6 : Automobiles-service			
C-7 : Automobiles-réparation			
C-8 : Amusement			
C-9 : Récréotouristique			
C-10 : Divertissement			
C-11 : Faible nuisance			
C-12 : Forte nuisance			
I : INDUSTRIE			
I-1 : Haute technologie			
I-2 : Légère			
I-3 : Lourde			
I-4 : Extractive			
I-5 : Des déchets et des matières recyclables			
P : PUBLIC			
P-1 : Loisirs et culture			
P-2 : Service public			
P-3 : Infrastructure et équipement			
A : AGRICOLE			
A-1 : Culture			
A-2 : Élevage			
A-3 : Service et transformation			
CONS : CONSERVATION			
CONS-1 : Conservation			
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS			
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS			

NORMES

NORMES

STRUCTURE DU BÂTIMENT			
Isolée		•	
Jumelée			
Contiguë			
Quadruplé	•		
DIMENSIONS DU BÂTIMENT			
Hauteur en étage(s) minimale/maximale	2/2	2/2,5	
Largeur minimale (m)	-	8	
Superficie de bâtiment minimale (m ²)	335	-	
MARGES			
Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m	7.5	6	
Avant secondaire minimale (m)	6	6	
Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture	3.65	4	
Arrière minimale (m)	7.5	10	
Distance minimale entre les bâtiments (m)	-	-	
NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE			
Nombre de logements minimal/maximal	-	-	

LOTISSEMENT

TERRAIN			
Largeur minimale (m) centre/extrémité	-	20	
Profondeur minimale (m)	-	30	
Superficie minimale (m ²) centre/extrémité	-	600	

DIVERS

PIIA	• (2)	• (2)	
PPCMOI			
PAE			
Usages conditionnels			
Projet intégré			
Notes particulières	(1)		

NOTES

Amendements

(1) Article 164 par.4 - Habitations quadruplées, rue St-Joseph & rue Lesage	No Règlement	Article(s)	Année
	R. 2021-1431-05A	3ab	2021
(2) Uniquement pour la modification : classes d'usages permises ou structure du bâtiment			



GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES

CLASSES D'USAGES PERMISES

R : RÉSIDENTIEL									
R-1 : Unifamiliale	•								
R-2 : Bifamiliale									
R-3 : Trifamiliale									
R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements									
R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus									
R-6 : Logement aux étages									
R-7 : Habitation pour personnes âgées									
C : COMMERCE									
C-1 : Local									
C-2 : Service									
C-3 : Régional									
C-4 : Restauration									
C-5 : Hébergement									
C-6 : Automobiles-service									
C-7 : Automobiles-réparation									
C-8 : Amusement									
C-9 : Récréotouristique									
C-10 : Divertissement									
C-11 : Faible nuisance									
C-12 : Forte nuisance									
I : INDUSTRIE									
I-1 : Haute technologie									
I-2 : Légère									
I-3 : Lourde									
I-4 : Extractive									
I-5 : Des déchets et des matières recyclables									
P : PUBLIC									
P-1 : Loisirs et culture									
P-2 : Service public									
P-3 : Infrastructure et équipement									
A : AGRICOLE									
A-1 : Culture									
A-2 : Élevage									
A-3 : Service et transformation									
CONS : CONSERVATION									
CONS-1 : Conservation									
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS									
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS									

NORMES

NORMES

STRUCTURE DU BÂTIMENT									
Isolée	•								
Jumelée									
Contiguë									
Quadruplé									
DIMENSIONS DU BÂTIMENT									
Hauteur en étage(s) minimale/maximale	2/2								
Largeur minimale (m)	-								
Superficie de bâtiment minimale (m ²)	-								
MARGES									
Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m	-								
Avant secondaire minimale (m)	-								
Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture	-								
Arrière minimale (m)	-								
Distance minimale entre les bâtiments (m)	-								
NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE									
Nombre de logements minimal/maximal	-								

LOTISSEMENT

TERRAIN									
Largeur minimale (m) centre/extrémité	-								
Profondeur minimale (m)	-								
Superficie minimale (m ²) centre/extrémité	-								

DIVERS

PIIA									
PPCMOI									
PAE									
Usages conditionnels									
Projet intégré									
Notes particulières	(1)								

NOTES

(1) Article 164 par.5 - Projet intégré d'habitations unifamiliales, rue Laforce

Amendements

No Règlement	Article(s)	Année
R. 2021-1431-05A	1	2021



CHAMBLY

ZONE : R-030

PIIA : AIRE DE PAYSAGE P4 - B PÉRIURBAINE MOYENNE DENSITÉ

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES

CLASSES D'USAGES PERMISES

R : RÉSIDENTIEL									
R-1 : Unifamiliale	•								
R-2 : Bifamiliale									
R-3 : Trifamiliale									
R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements									
R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus									
R-6 : Logement aux étages									
R-7 : Habitation pour personnes âgées									
C : COMMERCE									
C-1 : Local									
C-2 : Service									
C-3 : Régional									
C-4 : Restauration									
C-5 : Hébergement									
C-6 : Automobiles-service									
C-7 : Automobiles-réparation									
C-8 : Amusement									
C-9 : Récréotouristique									
C-10 : Divertissement									
C-11 : Faible nuisance									
C-12 : Forte nuisance									
I : INDUSTRIE									
I-1 : Haute technologie									
I-2 : Légère									
I-3 : Lourde									
I-4 : Extractive									
I-5 : Des déchets et des matières recyclables									
P : PUBLIC									
P-1 : Loisirs et culture									
P-2 : Service public									
P-3 : Infrastructure et équipement									
A : AGRICOLE									
A-1 : Culture									
A-2 : Élevage									
A-3 : Service et transformation									
CONS : CONSERVATION									
CONS-1 : Conservation									
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS									
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS									

NORMES

NORMES

STRUCTURE DU BÂTIMENT									
Isolée									
Jumelée									
Contiguë	•								
Quadruplé									
DIMENSIONS DU BÂTIMENT									
Hauteur en étage(s) minimale/maximale	2/2								
Largeur minimale (m)	-								
Superficie de bâtiment minimale (m ²)	-								
MARGES									
Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m	-								
Avant secondaire minimale (m)	-								
Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture	-								
Arrière minimale (m)	-								
Distance minimale entre les bâtiments (m)	-								
NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE									
Nombre de logements minimal/maximal	-								

LOTISSEMENT

TERRAIN									
Largeur minimale (m) centre/extrémité	-								
Profondeur minimale (m)	-								
Superficie minimale (m ²) centre/extrémité	-								

DIVERS

PIIA									
PPCMOI									
PAE									
Usages conditionnels									
Projet intégré	(1)								
Notes particulières	(2)(3)								

NOTES

(1) Annexe E.8
(2) Article 164 par.6 - Projet intégré d'habitation unifamiliales contiguës, rue Lesage
(3) Article 115 - Marges latérales et arrière, agrandissement habitations jumelées et contiguës

Amendements

No Règlement	Article(s)	Année
R. 2021-1431-05A	1	2021



CHAMBLY

ZONE : R-031

PIIA : AIRE DE PAYSAGE P4 - B PÉRIURBAINE MOYENNE DENSITÉ

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES

CLASSES D'USAGES PERMISES

R : RÉSIDENTIEL									
R-1 : Unifamiliale									
R-2 : Bifamiliale									
R-3 : Trifamiliale	•								
R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements		•							
R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus									
R-6 : Logement aux étages									
R-7 : Habitation pour personnes âgées									
C : COMMERCE									
C-1 : Local									
C-2 : Service									
C-3 : Régional									
C-4 : Restauration									
C-5 : Hébergement									
C-6 : Automobiles-service									
C-7 : Automobiles-réparation									
C-8 : Amusement									
C-9 : Récréotouristique									
C-10 : Divertissement									
C-11 : Faible nuisance									
C-12 : Forte nuisance									
I : INDUSTRIE									
I-1 : Haute technologie									
I-2 : Légère									
I-3 : Lourde									
I-4 : Extractive									
I-5 : Des déchets et des matières recyclables									
P : PUBLIC									
P-1 : Loisirs et culture									
P-2 : Service public									
P-3 : Infrastructure et équipement									
A : AGRICOLE									
A-1 : Culture									
A-2 : Élevage									
A-3 : Service et transformation									
CONS : CONSERVATION									
CONS-1 : Conservation									
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS									
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS									

NORMES

NORMES

STRUCTURE DU BÂTIMENT									
Isolée	•	•							
Jumelée									
Contiguë									
Quadruplé									
DIMENSIONS DU BÂTIMENT									
Hauteur en étage(s) minimale/maximale	3/3	3/3							
Largeur minimale (m)	-	-							
Superficie de bâtiment minimale (m ²)	-	-							
MARGES									
Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m	-	-							
Avant secondaire minimale (m)	-	-							
Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture	-	-							
Arrière minimale (m)	-	-							
Distance minimale entre les bâtiments (m)	-	-							
NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE									
Nombre de logements minimal/maximal	-	-							

LOTISSEMENT

TERRAIN									
Largeur minimale (m) centre/extrémité	-	-							
Profondeur minimale (m)	-	-							
Superficie minimale (m ²) centre/extrémité	-	-							

DIVERS

PIIA	• (2)	• (2)							
PPCMOI									
PAE									
Usages conditionnels									
Projet intégré	(1)	(1)							
Notes particulières									

NOTES

(1) Annexe E.15
(2) Uniquement pour la modification : classes d'usages permises ou structure du bâtiment

Amendements

No Règlement	Article(s)	Année
R. 2021-1431-05A	3ab	2021



CHAMBLY

ZONE : R-032

PIIA : AIRE DE PAYSAGE P4 - B PÉRIURBAINE MOYENNE DENSITÉ

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES										
CLASSES D'USAGES PERMISES	R : RÉSIDENTIEL									
	R-1 : Unifamiliale	•	•							
	R-2 : Bifamiliale			•	•					
	R-3 : Trifamiliale					•	•			
	R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements							•		
	R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus									
	R-6 : Logement aux étages									
	R-7 : Habitation pour personnes âgées									
	C : COMMERCE									
	C-1 : Local									
	C-2 : Service									
	C-3 : Régional									
	C-4 : Restauration									
	C-5 : Hébergement									
	C-6 : Automobiles-service									
	C-7 : Automobiles-réparation									
	C-8 : Amusement									
	C-9 : Récréotouristique									
	C-10 : Divertissement									
	C-11 : Faible nuisance									
	C-12 : Forte nuisance									
	I : INDUSTRIE									
	I-1 : Haute technologie									
	I-2 : Légère									
	I-3 : Lourde									
	I-4 : Extractive									
	I-5 : Des déchets et des matières recyclables									
	P : PUBLIC									
	P-1 : Loisirs et culture									
	P-2 : Service public								•	
	P-3 : Infrastructure et équipement									
	A : AGRICOLE									
	A-1 : Culture									
	A-2 : Élevage									
	A-3 : Service et transformation									
	CONS : CONSERVATION									
	CONS-1 : Conservation									
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS								(2)	
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS									
	NORMES									
	NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT								
		Isolée	•	•	•	•	•	•	•	•
		Jumelée		•	•	•	•	•	•	•
		Contiguë								
		Quadruplé								
DIMENSIONS DU BÂTIMENT										
Hauteur en étage(s) minimale/maximale		1/2	2/2	2/2	2/2	2,5/3	2,5/3	2,5/3	1/2	
Largeur minimale (m)		9/7,3	6	8	8	9	9	14	9/7,3	
Superficie de bâtiment minimale (m ²)		97/87	87	-	-	-	-	-	97/87	
MARGES										
Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m		4.5	4.5	4.5	4.5	4.5	4.5	4.5	4.5	
Avant secondaire minimale (m)		4.5	4.5	4.5	4.5	4.5	4.5	4.5	4.5	
Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture		1,2/1,5	1,2/1,5	3	3	4	4	4	1,2/1,5	
Arrière minimale (m)		7.5	7.5	10	10	10	10	10	7.5	
Distance minimale entre les bâtiments (m)		-	-	-	-	-	-	-	-	
NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE										
Nombre de logements minimal/maximal	-	-	-	-	-	-	-	-		
LOTISSEMENT										
TERRAIN										
Largeur minimale (m) centre/extrémité	15	12	20	18	20	18	30	15		
Profondeur minimale (m)	30	30	30	30	30	30	30	30		
Superficie minimale (m ²) centre/extrémité	450	360	600	540	600	540	900	450		
DIVERS										
PIIA	•	•	•	•	•	•	•	•		
PPCMOI										
PAE										
Usages conditionnels										
Projet intégré										
Notes particulières		(1)								
NOTES					Amendements					
(1) Article 115 - Marges latérales et arrière, agrandissement habitations jumelées et contiguës (2) 6534-Centre d'entraide et de ressources communautaires					No Règlement		Article(s)	Année		



CHAMBLY

ZONE : R-033

PIIA : AIRES DE PAYSAGE P4 - A ET B PÉRIURBAINE FAIBLE ET MOYENNE DENSITÉ

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES

CLASSES D'USAGES PERMISES

R : RÉSIDENTIEL			
R-1 : Unifamiliale	•	•	
R-2 : Bifamiliale			
R-3 : Trifamiliale			
R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements			
R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus			
R-6 : Logement aux étages			
R-7 : Habitation pour personnes âgées			
C : COMMERCE			
C-1 : Local			
C-2 : Service			
C-3 : Régional			
C-4 : Restauration			
C-5 : Hébergement			
C-6 : Automobiles-service			
C-7 : Automobiles-réparation			
C-8 : Amusement			
C-9 : Récréotouristique			
C-10 : Divertissement			
C-11 : Faible nuisance			
C-12 : Forte nuisance			
I : INDUSTRIE			
I-1 : Haute technologie			
I-2 : Légère			
I-3 : Lourde			
I-4 : Extractive			
I-5 : Des déchets et des matières recyclables			
P : PUBLIC			
P-1 : Loisirs et culture			
P-2 : Service public			
P-3 : Infrastructure et équipement			
A : AGRICOLE			
A-1 : Culture			
A-2 : Élevage			
A-3 : Service et transformation			
CONS : CONSERVATION			
CONS-1 : Conservation			
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS			
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS			

NORMES

NORMES

STRUCTURE DU BÂTIMENT			
Isolée	•		
Jumelée		•	
Contiguë			
Quadruplé			
DIMENSIONS DU BÂTIMENT			
Hauteur en étage(s) minimale/maximale	1/2	2/2	
Largeur minimale (m)	9/7,3	6.7	
Superficie de bâtiment minimale (m ²)	97/87	87	
MARGES			
Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m	4,5/6	4,5/6	
Avant secondaire minimale (m)	4.5	4.5	
Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture	1,2/1,5	1,2/1,5	
Arrière minimale (m)	7.5	7.5	
Distance minimale entre les bâtiments (m)	-	-	
NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE			
Nombre de logements minimal/maximal	-	-	

LOTISSEMENT

TERRAIN			
Largeur minimale (m) centre/extrémité	15	12	
Profondeur minimale (m)	30	30	
Superficie minimale (m ²) centre/extrémité	450	360	

DIVERS

PIIA	• (2)	• (2)	
PPCMOI			
PAE			
Usages conditionnels			
Projet intégré			
Notes particulières		(1)	

NOTES

(1) Article 115 - Marges latérales et arrière, agrandissement habitations jumelées et contigües
(2) Uniquement pour la modification : classes d'usages permises ou structure du bâtiment

Amendements

No Règlement	Article(s)	Année
R. 2021-1431-05A	3ab	2021



CHAMBLY

ZONE : R-034

PIIA : AIRE DE PAYSAGE P4 - A PÉRIURBAINE FAIBLE DENSITÉ

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES

CLASSES D'USAGES PERMISES

R : RÉSIDENTIEL									
R-1 : Unifamiliale	•								
R-2 : Bifamiliale									
R-3 : Trifamiliale									
R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements									
R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus									
R-6 : Logement aux étages									
R-7 : Habitation pour personnes âgées									
C : COMMERCE									
C-1 : Local									
C-2 : Service									
C-3 : Régional									
C-4 : Restauration									
C-5 : Hébergement									
C-6 : Automobiles-service									
C-7 : Automobiles-réparation									
C-8 : Amusement									
C-9 : Récréotouristique									
C-10 : Divertissement									
C-11 : Faible nuisance									
C-12 : Forte nuisance									
I : INDUSTRIE									
I-1 : Haute technologie									
I-2 : Légère									
I-3 : Lourde									
I-4 : Extractive									
I-5 : Des déchets et des matières recyclables									
P : PUBLIC									
P-1 : Loisirs et culture									
P-2 : Service public									
P-3 : Infrastructure et équipement									
A : AGRICOLE									
A-1 : Culture									
A-2 : Élevage									
A-3 : Service et transformation									
CONS : CONSERVATION									
CONS-1 : Conservation									
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS									
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS									

NORMES

NORMES

STRUCTURE DU BÂTIMENT									
Isolée	•								
Jumelée									
Contiguë									
Quadruplé									
DIMENSIONS DU BÂTIMENT									
Hauteur en étage(s) minimale/maximale	1/2								
Largeur minimale (m)	9/7,3								
Superficie de bâtiment minimale (m ²)	97/87								
MARGES									
Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m	4,5/6								
Avant secondaire minimale (m)	4.5								
Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture	1,2/1,5								
Arrière minimale (m)	7.5								
Distance minimale entre les bâtiments (m)	-								
NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE									
Nombre de logements minimal/maximal	-								

LOTISSEMENT

TERRAIN									
Largeur minimale (m) centre/extrémité	15								
Profondeur minimale (m)	30								
Superficie minimale (m ²) centre/extrémité	450								

DIVERS

PIIA									
PPCMOI									
PAE									
Usages conditionnels									
Projet intégré									
Notes particulières									

NOTES

Amendements

	No Règlement	Article(s)	Année
	R. 2021-1431-05A	1	2021



CHAMBLY

ZONE : R-035

PIIA : AIRE DE PAYSAGE P4 - B PÉRIURBAINE MOYENNE DENSITÉ

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES

CLASSES D'USAGES PERMISES

R : RÉSIDENTIEL

- R-1 : Unifamiliale
- R-2 : Bifamiliale
- R-3 : Trifamiliale
- R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements
- R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus
- R-6 : Logement aux étages
- R-7 : Habitation pour personnes âgées

C : COMMERCE

- C-1 : Local
- C-2 : Service
- C-3 : Régional
- C-4 : Restauration
- C-5 : Hébergement
- C-6 : Automobiles-service
- C-7 : Automobiles-réparation
- C-8 : Amusement
- C-9 : Récréotouristique
- C-10 : Divertissement
- C-11 : Faible nuisance
- C-12 : Forte nuisance

I : INDUSTRIE

- I-1 : Haute technologie
- I-2 : Légère
- I-3 : Lourde
- I-4 : Extractive
- I-5 : Des déchets et des matières recyclables

P : PUBLIC

- P-1 : Loisirs et culture
- P-2 : Service public
- P-3 : Infrastructure et équipement

A : AGRICOLE

- A-1 : Culture
- A-2 : Élevage
- A-3 : Service et transformation

CONS : CONSERVATION

- CONS-1 : Conservation

USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS

USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS

NORMES

NORMES

STRUCTURE DU BÂTIMENT

- Isolée
- Jumelée
- Contiguë
- Quadruplé

DIMENSIONS DU BÂTIMENT

- Hauteur en étage(s) minimale/maximale **2/2,5**
- Largeur minimale (m) **9**
- Superficie de bâtiment minimale (m²) **-**

MARGES

- Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m **6**
- Avant secondaire minimale (m) **4.5**
- Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture **4**
- Arrière minimale (m) **10**
- Distance minimale entre les bâtiments (m) **-**

NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE

- Nombre de logements minimal/maximal **3**

LOTISSEMENT

TERRAIN

- Largeur minimale (m) centre/extrémité **18**
- Profondeur minimale (m) **30**
- Superficie minimale (m²) centre/extrémité **540**

DIVERS

- PIIA
- PPCMOI
- PAE
- Usages conditionnels
- Projet intégré **(1)**
- Notes particulières

NOTES

Amendements

(1) Annexe E.54

No Règlement	Article(s)	Année
R. 2021-1431-05A	1	2021



CHAMBLY

ZONE : R-036

PIIA : AIRE DE PAYSAGE P4 - A PÉRIURBAINE FAIBLE DENSITÉ

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES

CLASSES D'USAGES PERMISES

R : RÉSIDENTIEL

R-1 : Unifamiliale										
R-2 : Bifamiliale	•	•								
R-3 : Trifamiliale			•	•						
R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements										
R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus										
R-6 : Logement aux étages										
R-7 : Habitation pour personnes âgées										

C : COMMERCE

C-1 : Local										
C-2 : Service										
C-3 : Régional										
C-4 : Restauration										
C-5 : Hébergement										
C-6 : Automobiles-service										
C-7 : Automobiles-réparation										
C-8 : Amusement										
C-9 : Récréotouristique										
C-10 : Divertissement										
C-11 : Faible nuisance										
C-12 : Forte nuisance										

I : INDUSTRIE

I-1 : Haute technologie										
I-2 : Légère										
I-3 : Lourde										
I-4 : Extractive										
I-5 : Des déchets et des matières recyclables										

P : PUBLIC

P-1 : Loisirs et culture										
P-2 : Service public										
P-3 : Infrastructure et équipement										

A : AGRICOLE

A-1 : Culture										
A-2 : Élevage										
A-3 : Service et transformation										

CONS : CONSERVATION

CONS-1 : Conservation										
-----------------------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS

USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS										
------------------------------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS

USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS										
------------------------------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

NORMES

NORMES

STRUCTURE DU BÂTIMENT										
Isolée	•		•							
Jumelée		•		•						
Contiguë										
Quadruplé										

DIMENSIONS DU BÂTIMENT

Hauteur en étage(s) minimale/maximale	2/2,5	2/2,5	2/2,5	2/2,5						
Largeur minimale (m)	8	8	9	9						
Superficie de bâtiment minimale (m ²)	-	-	-	-						

MARGES

Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m	7.5	7.5	7.5	7.5						
Avant secondaire minimale (m)	7.5	7.5	7.5	7.5						
Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture	4	4	4	4						
Arrière minimale (m)	10	10	10	10						
Distance minimale entre les bâtiments (m)	-	-	-	-						

NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE

Nombre de logements minimal/maximal	-	-	-	-						
-------------------------------------	---	---	---	---	--	--	--	--	--	--

LOTISSEMENT

Largeur minimale (m) centre/extrémité	20	18	20	18						
Profondeur minimale (m)	30	30	30	30						
Superficie minimale (m ²) centre/extrémité	600	540	600	540						

DIVERS

PIIA	• (1)	• (1)	• (1)	• (1)						
PPCMOI										
PAE										
Usages conditionnels										
Projet intégré										
Notes particulières										

NOTES

(1) Uniquement pour la modification : classes d'usages permises ou structure du bâtiment

Amendements

No Règlement	Article(s)	Année
R. 2021-1431-05A	2ab	2021



CHAMBLY

ZONE : R-037

PIIA : AIRE DE PAYSAGE P4 - A PÉRIURBAINE FAIBLE DENSITÉ

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES

CLASSES D'USAGES PERMISES

R : RÉSIDENTIEL									
R-1 : Unifamiliale	•								
R-2 : Bifamiliale									
R-3 : Trifamiliale									
R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements									
R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus									
R-6 : Logement aux étages									
R-7 : Habitation pour personnes âgées									
C : COMMERCE									
C-1 : Local									
C-2 : Service									
C-3 : Régional									
C-4 : Restauration									
C-5 : Hébergement									
C-6 : Automobiles-service									
C-7 : Automobiles-réparation									
C-8 : Amusement									
C-9 : Récréotouristique									
C-10 : Divertissement									
C-11 : Faible nuisance									
C-12 : Forte nuisance									
I : INDUSTRIE									
I-1 : Haute technologie									
I-2 : Légère									
I-3 : Lourde									
I-4 : Extractive									
I-5 : Des déchets et des matières recyclables									
P : PUBLIC									
P-1 : Loisirs et culture									
P-2 : Service public									
P-3 : Infrastructure et équipement									
A : AGRICOLE									
A-1 : Culture									
A-2 : Élevage									
A-3 : Service et transformation									
CONS : CONSERVATION									
CONS-1 : Conservation									
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS									
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS									

NORMES

NORMES

STRUCTURE DU BÂTIMENT									
Isolée	•								
Jumelée									
Contiguë									
Quadruplé									
DIMENSIONS DU BÂTIMENT									
Hauteur en étage(s) minimale/maximale	1/2								
Largeur minimale (m)	9/7,3								
Superficie de bâtiment minimale (m ²)	87/97								
MARGES									
Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m	4,5/6								
Avant secondaire minimale (m)	4.5								
Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture	1,2/1,5								
Arrière minimale (m)	7.5								
Distance minimale entre les bâtiments (m)	-								
NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE									
Nombre de logements minimal/maximal	-								

LOTISSEMENT

TERRAIN									
Largeur minimale (m) centre/extrémité	15								
Profondeur minimale (m)	30								
Superficie minimale (m ²) centre/extrémité	450								

DIVERS

PIIA									
PPCMOI									
PAE									
Usages conditionnels									
Projet intégré									
Notes particulières									

NOTES

Amendements

	Amendements		
	No Règlement	Article(s)	Année
	R. 2021-1431-05A	1	2021



CHAMBLY

ZONE : R-038

PIIA : AIRE DE PAYSAGE P4 - A PÉRIURBAINE FAIBLE DENSITÉ

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES

CLASSES D'USAGES PERMISES

R : RÉSIDENTIEL									
R-1 : Unifamiliale	●								
R-2 : Bifamiliale									
R-3 : Trifamiliale									
R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements									
R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus									
R-6 : Logement aux étages									
R-7 : Habitation pour personnes âgées									
C : COMMERCE									
C-1 : Local									
C-2 : Service									
C-3 : Régional									
C-4 : Restauration									
C-5 : Hébergement									
C-6 : Automobiles-service									
C-7 : Automobiles-réparation									
C-8 : Amusement									
C-9 : Récréotouristique									
C-10 : Divertissement									
C-11 : Faible nuisance									
C-12 : Forte nuisance									
I : INDUSTRIE									
I-1 : Haute technologie									
I-2 : Légère									
I-3 : Lourde									
I-4 : Extractive									
I-5 : Des déchets et des matières recyclables									
P : PUBLIC									
P-1 : Loisirs et culture									
P-2 : Service public									
P-3 : Infrastructure et équipement									
A : AGRICOLE									
A-1 : Culture									
A-2 : Élevage									
A-3 : Service et transformation									
CONS : CONSERVATION									
CONS-1 : Conservation									
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS									
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS									

NORMES

NORMES

STRUCTURE DU BÂTIMENT									
Isolée									
Jumelée									
Contiguë	●								
Quadruplé									
DIMENSIONS DU BÂTIMENT									
Hauteur en étage(s) minimale/maximale	2/2,5								
Largeur minimale (m)	6								
Superficie de bâtiment minimale (m ²)	-								
MARGES									
Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m	-								
Avant secondaire minimale (m)	-								
Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture	-								
Arrière minimale (m)	7.5								
Distance minimale entre les bâtiments (m)	-								
NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE									
Nombre de logements minimal/maximal	13								

LOTISSEMENT

TERRAIN									
Largeur minimale (m) centre/extrémité	-								
Profondeur minimale (m)	-								
Superficie minimale (m ²) centre/extrémité	-								

DIVERS

PIIA									
PPCMOI									
PAE									
Usages conditionnels									
Projet intégré	(1)								
Notes particulières	(2)(3)								

NOTES

Amendements

<p>(1) Annexe E.46</p> <p>(2) Article 164 par.7 - Dispositions particulières applicables à la zone R-038</p> <p>(3) Article 115 - Marges latérales et arrière, agrandissement habitations jumelées et contigües</p>	No Règlement	Article(s)	Année
	R. 2021-1431-05A	1	2021



CHAMBLY

ZONE : R-039

PIIA : AIRE DE PAYSAGE P4 - B PÉRIURBAINE MOYENNE DENSITÉ

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES

CLASSES D'USAGES PERMISES

R : RÉSIDENTIEL

R-1 : Unifamiliale										
R-2 : Bifamiliale	•	•								
R-3 : Trifamiliale			•	•						
R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements										
R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus										
R-6 : Logement aux étages										
R-7 : Habitation pour personnes âgées										

C : COMMERCE

C-1 : Local										
C-2 : Service										
C-3 : Régional										
C-4 : Restauration										
C-5 : Hébergement										
C-6 : Automobiles-service										
C-7 : Automobiles-réparation										
C-8 : Amusement										
C-9 : Récréotouristique										
C-10 : Divertissement										
C-11 : Faible nuisance										
C-12 : Forte nuisance										

I : INDUSTRIE

I-1 : Haute technologie										
I-2 : Légère										
I-3 : Lourde										
I-4 : Extractive										
I-5 : Des déchets et des matières recyclables										

P : PUBLIC

P-1 : Loisirs et culture										
P-2 : Service public										
P-3 : Infrastructure et équipement										

A : AGRICOLE

A-1 : Culture										
A-2 : Élevage										
A-3 : Service et transformation										

CONS : CONSERVATION

CONS-1 : Conservation										
-----------------------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS

USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS										
------------------------------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS

USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS										
------------------------------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

NORMES

NORMES

STRUCTURE DU BÂTIMENT

Isolée	•		•							
Jumelée		•		•						
Contiguë										
Quadruplé										

DIMENSIONS DU BÂTIMENT

Hauteur en étage(s) minimale/maximale	2/2,5	2/2,5	2/2,5	2/2,5						
Largeur minimale (m)	8	8	9	9						
Superficie de bâtiment minimale (m ²)	-	-	-	-						

MARGES

Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m	7,5	7,5	7,5	7,5						
Avant secondaire minimale (m)	7,5	7,5	7,5	7,5						
Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture	4	4	4	4						
Arrière minimale (m)	10	10	10	10						
Distance minimale entre les bâtiments (m)	-	-	-	-						

NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE

Nombre de logements minimal/maximal	-	-	-	-						
-------------------------------------	---	---	---	---	--	--	--	--	--	--

LOTISSEMENT

TERRAIN

Largeur minimale (m) centre/extrémité	20	18	20	18						
Profondeur minimale (m)	30	30	30	30						
Superficie minimale (m ²) centre/extrémité	600	540	600	540						

DIVERS

PIIA	• (1)	• (1)	• (1)	• (1)						
PPCMOI										
PAE										
Usages conditionnels										
Projet intégré										
Notes particulières										

NOTES

(1) Uniquement pour la modification : classes d'usages permises ou structure du bâtiment

Amendements

No Règlement	Article(s)	Année
R. 2021-1431-05A	2ab	2021



CHAMBLY

ZONE : R-040

PIIA : AIRE DE PAYSAGE P4 - A PÉRIURBAINE FAIBLE DENSITÉ

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES

CLASSES D'USAGES PERMISES

R : RÉSIDENTIEL									
R-1 : Unifamiliale	•								
R-2 : Bifamiliale									
R-3 : Trifamiliale									
R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements									
R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus									
R-6 : Logement aux étages									
R-7 : Habitation pour personnes âgées									
C : COMMERCE									
C-1 : Local									
C-2 : Service									
C-3 : Régional									
C-4 : Restauration									
C-5 : Hébergement									
C-6 : Automobiles-service									
C-7 : Automobiles-réparation									
C-8 : Amusement									
C-9 : Récréotouristique									
C-10 : Divertissement									
C-11 : Faible nuisance									
C-12 : Forte nuisance									
I : INDUSTRIE									
I-1 : Haute technologie									
I-2 : Légère									
I-3 : Lourde									
I-4 : Extractive									
I-5 : Des déchets et des matières recyclables									
P : PUBLIC									
P-1 : Loisirs et culture									
P-2 : Service public									
P-3 : Infrastructure et équipement									
A : AGRICOLE									
A-1 : Culture									
A-2 : Élevage									
A-3 : Service et transformation									
CONS : CONSERVATION									
CONS-1 : Conservation									
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS									
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS									

NORMES

NORMES

STRUCTURE DU BÂTIMENT									
Isolée	•								
Jumelée									
Contiguë									
Quadruplé									
DIMENSIONS DU BÂTIMENT									
Hauteur en étage(s) minimale/maximale	1/2								
Largeur minimale (m)	9/7,3								
Superficie de bâtiment minimale (m ²)	97/87								
MARGES									
Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m	4,5/6								
Avant secondaire minimale (m)	4.5								
Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture	1,2/1,5								
Arrière minimale (m)	7.5								
Distance minimale entre les bâtiments (m)	-								
NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE									
Nombre de logements minimal/maximal	-								

LOTISSEMENT

TERRAIN									
Largeur minimale (m) centre/extrémité	15								
Profondeur minimale (m)	30								
Superficie minimale (m ²) centre/extrémité	450								

DIVERS

PIIA									
PPCMOI									
PAE									
Usages conditionnels									
Projet intégré									
Notes particulières									

NOTES

Amendements

	No Règlement	Article(s)	Année
	R. 2021-1431-05A	1	2021



CHAMBLY

ZONE : R-041

PIIA : AIRE DE PAYSAGE P4 - A PÉRIURBAINE FAIBLE DENSITÉ

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES

CLASSES D'USAGES PERMISES

R : RÉSIDENTIEL									
R-1 : Unifamiliale	●								
R-2 : Bifamiliale									
R-3 : Trifamiliale									
R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements									
R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus									
R-6 : Logement aux étages									
R-7 : Habitation pour personnes âgées									
C : COMMERCE									
C-1 : Local									
C-2 : Service									
C-3 : Régional									
C-4 : Restauration									
C-5 : Hébergement									
C-6 : Automobiles-service									
C-7 : Automobiles-réparation									
C-8 : Amusement									
C-9 : Récréotouristique									
C-10 : Divertissement									
C-11 : Faible nuisance									
C-12 : Forte nuisance									
I : INDUSTRIE									
I-1 : Haute technologie									
I-2 : Légère									
I-3 : Lourde									
I-4 : Extractive									
I-5 : Des déchets et des matières recyclables									
P : PUBLIC									
P-1 : Loisirs et culture									
P-2 : Service public									
P-3 : Infrastructure et équipement									
A : AGRICOLE									
A-1 : Culture									
A-2 : Élevage									
A-3 : Service et transformation									
CONS : CONSERVATION									
CONS-1 : Conservation									
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS									
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS									

NORMES

NORMES

STRUCTURE DU BÂTIMENT									
Isolée	●								
Jumelée									
Contiguë									
Quadruplé									
DIMENSIONS DU BÂTIMENT									
Hauteur en étage(s) minimale/maximale	1/1,5								
Largeur minimale (m)	9								
Superficie de bâtiment minimale (m ²)	87								
MARGES									
Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m	4.5								
Avant secondaire minimale (m)	4.5								
Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture	1,2/1,5								
Arrière minimale (m)	7.5								
Distance minimale entre les bâtiments (m)	-								
NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE									
Nombre de logements minimal/maximal	-								

LOTISSEMENT

TERRAIN									
Largeur minimale (m) centre/extrémité	15								
Profondeur minimale (m)	30								
Superficie minimale (m ²) centre/extrémité	450								

DIVERS

PIIA									
PPCMOI									
PAE									
Usages conditionnels									
Projet intégré									
Notes particulières									

NOTES

Amendements

	No Règlement	Article(s)	Année
	R. 2021-1431-05A	1	2021



CHAMBLY

ZONE : R-042

PIIA : AIRE DE PAYSAGE P4 - B PÉRIURBAINE MOYENNE DENSITÉ

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES									
CLASSES D'USAGES PERMISES	R : RÉSIDENTIEL								
	R-1 : Unifamiliale	•	•	•					
	R-2 : Bifamiliale								
	R-3 : Trifamiliale								
	R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements								
	R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus								
	R-6 : Logement aux étages								
	R-7 : Habitation pour personnes âgées								
	C : COMMERCE								
	C-1 : Local								
	C-2 : Service								
	C-3 : Régional								
	C-4 : Restauration								
	C-5 : Hébergement								
	C-6 : Automobiles-service								
	C-7 : Automobiles-réparation								
	C-8 : Amusement								
	C-9 : Récréotouristique								
	C-10 : Divertissement								
	C-11 : Faible nuisance								
	C-12 : Forte nuisance								
	I : INDUSTRIE								
	I-1 : Haute technologie								
	I-2 : Légère								
	I-3 : Lourde								
	I-4 : Extractive								
	I-5 : Des déchets et des matières recyclables								
	P : PUBLIC								
	P-1 : Loisirs et culture								
	P-2 : Service public								
P-3 : Infrastructure et équipement									
A : AGRICOLE									
A-1 : Culture									
A-2 : Élevage									
A-3 : Service et transformation									
CONS : CONSERVATION									
CONS-1 : Conservation									
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS									
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS									
NORMES									
NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT								
	Isolée	•							
	Jumelée		•						
	Contiguë			•					
	Quadruplé								
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT								
	Hauteur en étage(s) minimale/maximale	1/2	1/2	1/2					
	Largeur minimale (m)	9/7,3	-	-					
	Superficie de bâtiment minimale (m ²)	-	-	-					
	MARGES								
	Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m	6	6	6					
	Avant secondaire minimale (m)	4.5	4.5	4.5					
	Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture	1,2/1,5	1,2/1,5	1,2/1,5					
	Arrière minimale (m)	7.5	7.5	7.5					
	Distance minimale entre les bâtiments (m)	-	-	-					
NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE									
Nombre de logements minimal/maximal	40/60								
LOTISSEMENT									
TERRAIN									
Largeur minimale (m) centre/extrémité	-	-	-						
Profondeur minimale (m)	-	-	-						
Superficie minimale (m ²) centre/extrémité	-	-	-						
DIVERS									
PIIA									
PPCMOI									
PAE									
Usages conditionnels									
Projet intégré	•	•	•						
Notes particulières									
NOTES					Amendements				
					No Règlement		Article(s)	Année	
					R. 2021-1431-05A		1	2021	



CHAMBLY

ZONE : R-043

PIIA : AIRE DE PAYSAGE P4 - A PÉRIURBAINE FAIBLE DENSITÉ

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES

CLASSES D'USAGES PERMISES

R : RÉSIDENTIEL										
R-1 : Unifamiliale	●									
R-2 : Bifamiliale										
R-3 : Trifamiliale										
R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements										
R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus										
R-6 : Logement aux étages										
R-7 : Habitation pour personnes âgées										
C : COMMERCE										
C-1 : Local										
C-2 : Service										
C-3 : Régional										
C-4 : Restauration										
C-5 : Hébergement										
C-6 : Automobiles-service										
C-7 : Automobiles-réparation										
C-8 : Amusement										
C-9 : Récréotouristique										
C-10 : Divertissement										
C-11 : Faible nuisance										
C-12 : Forte nuisance										
I : INDUSTRIE										
I-1 : Haute technologie										
I-2 : Légère										
I-3 : Lourde										
I-4 : Extractive										
I-5 : Des déchets et des matières recyclables										
P : PUBLIC										
P-1 : Loisirs et culture										
P-2 : Service public										
P-3 : Infrastructure et équipement										
A : AGRICOLE										
A-1 : Culture										
A-2 : Élevage										
A-3 : Service et transformation										
CONS : CONSERVATION										
CONS-1 : Conservation										
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS										
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS										

NORMES

NORMES

STRUCTURE DU BÂTIMENT										
Isolée	●									
Jumelée										
Contiguë										
Quadruplé										
DIMENSIONS DU BÂTIMENT										
Hauteur en étage(s) minimale/maximale	1/1,5									
Largeur minimale (m)	9									
Superficie de bâtiment minimale (m ²)	97									
MARGES										
Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m	4,5/6									
Avant secondaire minimale (m)	4.5									
Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture	1,2/1,5									
Arrière minimale (m)	7.5									
Distance minimale entre les bâtiments (m)	-									
NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE										
Nombre de logements minimal/maximal	-									

LOTISSEMENT

TERRAIN										
Largeur minimale (m) centre/extrémité	15									
Profondeur minimale (m)	30									
Superficie minimale (m ²) centre/extrémité	450									

DIVERS

PIIA										
PPCMOI										
PAE										
Usages conditionnels										
Projet intégré										
Notes particulières										

NOTES

Amendements

	No Règlement	Article(s)	Année
	R. 2021-1431-05A	1	2021



CHAMBLY

ZONE : R-044

PIIA : AIRE DE PAYSAGE P4 - C PÉRIURBAINE FORTE DENSITÉ

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES

CLASSES D'USAGES PERMISES

R : RÉSIDENTIEL

R-1 : Unifamiliale										
R-2 : Bifamiliale										
R-3 : Trifamiliale										
R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements										
R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus	•	•								
R-6 : Logement aux étages										
R-7 : Habitation pour personnes âgées										

C : COMMERCE

C-1 : Local										
C-2 : Service										
C-3 : Régional										
C-4 : Restauration										
C-5 : Hébergement										
C-6 : Automobiles-service										
C-7 : Automobiles-réparation										
C-8 : Amusement										
C-9 : Récréotouristique										
C-10 : Divertissement										
C-11 : Faible nuisance										
C-12 : Forte nuisance										

I : INDUSTRIE

I-1 : Haute technologie										
I-2 : Légère										
I-3 : Lourde										
I-4 : Extractive										
I-5 : Des déchets et des matières recyclables										

P : PUBLIC

P-1 : Loisirs et culture										
P-2 : Service public										
P-3 : Infrastructure et équipement										

A : AGRICOLE

A-1 : Culture										
A-2 : Élevage										
A-3 : Service et transformation										

CONS : CONSERVATION

CONS-1 : Conservation										
-----------------------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

NORMES

NORMES

STRUCTURE DU BÂTIMENT

Isolée										
Jumelée	•									
Contiguë		•								
Quadruplé										

DIMENSIONS DU BÂTIMENT

Hauteur en étage(s) minimale/maximale	3/3,5	3/3,5								
Largeur minimale (m)	-	-								
Superficie de bâtiment minimale (m ²)	-	-								

MARGES

Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m	6	6								
Avant secondaire minimale (m)	6	6								
Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture	5	5								
Arrière minimale (m)	10	10								
Distance minimale entre les bâtiments (m)	-	-								

NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE

Nombre de logements minimal/maximal	24/40									
-------------------------------------	-------	--	--	--	--	--	--	--	--	--

LOTISSEMENT

TERRAIN

Largeur minimale (m) centre/extrémité	30	30								
Profondeur minimale (m)	30	30								
Superficie minimale (m ²) centre/extrémité	900	900								

DIVERS

PIIA	• (1)	• (1)								
PPCMOI										
PAE										
Usages conditionnels										
Projet intégré										
Notes particulières										

NOTES

(1) Uniquement pour la modification : classes d'usages permises ou structure du bâtiment

Amendements

No Règlement	Article(s)	Année
R. 2021-1431-05A	2ab	2021



CHAMBLY

ZONE : R-045

PIIA : AIRE DE PAYSAGE P4 - A PÉRIURBAINE FAIBLE DENSITÉ

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES

CLASSES D'USAGES PERMISES

R : RÉSIDENTIEL									
R-1 : Unifamiliale	●								
R-2 : Bifamiliale									
R-3 : Trifamiliale									
R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements									
R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus									
R-6 : Logement aux étages									
R-7 : Habitation pour personnes âgées									
C : COMMERCE									
C-1 : Local									
C-2 : Service									
C-3 : Régional									
C-4 : Restauration									
C-5 : Hébergement									
C-6 : Automobiles-service									
C-7 : Automobiles-réparation									
C-8 : Amusement									
C-9 : Récréotouristique									
C-10 : Divertissement									
C-11 : Faible nuisance									
C-12 : Forte nuisance									
I : INDUSTRIE									
I-1 : Haute technologie									
I-2 : Légère									
I-3 : Lourde									
I-4 : Extractive									
I-5 : Des déchets et des matières recyclables									
P : PUBLIC									
P-1 : Loisirs et culture									
P-2 : Service public									
P-3 : Infrastructure et équipement									
A : AGRICOLE									
A-1 : Culture									
A-2 : Élevage									
A-3 : Service et transformation									
CONS : CONSERVATION									
CONS-1 : Conservation									
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS									
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS									

NORMES

NORMES

STRUCTURE DU BÂTIMENT									
Isolée	●								
Jumelée									
Contiguë									
Quadruplé									
DIMENSIONS DU BÂTIMENT									
Hauteur en étage(s) minimale/maximale	1/2								
Largeur minimale (m)	9/7,3								
Superficie de bâtiment minimale (m ²)	97/87								
MARGES									
Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m	4,5/6								
Avant secondaire minimale (m)	4.5								
Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture	1,2/1,5								
Arrière minimale (m)	7.5								
Distance minimale entre les bâtiments (m)	-								
NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE									
Nombre de logements minimal/maximal	-								

LOTISSEMENT

TERRAIN									
Largeur minimale (m) centre/extrémité	15								
Profondeur minimale (m)	30								
Superficie minimale (m ²) centre/extrémité	450								

DIVERS

PIIA									
PPCMOI									
PAE									
Usages conditionnels									
Projet intégré									
Notes particulières									

NOTES

Amendements

	No Règlement	Article(s)	Année
	R. 2021-1431-05A	1	2021



CHAMBLY

ZONE : R-046

PIIA : AIRE DE PAYSAGE P4 - A PÉRIURBAINE FAIBLE DENSITÉ

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES

CLASSES D'USAGES PERMISES

R : RÉSIDENTIEL									
R-1 : Unifamiliale	•								
R-2 : Bifamiliale									
R-3 : Trifamiliale									
R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements									
R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus									
R-6 : Logement aux étages									
R-7 : Habitation pour personnes âgées									
C : COMMERCE									
C-1 : Local									
C-2 : Service									
C-3 : Régional									
C-4 : Restauration									
C-5 : Hébergement									
C-6 : Automobiles-service									
C-7 : Automobiles-réparation									
C-8 : Amusement									
C-9 : Récréotouristique									
C-10 : Divertissement									
C-11 : Faible nuisance									
C-12 : Forte nuisance									
I : INDUSTRIE									
I-1 : Haute technologie									
I-2 : Légère									
I-3 : Lourde									
I-4 : Extractive									
I-5 : Des déchets et des matières recyclables									
P : PUBLIC									
P-1 : Loisirs et culture									
P-2 : Service public									
P-3 : Infrastructure et équipement									
A : AGRICOLE									
A-1 : Culture									
A-2 : Élevage									
A-3 : Service et transformation									
CONS : CONSERVATION									
CONS-1 : Conservation									
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS									
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS									

NORMES

NORMES

STRUCTURE DU BÂTIMENT									
Isolée	•								
Jumelée									
Contiguë									
Quadruplé									
DIMENSIONS DU BÂTIMENT									
Hauteur en étage(s) minimale/maximale	1/2								
Largeur minimale (m)	9/7,3								
Superficie de bâtiment minimale (m ²)	97/87								
MARGES									
Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m	4,5/6								
Avant secondaire minimale (m)	4.5								
Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture	1,2/1,5								
Arrière minimale (m)	7.5								
Distance minimale entre les bâtiments (m)	-								
NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE									
Nombre de logements minimal/maximal	-								

LOTISSEMENT

TERRAIN									
Largeur minimale (m) centre/extrémité	15								
Profondeur minimale (m)	30								
Superficie minimale (m ²) centre/extrémité	450								

DIVERS

PIIA									
PPCMOI									
PAE									
Usages conditionnels									
Projet intégré									
Notes particulières									

NOTES

Amendements

	No Règlement	Article(s)	Année
	R. 2021-1431-05A	1	2021



CHAMBLY

ZONE : R-047

PIIA : AIRE DE PAYSAGE P4 - C PÉRIURBAINE FORTE DENSITÉ

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES

CLASSES D'USAGES PERMISES

R : RÉSIDENTIEL					
R-1 : Unifamiliale	•	•			
R-2 : Bifamiliale					
R-3 : Trifamiliale					
R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements			•		
R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus					
R-6 : Logement aux étages					
R-7 : Habitation pour personnes âgées					
C : COMMERCE					
C-1 : Local					
C-2 : Service					
C-3 : Régional					
C-4 : Restauration					
C-5 : Hébergement					
C-6 : Automobiles-service					
C-7 : Automobiles-réparation					
C-8 : Amusement					
C-9 : Récréotouristique					
C-10 : Divertissement					
C-11 : Faible nuisance					
C-12 : Forte nuisance					
I : INDUSTRIE					
I-1 : Haute technologie					
I-2 : Légère					
I-3 : Lourde					
I-4 : Extractive					
I-5 : Des déchets et des matières recyclables					
P : PUBLIC					
P-1 : Loisirs et culture					
P-2 : Service public			•		
P-3 : Infrastructure et équipement					
A : AGRICOLE					
A-1 : Culture					
A-2 : Élevage					
A-3 : Service et transformation					
CONS : CONSERVATION					
CONS-1 : Conservation					
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS				(1)	
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS					

NORMES

NORMES

STRUCTURE DU BÂTIMENT					
Isolée	•		•	•	
Jumelée		•			
Contiguë					
Quadruplé					
DIMENSIONS DU BÂTIMENT					
Hauteur en étage(s) minimale/maximale	1/2	2/2	2/3,5	2/3,5	
Largeur minimale (m)	9/7,3	6	-	-	
Superficie de bâtiment minimale (m ²)	97/87	87	-	-	
MARGES					
Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m	4,5/6	4,5/6	7,5	7,5	
Avant secondaire minimale (m)	4,5	4,5	7,5	7,5	
Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture	1,2/1,5	1,2/1,5	5	5	
Arrière minimale (m)	7,5	7,5	10	10	
Distance minimale entre les bâtiments (m)	-	-	-	-	
NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE					
Nombre de logements minimal/maximal	-	-	-	-	

LOTISSEMENT

TERRAIN					
Largeur minimale (m) centre/extrémité	15	11	30	30	
Profondeur minimale (m)	30	30	30	30	
Superficie minimale (m ²) centre/extrémité	450	330	900	900	

DIVERS

PIIA	• (3)	• (3)	• (3)	• (3)	
PPCMOI					
PAE					
Usages conditionnels					
Projet intégré					
Notes particulières		(2)			

NOTES

- (1) 653 - Service social
- (2) Article 115 - Marges latérales et arrière, agrandissement habitations jumelées et contiguës
- (3) Uniquement pour la modification : classes d'usages permises ou structure du bâtiment

Amendements

No Règlement	Article(s)	Année
R. 2021-1431-05A	4ab	2021



CHAMBLY

ZONE : R-048

PIIA : AIRE DE PAYSAGE P4 - B PÉRIURBAINE MOYENNE DENSITÉ

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES

CLASSES D'USAGES PERMISES

R : RÉSIDENTIEL

R-1 : Unifamiliale	•									
R-2 : Bifamiliale		•	•							
R-3 : Trifamiliale				•	•					
R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements						•				
R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus							•			
R-6 : Logement aux étages										
R-7 : Habitation pour personnes âgées										

C : COMMERCE

C-1 : Local										
C-2 : Service										
C-3 : Régional										
C-4 : Restauration										
C-5 : Hébergement										
C-6 : Automobiles-service										
C-7 : Automobiles-réparation										
C-8 : Amusement										
C-9 : Récréotouristique										
C-10 : Divertissement										
C-11 : Faible nuisance										
C-12 : Forte nuisance										

I : INDUSTRIE

I-1 : Haute technologie										
I-2 : Légère										
I-3 : Lourde										
I-4 : Extractive										
I-5 : Des déchets et des matières recyclables										

P : PUBLIC

P-1 : Loisirs et culture										
P-2 : Service public										
P-3 : Infrastructure et équipement										

A : AGRICOLE

A-1 : Culture										
A-2 : Élevage										
A-3 : Service et transformation										

CONS : CONSERVATION

CONS-1 : Conservation										
-----------------------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

NORMES

NORMES

STRUCTURE DU BÂTIMENT										
Isolée	•	•	•	•	•	•	•			
Jumelée			•		•					
Contiguë										
Quadruplé										

DIMENSIONS DU BÂTIMENT

Hauteur en étage(s) minimale/maximale	1/2	2/2,5	2/2,5	2/3,5	2/3,5	2/3,5	2/3,5			
Largeur minimale (m)	9/7,3	8	8	9	9	-	-			
Superficie de bâtiment minimale (m ²)	97/87	-	-	-	-	-	-			

MARGES

Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m	6	6	6	6	6	7,5	7,5			
Avant secondaire minimale (m)	4,5	6	6	6	6	7,5	7,5			
Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture	1,2/1,5	2	4	4	4	5	5			
Arrière minimale (m)	7,5	10	10	10	10	10	10			
Distance minimale entre les bâtiments (m)	-	-	-	-	-	-	-			

NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE

Nombre de logements minimal/maximal	-	-	-	-	-	-	-			
-------------------------------------	---	---	---	---	---	---	---	--	--	--

LOTISSEMENT

TERRAIN										
Largeur minimale (m) centre/extrémité	15	20	18	20	18	30	30			
Profondeur minimale (m)	30	30	30	30	30	30	30			
Superficie minimale (m ²) centre/extrémité	450	600	540	600	540	900	900			

DIVERS

PIIA	• (1)	• (1)	• (1)	• (1)	• (1)	• (1)	• (1)			
PPCMOI										
PAE										
Usages conditionnels										
Projet intégré										
Notes particulières										

NOTES

(1) Uniquement pour la modification: classes d'usages permises ou structure du bâtiment

Amendements

No Règlement	Article(s)	Année
R. 2021-1431-05A	6ab	2021



CHAMBLY

ZONE : R-049

PIIA : AIRE DE PAYSAGE P4 - A PÉRIURBAINE FAIBLE DENSITÉ

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES

CLASSES D'USAGES PERMISES

R : RÉSIDENTIEL

R-1 : Unifamiliale	•										
R-2 : Bifamiliale											
R-3 : Trifamiliale											
R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements											
R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus											
R-6 : Logement aux étages											
R-7 : Habitation pour personnes âgées											

C : COMMERCE

C-1 : Local											
C-2 : Service											
C-3 : Régional											
C-4 : Restauration											
C-5 : Hébergement											
C-6 : Automobiles-service											
C-7 : Automobiles-réparation											
C-8 : Amusement											
C-9 : Récréotouristique											
C-10 : Divertissement											
C-11 : Faible nuisance											
C-12 : Forte nuisance											

I : INDUSTRIE

I-1 : Haute technologie											
I-2 : Légère											
I-3 : Lourde											
I-4 : Extractive											
I-5 : Des déchets et des matières recyclables											

P : PUBLIC

P-1 : Loisirs et culture											
P-2 : Service public											
P-3 : Infrastructure et équipement											

A : AGRICOLE

A-1 : Culture											
A-2 : Élevage											
A-3 : Service et transformation											

CONS : CONSERVATION

CONS-1 : Conservation											
-----------------------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS

USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS											
------------------------------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS

USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS											
------------------------------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

NORMES

NORMES

STRUCTURE DU BÂTIMENT

Isolée	•										
Jumelée											
Contiguë											
Quadruplé											

DIMENSIONS DU BÂTIMENT

Hauteur en étage(s) minimale/maximale	1/2										
Largeur minimale (m)	9/7,3										
Superficie de bâtiment minimale (m ²)	97/87										

MARGES

Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m	4,5/6										
Avant secondaire minimale (m)	4.5										
Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture	1,2/1,5										
Arrière minimale (m)	7.5										
Distance minimale entre les bâtiments (m)	-										

NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE

Nombre de logements minimal/maximal	-										
-------------------------------------	---	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

LOTISSEMENT

TERRAIN

Largeur minimale (m) centre/extrémité	15										
Profondeur minimale (m)	30										
Superficie minimale (m ²) centre/extrémité	450										

DIVERS

PIIA											
PPCMOI											
PAE											
Usages conditionnels											
Projet intégré											
Notes particulières											

NOTES

Amendements

No Règlement	Article(s)	Année
R. 2021-1431-05A	1	2021



CHAMBLAY

ZONE : R-050

PIIA : AIRE DE PAYSAGE P4 - A PÉRIURBAINE FAIBLE DENSITÉ

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES

CLASSES D'USAGES PERMISES

R : RÉSIDENTIEL

R-1 : Unifamiliale																				
R-2 : Bifamiliale																				
R-3 : Trifamiliale																				
R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements			●																	
R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus																				
R-6 : Logement aux étages																				
R-7 : Habitation pour personnes âgées																				

C : COMMERCE

C-1 : Local																				
C-2 : Service																				
C-3 : Régional																				
C-4 : Restauration																				
C-5 : Hébergement																				
C-6 : Automobiles-service																				
C-7 : Automobiles-réparation																				
C-8 : Amusement																				
C-9 : Récrotouristique																				
C-10 : Divertissement																				
C-11 : Faible nuisance																				
C-12 : Forte nuisance																				

I : INDUSTRIE

I-1 : Haute technologie																				
I-2 : Légère																				
I-3 : Lourde																				
I-4 : Extractive																				
I-5 : Des déchets et des matières recyclables																				

P : PUBLIC

P-1 : Loisirs et culture																				
P-2 : Service public																				
P-3 : Infrastructure et équipement																				

A : AGRICOLE

A-1 : Culture																				
A-2 : Élevage																				
A-3 : Service et transformation																				

CONS : CONSERVATION

CONS-1 : Conservation																				
-----------------------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS**USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS**

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

NORMES

NORMES

STRUCTURE DU BÂTIMENT

Isolée		●																		
Jumelée																				
Contiguë																				
Quadruplé																				

DIMENSIONS DU BÂTIMENT

Hauteur en étage(s) minimale/maximale			3/3,5																	
Largeur minimale (m)			-																	
Superficie de bâtiment minimale (m ²)			-																	

MARGES

Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m			7,5																	
Avant secondaire minimale (m)			7,5																	
Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture			-																	
Arrière minimale (m)			-																	
Distance minimale entre les bâtiments (m)			-																	

NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE

Nombre de logements minimal/maximal			12/18																	
-------------------------------------	--	--	--------------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

LOTISSEMENT

TERRAIN

Largeur minimale (m) centre/extrémité		●																		
Profondeur minimale (m)																				
Superficie minimale (m ²) centre/extrémité																				

DIVERS

PIIA																				
PPCMOI																				
PAE																				
Usages conditionnels																				
Projet intégré			(1)																	
Notes particulières																				

NOTES

(1) Annexe E.1

Amendements

No Règlement	Article(s)	Année
R. 2021-1431-05A	1	2021



CHAMBLY

ZONE : R-051

PIIA : AIRES DE PAYSAGE P4 - A ET B PÉRIURBAINE FAIBLE ET MOYENNE DENSITÉ

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES

CLASSES D'USAGES PERMISES

R : RÉSIDENTIEL

R-1 : Unifamiliale	•	•								
R-2 : Bifamiliale										
R-3 : Trifamiliale										
R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements										
R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus										
R-6 : Logement aux étages										
R-7 : Habitation pour personnes âgées										

C : COMMERCE

C-1 : Local										
C-2 : Service										
C-3 : Régional										
C-4 : Restauration										
C-5 : Hébergement										
C-6 : Automobiles-service										
C-7 : Automobiles-réparation										
C-8 : Amusement										
C-9 : Récréotouristique										
C-10 : Divertissement										
C-11 : Faible nuisance										
C-12 : Forte nuisance										

I : INDUSTRIE

I-1 : Haute technologie										
I-2 : Légère										
I-3 : Lourde										
I-4 : Extractive										
I-5 : Des déchets et des matières recyclables										

P : PUBLIC

P-1 : Loisirs et culture										
P-2 : Service public										
P-3 : Infrastructure et équipement										

A : AGRICOLE

A-1 : Culture										
A-2 : Élevage										
A-3 : Service et transformation										

CONS : CONSERVATION

CONS-1 : Conservation										
-----------------------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS

USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS										
------------------------------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS

USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS										
------------------------------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

NORMES

NORMES

STRUCTURE DU BÂTIMENT

Isolée	•									
Jumelée		•								
Contiguë										
Quadruplé										

DIMENSIONS DU BÂTIMENT

Hauteur en étage(s) minimale/maximale	1/1,5	1/2								
Largeur minimale (m)	9	6								
Superficie de bâtiment minimale (m ²)	97	87								

MARGES

Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m	4,5/6	4,5/6								
Avant secondaire minimale (m)	4.5	4.5								
Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture	1,2/1,5	1,2/1,5								
Arrière minimale (m)	7.5	7.5								
Distance minimale entre les bâtiments (m)	-	-								

NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE

Nombre de logements minimal/maximal	-	-								
-------------------------------------	---	---	--	--	--	--	--	--	--	--

LOTISSEMENT

TERRAIN

Largeur minimale (m) centre/extrémité	15	12								
Profondeur minimale (m)	30	30								
Superficie minimale (m ²) centre/extrémité	450	360								

DIVERS

PIIA	• (2)	• (2)								
PPCMOI										
PAE										
Usages conditionnels										
Projet intégré										
Notes particulières			(1)							

NOTES

- (1) Article 115 - Marges latérales et arrière, agrandissement habitations jumelées et contigües
- (2) Uniquement pour la modification : classes d'usages permises ou structure du bâtiment

Amendements

No Règlement	Article(s)	Année
R. 2021-1431-05A	3ab	2021



CHAMBLY

ZONE : R-052

PIIA : AIRES DE PAYSAGE P4 - A ET B PÉRIURBAINE FAIBLE ET MOYENNE DENSITÉ

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES

CLASSES D'USAGES PERMISES

R : RÉSIDENTIEL									
R-1 : Unifamiliale	•								
R-2 : Bifamiliale									
R-3 : Trifamiliale									
R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements									
R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus									
R-6 : Logement aux étages									
R-7 : Habitation pour personnes âgées									
C : COMMERCE									
C-1 : Local									
C-2 : Service									
C-3 : Régional									
C-4 : Restauration									
C-5 : Hébergement									
C-6 : Automobiles-service									
C-7 : Automobiles-réparation									
C-8 : Amusement									
C-9 : Récréotouristique									
C-10 : Divertissement									
C-11 : Faible nuisance									
C-12 : Forte nuisance									
I : INDUSTRIE									
I-1 : Haute technologie									
I-2 : Légère									
I-3 : Lourde									
I-4 : Extractive									
I-5 : Des déchets et des matières recyclables									
P : PUBLIC									
P-1 : Loisirs et culture									
P-2 : Service public									
P-3 : Infrastructure et équipement									
A : AGRICOLE									
A-1 : Culture									
A-2 : Élevage									
A-3 : Service et transformation									
CONS : CONSERVATION									
CONS-1 : Conservation									
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS									
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS									

NORMES

NORMES

STRUCTURE DU BÂTIMENT									
Isolée	•								
Jumelée									
Contiguë									
Quadruplé									
DIMENSIONS DU BÂTIMENT									
Hauteur en étage(s) minimale/maximale		1/2							
Largeur minimale (m)		9/7,3							
Superficie de bâtiment minimale (m ²)		97/87							
MARGES									
Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m		4,5/6							
Avant secondaire minimale (m)		4.5							
Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture		1,2/1,5							
Arrière minimale (m)		7.5							
Distance minimale entre les bâtiments (m)		-							
NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE									
Nombre de logements minimal/maximal		-							

LOTISSEMENT

TERRAIN									
Largeur minimale (m) centre/extrémité		15							
Profondeur minimale (m)		30							
Superficie minimale (m ²) centre/extrémité		450							

DIVERS

PIIA									
PPCMOI	•								
PAE									
Usages conditionnels									
Projet intégré									
Notes particulières		(1)							

NOTES

Amendements

(1) Résolution 2021-09-432 (R-1360-1-21)	No Règlement	Article(s)	Année
	R. 2021-1431-05A	1	2021
	R. 2021-1431-24A	10abc	2023



CHAMBLY

ZONE : R-053

PIIA : AIRE DE PAYSAGE P4 - B ET C PÉRIURBAINE MOYENNE ET FORTE DENSITÉ

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES									
CLASSES D'USAGES PERMISES	R : RÉSIDENTIEL								
	R-1 : Unifamiliale								
	R-2 : Bifamiliale	•							
	R-3 : Trifamiliale		•	•					
	R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements				•				
	R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus								
	R-6 : Logement aux étages								
	R-7 : Habitation pour personnes âgées								
	C : COMMERCE								
	C-1 : Local								
	C-2 : Service								
	C-3 : Régional								
	C-4 : Restauration								
	C-5 : Hébergement								
	C-6 : Automobiles-service								
	C-7 : Automobiles-réparation								
	C-8 : Amusement								
	C-9 : Récréotouristique								
	C-10 : Divertissement								
	C-11 : Faible nuisance								
	C-12 : Forte nuisance								
I : INDUSTRIE									
I-1 : Haute technologie									
I-2 : Légère									
I-3 : Lourde									
I-4 : Extractive									
I-5 : Des déchets et des matières recyclables									
P : PUBLIC									
P-1 : Loisirs et culture									
P-2 : Service public					•				
P-3 : Infrastructure et équipement									
A : AGRICOLE									
A-1 : Culture									
A-2 : Élevage									
A-3 : Service et transformation									
CONS : CONSERVATION									
CONS-1 : Conservation									
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS					(1)				
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS									
NORMES									
NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT								
	Isolée	•	•	•	•	•			
	Jumelée			•					
	Contiguë								
	Quadruplé								
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT								
	Hauteur en étage(s) minimale/maximale	2/2,5	2/2,5	2/3,5	2/3,5	2			
	Largeur minimale (m)	8	9	9	-	-			
	Superficie de bâtiment minimale (m ²)	-	-	-	-	-			
	MARGES								
	Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m	6	6	6	6	6			
	Avant secondaire minimale (m)	6	6	6	6	6			
	Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture	4	4	4	5	5			
	Arrière minimale (m)	10	10	10	10	10			
	Distance minimale entre les bâtiments (m)	-	-	-	-	-			
NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE									
Nombre de logements minimal/maximal	-	-	-	-	-				
LOTISSEMENT									
TERRAIN									
Largeur minimale (m) centre/extrémité	20	20	18	30	-				
Profondeur minimale (m)	30	30	30	30	-				
Superficie minimale (m ²) centre/extrémité	600	600	540	900	-				
DIVERS									
PIIA	• (2)	• (2)	• (2)	• (2)	• (2)				
PPCMOI									
PAE									
Usages conditionnels									
Projet intégré									
Notes particulières									
NOTES					Amendements				
(1) 6541 Service de garderie (prématornelle, moins de 50 % de poupons) (2) Uniquement pour la modification : classes d'usages permises ou structure du bâtiment					No Règlement		Article(s)	Année	
					R. 2021-1431-05A		3ab	2021	



CHAMBLY

ZONE : R-054

PIIA : AIRE DE PAYSAGE P4 - C PÉRIURBAINE FORTE DENSITÉ

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES

CLASSES D'USAGES PERMISES

R : RÉSIDENTIEL

- R-1 : Unifamiliale
- R-2 : Bifamiliale
- R-3 : Trifamiliale
- R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements
- R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus
- R-6 : Logement aux étages
- R-7 : Habitation pour personnes âgées

C : COMMERCE

- C-1 : Local
- C-2 : Service
- C-3 : Régional
- C-4 : Restauration
- C-5 : Hébergement
- C-6 : Automobiles-service
- C-7 : Automobiles-réparation
- C-8 : Amusement
- C-9 : Récréotouristique
- C-10 : Divertissement
- C-11 : Faible nuisance
- C-12 : Forte nuisance

I : INDUSTRIE

- I-1 : Haute technologie
- I-2 : Légère
- I-3 : Lourde
- I-4 : Extractive
- I-5 : Des déchets et des matières recyclables

P : PUBLIC

- P-1 : Loisirs et culture
- P-2 : Service public
- P-3 : Infrastructure et équipement

A : AGRICOLE

- A-1 : Culture
- A-2 : Élevage
- A-3 : Service et transformation

CONS : CONSERVATION

- CONS-1 : Conservation

USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS

USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS

NORMES

NORMES

STRUCTURE DU BÂTIMENT

- Isolée
- Jumelée
- Contiguë
- Quadruplé

DIMENSIONS DU BÂTIMENT

- Hauteur en étage(s) minimale/maximale **4**
- Largeur minimale (m) **-**
- Superficie de bâtiment minimale (m²) **-**

MARGES

- Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m **10**
- Avant secondaire minimale (m) **10**
- Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture **10**
- Arrière minimale (m) **10**
- Distance minimale entre les bâtiments (m) **-**

NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE

- Nombre de logements minimal/maximal **-**

LOTISSEMENT

TERRAIN

- Largeur minimale (m) centre/extrémité
- Profondeur minimale (m)
- Superficie minimale (m²) centre/extrémité

DIVERS

- PIIA
- PPCMOI
- PAE
- Usages conditionnels
- Projet intégré
- Notes particulières

NOTES

Amendements

No Règlement

Article(s)

Année



CHAMBLY

ZONE : R-055

PIIA : AIRE DE PAYSAGE P4 - C PÉRIURBAINE FORTE DENSITÉ

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES

CLASSES D'USAGES PERMISES

R : RÉSIDENTIEL										
R-1 : Unifamiliale										
R-2 : Bifamiliale										
R-3 : Trifamiliale										
R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements										
R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus	•									
R-6 : Logement aux étages										
R-7 : Habitation pour personnes âgées										
C : COMMERCE										
C-1 : Local										
C-2 : Service										
C-3 : Régional										
C-4 : Restauration										
C-5 : Hébergement										
C-6 : Automobiles-service										
C-7 : Automobiles-réparation										
C-8 : Amusement										
C-9 : Récréotouristique										
C-10 : Divertissement										
C-11 : Faible nuisance										
C-12 : Forte nuisance										
I : INDUSTRIE										
I-1 : Haute technologie										
I-2 : Légère										
I-3 : Lourde										
I-4 : Extractive										
I-5 : Des déchets et des matières recyclables										
P : PUBLIC										
P-1 : Loisirs et culture										
P-2 : Service public										
P-3 : Infrastructure et équipement										
A : AGRICOLE										
A-1 : Culture										
A-2 : Élevage										
A-3 : Service et transformation										
CONS : CONSERVATION										
CONS-1 : Conservation										
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS										
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS										

NORMES

NORMES

STRUCTURE DU BÂTIMENT										
Isolée	•									
Jumelée										
Contiguë										
Quadruplé										
DIMENSIONS DU BÂTIMENT										
Hauteur en étage(s) minimale/maximale	4									
Largeur minimale (m)	-									
Superficie de bâtiment minimale (m ²)	-									
MARGES										
Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m	6									
Avant secondaire minimale (m)	6									
Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture	-									
Arrière minimale (m)	-									
Distance minimale entre les bâtiments (m)	-									
NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE										
Nombre de logements minimal/maximal	-									

LOTISSEMENT

TERRAIN										
Largeur minimale (m) centre/extrémité										
Profondeur minimale (m)										
Superficie minimale (m ²) centre/extrémité										

DIVERS

PIIA										
PPCMOI										
PAE										
Usages conditionnels										
Projet intégré	(1)									
Notes particulières										

NOTES

(1) Annexe E.37

Amendements

No Règlement	Article(s)	Année
R. 2021-1431-05A	1	2021



CHAMBLY

ZONE : R-056

PIIA : AIRE DE PAYSAGE P4 - B PÉRIURBAINE MOYENNE DENSITÉ

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES

CLASSES D'USAGES PERMISES

R : RÉSIDENTIEL										
R-1 : Unifamiliale										
R-2 : Bifamiliale										
R-3 : Trifamiliale	•									
R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements		•								
R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus										
R-6 : Logement aux étages										
R-7 : Habitation pour personnes âgées										
C : COMMERCE										
C-1 : Local										
C-2 : Service										
C-3 : Régional										
C-4 : Restauration										
C-5 : Hébergement										
C-6 : Automobiles-service										
C-7 : Automobiles-réparation										
C-8 : Amusement										
C-9 : Récréotouristique										
C-10 : Divertissement										
C-11 : Faible nuisance										
C-12 : Forte nuisance										
I : INDUSTRIE										
I-1 : Haute technologie										
I-2 : Légère										
I-3 : Lourde										
I-4 : Extractive										
I-5 : Des déchets et des matières recyclables										
P : PUBLIC										
P-1 : Loisirs et culture										
P-2 : Service public										
P-3 : Infrastructure et équipement										
A : AGRICOLE										
A-1 : Culture										
A-2 : Élevage										
A-3 : Service et transformation										
CONS : CONSERVATION										
CONS-1 : Conservation										
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS										
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS										

NORMES

NORMES

STRUCTURE DU BÂTIMENT										
Isolée	•	•								
Jumelée										
Contiguë										
Quadruplé										
DIMENSIONS DU BÂTIMENT										
Hauteur en étage(s) minimale/maximale	2/3	2,5/3,5								
Largeur minimale (m)	9	-								
Superficie de bâtiment minimale (m ²)	-	-								
MARGES										
Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m	6	6								
Avant secondaire minimale (m)	6	6								
Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture	2	5								
Arrière minimale (m)	10	10								
Distance minimale entre les bâtiments (m)	6	-								
NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE										
Nombre de logements minimal/maximal	-	-								

LOTISSEMENT

TERRAIN										
Largeur minimale (m) centre/extrémité	18,2	30								
Profondeur minimale (m)	30	30								
Superficie minimale (m ²) centre/extrémité	545	900								

DIVERS

PIIA	• (1)	• (1)								
PPCMOI										
PAE										
Usages conditionnels										
Projet intégré										
Notes particulières										

NOTES

Amendements

(1) Uniquement pour la modification : classes d'usages permises ou structure du bâtiment	No Règlement	Article(s)	Année
	R. 2021-1431-05A	2ab	2021



CHAMBLY

ZONE : R-057

PIIA : AIRE DE PAYSAGE P4 - A PÉRIURBAINE FAIBLE DENSITÉ

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES

CLASSES D'USAGES PERMISES

R : RÉSIDENTIEL									
R-1 : Unifamiliale	•								
R-2 : Bifamiliale									
R-3 : Trifamiliale									
R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements									
R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus									
R-6 : Logement aux étages									
R-7 : Habitation pour personnes âgées									
C : COMMERCE									
C-1 : Local									
C-2 : Service									
C-3 : Régional									
C-4 : Restauration									
C-5 : Hébergement									
C-6 : Automobiles-service									
C-7 : Automobiles-réparation									
C-8 : Amusement									
C-9 : Récréotouristique									
C-10 : Divertissement									
C-11 : Faible nuisance									
C-12 : Forte nuisance									
I : INDUSTRIE									
I-1 : Haute technologie									
I-2 : Légère									
I-3 : Lourde									
I-4 : Extractive									
I-5 : Des déchets et des matières recyclables									
P : PUBLIC									
P-1 : Loisirs et culture									
P-2 : Service public									
P-3 : Infrastructure et équipement									
A : AGRICOLE									
A-1 : Culture									
A-2 : Élevage									
A-3 : Service et transformation									
CONS : CONSERVATION									
CONS-1 : Conservation									
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS									
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS									

NORMES

NORMES

STRUCTURE DU BÂTIMENT									
Isolée	•								
Jumelée									
Contiguë									
Quadruplé									
DIMENSIONS DU BÂTIMENT									
Hauteur en étage(s) minimale/maximale	2/2								
Largeur minimale (m)	10								
Superficie de bâtiment minimale (m ²)	130								
MARGES									
Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m	7								
Avant secondaire minimale (m)	5.5								
Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture	1,2/1,5								
Arrière minimale (m)	7.5								
Distance minimale entre les bâtiments (m)	-								
NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE									
Nombre de logements minimal/maximal	-								

LOTISSEMENT

TERRAIN									
Largeur minimale (m) centre/extrémité	15								
Profondeur minimale (m)	30								
Superficie minimale (m ²) centre/extrémité	450								

DIVERS

PIIA									
PPCMOI									
PAE									
Usages conditionnels									
Projet intégré									
Notes particulières	(1)(2)								

NOTES

- (1) Article 164 par.8 - Dispositions applicables à la zone R-057 (rue de Sabrevois)
- Article 164 par.9 - Dispositions applicables à la zone R-057 (rue Breux)
- (2) Art. 307 par.3 - Coupes d'arbres - Normes particulières

Amendements

No Règlement	Article(s)	Année
R. 2021-1431-05A	1	2021



CHAMBLY

ZONE : R-058

PIIA : AIRES DE PAYSAGE P4 - A ET B PÉRIURBAINE FAIBLE ET MOYENNE DENSITÉ

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES

CLASSES D'USAGES PERMISES

R : RÉSIDENTIEL

R-1 : Unifamiliale	•	•	•							
R-2 : Bifamiliale										
R-3 : Trifamiliale										
R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements										
R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus										
R-6 : Logement aux étages										
R-7 : Habitation pour personnes âgées										

C : COMMERCE

C-1 : Local										
C-2 : Service										
C-3 : Régional										
C-4 : Restauration										
C-5 : Hébergement										
C-6 : Automobiles-service										
C-7 : Automobiles-réparation										
C-8 : Amusement										
C-9 : Récréotouristique										
C-10 : Divertissement										
C-11 : Faible nuisance										
C-12 : Forte nuisance										

I : INDUSTRIE

I-1 : Haute technologie										
I-2 : Légère										
I-3 : Lourde										
I-4 : Extractive										
I-5 : Des déchets et des matières recyclables										

P : PUBLIC

P-1 : Loisirs et culture										
P-2 : Service public										
P-3 : Infrastructure et équipement										

A : AGRICOLE

A-1 : Culture										
A-2 : Élevage										
A-3 : Service et transformation										

CONS : CONSERVATION

CONS-1 : Conservation										
-----------------------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS

USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS										
------------------------------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS

USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS										
------------------------------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

NORMES

NORMES

STRUCTURE DU BÂTIMENT

Isolée	•									
Jumelée		•								
Contiguë			•							
Quadruplé				•						

DIMENSIONS DU BÂTIMENT

Hauteur en étage(s) minimale/maximale	1/2	2	2							
Largeur minimale (m)	9/7,3	6.7	5.5							
Superficie de bâtiment minimale (m ²)	97/87	87	87							

MARGES

Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m	4,5/6	4,5/6	4,5/6							
Avant secondaire minimale (m)	4.5	4.5	4.5							
Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture	1,2/1,5	1,2/1,5	1,2/1,5							
Arrière minimale (m)	7.5	7.5	7.5							
Distance minimale entre les bâtiments (m)	-	-	-							

NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE

Nombre de logements minimal/maximal	-	-	-							
-------------------------------------	---	---	---	--	--	--	--	--	--	--

LOTISSEMENT

TERRAIN

Largeur minimale (m) centre/extrémité	15	12	6,7/10							
Profondeur minimale (m)	30	30	30							
Superficie minimale (m ²) centre/extrémité	450	360	201/300							

DIVERS

PIIA	• (2)	• (2)	• (2)							
PPCMOI										
PAE										
Usages conditionnels										
Projet intégré										
Notes particulières		(1)	(1)							

NOTES

(1) Article 115 - Marges latérales et arrière, agrandissement habitations jumelées et contigües
(2) Uniquement pour la modification : classes d'usages permises ou structure du bâtiment

Amendements

No Règlement	Article(s)	Année
R. 2021-1431-05A	3ab	2021



CHAMBLY

ZONE : R-059

PIIA : AIRE DE PAYSAGE P4 - A PÉRIURBAINE FAIBLE DENSITÉ

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES

CLASSES D'USAGES PERMISES

R : RÉSIDENTIEL										
R-1 : Unifamiliale	●									
R-2 : Bifamiliale										
R-3 : Trifamiliale										
R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements										
R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus										
R-6 : Logement aux étages										
R-7 : Habitation pour personnes âgées										
C : COMMERCE										
C-1 : Local										
C-2 : Service										
C-3 : Régional										
C-4 : Restauration										
C-5 : Hébergement										
C-6 : Automobiles-service										
C-7 : Automobiles-réparation										
C-8 : Amusement										
C-9 : Récréotouristique										
C-10 : Divertissement										
C-11 : Faible nuisance										
C-12 : Forte nuisance										
I : INDUSTRIE										
I-1 : Haute technologie										
I-2 : Légère										
I-3 : Lourde										
I-4 : Extractive										
I-5 : Des déchets et des matières recyclables										
P : PUBLIC										
P-1 : Loisirs et culture										
P-2 : Service public										
P-3 : Infrastructure et équipement										
A : AGRICOLE										
A-1 : Culture										
A-2 : Élevage										
A-3 : Service et transformation										
CONS : CONSERVATION										
CONS-1 : Conservation										
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS										
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS										

NORMES

NORMES

STRUCTURE DU BÂTIMENT										
Isolée										
Jumelée										
Contiguë	●									
Quadruplé										
DIMENSIONS DU BÂTIMENT										
Hauteur en étage(s) minimale/maximale	2/2									
Largeur minimale (m)	5.5									
Superficie de bâtiment minimale (m ²)	97									
MARGES										
Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m	4.5									
Avant secondaire minimale (m)	-									
Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture	3									
Arrière minimale (m)	10									
Distance minimale entre les bâtiments (m)	-									
NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE										
Nombre de logements minimal/maximal	-									

LOTISSEMENT

TERRAIN										
Largeur minimale (m) centre/extrémité	-									
Profondeur minimale (m)	-									
Superficie minimale (m ²) centre/extrémité	-									

DIVERS

PIIA										
PPCMOI										
PAE										
Usages conditionnels										
Projet intégré	(1)									
Notes particulières	(2)									

NOTES

Amendements

(1) Annexe E.11 (2) Article 115 - Marges latérales et arrière, agrandissement habitations jumelées et contiguës	No Règlement	Article(s)	Année
	R. 2021-1431-05A	1	2021



CHAMBLY

ZONE : R-060

PIIA : AIRE DE PAYSAGE P4 - B PÉRIURBAINE MOYENNE DENSITÉ

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES										
CLASSES D'USAGES PERMISES	R : RÉSIDENTIEL									
	R-1 : Unifamiliale	•	•	•						
	R-2 : Bifamiliale									
	R-3 : Trifamiliale									
	R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements									
	R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus									
	R-6 : Logement aux étages									
	R-7 : Habitation pour personnes âgées									
	C : COMMERCE									
	C-1 : Local									
	C-2 : Service									
	C-3 : Régional									
	C-4 : Restauration									
	C-5 : Hébergement									
	C-6 : Automobiles-service									
	C-7 : Automobiles-réparation									
	C-8 : Amusement									
	C-9 : Récréotouristique									
	C-10 : Divertissement									
	C-11 : Faible nuisance									
	C-12 : Forte nuisance									
	I : INDUSTRIE									
	I-1 : Haute technologie									
	I-2 : Légère									
I-3 : Lourde										
I-4 : Extractive										
I-5 : Des déchets et des matières recyclables										
P : PUBLIC										
P-1 : Loisirs et culture										
P-2 : Service public										
P-3 : Infrastructure et équipement										
A : AGRICOLE										
A-1 : Culture										
A-2 : Élevage										
A-3 : Service et transformation										
CONS : CONSERVATION										
CONS-1 : Conservation										
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS										
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS										
NORMES										
NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT									
	Isolée	•								
	Jumelée		•							
	Contiguë			•						
	Quadruplé				•					
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT									
	Hauteur en étage(s) minimale/maximale	1/2	1/2	1/2						
	Largeur minimale (m)	9/7,3	-	-						
	Superficie de bâtiment minimale (m ²)	97/87	-	-						
	MARGES									
	Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m	6	6	6						
	Avant secondaire minimale (m)	6	6	6						
	Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture	1,2/1,5	1,2/1,5	1,2/1,5						
	Arrière minimale (m)	7,5	7,5	7,5						
Distance minimale entre les bâtiments (m)	4	4	4							
NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE										
Nombre de logements minimal/maximal		8/16								
LOTISSEMENT										
TERRAIN										
Largeur minimale (m) centre/extrémité	-	-	-							
Profondeur minimale (m)	-	-	-							
Superficie minimale (m ²) centre/extrémité	-	-	-							
DIVERS										
PIIA	•	•	•							
PPCMOI										
PAE										
Usages conditionnels										
Projet intégré	•	•	•							
Notes particulières										
NOTES					Amendements					
					No Règlement		Article(s)		Année	



CHAMBLY

ZONE : R-061

PIIA : AIRE DE PAYSAGE P4 - A PÉRIURBAINE FAIBLE DENSITÉ

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES

CLASSES D'USAGES PERMISES

R : RÉSIDENTIEL			
R-1 : Unifamiliale	•	•	
R-2 : Bifamiliale			
R-3 : Trifamiliale			
R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements			
R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus			
R-6 : Logement aux étages			
R-7 : Habitation pour personnes âgées			
C : COMMERCE			
C-1 : Local			
C-2 : Service			
C-3 : Régional			
C-4 : Restauration			
C-5 : Hébergement			
C-6 : Automobiles-service			
C-7 : Automobiles-réparation			
C-8 : Amusement			
C-9 : Récréotouristique			
C-10 : Divertissement			
C-11 : Faible nuisance			
C-12 : Forte nuisance			
I : INDUSTRIE			
I-1 : Haute technologie			
I-2 : Légère			
I-3 : Lourde			
I-4 : Extractive			
I-5 : Des déchets et des matières recyclables			
P : PUBLIC			
P-1 : Loisirs et culture			
P-2 : Service public			
P-3 : Infrastructure et équipement			
A : AGRICOLE			
A-1 : Culture			
A-2 : Élevage			
A-3 : Service et transformation			
CONS : CONSERVATION			
CONS-1 : Conservation			
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS			
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS			

NORMES

NORMES

STRUCTURE DU BÂTIMENT			
Isolée	•		
Jumelée		•	
Contiguë			
Quadruplé			
DIMENSIONS DU BÂTIMENT			
Hauteur en étage(s) minimale/maximale	1/2	2/2	
Largeur minimale (m)	9/7,3	6	
Superficie de bâtiment minimale (m ²)	97/87	87	
MARGES			
Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m	4,5/6	4,5/6	
Avant secondaire minimale (m)	4.5	4.5	
Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture	1,2/1,5	1,2/1,5	
Arrière minimale (m)	7.5	7.5	
Distance minimale entre les bâtiments (m)	-	-	
NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE			
Nombre de logements minimal/maximal	-	-	

LOTISSEMENT

TERRAIN			
Largeur minimale (m) centre/extrémité	15	12	
Profondeur minimale (m)	30	30	
Superficie minimale (m ²) centre/extrémité	450	360	

DIVERS

PIIA	• (2)	• (2)	
PPCMOI			
PAE			
Usages conditionnels			
Projet intégré			
Notes particulières		(1)	

NOTES

(1) Article 115 - Marges latérales et arrière, agrandissement habitations jumelées et contigües
 (2) Uniquement pour la modification : classes d'usages permises ou structure du bâtiment

Amendements

No Règlement	Article(s)	Année
R. 2021-1431-05A	3ab	2021



CHAMBLY

ZONE : R-062

PIIA : AIRE DE PAYSAGE P4 - B PÉRIURBAINE MOYENNE DENSITÉ

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES

CLASSES D'USAGES PERMISES

R : RÉSIDENTIEL									
R-1 : Unifamiliale									
R-2 : Bifamiliale									
R-3 : Trifamiliale	•	•							
R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements									
R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus									
R-6 : Logement aux étages									
R-7 : Habitation pour personnes âgées									
C : COMMERCE									
C-1 : Local									
C-2 : Service									
C-3 : Régional									
C-4 : Restauration									
C-5 : Hébergement									
C-6 : Automobiles-service									
C-7 : Automobiles-réparation									
C-8 : Amusement									
C-9 : Récréotouristique									
C-10 : Divertissement									
C-11 : Faible nuisance									
C-12 : Forte nuisance									
I : INDUSTRIE									
I-1 : Haute technologie									
I-2 : Légère									
I-3 : Lourde									
I-4 : Extractive									
I-5 : Des déchets et des matières recyclables									
P : PUBLIC									
P-1 : Loisirs et culture									
P-2 : Service public									
P-3 : Infrastructure et équipement									
A : AGRICOLE									
A-1 : Culture									
A-2 : Élevage									
A-3 : Service et transformation									
CONS : CONSERVATION									
CONS-1 : Conservation									
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS									
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS									

NORMES

NORMES

STRUCTURE DU BÂTIMENT									
Isolée	•								
Jumelée		•							
Contiguë									
Quadruplé									
DIMENSIONS DU BÂTIMENT									
Hauteur en étage(s) minimale/maximale	2,5/2,5	2,5/2,5							
Largeur minimale (m)	-	-							
Superficie de bâtiment minimale (m ²)	-	-							
MARGES									
Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m	6	6							
Avant secondaire minimale (m)	6	6							
Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture	-	-							
Arrière minimale (m)	-	-							
Distance minimale entre les bâtiments (m)	3	3							
NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE									
Nombre de logements minimal/maximal	-	-							

LOTISSEMENT

TERRAIN									
Largeur minimale (m) centre/extrémité	-	-							
Profondeur minimale (m)	-	-							
Superficie minimale (m ²) centre/extrémité	-	-							

DIVERS

PIIA									
PPCMOI									
PAE									
Usages conditionnels									
Projet intégré									
Notes particulières	(1)	(1)							

NOTES

(1) Annexe E.32

Amendements

No Règlement	Article(s)	Année
R. 2021-1431-05A	1	2021



CHAMBLY

ZONE : R-063

PIIA : AIRE DE PAYSAGE P4 - B PÉRIURBAINE MOYENNE DENSITÉ

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES

CLASSES D'USAGES PERMISES

R : RÉSIDENTIEL									
R-1 : Unifamiliale									
R-2 : Bifamiliale									
R-3 : Trifamiliale	•	•							
R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements									
R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus									
R-6 : Logement aux étages									
R-7 : Habitation pour personnes âgées									
C : COMMERCE									
C-1 : Local									
C-2 : Service									
C-3 : Régional									
C-4 : Restauration									
C-5 : Hébergement									
C-6 : Automobiles-service									
C-7 : Automobiles-réparation									
C-8 : Amusement									
C-9 : Récréotouristique									
C-10 : Divertissement									
C-11 : Faible nuisance									
C-12 : Forte nuisance									
I : INDUSTRIE									
I-1 : Haute technologie									
I-2 : Légère									
I-3 : Lourde									
I-4 : Extractive									
I-5 : Des déchets et des matières recyclables									
P : PUBLIC									
P-1 : Loisirs et culture									
P-2 : Service public									
P-3 : Infrastructure et équipement									
A : AGRICOLE									
A-1 : Culture									
A-2 : Élevage									
A-3 : Service et transformation									
CONS : CONSERVATION									
CONS-1 : Conservation									
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS									
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS									

NORMES

NORMES

STRUCTURE DU BÂTIMENT									
Isolée	•								
Jumelée		•							
Contiguë									
Quadruplé									
DIMENSIONS DU BÂTIMENT									
Hauteur en étage(s) minimale/maximale	2,5/2,5	2,5/2,5							
Largeur minimale (m)	-	-							
Superficie de bâtiment minimale (m ²)	-	-							
MARGES									
Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m	7	7							
Avant secondaire minimale (m)	-	-							
Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture	-	-							
Arrière minimale (m)	-	-							
Distance minimale entre les bâtiments (m)	5	6							
NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE									
Nombre de logements minimal/maximal	-	-							

LOTISSEMENT

TERRAIN									
Largeur minimale (m) centre/extrémité	-	-							
Profondeur minimale (m)	-	-							
Superficie minimale (m ²) centre/extrémité	-	-							

DIVERS

PIIA									
PPCMOI									
PAE									
Usages conditionnels									
Projet intégré									
Notes particulières	(1)	(1)							

NOTES

(1) Annexe E.39

Amendements

No Règlement	Article(s)	Année
R. 2021-1431-05A	1	2021



CHAMBLY

ZONE : R-064

PIIA : AIRE DE PAYSAGE P4 - B PÉRIURBAINE MOYENNE DENSITÉ

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES

CLASSES D'USAGES PERMISES

R : RÉSIDENTIEL									
R-1 : Unifamiliale									
R-2 : Bifamiliale									
R-3 : Trifamiliale	•								
R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements		•							
R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus			•						
R-6 : Logement aux étages									
R-7 : Habitation pour personnes âgées									
C : COMMERCE									
C-1 : Local									
C-2 : Service									
C-3 : Régional									
C-4 : Restauration									
C-5 : Hébergement									
C-6 : Automobiles-service									
C-7 : Automobiles-réparation									
C-8 : Amusement									
C-9 : Récréotouristique									
C-10 : Divertissement									
C-11 : Faible nuisance									
C-12 : Forte nuisance									
I : INDUSTRIE									
I-1 : Haute technologie									
I-2 : Légère									
I-3 : Lourde									
I-4 : Extractive									
I-5 : Des déchets et des matières recyclables									
P : PUBLIC									
P-1 : Loisirs et culture									
P-2 : Service public									
P-3 : Infrastructure et équipement									
A : AGRICOLE									
A-1 : Culture									
A-2 : Élevage									
A-3 : Service et transformation									
CONS : CONSERVATION									
CONS-1 : Conservation									
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS									
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS									

NORMES

NORMES

STRUCTURE DU BÂTIMENT									
Isolée	•	•	•						
Jumelée									
Contiguë									
Quadruplé									
DIMENSIONS DU BÂTIMENT									
Hauteur en étage(s) minimale/maximale	2,5/3,5	2,5/3,5	3,5/3,5						
Largeur minimale (m)	-	-	-						
Superficie de bâtiment minimale (m ²)	-	-	-						
MARGES									
Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m	7	7	5.5						
Avant secondaire minimale (m)	-	-	-						
Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture	-	-	-						
Arrière minimale (m)	-	-	-						
Distance minimale entre les bâtiments (m)	-	-	-						
NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE									
Nombre de logements minimal/maximal	-	-	-						

LOTISSEMENT

TERRAIN									
Largeur minimale (m) centre/extrémité	20	30	30						
Profondeur minimale (m)	30	30	30						
Superficie minimale (m ²) centre/extrémité	600	900	900						

DIVERS

PIIA									
PPCMOI									
PAE									
Usages conditionnels									
Projet intégré	(1)	(1)							
Notes particulières			(2)						

NOTES

(1) Annexe E.44
(2) Normes applicables au 1616, boulevard Lebel
Marge latérale gauche: 5m
Marge latérale droite: 1m

Amendements

No Règlement	Article(s)	Année
R. 2021-1431-05A	1	2021



CHAMBLY

ZONE : R-065

PIIA : AIRE DE PAYSAGE P4 - B PÉRIURBAINE MOYENNE DENSITÉ

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES

CLASSES D'USAGES PERMISES

R : RÉSIDENTIEL										
R-1 : Unifamiliale										
R-2 : Bifamiliale										
R-3 : Trifamiliale										
R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements										
R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus	•									
R-6 : Logement aux étages										
R-7 : Habitation pour personnes âgées										
C : COMMERCE										
C-1 : Local										
C-2 : Service										
C-3 : Régional										
C-4 : Restauration										
C-5 : Hébergement										
C-6 : Automobiles-service										
C-7 : Automobiles-réparation										
C-8 : Amusement										
C-9 : Récréotouristique										
C-10 : Divertissement										
C-11 : Faible nuisance										
C-12 : Forte nuisance										
I : INDUSTRIE										
I-1 : Haute technologie										
I-2 : Légère										
I-3 : Lourde										
I-4 : Extractive										
I-5 : Des déchets et des matières recyclables										
P : PUBLIC										
P-1 : Loisirs et culture										
P-2 : Service public										
P-3 : Infrastructure et équipement										
A : AGRICOLE										
A-1 : Culture										
A-2 : Élevage										
A-3 : Service et transformation										
CONS : CONSERVATION										
CONS-1 : Conservation										
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS										
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS										

NORMES

NORMES

STRUCTURE DU BÂTIMENT										
Isolée	•									
Jumelée										
Contiguë										
Quadruplé										
DIMENSIONS DU BÂTIMENT										
Hauteur en étage(s) minimale/maximale	2,5/3,5									
Largeur minimale (m)	-									
Superficie de bâtiment minimale (m ²)	-									
MARGES										
Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m	7,5/9									
Avant secondaire minimale (m)	-									
Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture	5									
Arrière minimale (m)	10									
Distance minimale entre les bâtiments (m)	-									
NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE										
Nombre de logements minimal/maximal	-									

LOTISSEMENT

TERRAIN										
Largeur minimale (m) centre/extrémité	30									
Profondeur minimale (m)	30									
Superficie minimale (m ²) centre/extrémité	900									

DIVERS

PIIA										
PPCMOI										
PAE										
Usages conditionnels										
Projet intégré										
Notes particulières	(1)									

NOTES

(1) Nombre maximal de logements par bâtiment : 8

Amendements

No Règlement	Article(s)	Année
R. 2021-1431-05A	1	2021



CHAMBLY

ZONE : R-066

PIIA : AIRE DE PAYSAGE P4 - B PÉRIURBAINE MOYENNE DENSITÉ

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES

CLASSES D'USAGES PERMISES

R : RÉSIDENTIEL

R-1 : Unifamiliale										
R-2 : Bifamiliale										
R-3 : Trifamiliale										
R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements										
R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus	•									
R-6 : Logement aux étages										
R-7 : Habitation pour personnes âgées										

C : COMMERCE

C-1 : Local										
C-2 : Service										
C-3 : Régional										
C-4 : Restauration										
C-5 : Hébergement										
C-6 : Automobiles-service										
C-7 : Automobiles-réparation										
C-8 : Amusement										
C-9 : Récréotouristique										
C-10 : Divertissement										
C-11 : Faible nuisance										
C-12 : Forte nuisance										

I : INDUSTRIE

I-1 : Haute technologie										
I-2 : Légère										
I-3 : Lourde										
I-4 : Extractive										
I-5 : Des déchets et des matières recyclables										

P : PUBLIC

P-1 : Loisirs et culture										
P-2 : Service public										
P-3 : Infrastructure et équipement										

A : AGRICOLE

A-1 : Culture										
A-2 : Élevage										
A-3 : Service et transformation										

CONS : CONSERVATION

CONS-1 : Conservation										
-----------------------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS

USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS										
------------------------------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS

USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS										
------------------------------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

NORMES

NORMES

STRUCTURE DU BÂTIMENT

Isolée	•									
Jumelée										
Contiguë										
Quadruplé										

DIMENSIONS DU BÂTIMENT

Hauteur en étage(s) minimale/maximale	2,5/3,5									
Largeur minimale (m)	-									
Superficie de bâtiment minimale (m ²)	-									

MARGES

Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m	7,5/9									
Avant secondaire minimale (m)	7.5									
Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture	5									
Arrière minimale (m)	-									
Distance minimale entre les bâtiments (m)	10									

NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE

Nombre de logements minimal/maximal	24									
-------------------------------------	----	--	--	--	--	--	--	--	--	--

LOTISSEMENT

TERRAIN

Largeur minimale (m) centre/extrémité	30									
Profondeur minimale (m)	30									
Superficie minimale (m ²) centre/extrémité	900									

DIVERS

PIIA										
PPCMOI										
PAE										
Usages conditionnels										
Projet intégré	(1)									
Notes particulières	(2)									

NOTES

(1) Annexe E.43
(2) Nombre maximale de logements par bâtiment : 8

Amendements

No Règlement	Article(s)	Année
R. 2021-1431-05A	1	2021



CHAMBLY

ZONE : R-067

PIIA : AIRE DE PAYSAGE P4 - B PÉRIURBAINE MOYENNE DENSITÉ

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES

CLASSES D'USAGES PERMISES

R : RÉSIDENTIEL										
R-1 : Unifamiliale	•									
R-2 : Bifamiliale										
R-3 : Trifamiliale										
R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements										
R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus										
R-6 : Logement aux étages										
R-7 : Habitation pour personnes âgées										
C : COMMERCE										
C-1 : Local										
C-2 : Service										
C-3 : Régional										
C-4 : Restauration										
C-5 : Hébergement										
C-6 : Automobiles-service										
C-7 : Automobiles-réparation										
C-8 : Amusement										
C-9 : Récréotouristique										
C-10 : Divertissement										
C-11 : Faible nuisance										
C-12 : Forte nuisance										
I : INDUSTRIE										
I-1 : Haute technologie										
I-2 : Légère										
I-3 : Lourde										
I-4 : Extractive										
I-5 : Des déchets et des matières recyclables										
P : PUBLIC										
P-1 : Loisirs et culture										
P-2 : Service public										
P-3 : Infrastructure et équipement										
A : AGRICOLE										
A-1 : Culture										
A-2 : Élevage										
A-3 : Service et transformation										
CONS : CONSERVATION										
CONS-1 : Conservation										
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS										
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS										

NORMES

NORMES

STRUCTURE DU BÂTIMENT										
Isolée	•									
Jumelée										
Contiguë										
Quadruplé										
DIMENSIONS DU BÂTIMENT										
Hauteur en étage(s) minimale/maximale	1/2									
Largeur minimale (m)	9/7,3									
Superficie de bâtiment minimale (m ²)	97/87									
MARGES										
Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m	4,5/6									
Avant secondaire minimale (m)	4.5									
Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture	1,2/1,5									
Arrière minimale (m)	7.5									
Distance minimale entre les bâtiments (m)	-									
NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE										
Nombre de logements minimal/maximal	-									

LOTISSEMENT

TERRAIN										
Largeur minimale (m) centre/extrémité	15									
Profondeur minimale (m)	30									
Superficie minimale (m ²) centre/extrémité	450									

DIVERS

PIIA										
PPCMOI										
PAE										
Usages conditionnels										
Projet intégré										
Notes particulières										

NOTES

Amendements

	No Règlement	Article(s)	Année
	R. 2021-1431-05A	1	2021



CHAMBLAY

ZONE : R-068

PIIA : AIRE DE PAYSAGE P4 - A PÉRIURBAINE FAIBLE DENSITÉ

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES

CLASSES D'USAGES PERMISES

R : RÉSIDENTIEL

R-1 : Unifamiliale	•	•								
R-2 : Bifamiliale										
R-3 : Trifamiliale										
R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements										
R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus										
R-6 : Logement aux étages										
R-7 : Habitation pour personnes âgées										

C : COMMERCE

C-1 : Local										
C-2 : Service										
C-3 : Régional										
C-4 : Restauration										
C-5 : Hébergement										
C-6 : Automobiles-service										
C-7 : Automobiles-réparation										
C-8 : Amusement										
C-9 : Récréotouristique										
C-10 : Divertissement										
C-11 : Faible nuisance										
C-12 : Forte nuisance										

I : INDUSTRIE

I-1 : Haute technologie										
I-2 : Légère										
I-3 : Lourde										
I-4 : Extractive										
I-5 : Des déchets et des matières recyclables										

P : PUBLIC

P-1 : Loisirs et culture										
P-2 : Service public										
P-3 : Infrastructure et équipement										

A : AGRICOLE

A-1 : Culture										
A-2 : Élevage										
A-3 : Service et transformation										

CONS : CONSERVATION

CONS-1 : Conservation										
-----------------------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS

USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS										
------------------------------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS

USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS										
------------------------------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

NORMES

NORMES

STRUCTURE DU BÂTIMENT

Isolée	•									
Jumelée		•								
Contiguë										
Quadruplé										

DIMENSIONS DU BÂTIMENT

Hauteur en étage(s) minimale/maximale	1/2	2/2								
Largeur minimale (m)	9/7,3	6.7								
Superficie de bâtiment minimale (m ²)	97/87	87								

MARGES

Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m	4,5/6	4,5/6								
Avant secondaire minimale (m)	4.5	4.5								
Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture	1,2/1,5	1,2/1,5								
Arrière minimale (m)	7.5	7.5								
Distance minimale entre les bâtiments (m)	-	-								

NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE

Nombre de logements minimal/maximal	-	-								
-------------------------------------	---	---	--	--	--	--	--	--	--	--

LOTISSEMENT

TERRAIN

Largeur minimale (m) centre/extrémité	15	12								
Profondeur minimale (m)	30	30								
Superficie minimale (m ²) centre/extrémité	450	360								

DIVERS

PIIA	• (2)	• (2)								
PPCMOI										
PAE										
Usages conditionnels										
Projet intégré										
Notes particulières		(1)								

NOTES

- (1) Article 115 - Marges latérales et arrière, agrandissement habitations jumelées et contigües
- (2) Uniquement pour la modification : classes d'usages permises ou structure du bâtiment

Amendements

No Règlement	Article(s)	Année
R. 2021-1431-05A	3ab	2021



CHAMBLY

ZONE : R-069

PIIA : AIRE DE PAYSAGE P4 - A PÉRIURBAINE FAIBLE DENSITÉ

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES

CLASSES D'USAGES PERMISES

R : RÉSIDENTIEL

R-1 : Unifamiliale	•	•	•							
R-2 : Bifamiliale										
R-3 : Trifamiliale										
R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements										
R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus										
R-6 : Logement aux étages										
R-7 : Habitation pour personnes âgées										

C : COMMERCE

C-1 : Local										
C-2 : Service										
C-3 : Régional										
C-4 : Restauration										
C-5 : Hébergement										
C-6 : Automobiles-service										
C-7 : Automobiles-réparation										
C-8 : Amusement										
C-9 : Récréotouristique										
C-10 : Divertissement										
C-11 : Faible nuisance										
C-12 : Forte nuisance										

I : INDUSTRIE

I-1 : Haute technologie										
I-2 : Légère										
I-3 : Lourde										
I-4 : Extractive										
I-5 : Des déchets et des matières recyclables										

P : PUBLIC

P-1 : Loisirs et culture										
P-2 : Service public										
P-3 : Infrastructure et équipement										

A : AGRICOLE

A-1 : Culture										
A-2 : Élevage										
A-3 : Service et transformation										

CONS : CONSERVATION

CONS-1 : Conservation										
-----------------------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS

USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS										
------------------------------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS

USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS										
------------------------------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

NORMES

NORMES

STRUCTURE DU BÂTIMENT

Isolée	•									
Jumelée		•								
Contiguë			•							
Quadruplé				•						

DIMENSIONS DU BÂTIMENT

Hauteur en étage(s) minimale/maximale	1/2	1/2	1/2							
Largeur minimale (m)	9/7,3	6,7	5,5							
Superficie de bâtiment minimale (m ²)	97/87	87	87							

MARGES

Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m	4,5/6	4,5/6	4,5/6							
Avant secondaire minimale (m)	4,5	4,5	4,5							
Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture	1,2/1,5	1,2/1,5	1,2/1,5							
Arrière minimale (m)	7,5	7,5	7,5							
Distance minimale entre les bâtiments (m)	-	-	-							

NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE

Nombre de logements minimal/maximal	-	-	-							
-------------------------------------	---	---	---	--	--	--	--	--	--	--

LOTISSEMENT

TERRAIN

Largeur minimale (m) centre/extrémité	15	12	6,7/10							
Profondeur minimale (m)	30	30	30							
Superficie minimale (m ²) centre/extrémité	450	360	201/300							

DIVERS

PIIA	• (2)	• (2)	• (2)							
PPCMOI										
PAE										
Usages conditionnels										
Projet intégré										
Notes particulières		(1)	(1)							

NOTES

- (1) Article 115 - Marges latérales et arrière, agrandissement habitations jumelées et contigües
- (2) Uniquement pour la modification : classes d'usages permises ou structure du bâtiment

Amendements

No Règlement	Article(s)	Année
R. 2021-1431-05A	3ab	2021
R. 2025-1431-35A	7ab	2025



CHAMBLY

ZONE : R-070

PIIA : AIRE DE PAYSAGE PDA TOD CENTRE

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES

CLASSES D'USAGES PERMISES

R : RÉSIDENTIEL

R-1 : Unifamiliale										
R-2 : Bifamiliale										
R-3 : Trifamiliale										
R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements	•									
R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus										
R-6 : Logement aux étages										
R-7 : Habitation pour personnes âgées										

C : COMMERCE

C-1 : Local										
C-2 : Service										
C-3 : Régional										
C-4 : Restauration										
C-5 : Hébergement										
C-6 : Automobiles-service										
C-7 : Automobiles-réparation										
C-8 : Amusement										
C-9 : Récréotouristique										
C-10 : Divertissement										
C-11 : Faible nuisance										
C-12 : Forte nuisance										

I : INDUSTRIE

I-1 : Haute technologie										
I-2 : Légère										
I-3 : Lourde										
I-4 : Extractive										
I-5 : Des déchets et des matières recyclables										

P : PUBLIC

P-1 : Loisirs et culture										
P-2 : Service public										
P-3 : Infrastructure et équipement										

A : AGRICOLE

A-1 : Culture										
A-2 : Élevage										
A-3 : Service et transformation										

CONS : CONSERVATION

CONS-1 : Conservation										
-----------------------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

NORMES

NORMES

STRUCTURE DU BÂTIMENT										
Isolée	•									
Jumelée										
Contiguë										
Quadruplé										

DIMENSIONS DU BÂTIMENT										
Hauteur en étage(s) minimale/maximale	3/3									
Largeur minimale (m)	-									
Superficie de bâtiment minimale (m ²)	-									

MARGES										
Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m	7.5									
Avant secondaire minimale (m)										
Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture	-									
Arrière minimale (m)	-									
Distance minimale entre les bâtiments (m)	-									

NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE										
Nombre de logements minimal/maximal	-									

LOTISSEMENT

TERRAIN										
Largeur minimale (m) centre/extrémité	-									
Profondeur minimale (m)	-									
Superficie minimale (m ²) centre/extrémité	-									

DIVERS

PIIA										
PPCMOI										
PAE										
Usages conditionnels										
Projet intégré	(1)									
Notes particulières										

NOTES

(1) Annexe E.15

Amendements

No Règlement	Article(s)	Année
R. 2021-1431-05A	1	2021



CHAMBLY

ZONE : R-071

PIIA : AIRE DE PAYSAGE PDA TOD CENTRE

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES

CLASSES D'USAGES PERMISES

R : RÉSIDENTIEL			
R-1 : Unifamiliale			
R-2 : Bifamiliale	•		
R-3 : Trifamiliale		•	
R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements			
R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus			
R-6 : Logement aux étages			
R-7 : Habitation pour personnes âgées			
C : COMMERCE			
C-1 : Local			
C-2 : Service			
C-3 : Régional			
C-4 : Restauration			
C-5 : Hébergement			
C-6 : Automobiles-service			
C-7 : Automobiles-réparation			
C-8 : Amusement			
C-9 : Récréotouristique			
C-10 : Divertissement			
C-11 : Faible nuisance			
C-12 : Forte nuisance			
I : INDUSTRIE			
I-1 : Haute technologie			
I-2 : Légère			
I-3 : Lourde			
I-4 : Extractive			
I-5 : Des déchets et des matières recyclables			
P : PUBLIC			
P-1 : Loisirs et culture			
P-2 : Service public			
P-3 : Infrastructure et équipement			
A : AGRICOLE			
A-1 : Culture			
A-2 : Élevage			
A-3 : Service et transformation			
CONS : CONSERVATION			
CONS-1 : Conservation			
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS			
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS			

NORMES

NORMES

STRUCTURE DU BÂTIMENT			
Isolée	•	•	
Jumelée			
Contiguë			
Quadruplé			
DIMENSIONS DU BÂTIMENT			
Hauteur en étage(s) minimale/maximale	2/2,5	2/2,5	
Largeur minimale (m)	8	9	
Superficie de bâtiment minimale (m ²)	-	-	
MARGES			
Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m	7.5	7.5	
Avant secondaire minimale (m)	-	-	
Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture	2	2	
Arrière minimale (m)	10	10	
Distance minimale entre les bâtiments (m)	8	8	
NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE			
Nombre de logements minimal/maximal	-	-	

LOTISSEMENT

TERRAIN			
Largeur minimale (m) centre/extrémité	20	20	
Profondeur minimale (m)	30	30	
Superficie minimale (m ²) centre/extrémité	600	600	

DIVERS

PIIA	• (1)	• (1)	
PPCMOI			
PAE			
Usages conditionnels			
Projet intégré			
Notes particulières			

NOTES

Amendements

(1) Uniquement pour la modification : classes d'usages permises ou structure du bâtiment	No Règlement	Article(s)	Année
	R. 2021-1431-05A	2ab	2021



CHAMBLY

ZONE : R-072

PIIA : AIRE DE PAYSAGE PDA TOD CENTRE

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES

CLASSES D'USAGES PERMISES

R : RÉSIDENTIEL

R-1 : Unifamiliale																				
R-2 : Bifamiliale																				
R-3 : Trifamiliale																				
R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements																				
R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus																				
R-6 : Logement aux étages																				
R-7 : Habitation pour personnes âgées																				

C : COMMERCE

C-1 : Local																				
C-2 : Service																				
C-3 : Régional																				
C-4 : Restauration																				
C-5 : Hébergement																				
C-6 : Automobiles-service																				
C-7 : Automobiles-réparation																				
C-8 : Amusement																				
C-9 : Récréotouristique																				
C-10 : Divertissement																				
C-11 : Faible nuisance																				
C-12 : Forte nuisance																				

I : INDUSTRIE

I-1 : Haute technologie																				
I-2 : Légère																				
I-3 : Lourde																				
I-4 : Extractive																				
I-5 : Des déchets et des matières recyclables																				

P : PUBLIC

P-1 : Loisirs et culture																				
P-2 : Service public																				
P-3 : Infrastructure et équipement																				

A : AGRICOLE

A-1 : Culture																				
A-2 : Élevage																				
A-3 : Service et transformation																				

CONS : CONSERVATION

CONS-1 : Conservation																				
-----------------------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS

USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS																				
------------------------------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS

USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS																				
------------------------------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

NORMES

NORMES

STRUCTURE DU BÂTIMENT																				
Isolée																				
Jumelée																				
Contiguë																				
Quadruplé																				

DIMENSIONS DU BÂTIMENT

Hauteur en étage(s) minimale/maximale																				
Largeur minimale (m)																				
Superficie de bâtiment minimale (m ²)																				

MARGES

Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m																				
Avant secondaire minimale (m)																				
Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture																				
Arrière minimale (m)																				
Distance minimale entre les bâtiments (m)																				

NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE

Nombre de logements minimal/maximal																				
-------------------------------------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

LOTISSEMENT

TERRAIN																				
Largeur minimale (m) centre/extrémité																				
Profondeur minimale (m)																				
Superficie minimale (m ²) centre/extrémité																				

DIVERS

PIIA																				
PPCMOI																				
PAE																				
Usages conditionnels																				
Projet intégré																				
Notes particulières																				

NOTES

(1) Annexe E.67

Amendements

No Règlement	Article(s)	Année
R. 2021-1431-05A	1	2021



CHAMBLY

ZONE : R-073

PIIA : AIRE DE PAYSAGE P4 - B PÉRIURBAINE MOYENNE DENSITÉ

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES

CLASSES D'USAGES PERMISES

R : RÉSIDENTIEL				
R-1 : Unifamiliale	•	•	•	
R-2 : Bifamiliale				
R-3 : Trifamiliale				
R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements				
R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus				
R-6 : Logement aux étages				
R-7 : Habitation pour personnes âgées				
C : COMMERCE				
C-1 : Local				
C-2 : Service			•	
C-3 : Régional				
C-4 : Restauration				
C-5 : Hébergement				
C-6 : Automobiles-service				
C-7 : Automobiles-réparation				
C-8 : Amusement				
C-9 : Récréotouristique				
C-10 : Divertissement				
C-11 : Faible nuisance				
C-12 : Forte nuisance				
I : INDUSTRIE				
I-1 : Haute technologie				
I-2 : Légère				
I-3 : Lourde				
I-4 : Extractive				
I-5 : Des déchets et des matières recyclables				
P : PUBLIC				
P-1 : Loisirs et culture				
P-2 : Service public				
P-3 : Infrastructure et équipement				
A : AGRICOLE				
A-1 : Culture				
A-2 : Élevage				
A-3 : Service et transformation				
CONS : CONSERVATION				
CONS-1 : Conservation				
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS			(2)	
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS				

NORMES

NORMES

STRUCTURE DU BÂTIMENT				
Isolée	•			•
Jumelée		•		
Contiguë			•	
Quadruplé				
DIMENSIONS DU BÂTIMENT				
Hauteur en étage(s) minimale/maximale	1/2	2	2	1/2
Largeur minimale (m)	9/7,3	6	6.1	9
Superficie de bâtiment minimale (m ²)	97/87	87	87	-
MARGES				
Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m	6	6	4,5/6	6
Avant secondaire minimale (m)	-	-	-	6
Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture	1,2/1,5	1,2/1,5	1,2/1,5	9
Arrière minimale (m)	7.5	7.5	7.5	10
Distance minimale entre les bâtiments (m)	-	-	-	-
NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE				
Nombre de logements minimal/maximal	-	-	-	-

LOTISSEMENT

TERRAIN				
Largeur minimale (m) centre/extrémité	15	12	6,7/10	-
Profondeur minimale (m)	30	30	30	-
Superficie minimale (m ²) centre/extrémité	450	360	201/300	-

DIVERS

PIIA				
PPCMOI				
PAE				
Usages conditionnels				
Projet intégré				
Notes particulières		(1)	(1)	

NOTES

(1) Article 115 - Marges latérales et arrière, agrandissement habitation jumelées et contigües
(2) 6541 Service de garderie (prématernelle, moins de 50 % de poupons)

Amendements

No Règlement	Article(s)	Année
R. 2021-1431-05A	1	2021



CHAMBLY

ZONE : R-074

PIIA : AIRE DE PAYSAGE P4 - B PÉRIURBAINE MOYENNE DENSITÉ

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES									
CLASSES D'USAGES PERMISES	R : RÉSIDENTIEL								
	R-1 : Unifamiliale	•							
	R-2 : Bifamiliale								
	R-3 : Trifamiliale								
	R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements								
	R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus								
	R-6 : Logement aux étages								
	R-7 : Habitation pour personnes âgées								
	C : COMMERCE								
	C-1 : Local								
	C-2 : Service								
	C-3 : Régional								
	C-4 : Restauration								
	C-5 : Hébergement								
	C-6 : Automobiles-service								
	C-7 : Automobiles-réparation								
	C-8 : Amusement								
	C-9 : Récréotouristique								
	C-10 : Divertissement								
	C-11 : Faible nuisance								
	C-12 : Forte nuisance								
	I : INDUSTRIE								
	I-1 : Haute technologie								
	I-2 : Légère								
	I-3 : Lourde								
I-4 : Extractive									
I-5 : Des déchets et des matières recyclables									
P : PUBLIC									
P-1 : Loisirs et culture									
P-2 : Service public									
P-3 : Infrastructure et équipement									
A : AGRICOLE									
A-1 : Culture									
A-2 : Élevage									
A-3 : Service et transformation									
CONS : CONSERVATION									
CONS-1 : Conservation									
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS									
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS									
NORMES									
NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT								
	Isolée	•							
	Jumelée								
	Contiguë								
	Quadruplé								
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT								
	Hauteur en étage(s) minimale/maximale	1/2							
	Largeur minimale (m)	9/7,3							
	Superficie de bâtiment minimale (m ²)	97/87							
	MARGES								
	Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m	7.5							
	Avant secondaire minimale (m)	5.5							
	Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture	1,2/1,5							
	Arrière minimale (m)	7.5							
	Distance minimale entre les bâtiments (m)	-							
NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE									
Nombre de logements minimal/maximal	-								
LOTISSEMENT									
TERRAIN									
Largeur minimale (m) centre/extrémité	15								
Profondeur minimale (m)	30								
Superficie minimale (m ²) centre/extrémité	450								
DIVERS									
PIIA									
PPCMOI									
PAE									
Usages conditionnels									
Projet intégré									
Notes particulières	(1)								
NOTES					Amendements				
(1) Lot 1049 : Une marge arrière minimale de 6,5 m est autorisée pour le lot 1049, identifié au plan projet de lotissement (version 10) de l'annexe E.63 de ce règlement.					No Règlement		Article(s)		Année
					R. 2021-1431-05A		1		2021



CHAMBLY

ZONE : R-075

PIIA : AIRE DE PAYSAGE P4 - A PÉRIURBAINE FAIBLE DENSITÉ

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES

CLASSES D'USAGES PERMISES

R : RÉSIDENTIEL											
R-1 : Unifamiliale		•									
R-2 : Bifamiliale											
R-3 : Trifamiliale											
R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements											
R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus											
R-6 : Logement aux étages											
R-7 : Habitation pour personnes âgées											
C : COMMERCE											
C-1 : Local											
C-2 : Service											
C-3 : Régional											
C-4 : Restauration											
C-5 : Hébergement											
C-6 : Automobiles-service											
C-7 : Automobiles-réparation											
C-8 : Amusement											
C-9 : Récréotouristique											
C-10 : Divertissement											
C-11 : Faible nuisance											
C-12 : Forte nuisance											
I : INDUSTRIE											
I-1 : Haute technologie											
I-2 : Légère											
I-3 : Lourde											
I-4 : Extractive											
I-5 : Des déchets et des matières recyclables											
P : PUBLIC											
P-1 : Loisirs et culture											
P-2 : Service public											
P-3 : Infrastructure et équipement											
A : AGRICOLE											
A-1 : Culture											
A-2 : Élevage											
A-3 : Service et transformation											
CONS : CONSERVATION											
CONS-1 : Conservation											
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS											
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS											

NORMES

NORMES

STRUCTURE DU BÂTIMENT											
Isolée											
Jumelée		•									
Contiguë											
Quadruplé											
DIMENSIONS DU BÂTIMENT											
Hauteur en étage(s) minimale/maximale		2/2									
Largeur minimale (m)		6									
Superficie de bâtiment minimale (m ²)		87									
MARGES											
Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m		4,5/6									
Avant secondaire minimale (m)		4.5									
Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture		1,2/1,5									
Arrière minimale (m)		7.5									
Distance minimale entre les bâtiments (m)		-									
NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE											
Nombre de logements minimal/maximal		-									

LOTISSEMENT

TERRAIN											
Largeur minimale (m) centre/extrémité		12									
Profondeur minimale (m)		30									
Superficie minimale (m ²) centre/extrémité		360									

DIVERS

PIIA											
PPCMOI											
PAE											
Usages conditionnels											
Projet intégré											
Notes particulières		(1)									

NOTES

(1) Article 115 - Marges latérales et arrière, agrandissement habitations jumelées et contigües

Amendements

No Règlement	Article(s)	Année
R. 2021-1431-05A	1	2021



CHAMBLY

ZONE : R-076

PIIA : AIRE DE PAYSAGE P4 - A PÉRIURBAINE FAIBLE DENSITÉ

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES

CLASSES D'USAGES PERMISES

R : RÉSIDENTIEL									
R-1 : Unifamiliale	•								
R-2 : Bifamiliale									
R-3 : Trifamiliale									
R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements									
R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus									
R-6 : Logement aux étages									
R-7 : Habitation pour personnes âgées									
C : COMMERCE									
C-1 : Local									
C-2 : Service									
C-3 : Régional									
C-4 : Restauration									
C-5 : Hébergement									
C-6 : Automobiles-service									
C-7 : Automobiles-réparation									
C-8 : Amusement									
C-9 : Récréotouristique									
C-10 : Divertissement									
C-11 : Faible nuisance									
C-12 : Forte nuisance									
I : INDUSTRIE									
I-1 : Haute technologie									
I-2 : Légère									
I-3 : Lourde									
I-4 : Extractive									
I-5 : Des déchets et des matières recyclables									
P : PUBLIC									
P-1 : Loisirs et culture									
P-2 : Service public									
P-3 : Infrastructure et équipement									
A : AGRICOLE									
A-1 : Culture									
A-2 : Élevage									
A-3 : Service et transformation									
CONS : CONSERVATION									
CONS-1 : Conservation									
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS									
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS									

NORMES

NORMES

STRUCTURE DU BÂTIMENT									
Isolée	•								
Jumelée									
Contiguë									
Quadruplé									
DIMENSIONS DU BÂTIMENT									
Hauteur en étage(s) minimale/maximale	1/2								
Largeur minimale (m)	9/7,3								
Superficie de bâtiment minimale (m ²)	97/87								
MARGES									
Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m	4,5/6								
Avant secondaire minimale (m)	4.5								
Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture	1,2/1,5								
Arrière minimale (m)	7.5								
Distance minimale entre les bâtiments (m)	-								
NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE									
Nombre de logements minimal/maximal	-								

LOTISSEMENT

TERRAIN									
Largeur minimale (m) centre/extrémité	15								
Profondeur minimale (m)	30								
Superficie minimale (m ²) centre/extrémité	450								

DIVERS

PIIA									
PPCMOI									
PAE									
Usages conditionnels									
Projet intégré									
Notes particulières									

NOTES

Amendements

	No Règlement	Article(s)	Année
	R. 2021-1431-05A	1	2021



CHAMBLY

ZONE : R-077

PIIA : AIRE DE PAYSAGE P4 - B PÉRIURBAINE MOYENNE DENSITÉ

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES															
CLASSES D'USAGES PERMISES	R : RÉSIDENTIEL														
	R-1 : Unifamiliale	●													
	R-2 : Bifamiliale														
	R-3 : Trifamiliale														
	R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements														
	R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus														
	R-6 : Logement aux étages														
	R-7 : Habitation pour personnes âgées														
	C : COMMERCE														
	C-1 : Local														
	C-2 : Service														
	C-3 : Régional														
	C-4 : Restauration														
C-5 : Hébergement															
C-6 : Automobiles-service															
C-7 : Automobiles-réparation															
C-8 : Amusement															
C-9 : Récréotouristique															
C-10 : Divertissement															
C-11 : Faible nuisance															
C-12 : Forte nuisance															
I : INDUSTRIE															
I-1 : Haute technologie															
I-2 : Légère															
I-3 : Lourde															
I-4 : Extractive															
I-5 : Des déchets et des matières recyclables															
P : PUBLIC															
P-1 : Loisirs et culture															
P-2 : Service public															
P-3 : Infrastructure et équipement															
A : AGRICOLE															
A-1 : Culture															
A-2 : Élevage															
A-3 : Service et transformation															
CONS : CONSERVATION															
CONS-1 : Conservation															
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS															
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS															
NORMES															
NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT														
	Isolée	●													
	Jumelée														
	Contiguë														
	Quadruplé														
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT														
	Hauteur en étage(s) minimale/maximale	2/2													
	Largeur minimale (m)	7.3													
	Superficie de bâtiment minimale (m ²)	87													
	MARGES														
	Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m	7.5													
	Avant secondaire minimale (m)	5.5													
	Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture	1,2/1,5													
	Arrière minimale (m)	7.5													
	Distance minimale entre les bâtiments (m)	-													
NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE															
Nombre de logements minimal/maximal	-														
LOTISSEMENT															
TERRAIN															
Largeur minimale (m) centre/extrémité	12														
Profondeur minimale (m)	30														
Superficie minimale (m ²) centre/extrémité	360														
DIVERS															
PIIA															
PPCMOI															
PAE															
Usages conditionnels															
Projet intégré															
Notes particulières															
NOTES						Amendements									
						No Règlement	Article(s)	Année							
						R. 2021-1431-05A						1		2021	



CHAMBLY

ZONE : R-078

PIIA : AIRE DE PAYSAGE P4 - B PÉRIURBAINE MOYENNE DENSITÉ

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES

CLASSES D'USAGES PERMISES

R : RÉSIDENTIEL			
R-1 : Unifamiliale	•	•	
R-2 : Bifamiliale			
R-3 : Trifamiliale			
R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements			
R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus			
R-6 : Logement aux étages			
R-7 : Habitation pour personnes âgées			
C : COMMERCE			
C-1 : Local			
C-2 : Service			
C-3 : Régional			
C-4 : Restauration			
C-5 : Hébergement			
C-6 : Automobiles-service			
C-7 : Automobiles-réparation			
C-8 : Amusement			
C-9 : Récréotouristique			
C-10 : Divertissement			
C-11 : Faible nuisance			
C-12 : Forte nuisance			
I : INDUSTRIE			
I-1 : Haute technologie			
I-2 : Légère			
I-3 : Lourde			
I-4 : Extractive			
I-5 : Des déchets et des matières recyclables			
P : PUBLIC			
P-1 : Loisirs et culture			
P-2 : Service public			
P-3 : Infrastructure et équipement			
A : AGRICOLE			
A-1 : Culture			
A-2 : Élevage			
A-3 : Service et transformation			
CONS : CONSERVATION			
CONS-1 : Conservation			
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS			
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS			

NORMES

NORMES

STRUCTURE DU BÂTIMENT			
Isolée			
Jumelée	•		
Contiguë		•	
Quadruplé			
DIMENSIONS DU BÂTIMENT			
Hauteur en étage(s) minimale/maximale	2/2	2/2	
Largeur minimale (m)	6.7	6.1	
Superficie de bâtiment minimale (m ²)	87	87	
MARGES			
Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m	9,5/7,5	9,5/7,5	
Avant secondaire minimale (m)	4.5	4.5	
Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture	1,2/1,5	1,2/1,5	
Arrière minimale (m)	7.5	7.5	
Distance minimale entre les bâtiments (m)	-	-	
NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE			
Nombre de logements minimal/maximal	-	-	

LOTISSEMENT

TERRAIN			
Largeur minimale (m) centre/extrémité	8.5	6,7/7,5	
Profondeur minimale (m)	30	30	
Superficie minimale (m ²) centre/extrémité	240	201/245	

DIVERS

PIIA			
PPCMOI			
PAE			
Usages conditionnels			
Projet intégré	(1)		
Notes particulières	(2)(3)		

NOTES

Amendements

<p>(1) Annexe E.60</p> <p>(2) Article 164 par.10 - Dispositions applicables aux zones R-078, R-090, R-092, R-093 et R-095</p> <p>(3) Article 115 - Marges latérales et arrière, agrandissement habitations jumelées et contigües</p>	No Règlement	Article(s)	Année
	R. 2021-1431-05A	1	2021



GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES

CLASSES D'USAGES PERMISES

R : RÉSIDENTIEL											
R-1 : Unifamiliale	●										
R-2 : Bifamiliale											
R-3 : Trifamiliale											
R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements											
R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus											
R-6 : Logement aux étages											
R-7 : Habitation pour personnes âgées											
C : COMMERCE											
C-1 : Local											
C-2 : Service											
C-3 : Régional											
C-4 : Restauration											
C-5 : Hébergement											
C-6 : Automobiles-service											
C-7 : Automobiles-réparation											
C-8 : Amusement											
C-9 : Récréotouristique											
C-10 : Divertissement											
C-11 : Faible nuisance											
C-12 : Forte nuisance											
I : INDUSTRIE											
I-1 : Haute technologie											
I-2 : Légère											
I-3 : Lourde											
I-4 : Extractive											
I-5 : Des déchets et des matières recyclables											
P : PUBLIC											
P-1 : Loisirs et culture											
P-2 : Service public											
P-3 : Infrastructure et équipement											
A : AGRICOLE											
A-1 : Culture											
A-2 : Élevage											
A-3 : Service et transformation											
CONS : CONSERVATION											
CONS-1 : Conservation											
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS											
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS											

NORMES

NORMES

STRUCTURE DU BÂTIMENT											
Isolée	●										
Jumelée											
Contiguë											
Quadruplé											
DIMENSIONS DU BÂTIMENT											
Hauteur en étage(s) minimale/maximale	2/2										
Largeur minimale (m)	7.3										
Superficie de bâtiment minimale (m ²)	87										
MARGES											
Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m	4,5/6										
Avant secondaire minimale (m)	4.5										
Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture	1,2/1,5										
Arrière minimale (m)	7.5										
Distance minimale entre les bâtiments (m)	-										
NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE											
Nombre de logements minimal/maximal	-										

LOTISSEMENT

TERRAIN											
Largeur minimale (m) centre/extrémité	15										
Profondeur minimale (m)	30										
Superficie minimale (m ²) centre/extrémité	450										

DIVERS

PIIA											
PPCMOI											
PAE											
Usages conditionnels											
Projet intégré											
Notes particulières	(1)										

NOTES

Amendements

(1) Article 164 par.11 - Dispositions applicables aux zones R-079, R-112 et R-115	No Règlement	Article(s)	Année
	R. 2021-1431-05A	1	2021



CHAMBLY

ZONE : R-080

PIIA : AIRE DE PAYSAGE P4 - B PÉRIURBAINE MOYENNE DENSITÉ

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES

CLASSES D'USAGES PERMISES

R : RÉSIDENTIEL									
R-1 : Unifamiliale	•								
R-2 : Bifamiliale									
R-3 : Trifamiliale									
R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements									
R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus									
R-6 : Logement aux étages									
R-7 : Habitation pour personnes âgées									
C : COMMERCE									
C-1 : Local									
C-2 : Service									
C-3 : Régional									
C-4 : Restauration									
C-5 : Hébergement									
C-6 : Automobiles-service									
C-7 : Automobiles-réparation									
C-8 : Amusement									
C-9 : Récréotouristique									
C-10 : Divertissement									
C-11 : Faible nuisance									
C-12 : Forte nuisance									
I : INDUSTRIE									
I-1 : Haute technologie									
I-2 : Légère									
I-3 : Lourde									
I-4 : Extractive									
I-5 : Des déchets et des matières recyclables									
P : PUBLIC									
P-1 : Loisirs et culture									
P-2 : Service public									
P-3 : Infrastructure et équipement									
A : AGRICOLE									
A-1 : Culture									
A-2 : Élevage									
A-3 : Service et transformation									
CONS : CONSERVATION									
CONS-1 : Conservation									
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS									
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS									

NORMES

NORMES

STRUCTURE DU BÂTIMENT									
Isolée	•								
Jumelée									
Contiguë									
Quadruplé									
DIMENSIONS DU BÂTIMENT									
Hauteur en étage(s) minimale/maximale	1/2								
Largeur minimale (m)	9/7,3								
Superficie de bâtiment minimale (m ²)	97/87								
MARGES									
Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m	7,5								
Avant secondaire minimale (m)	6								
Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture	1,2/1,5								
Arrière minimale (m)	7,5								
Distance minimale entre les bâtiments (m)	-								
NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE									
Nombre de logements minimal/maximal	-								

LOTISSEMENT

TERRAIN									
Largeur minimale (m) centre/extrémité	12								
Profondeur minimale (m)	30								
Superficie minimale (m ²) centre/extrémité	450								

DIVERS

PIIA									
PPCMOI									
PAE									
Usages conditionnels									
Projet intégré									
Notes particulières									

NOTES

Amendements

	No Règlement	Article(s)	Année
	R. 2021-1431-05A	1	2021



CHAMBLY

ZONE : R-082

PIIA : AIRE DE PAYSAGE P6 - VILLAGEOISE

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES

CLASSES D'USAGES PERMISES

R : RÉSIDENTIEL

Table with 10 columns and 7 rows for residential categories: R-1 (Unifamiliale), R-2 (Bifamiliale), R-3 (Trifamiliale), R-4 (Multifamiliale 4 à 6 logements), R-5 (Multifamiliale 7 logements et plus), R-6 (Logement aux étages), R-7 (Habitation pour personnes âgées).

C : COMMERCE

Table with 10 columns and 12 rows for commercial categories: C-1 (Local), C-2 (Service), C-3 (Régional), C-4 (Restauration), C-5 (Hébergement), C-6 (Automobiles-service), C-7 (Automobiles-réparation), C-8 (Amusement), C-9 (Récréotouristique), C-10 (Divertissement), C-11 (Faible nuisance), C-12 (Forte nuisance).

I : INDUSTRIE

Table with 10 columns and 5 rows for industrial categories: I-1 (Haute technologie), I-2 (Légère), I-3 (Lourde), I-4 (Extractive), I-5 (Des déchets et des matières recyclables).

P : PUBLIC

Table with 10 columns and 3 rows for public categories: P-1 (Loisirs et culture), P-2 (Service public), P-3 (Infrastructure et équipement).

A : AGRICOLE

Table with 10 columns and 3 rows for agricultural categories: A-1 (Culture), A-2 (Élevage), A-3 (Service et transformation).

CONS : CONSERVATION

Table with 10 columns and 1 row for conservation: CONS-1 (Conservation).

USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS

USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS

NORMES

NORMES

STRUCTURE DU BÂTIMENT

Table with 10 columns and 4 rows for building structure: Isolée, Jumelée, Contiguë, Quadruplé.

DIMENSIONS DU BÂTIMENT

Table with 10 columns and 3 rows for dimensions: Hauteur en étage(s) minimale/maximale, Largeur minimale (m), Superficie de bâtiment minimale (m²).

MARGES

Table with 10 columns and 5 rows for margins: Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m, Avant secondaire minimale (m), Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture, Arrière minimale (m), Distance minimale entre les bâtiments (m).

NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE

Table with 10 columns and 1 row for number of dwellings: Nombre de logements minimal/maximal.

LOTISSEMENT

TERRAIN

Table with 10 columns and 3 rows for terrain: Largeur minimale (m) centre/extrémité, Profondeur minimale (m), Superficie minimale (m²) centre/extrémité.

DIVERS

Table with 10 columns and 5 rows for miscellaneous: PIIA, PPCMOI, PAE, Usages conditionnels, Projet intégré, Notes particulières.

NOTES

Table with 10 columns and 2 rows for notes: (1) Annexe E.53, (2) Article 164 par.12 - Projet intégré d'habitations bifamiliale et trifamiliales aux 2261 à 2275 avenue Bourgogne.

Amendements

Table with 3 columns: No Règlement, Article(s), Année.



CHAMBLY

ZONE : R-083

PIIA : AIRE DE PAYSAGE P4 - B PÉRIURBAINE MOYENNE DENSITÉ

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES

CLASSES D'USAGES PERMISES

R : RÉSIDENTIEL									
R-1 : Unifamiliale									
R-2 : Bifamiliale									
R-3 : Trifamiliale									
R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements	•	•							
R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus			•						
R-6 : Logement aux étages									
R-7 : Habitation pour personnes âgées									
C : COMMERCE									
C-1 : Local									
C-2 : Service									
C-3 : Régional									
C-4 : Restauration									
C-5 : Hébergement									
C-6 : Automobiles-service									
C-7 : Automobiles-réparation									
C-8 : Amusement									
C-9 : Récréotouristique									
C-10 : Divertissement									
C-11 : Faible nuisance									
C-12 : Forte nuisance									
I : INDUSTRIE									
I-1 : Haute technologie									
I-2 : Légère									
I-3 : Lourde									
I-4 : Extractive									
I-5 : Des déchets et des matières recyclables									
P : PUBLIC									
P-1 : Loisirs et culture									
P-2 : Service public									
P-3 : Infrastructure et équipement									
A : AGRICOLE									
A-1 : Culture									
A-2 : Élevage									
A-3 : Service et transformation									
CONS : CONSERVATION									
CONS-1 : Conservation									
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS									
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS									

NORMES

NORMES

STRUCTURE DU BÂTIMENT									
Isolée	•		•						
Jumelée		•							
Contiguë									
Quadruplé									
DIMENSIONS DU BÂTIMENT									
Hauteur en étage(s) minimale/maximale	2/3,5	2/3,5	3/3,5						
Largeur minimale (m)	-	-	-						
Superficie de bâtiment minimale (m ²)	-	-	-						
MARGES									
Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m	7,5	7,5	7,5						
Avant secondaire minimale (m)	7,5	7,5	7,5						
Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture	5	5	5						
Arrière minimale (m)	10	10	10						
Distance minimale entre les bâtiments (m)	-	-	-						
NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE									
Nombre de logements minimal/maximal	-	-	-						

LOTISSEMENT

TERRAIN									
Largeur minimale (m) centre/extrémité	30	20	30						
Profondeur minimale (m)	30	30	30						
Superficie minimale (m ²) centre/extrémité	900	600	900						

DIVERS

PIIA	• (1)	• (1)	• (1)						
PPCMOI									
PAE									
Usages conditionnels									
Projet intégré									
Notes particulières									

NOTES

(1) Uniquement pour la modification : classes d'usages permises ou structure du bâtiment

Amendements

No Règlement	Article(s)	Année
R. 2021-1431-05A	2ab	2021



GRILLE DES USAGES ET DES NORMES										
CLASSES D'USAGES PERMISES										
CLASSES D'USAGES PERMISES	R : RÉSIDENTIEL									
	R-1 : Unifamiliale	•								
	R-2 : Bifamiliale									
	R-3 : Trifamiliale									
	R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements									
	R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus									
	R-6 : Logement aux étages									
	R-7 : Habitation pour personnes âgées									
	C : COMMERCE									
	C-1 : Local									
	C-2 : Service									
	C-3 : Régional									
	C-4 : Restauration									
	C-5 : Hébergement									
	C-6 : Automobiles-service									
	C-7 : Automobiles-réparation									
	C-8 : Amusement									
	C-9 : Récréotouristique									
	C-10 : Divertissement									
	C-11 : Faible nuisance									
	C-12 : Forte nuisance									
	I : INDUSTRIE									
	I-1 : Haute technologie									
	I-2 : Légère									
	I-3 : Lourde									
	I-4 : Extractive									
	I-5 : Des déchets et des matières recyclables									
	P : PUBLIC									
P-1 : Loisirs et culture										
P-2 : Service public										
P-3 : Infrastructure et équipement										
A : AGRICOLE										
A-1 : Culture										
A-2 : Élevage										
A-3 : Service et transformation										
CONS : CONSERVATION										
CONS-1 : Conservation										
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS										
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS										
NORMES										
NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT									
	Isolée	•								
	Jumelée									
	Contiguë									
	Quadruplé									
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT									
	Hauteur en étage(s) minimale/maximale	1/2								
	Largeur minimale (m)	9/7,3								
	Superficie de bâtiment minimale (m ²)	97/87								
	MARGES									
	Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m	7,5								
	Avant secondaire minimale (m)	-								
	Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture	1,2/1,5								
	Arrière minimale (m)	7,5								
	Distance minimale entre les bâtiments (m)	-								
NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE										
Nombre de logements minimal/maximal	-									
LOTISSEMENT										
TERRAIN										
Largeur minimale (m) centre/extrémité	15									
Profondeur minimale (m)	30									
Superficie minimale (m ²) centre/extrémité	450									
DIVERS										
PIIA										
PPCMOI										
PAE										
Usages conditionnels										
Projet intégré	•									
Notes particulières										
NOTES					Amendements					
					No Règlement		Article(s)		Année	



CHAMBLY

ZONE : R-085

PIIA : AIRE DE PAYSAGE P4 - B PÉRIURBAINE MOYENNE DENSITÉ

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES

CLASSES D'USAGES PERMISES

R : RÉSIDENTIEL									
R-1 : Unifamiliale	•								
R-2 : Bifamiliale									
R-3 : Trifamiliale									
R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements									
R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus									
R-6 : Logement aux étages									
R-7 : Habitation pour personnes âgées									
C : COMMERCE									
C-1 : Local									
C-2 : Service									
C-3 : Régional									
C-4 : Restauration									
C-5 : Hébergement									
C-6 : Automobiles-service									
C-7 : Automobiles-réparation									
C-8 : Amusement									
C-9 : Récréotouristique									
C-10 : Divertissement									
C-11 : Faible nuisance									
C-12 : Forte nuisance									
I : INDUSTRIE									
I-1 : Haute technologie									
I-2 : Légère									
I-3 : Lourde									
I-4 : Extractive									
I-5 : Des déchets et des matières recyclables									
P : PUBLIC									
P-1 : Loisirs et culture									
P-2 : Service public									
P-3 : Infrastructure et équipement									
A : AGRICOLE									
A-1 : Culture									
A-2 : Élevage									
A-3 : Service et transformation									
CONS : CONSERVATION									
CONS-1 : Conservation									
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS									
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS									

NORMES

NORMES

STRUCTURE DU BÂTIMENT									
Isolée	•								
Jumelée									
Contiguë									
Quadruplé									
DIMENSIONS DU BÂTIMENT									
Hauteur en étage(s) minimale/maximale	2/2								
Largeur minimale (m)	7.3								
Superficie de bâtiment minimale (m ²)	87								
MARGES									
Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m	7.5								
Avant secondaire minimale (m)	5.5								
Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture	1,2/1,5								
Arrière minimale (m)	7.5								
Distance minimale entre les bâtiments (m)	-								
NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE									
Nombre de logements minimal/maximal	-								

LOTISSEMENT

TERRAIN									
Largeur minimale (m) centre/extrémité	12								
Profondeur minimale (m)	30								
Superficie minimale (m ²) centre/extrémité	360								

DIVERS

PIIA									
PPCMOI									
PAE									
Usages conditionnels									
Projet intégré									
Notes particulières	(1)								

NOTES

(1) La largeur des lots situés sur la ligne inférieure d'une courbe peut être diminuée à la ligne arrière du lot jusqu'à une dimension minimale de 7,9 mètres

Amendements

No Règlement	Article(s)	Année
R. 2021-1431-05A	1	2021



CHAMBLY

ZONE : R-087

PIIA : AIRE DE PAYSAGE P4 - A PÉRIURBAINE FAIBLE DENSITÉ

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES											
CLASSES D'USAGES PERMISES	R : RÉSIDENTIEL										
	R-1 : Unifamiliale	•									
	R-2 : Bifamiliale										
	R-3 : Trifamiliale										
	R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements										
	R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus										
	R-6 : Logement aux étages										
	R-7 : Habitation pour personnes âgées										
	C : COMMERCE										
	C-1 : Local										
	C-2 : Service										
	C-3 : Régional										
	C-4 : Restauration										
	C-5 : Hébergement										
	C-6 : Automobiles-service										
	C-7 : Automobiles-réparation										
	C-8 : Amusement										
	C-9 : Récréotouristique										
	C-10 : Divertissement										
	C-11 : Faible nuisance										
	C-12 : Forte nuisance										
	I : INDUSTRIE										
	I-1 : Haute technologie										
	I-2 : Légère										
	I-3 : Lourde										
	I-4 : Extractive										
	I-5 : Des déchets et des matières recyclables										
	P : PUBLIC										
	P-1 : Loisirs et culture										
	P-2 : Service public										
	P-3 : Infrastructure et équipement										
	A : AGRICOLE										
	A-1 : Culture										
	A-2 : Élevage										
	A-3 : Service et transformation										
	CONS : CONSERVATION										
	CONS-1 : Conservation										
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS										
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS										
	NORMES										
	NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT									
		Isolée	•								
		Jumelée									
		Contiguë									
		Quadruplé									
DIMENSIONS DU BÂTIMENT											
Hauteur en étage(s) minimale/maximale		1/2									
Largeur minimale (m)		9/7,3									
Superficie de bâtiment minimale (m ²)		97/87									
MARGES											
Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m		4,5/7,5									
Avant secondaire minimale (m)		4.5									
Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture		1,2/1,5									
Arrière minimale (m)		7.5									
Distance minimale entre les bâtiments (m)		-									
NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE											
Nombre de logements minimal/maximal		-									
LOTISSEMENT											
TERRAIN											
Largeur minimale (m) centre/extrémité	15										
Profondeur minimale (m)	30										
Superficie minimale (m ²) centre/extrémité	450										
DIVERS											
PIIA											
PPCMOI											
PAE											
Usages conditionnels											
Projet intégré											
Notes particulières	(1)(2)										
NOTES						Amendements					
(1) Article 164 par.17 - Dispositions applicables à la zone R-087 et aux emplacements sis au 1726 à 1738 rue de Niverville, situés dans la zone R-104 (2) Art. 307 par.3 - Coupes d'arbres - Normes particulières						No Règlement	Article(s)	Année			
						R. 2021-1431-05A	1	2021			



CHAMBLY

ZONE : R-089

PIIA : AIRE DE PAYSAGE P4 - B PÉRIURBAINE MOYENNE DENSITÉ

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES

CLASSES D'USAGES PERMISES

R : RÉSIDENTIEL

R-1 : Unifamiliale										
R-2 : Bifamiliale										
R-3 : Trifamiliale	•									
R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements										
R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus										
R-6 : Logement aux étages										
R-7 : Habitation pour personnes âgées										

C : COMMERCE

C-1 : Local										
C-2 : Service										
C-3 : Régional										
C-4 : Restauration										
C-5 : Hébergement										
C-6 : Automobiles-service										
C-7 : Automobiles-réparation										
C-8 : Amusement										
C-9 : Récréotouristique										
C-10 : Divertissement										
C-11 : Faible nuisance										
C-12 : Forte nuisance										

I : INDUSTRIE

I-1 : Haute technologie										
I-2 : Légère										
I-3 : Lourde										
I-4 : Extractive										
I-5 : Des déchets et des matières recyclables										

P : PUBLIC

P-1 : Loisirs et culture										
P-2 : Service public										
P-3 : Infrastructure et équipement										

A : AGRICOLE

A-1 : Culture										
A-2 : Élevage										
A-3 : Service et transformation										

CONS : CONSERVATION

CONS-1 : Conservation										
-----------------------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS

USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS										
------------------------------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS

USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS										
------------------------------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

NORMES

NORMES

STRUCTURE DU BÂTIMENT										
Isolée										
Jumelée	•									
Contiguë										
Quadruplé										

DIMENSIONS DU BÂTIMENT

Hauteur en étage(s) minimale/maximale	3/3									
Largeur minimale (m)	-									
Superficie de bâtiment minimale (m ²)	-									

MARGES

Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m	6									
Avant secondaire minimale (m)	-									
Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture	5.5									
Arrière minimale (m)	4									
Distance minimale entre les bâtiments (m)	-									

NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE

Nombre de logements minimal/maximal	-									
-------------------------------------	---	--	--	--	--	--	--	--	--	--

LOTISSEMENT

TERRAIN										
Largeur minimale (m) centre/extrémité	18									
Profondeur minimale (m)	30									
Superficie minimale (m ²) centre/extrémité	540									

DIVERS

PIIA										
PPCMOI										
PAE										
Usages conditionnels										
Projet intégré	(1)									
Notes particulières	(2)									

NOTES

(1) Annexes E.61 et E.63
(2) Article 164 par.14 - Dispositions applicables à la zone R-089

Amendements

No Règlement	Article(s)	Année
R. 2021-1431-05A	1	2021



CHAMBLY

ZONE : R-090

PIIA : AIRE DE PAYSAGE P4 - B PÉRIURBAINE MOYENNE DENSITÉ

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES

CLASSES D'USAGES PERMISES

R : RÉSIDENTIEL										
R-1 : Unifamiliale										
R-2 : Bifamiliale	●									
R-3 : Trifamiliale										
R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements										
R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus										
R-6 : Logement aux étages										
R-7 : Habitation pour personnes âgées										
C : COMMERCE										
C-1 : Local										
C-2 : Service										
C-3 : Régional										
C-4 : Restauration										
C-5 : Hébergement										
C-6 : Automobiles-service										
C-7 : Automobiles-réparation										
C-8 : Amusement										
C-9 : Récréotouristique										
C-10 : Divertissement										
C-11 : Faible nuisance										
C-12 : Forte nuisance										
I : INDUSTRIE										
I-1 : Haute technologie										
I-2 : Légère										
I-3 : Lourde										
I-4 : Extractive										
I-5 : Des déchets et des matières recyclables										
P : PUBLIC										
P-1 : Loisirs et culture										
P-2 : Service public										
P-3 : Infrastructure et équipement										
A : AGRICOLE										
A-1 : Culture										
A-2 : Élevage										
A-3 : Service et transformation										
CONS : CONSERVATION										
CONS-1 : Conservation										
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS										
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS										

NORMES

NORMES

STRUCTURE DU BÂTIMENT										
Isolée										
Jumelée	●									
Contiguë										
Quadruplé										
DIMENSIONS DU BÂTIMENT										
Hauteur en étage(s) minimale/maximale	2/2									
Largeur minimale (m)	6.1									
Superficie de bâtiment minimale (m ²)	87									
MARGES										
Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m	9.5									
Avant secondaire minimale (m)	4.5									
Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture	2									
Arrière minimale (m)	7.5									
Distance minimale entre les bâtiments (m)	-									
NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE										
Nombre de logements minimal/maximal	-									

LOTISSEMENT

TERRAIN										
Largeur minimale (m) centre/extrémité	10.5									
Profondeur minimale (m)	30									
Superficie minimale (m ²) centre/extrémité	330									

DIVERS

PIIA										
PPCMOI										
PAE										
Usages conditionnels										
Projet intégré	(1)									
Notes particulières	(2)									

NOTES

Amendements

<p>(1) Annexe E.60</p> <p>(2) Article 164 par.10 - Dispositions applicables aux zones R-078, R-090, R-092, R-093 et R-095</p>	No Règlement	Article(s)	Année
	R. 2021-1431-05A	1	2021



CHAMBLY

ZONE : R-092

PIIA : AIRE DE PAYSAGE P4 - B PÉRIURBAINE MOYENNE DENSITÉ

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES

CLASSES D'USAGES PERMISES

R : RÉSIDENTIEL									
R-1 : Unifamiliale	•								
R-2 : Bifamiliale									
R-3 : Trifamiliale									
R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements									
R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus									
R-6 : Logement aux étages									
R-7 : Habitation pour personnes âgées									
C : COMMERCE									
C-1 : Local									
C-2 : Service									
C-3 : Régional									
C-4 : Restauration									
C-5 : Hébergement									
C-6 : Automobiles-service									
C-7 : Automobiles-réparation									
C-8 : Amusement									
C-9 : Récréotouristique									
C-10 : Divertissement									
C-11 : Faible nuisance									
C-12 : Forte nuisance									
I : INDUSTRIE									
I-1 : Haute technologie									
I-2 : Légère									
I-3 : Lourde									
I-4 : Extractive									
I-5 : Des déchets et des matières recyclables									
P : PUBLIC									
P-1 : Loisirs et culture									
P-2 : Service public									
P-3 : Infrastructure et équipement									
A : AGRICOLE									
A-1 : Culture									
A-2 : Élevage									
A-3 : Service et transformation									
CONS : CONSERVATION									
CONS-1 : Conservation									
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS									
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS									

NORMES

NORMES

STRUCTURE DU BÂTIMENT									
Isolée									
Jumelée									
Contiguë	•								
Quadruplé									
DIMENSIONS DU BÂTIMENT									
Hauteur en étage(s) minimale/maximale	2/2								
Largeur minimale (m)	6.1								
Superficie de bâtiment minimale (m ²)	87								
MARGES									
Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m	9.5								
Avant secondaire minimale (m)	4.5								
Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture	1,2/1,5								
Arrière minimale (m)	7.5								
Distance minimale entre les bâtiments (m)	-								
NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE									
Nombre de logements minimal/maximal	-								

LOTISSEMENT

TERRAIN									
Largeur minimale (m) centre/extrémité	7/9								
Profondeur minimale (m)	30								
Superficie minimale (m ²) centre/extrémité	201/245								

DIVERS

PIIA									
PPCMOI									
PAE									
Usages conditionnels									
Projet intégré	(1)								
Notes particulières	(2)(3)								

NOTES

- (1) Annexe E.60
- (2) Article 115 - Marges latérales et arrière, agrandissement habitations jumelées et contigües
- (3) Article 164 par.10 - Dispositions applicables aux zones R-078, R-090, R-092, R-093 et R-095

Amendements

No Règlement	Article(s)	Année
R. 2021-1431-05A	1	2021



CHAMBLY

ZONE : R-094

PIIA : AIRE DE PAYSAGE P4 - B PÉRIURBAINE MOYENNE DENSITÉ

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES									
CLASSES D'USAGES PERMISES	R : RÉSIDENTIEL								
	R-1 : Unifamiliale								
	R-2 : Bifamiliale	●							
	R-3 : Trifamiliale								
	R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements								
	R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus								
	R-6 : Logement aux étages								
	R-7 : Habitation pour personnes âgées								
	C : COMMERCE								
	C-1 : Local								
	C-2 : Service								
	C-3 : Régional								
	C-4 : Restauration								
	C-5 : Hébergement								
	C-6 : Automobiles-service								
	C-7 : Automobiles-réparation								
	C-8 : Amusement								
	C-9 : Récréotouristique								
	C-10 : Divertissement								
	C-11 : Faible nuisance								
	C-12 : Forte nuisance								
	I : INDUSTRIE								
	I-1 : Haute technologie								
	I-2 : Légère								
	I-3 : Lourde								
	I-4 : Extractive								
I-5 : Des déchets et des matières recyclables									
P : PUBLIC									
P-1 : Loisirs et culture									
P-2 : Service public									
P-3 : Infrastructure et équipement									
A : AGRICOLE									
A-1 : Culture									
A-2 : Élevage									
A-3 : Service et transformation									
CONS : CONSERVATION									
CONS-1 : Conservation									
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS									
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS									
NORMES									
NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT								
	Isolée								
	Jumelée	●							
	Contiguë								
	Quadruplé								
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT								
	Hauteur en étage(s) minimale/maximale	2/2							
	Largeur minimale (m)	-							
	Superficie de bâtiment minimale (m ²)	-							
	MARGES								
	Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m	10							
	Avant secondaire minimale (m)	-							
	Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture	-							
	Arrière minimale (m)	7.5							
Distance minimale entre les bâtiments (m)	5.5								
NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE									
Nombre de logements minimal/maximal	-								
LOTISSEMENT									
TERRAIN									
Largeur minimale (m) centre/extrémité	-								
Profondeur minimale (m)	-								
Superficie minimale (m ²) centre/extrémité	-								
DIVERS									
PIIA									
PPCMOI									
PAE									
Usages conditionnels									
Projet intégré	(1)								
Notes particulières	(2)								
NOTES					Amendements				
(1) Annexe E.66 (2) Marge latérale minimale, adjacente à la limite de la zone R-089 : 9,0 m Marge latérale minimale, adjacente à la limite de la zone R-093 : 2,5 m					No Règlement		Article(s)		Année
					R. 2021-1431-05A		1		2021



CHAMBLY

ZONE : R-095

PIIA : AIRE DE PAYSAGE P4 - B PÉRIURBAINE MOYENNE DENSITÉ

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES

CLASSES D'USAGES PERMISES

R : RÉSIDENTIEL									
R-1 : Unifamiliale	•								
R-2 : Bifamiliale									
R-3 : Trifamiliale									
R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements									
R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus									
R-6 : Logement aux étages									
R-7 : Habitation pour personnes âgées									
C : COMMERCE									
C-1 : Local									
C-2 : Service									
C-3 : Régional									
C-4 : Restauration									
C-5 : Hébergement									
C-6 : Automobiles-service									
C-7 : Automobiles-réparation									
C-8 : Amusement									
C-9 : Récréotouristique									
C-10 : Divertissement									
C-11 : Faible nuisance									
C-12 : Forte nuisance									
I : INDUSTRIE									
I-1 : Haute technologie									
I-2 : Légère									
I-3 : Lourde									
I-4 : Extractive									
I-5 : Des déchets et des matières recyclables									
P : PUBLIC									
P-1 : Loisirs et culture									
P-2 : Service public									
P-3 : Infrastructure et équipement									
A : AGRICOLE									
A-1 : Culture									
A-2 : Élevage									
A-3 : Service et transformation									
CONS : CONSERVATION									
CONS-1 : Conservation									
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS									
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS									

NORMES

NORMES

STRUCTURE DU BÂTIMENT									
Isolée									
Jumelée	•								
Contiguë									
Quadruplé									
DIMENSIONS DU BÂTIMENT									
Hauteur en étage(s) minimale/maximale	2/2								
Largeur minimale (m)	6								
Superficie de bâtiment minimale (m ²)	87								
MARGES									
Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m	7.5								
Avant secondaire minimale (m)	4.5								
Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture	1,2/1,5								
Arrière minimale (m)	7.5								
Distance minimale entre les bâtiments (m)	-								
NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE									
Nombre de logements minimal/maximal	-								

LOTISSEMENT

TERRAIN									
Largeur minimale (m) centre/extrémité	8								
Profondeur minimale (m)	30								
Superficie minimale (m ²) centre/extrémité	240								

DIVERS

PIIA									
PPCMOI									
PAE									
Usages conditionnels									
Projet intégré	(1)								
Notes particulières	(2 à 4)								

NOTES

Amendements

<p>(1) Annexe E.60</p> <p>(2) Article 164 par.10 - Dispositions applicables aux zones R-078, R-090, R-092, R-093 et R-095</p> <p>(3) Lot 5 891 202, marge avant: 5,5 mètres cases de stationnement autorisées côte à côte.</p> <p>(4) Article 115 - Marges latérales et arrière, agrandissement habitations jumelées et contigues</p>	No Règlement	Article(s)	Année
	R. 2021-1431-05A	1	2021



CHAMBLY

ZONE : R-096

PIIA : AIRE DE PAYSAGE P4 - B PÉRIURBAINE MOYENNE DENSITÉ

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES

CLASSES D'USAGES PERMISES

R : RÉSIDENTIEL									
R-1 : Unifamiliale	•								
R-2 : Bifamiliale									
R-3 : Trifamiliale									
R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements									
R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus									
R-6 : Logement aux étages									
R-7 : Habitation pour personnes âgées									
C : COMMERCE									
C-1 : Local									
C-2 : Service									
C-3 : Régional									
C-4 : Restauration									
C-5 : Hébergement									
C-6 : Automobiles-service									
C-7 : Automobiles-réparation									
C-8 : Amusement									
C-9 : Récréotouristique									
C-10 : Divertissement									
C-11 : Faible nuisance									
C-12 : Forte nuisance									
I : INDUSTRIE									
I-1 : Haute technologie									
I-2 : Légère									
I-3 : Lourde									
I-4 : Extractive									
I-5 : Des déchets et des matières recyclables									
P : PUBLIC									
P-1 : Loisirs et culture									
P-2 : Service public									
P-3 : Infrastructure et équipement									
A : AGRICOLE									
A-1 : Culture									
A-2 : Élevage									
A-3 : Service et transformation									
CONS : CONSERVATION									
CONS-1 : Conservation									
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS									
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS									

NORMES

NORMES

STRUCTURE DU BÂTIMENT									
Isolée	•								
Jumelée									
Contiguë									
Quadruplé									
DIMENSIONS DU BÂTIMENT									
Hauteur en étage(s) minimale/maximale	1/2								
Largeur minimale (m)	9/7,3								
Superficie de bâtiment minimale (m ²)	97/87								
MARGES									
Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m	4,5/6,0								
Avant secondaire minimale (m)	-								
Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture	1,2/1,5								
Arrière minimale (m)	7,5								
Distance minimale entre les bâtiments (m)	-								
NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE									
Nombre de logements minimal/maximal	-								

LOTISSEMENT

TERRAIN									
Largeur minimale (m) centre/extrémité	15								
Profondeur minimale (m)	30								
Superficie minimale (m ²) centre/extrémité	450								

DIVERS

PIIA									
PPCMOI									
PAE									
Usages conditionnels									
Projet intégré									
Notes particulières	(1)								

NOTES

(1) Pente de toiture principale minimale des bâtiments 1 étage : 12/12

Amendements

No Règlement	Article(s)	Année
R. 2021-1431-05A	1	2021



GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES

CLASSES D'USAGES PERMISES

R : RÉSIDENTIEL										
R-1 : Unifamiliale										
R-2 : Bifamiliale										
R-3 : Trifamiliale	•									
R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements										
R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus										
R-6 : Logement aux étages										
R-7 : Habitation pour personnes âgées										
C : COMMERCE										
C-1 : Local										
C-2 : Service										
C-3 : Régional										
C-4 : Restauration										
C-5 : Hébergement										
C-6 : Automobiles-service										
C-7 : Automobiles-réparation										
C-8 : Amusement										
C-9 : Récréotouristique										
C-10 : Divertissement										
C-11 : Faible nuisance										
C-12 : Forte nuisance										
I : INDUSTRIE										
I-1 : Haute technologie										
I-2 : Légère										
I-3 : Lourde										
I-4 : Extractive										
I-5 : Des déchets et des matières recyclables										
P : PUBLIC										
P-1 : Loisirs et culture										
P-2 : Service public										
P-3 : Infrastructure et équipement										
A : AGRICOLE										
A-1 : Culture										
A-2 : Élevage										
A-3 : Service et transformation										
CONS : CONSERVATION										
CONS-1 : Conservation										
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS										
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS										

NORMES

NORMES

STRUCTURE DU BÂTIMENT										
Isolée										
Jumelée	•									
Contiguë										
Quadruplé										
DIMENSIONS DU BÂTIMENT										
Hauteur en étage(s) minimale/maximale	2,5/2,5									
Largeur minimale (m)	19.5									
Superficie de bâtiment minimale (m ²)	-									
MARGES										
Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m	8									
Avant secondaire minimale (m)	-									
Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture	-									
Arrière minimale (m)	-									
Distance minimale entre les bâtiments (m)	-									
NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE										
Nombre de logements minimal/maximal	-									

LOTISSEMENT

TERRAIN										
Largeur minimale (m) centre/extrémité	-									
Profondeur minimale (m)	-									
Superficie minimale (m ²) centre/extrémité	-									

DIVERS

PIIA										
PPCMOI										
PAE										
Usages conditionnels										
Projet intégré	(1)									
Notes particulières										

NOTES

Amendements

(1) Annexe E.22	No Règlement	Article(s)	Année
	R. 2021-1431-05A	1	2021



CHAMBLY

ZONE : R-098

PIIA : AIRE DE PAYSAGE P4 - B PÉRIURBAINE MOYENNE DENSITÉ

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES

CLASSES D'USAGES PERMISES

R : RÉSIDENTIEL

R-1 : Unifamiliale																				
R-2 : Bifamiliale																				
R-3 : Trifamiliale	•	•																		
R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements																				
R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus																				
R-6 : Logement aux étages																				
R-7 : Habitation pour personnes âgées																				

C : COMMERCE

C-1 : Local																				
C-2 : Service																				
C-3 : Régional																				
C-4 : Restauration																				
C-5 : Hébergement																				
C-6 : Automobiles-service																				
C-7 : Automobiles-réparation																				
C-8 : Amusement																				
C-9 : Récréotouristique																				
C-10 : Divertissement																				
C-11 : Faible nuisance																				
C-12 : Forte nuisance																				

I : INDUSTRIE

I-1 : Haute technologie																				
I-2 : Légère																				
I-3 : Lourde																				
I-4 : Extractive																				
I-5 : Des déchets et des matières recyclables																				

P : PUBLIC

P-1 : Loisirs et culture																				
P-2 : Service public																				
P-3 : Infrastructure et équipement																				

A : AGRICOLE

A-1 : Culture																				
A-2 : Élevage																				
A-3 : Service et transformation																				

CONS : CONSERVATION

CONS-1 : Conservation																				
-----------------------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS

USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS																				
------------------------------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS

USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS																				
------------------------------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

NORMES

NORMES

STRUCTURE DU BÂTIMENT																				
Isolée	•																			
Jumelée		•																		
Contiguë																				
Quadruplé																				

DIMENSIONS DU BÂTIMENT

Hauteur en étage(s) minimale/maximale	2,5/2,5	2,5/2,5																		
Largeur minimale (m)	-	-																		
Superficie de bâtiment minimale (m ²)	-	-																		

MARGES

Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m	8	8																		
Avant secondaire minimale (m)	-	-																		
Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture	-	-																		
Arrière minimale (m)	-	-																		
Distance minimale entre les bâtiments (m)	-	-																		

NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE

Nombre de logements minimal/maximal	-	-																		
-------------------------------------	---	---	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

LOTISSEMENT

TERRAIN																				
Largeur minimale (m) centre/extrémité	-	-																		
Profondeur minimale (m)	-	-																		
Superficie minimale (m ²) centre/extrémité	-	-																		

DIVERS

PIIA																				
PPCMOI																				
PAE																				
Usages conditionnels																				
Projet intégré			(1)																	
Notes particulières																				

NOTES

(1) Annexe E.38

Amendements

No Règlement	Article(s)	Année
R. 2021-1431-05A	1	2021



CHAMBLY

ZONE : R-100

PIIA : AIRE DE PAYSAGE PDA CHAMBLY LE BOURG

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES

CLASSES D'USAGES PERMISES

R : RÉSIDENTIEL										
R-1 : Unifamiliale	•									
R-2 : Bifamiliale										
R-3 : Trifamiliale										
R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements										
R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus										
R-6 : Logement aux étages										
R-7 : Habitation pour personnes âgées										
C : COMMERCE										
C-1 : Local										
C-2 : Service										
C-3 : Régional										
C-4 : Restauration										
C-5 : Hébergement										
C-6 : Automobiles-service										
C-7 : Automobiles-réparation										
C-8 : Amusement										
C-9 : Récréotouristique										
C-10 : Divertissement										
C-11 : Faible nuisance										
C-12 : Forte nuisance										
I : INDUSTRIE										
I-1 : Haute technologie										
I-2 : Légère										
I-3 : Lourde										
I-4 : Extractive										
I-5 : Des déchets et des matières recyclables										
P : PUBLIC										
P-1 : Loisirs et culture										
P-2 : Service public										
P-3 : Infrastructure et équipement										
A : AGRICOLE										
A-1 : Culture										
A-2 : Élevage										
A-3 : Service et transformation										
CONS : CONSERVATION										
CONS-1 : Conservation										
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS										
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS										

NORMES

NORMES

STRUCTURE DU BÂTIMENT										
Isolée										
Jumelée										
Contiguë	•									
Quadruplé										
DIMENSIONS DU BÂTIMENT										
Hauteur en étage(s) minimale/maximale	2/2									
Largeur minimale (m)	5.48									
Superficie de bâtiment minimale (m ²)	87									
MARGES										
Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m	6									
Avant secondaire minimale (m)	6									
Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture	-									
Arrière minimale (m)	-									
Distance minimale entre les bâtiments (m)	-									
NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE										
Nombre de logements minimal/maximal	-									

LOTISSEMENT

TERRAIN										
Largeur minimale (m) centre/extrémité	-									
Profondeur minimale (m)	-									
Superficie minimale (m ²) centre/extrémité	-									

DIVERS

PIIA										
PPCMOI										
PAE										
Usages conditionnels										
Projet intégré	(1)									
Notes particulières										

NOTES

(1) Annexe E.24

Amendements

No Règlement	Article(s)	Année



CHAMBLY

ZONE : R-103

PIIA : AIRE DE PAYSAGE PDA TOD CENTRE

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES

CLASSES D'USAGES PERMISES

R : RÉSIDENTIEL

R-1 : Unifamiliale										
R-2 : Bifamiliale										
R-3 : Trifamiliale	•	•								
R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements										
R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus										
R-6 : Logement aux étages										
R-7 : Habitation pour personnes âgées										

C : COMMERCE

C-1 : Local										
C-2 : Service										
C-3 : Régional										
C-4 : Restauration										
C-5 : Hébergement										
C-6 : Automobiles-service										
C-7 : Automobiles-réparation										
C-8 : Amusement										
C-9 : Récréotouristique										
C-10 : Divertissement										
C-11 : Faible nuisance										
C-12 : Forte nuisance										

I : INDUSTRIE

I-1 : Haute technologie										
I-2 : Légère										
I-3 : Lourde										
I-4 : Extractive										
I-5 : Des déchets et des matières recyclables										

P : PUBLIC

P-1 : Loisirs et culture										
P-2 : Service public										
P-3 : Infrastructure et équipement										

A : AGRICOLE

A-1 : Culture										
A-2 : Élevage										
A-3 : Service et transformation										

CONS : CONSERVATION

CONS-1 : Conservation										
-----------------------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

NORMES

NORMES

STRUCTURE DU BÂTIMENT										
Isolée	•									
Jumelée		•								
Contiguë										
Quadruplé										

DIMENSIONS DU BÂTIMENT										
Hauteur en étage(s) minimale/maximale	3/3	3/3								
Largeur minimale (m)	-	-								
Superficie de bâtiment minimale (m ²)	-	-								

MARGES										
Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m	8	8								
Avant secondaire minimale (m)	-	-								
Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture	-	-								
Arrière minimale (m)	-	-								
Distance minimale entre les bâtiments (m)	-	-								

NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE										
Nombre de logements minimal/maximal	-	-								

LOTISSEMENT

TERRAIN										
Largeur minimale (m) centre/extrémité	20	18								
Profondeur minimale (m)	30	30								
Superficie minimale (m ²) centre/extrémité	600	540								

DIVERS

PIIA										
PPCMOI										
PAE										
Usages conditionnels										
Projet intégré		(1)								
Notes particulières										

NOTES

(1) Annexe E.42

Amendements

No Règlement	Article(s)	Année
R. 2021-1431-05A	1	2021



CHAMBLY

ZONE : R-104

PIIA : AIRE DE PAYSAGE P4 - A PÉRIURBAINE FAIBLE DENSITÉ

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES

CLASSES D'USAGES PERMISES

R : RÉSIDENTIEL									
R-1 : Unifamiliale	•								
R-2 : Bifamiliale									
R-3 : Trifamiliale									
R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements									
R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus									
R-6 : Logement aux étages									
R-7 : Habitation pour personnes âgées									
C : COMMERCE									
C-1 : Local									
C-2 : Service									
C-3 : Régional									
C-4 : Restauration									
C-5 : Hébergement									
C-6 : Automobiles-service									
C-7 : Automobiles-réparation									
C-8 : Amusement									
C-9 : Récréotouristique									
C-10 : Divertissement									
C-11 : Faible nuisance									
C-12 : Forte nuisance									
I : INDUSTRIE									
I-1 : Haute technologie									
I-2 : Légère									
I-3 : Lourde									
I-4 : Extractive									
I-5 : Des déchets et des matières recyclables									
P : PUBLIC									
P-1 : Loisirs et culture									
P-2 : Service public									
P-3 : Infrastructure et équipement									
A : AGRICOLE									
A-1 : Culture									
A-2 : Élevage									
A-3 : Service et transformation									
CONS : CONSERVATION									
CONS-1 : Conservation									
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS									
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS									

NORMES

NORMES

STRUCTURE DU BÂTIMENT									
Isolée	•								
Jumelée									
Contiguë									
Quadruplé									
DIMENSIONS DU BÂTIMENT									
Hauteur en étage(s) minimale/maximale	1/2								
Largeur minimale (m)	9/7,3								
Superficie de bâtiment minimale (m ²)	97/87								
MARGES									
Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m	4,5/6								
Avant secondaire minimale (m)	4.5								
Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture	1,2/1,5								
Arrière minimale (m)	7.5								
Distance minimale entre les bâtiments (m)	-								
NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE									
Nombre de logements minimal/maximal	-								

LOTISSEMENT

TERRAIN									
Largeur minimale (m) centre/extrémité	15								
Profondeur minimale (m)	30								
Superficie minimale (m ²) centre/extrémité	450								

DIVERS

PIIA									
PPCMOI									
PAE									
Usages conditionnels									
Projet intégré									
Notes particulières	(1)(2)								

NOTES

(1) Article 164 par.17 - Dispositions applicables à la zone R-087 et aux emplacements sis au 1726 à 1738 rue de Niverville, situés dans la zone R-104
(2) Art. 307 par.3 - Coupes d'arbres - Normes particulières

Amendements

No Règlement	Article(s)	Année
R. 2021-1431-05A	1	2021



CHAMBLY

ZONE : R-105

PIIA : AIRE DE PAYSAGE P4 - A PÉRIURBAINE FAIBLE DENSITÉ

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES									
CLASSES D'USAGES PERMISES	R : RÉSIDENTIEL								
	R-1 : Unifamiliale	•	•	•					
	R-2 : Bifamiliale								
	R-3 : Trifamiliale								
	R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements								
	R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus								
	R-6 : Logement aux étages								
	R-7 : Habitation pour personnes âgées								
	C : COMMERCE								
	C-1 : Local								
	C-2 : Service								
	C-3 : Régional								
	C-4 : Restauration								
	C-5 : Hébergement								
	C-6 : Automobiles-service								
	C-7 : Automobiles-réparation								
	C-8 : Amusement								
	C-9 : Récréotouristique								
	C-10 : Divertissement								
	C-11 : Faible nuisance								
	C-12 : Forte nuisance								
	I : INDUSTRIE								
	I-1 : Haute technologie								
	I-2 : Légère								
	I-3 : Lourde								
	I-4 : Extractive								
	I-5 : Des déchets et des matières recyclables								
	P : PUBLIC								
	P-1 : Loisirs et culture								
	P-2 : Service public								
P-3 : Infrastructure et équipement									
A : AGRICOLE									
A-1 : Culture									
A-2 : Élevage									
A-3 : Service et transformation									
CONS : CONSERVATION									
CONS-1 : Conservation									
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS									
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS									
NORMES									
NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT								
	Isolée	•							
	Jumelée		•						
	Contiguë			•					
	Quadruplé								
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT								
	Hauteur en étage(s) minimale/maximale	1/2	2	2					
	Largeur minimale (m)	9/7,3	6,7	6					
	Superficie de bâtiment minimale (m ²)	97/87	87	87					
	MARGES								
	Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m	4,5/6	4,5/6	4,5/6					
	Avant secondaire minimale (m)	4,5	4,5	4,5					
	Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture	1,2/1,5	1,2/1,5	1,2/1,5					
	Arrière minimale (m)	7,5	7,5	7,5					
	Distance minimale entre les bâtiments (m)	-	-	-					
NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE									
Nombre de logements minimal/maximal	-	-	-						
LOTISSEMENT									
TERRAIN									
Largeur minimale (m) centre/extrémité	15	12	6,7/10						
Profondeur minimale (m)	30	30	30						
Superficie minimale (m ²) centre/extrémité	450	360	201/300						
DIVERS									
PIIA	• (2)	• (2)	• (2)						
PPCMOI									
PAE									
Usages conditionnels									
Projet intégré									
Notes particulières		(1)	(1)						
NOTES					Amendements				
<p>(1) Article 115 - Marges latérales et arrière, agrandissement habitations jumelées et contigües</p> <p>(2) Uniquement pour la modification : classes d'usages permises ou structure du bâtiment</p>					No Règlement		Article(s)	Année	
					R. 2021-1431-05A		3ab	2021	



CHAMBLY

ZONE : R-106

PIIA : AIRE DE PAYSAGE P4 - A PÉRIURBAINE FAIBLE DENSITÉ

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES

CLASSES D'USAGES PERMISES

R : RÉSIDENTIEL

R-1 : Unifamiliale	•	•								
R-2 : Bifamiliale										
R-3 : Trifamiliale										
R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements										
R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus										
R-6 : Logement aux étages										
R-7 : Habitation pour personnes âgées										

C : COMMERCE

C-1 : Local										
C-2 : Service										
C-3 : Régional										
C-4 : Restauration										
C-5 : Hébergement										
C-6 : Automobiles-service										
C-7 : Automobiles-réparation										
C-8 : Amusement										
C-9 : Récréotouristique										
C-10 : Divertissement										
C-11 : Faible nuisance										
C-12 : Forte nuisance										

I : INDUSTRIE

I-1 : Haute technologie										
I-2 : Légère										
I-3 : Lourde										
I-4 : Extractive										
I-5 : Des déchets et des matières recyclables										

P : PUBLIC

P-1 : Loisirs et culture										
P-2 : Service public										
P-3 : Infrastructure et équipement										

A : AGRICOLE

A-1 : Culture										
A-2 : Élevage										
A-3 : Service et transformation										

CONS : CONSERVATION

CONS-1 : Conservation										
-----------------------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

NORMES

NORMES

STRUCTURE DU BÂTIMENT										
Isolée	•									
Jumelée										
Contiguë		•								
Quadruplé										

DIMENSIONS DU BÂTIMENT

Hauteur en étage(s) minimale/maximale	1/2	2/2								
Largeur minimale (m)	9/7,3	6								
Superficie de bâtiment minimale (m ²)	97/87	87								

MARGES

Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m	4,5/6	4,5/6								
Avant secondaire minimale (m)	4.5	4.5								
Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture	1,2/1,5	1,2/1,5								
Arrière minimale (m)	7.5	7.5								
Distance minimale entre les bâtiments (m)	-	-								

NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE

Nombre de logements minimal/maximal	-	-								
-------------------------------------	---	---	--	--	--	--	--	--	--	--

LOTISSEMENT

TERRAIN										
Largeur minimale (m) centre/extrémité	15	6,7/10								
Profondeur minimale (m)	30	30								
Superficie minimale (m ²) centre/extrémité	450	201/300								

DIVERS

PIIA	• (2)	• (2)								
PPCMOI										
PAE										
Usages conditionnels										
Projet intégré										
Notes particulières		(1)								

NOTES

(1) Article 115 - Marges latérales et arrière, agrandissement habitations jumelées et contigues
(2) Uniquement pour la modification : classes d'usages permises ou structure du bâtiment

Amendements

No Règlement	Article(s)	Année
R. 2021-1431-05A	3ab	2021



CHAMBLY

ZONE : R-107

PIIA : AIRE DE PAYSAGE P4 - A PÉRIURBAINE FAIBLE DENSITÉ

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES

CLASSES D'USAGES PERMISES

R : RÉSIDENTIEL			
R-1 : Unifamiliale	•	•	•
R-2 : Bifamiliale			
R-3 : Trifamiliale			
R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements			
R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus			
R-6 : Logement aux étages			
R-7 : Habitation pour personnes âgées			
C : COMMERCE			
C-1 : Local			
C-2 : Service			
C-3 : Régional			
C-4 : Restauration			
C-5 : Hébergement			
C-6 : Automobiles-service			
C-7 : Automobiles-réparation			
C-8 : Amusement			
C-9 : Récréotouristique			
C-10 : Divertissement			
C-11 : Faible nuisance			
C-12 : Forte nuisance			
I : INDUSTRIE			
I-1 : Haute technologie			
I-2 : Légère			
I-3 : Lourde			
I-4 : Extractive			
I-5 : Des déchets et des matières recyclables			
P : PUBLIC			
P-1 : Loisirs et culture			
P-2 : Service public			
P-3 : Infrastructure et équipement			
A : AGRICOLE			
A-1 : Culture			
A-2 : Élevage			
A-3 : Service et transformation			
CONS : CONSERVATION			
CONS-1 : Conservation			
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS			
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS			

NORMES

NORMES

STRUCTURE DU BÂTIMENT			
Isolée	•		
Jumelée		•	
Contiguë			•
Quadruplé			
DIMENSIONS DU BÂTIMENT			
Hauteur en étage(s) minimale/maximale	1/2	2/2	2/2
Largeur minimale (m)	9/7,3	6,7	6
Superficie de bâtiment minimale (m ²)	97/87	87	87
MARGES			
Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m	4,5/6	4,5/6	7,5
Avant secondaire minimale (m)	4,5	4,5	4,5
Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture	1,2/1,5	1,2/1,5	1,2/1,5
Arrière minimale (m)	7,5	7,5	7,5
Distance minimale entre les bâtiments (m)	-	-	-
NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE			
Nombre de logements minimal/maximal	-	-	-

LOTISSEMENT

TERRAIN			
Largeur minimale (m) centre/extrémité	15	12	6,7/10
Profondeur minimale (m)	30	30	30
Superficie minimale (m ²) centre/extrémité	450	360	201/300

DIVERS

PIIA	• (2)	• (2)	• (2)
PPCMOI			
PAE			
Usages conditionnels			
Projet intégré			
Notes particulières		(1)	(1)

NOTES

(1) Article 115 - Marges latérales et arrière, agrandissement habitations jumelées et contigües
(2) Uniquement pour la modification : classes d'usages permises ou structure du bâtiment

Amendements

No Règlement	Article(s)	Année
R. 2021-1431-05A	3ab	2021



CHAMBLAY

ZONE : R-108

PIIA : AIRE DE PAYSAGE P4 - A PÉRIURBAINE FAIBLE DENSITÉ

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES

CLASSES D'USAGES PERMISES

R : RÉSIDENTIEL

R-1 : Unifamiliale	•	•	•							
R-2 : Bifamiliale										
R-3 : Trifamiliale										
R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements										
R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus										
R-6 : Logement aux étages										
R-7 : Habitation pour personnes âgées										

C : COMMERCE

C-1 : Local										
C-2 : Service										
C-3 : Régional										
C-4 : Restauration										
C-5 : Hébergement										
C-6 : Automobiles-service										
C-7 : Automobiles-réparation										
C-8 : Amusement										
C-9 : Récréotouristique										
C-10 : Divertissement										
C-11 : Faible nuisance										
C-12 : Forte nuisance										

I : INDUSTRIE

I-1 : Haute technologie										
I-2 : Légère										
I-3 : Lourde										
I-4 : Extractive										
I-5 : Des déchets et des matières recyclables										

P : PUBLIC

P-1 : Loisirs et culture										
P-2 : Service public										
P-3 : Infrastructure et équipement										

A : AGRICOLE

A-1 : Culture										
A-2 : Élevage										
A-3 : Service et transformation										

CONS : CONSERVATION

CONS-1 : Conservation										
-----------------------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS

USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS										
------------------------------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS

USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS										
------------------------------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

NORMES

NORMES

STRUCTURE DU BÂTIMENT										
Isolée	•									
Jumelée		•								
Contiguë			•							
Quadruplé				•						

DIMENSIONS DU BÂTIMENT

Hauteur en étage(s) minimale/maximale	1/2	2/2	2/2							
Largeur minimale (m)	9/7,3	6,7	6							
Superficie de bâtiment minimale (m ²)	97/87	87	87							

MARGES

Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m	4,5/6	4,5/6	7,5							
Avant secondaire minimale (m)	4,5	4,5	4,5							
Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture	1,2/1,5	1,2/1,5	1,2/1,5							
Arrière minimale (m)	7,5	7,5	7,5							
Distance minimale entre les bâtiments (m)	-	-	-							

NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE

Nombre de logements minimal/maximal	-	-	-							
-------------------------------------	---	---	---	--	--	--	--	--	--	--

LOTISSEMENT

TERRAIN										
Largeur minimale (m) centre/extrémité	15	12	6,7/10							
Profondeur minimale (m)	30	30	30							
Superficie minimale (m ²) centre/extrémité	450	360	201/300							

DIVERS

PIIA	• (2)	• (2)	• (2)							
PPCMOI										
PAE										
Usages conditionnels										
Projet intégré										
Notes particulières		(1)	(1)							

NOTES

- (1) Article 115 - Marges latérales et arrière, agrandissement habitations jumelées et contigües
- (2) Uniquement pour la modification : classes d'usages permises ou structure du bâtiment

Amendements

No Règlement	Article(s)	Année
R. 2021-1431-05A	3ab	2021



CHAMBLY

ZONE : R-110

PIIA : AIRE DE PAYSAGE P4 - B PÉRIURBAINE MOYENNE DENSITÉ

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES

CLASSES D'USAGES PERMISES

R : RÉSIDENTIEL

R-1 : Unifamiliale																				
R-2 : Bifamiliale	•																			
R-3 : Trifamiliale		•																		
R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements			•																	
R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus				•																
R-6 : Logement aux étages					•															
R-7 : Habitation pour personnes âgées						•														

C : COMMERCE

C-1 : Local																				
C-2 : Service																				
C-3 : Régional																				
C-4 : Restauration																				
C-5 : Hébergement																				
C-6 : Automobiles-service																				
C-7 : Automobiles-réparation																				
C-8 : Amusement																				
C-9 : Récréotouristique																				
C-10 : Divertissement																				
C-11 : Faible nuisance																				
C-12 : Forte nuisance																				

I : INDUSTRIE

I-1 : Haute technologie																				
I-2 : Légère																				
I-3 : Lourde																				
I-4 : Extractive																				
I-5 : Des déchets et des matières recyclables																				

P : PUBLIC

P-1 : Loisirs et culture																				
P-2 : Service public																				
P-3 : Infrastructure et équipement																				

A : AGRICOLE

A-1 : Culture																				
A-2 : Élevage																				
A-3 : Service et transformation																				

CONS : CONSERVATION

CONS-1 : Conservation																				
-----------------------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS

USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS																				
------------------------------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS

USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS																				
------------------------------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

NORMES

NORMES

STRUCTURE DU BÂTIMENT																				
Isolée			•	•																
Jumelée	•	•																		
Contiguë																				
Quadruplé																				

DIMENSIONS DU BÂTIMENT

Hauteur en étage(s) minimale/maximale	2/2,5	2/2,5	3/3,5	3/3,5																
Largeur minimale (m)	8	9	-	-																
Superficie de bâtiment minimale (m ²)	-	-	-	-																

MARGES

Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m	6/7,5	6/7,5	6/7,5	6/7,5																
Avant secondaire minimale (m)	6	6	6	6																
Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture	4	4	5	5																
Arrière minimale (m)	10	10	10	10																
Distance minimale entre les bâtiments (m)	-	-	-	-																

NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE

Nombre de logements minimal/maximal	-	-	-	-																
-------------------------------------	---	---	---	---	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

LOTISSEMENT

TERRAIN																				
Largeur minimale (m) centre/extrémité	18	18	30	30																
Profondeur minimale (m)	30	30	30	30																
Superficie minimale (m ²) centre/extrémité	540	540	900	900																

DIVERS

PIIA	• (2)	• (2)	• (2)	• (2)																
PPCMOI																				
PAE																				
Usages conditionnels																				
Projet intégré																				
Notes particulières																				(1)

NOTES

(1) Nombre maximal de logements par bâtiment : 8
(2) Uniquement pour la modification : classes d'usages permises ou structure du bâtiment

Amendements

No Règlement	Article(s)	Année
R. 2021-1431-05A	3ab	2021



CHAMBLY

ZONE : R-111

PIIA : AIRE DE PAYSAGE P4 - B PÉRIURBAINE MOYENNE DENSITÉ

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES										
CLASSES D'USAGES PERMISES	R : RÉSIDENTIEL									
	R-1 : Unifamiliale									
	R-2 : Bifamiliale									
	R-3 : Trifamiliale	•	•							
	R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements									
	R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus									
	R-6 : Logement aux étages									
	R-7 : Habitation pour personnes âgées									
	C : COMMERCE									
	C-1 : Local									
	C-2 : Service									
	C-3 : Régional									
	C-4 : Restauration									
	C-5 : Hébergement									
	C-6 : Automobiles-service									
	C-7 : Automobiles-réparation									
	C-8 : Amusement									
	C-9 : Récréotouristique									
	C-10 : Divertissement									
	C-11 : Faible nuisance									
	C-12 : Forte nuisance									
	I : INDUSTRIE									
	I-1 : Haute technologie									
	I-2 : Légère									
	I-3 : Lourde									
	I-4 : Extractive									
	I-5 : Des déchets et des matières recyclables									
	P : PUBLIC									
	P-1 : Loisirs et culture									
	P-2 : Service public									
	P-3 : Infrastructure et équipement									
	A : AGRICOLE									
	A-1 : Culture									
	A-2 : Élevage									
	A-3 : Service et transformation									
CONS : CONSERVATION										
CONS-1 : Conservation										
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS										
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS										
NORMES										
NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT									
	Isolée	•								
	Jumelée		•							
	Contiguë									
	Quadruplé									
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT									
	Hauteur en étage(s) minimale/maximale	2/2,5	2/2,5							
	Largeur minimale (m)	9	18							
	Superficie de bâtiment minimale (m ²)	-	-							
	MARGES									
	Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m	7,5/12	7,5/12							
	Avant secondaire minimale (m)	7.5	7.5							
	Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture	-	-							
	Arrière minimale (m)	-	-							
	Distance minimale entre les bâtiments (m)	6	6							
	NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE									
	Nombre de logements minimal/maximal	-	-							
	LOTISSEMENT									
	TERRAIN									
	Largeur minimale (m) centre/extrémité	20	18							
Profondeur minimale (m)	30	30								
Superficie minimale (m ²) centre/extrémité	600	540								
DIVERS										
PIIA										
PPCMOI										
PAE										
Usages conditionnels										
Projet intégré		(1)								
Notes particulières										
NOTES					Amendements					
(1) Annexes E.27 et E.45					No Règlement		Article(s)		Année	
					R. 2021-1431-05A		1		2021	



CHAMBLY

ZONE : R-112

PIIA : AIRE DE PAYSAGE P4 - A PÉRIURBAINE FAIBLE DENSITÉ

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES

CLASSES D'USAGES PERMISES

R : RÉSIDENTIEL

R-1 : Unifamiliale	•	•																		
R-2 : Bifamiliale																				
R-3 : Trifamiliale																				
R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements																				
R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus																				
R-6 : Logement aux étages																				
R-7 : Habitation pour personnes âgées																				

C : COMMERCE

C-1 : Local																				
C-2 : Service																				
C-3 : Régional																				
C-4 : Restauration																				
C-5 : Hébergement																				
C-6 : Automobiles-service																				
C-7 : Automobiles-réparation																				
C-8 : Amusement																				
C-9 : Récréotouristique																				
C-10 : Divertissement																				
C-11 : Faible nuisance																				
C-12 : Forte nuisance																				

I : INDUSTRIE

I-1 : Haute technologie																				
I-2 : Légère																				
I-3 : Lourde																				
I-4 : Extractive																				
I-5 : Des déchets et des matières recyclables																				

P : PUBLIC

P-1 : Loisirs et culture																				
P-2 : Service public																				
P-3 : Infrastructure et équipement																				

A : AGRICOLE

A-1 : Culture																				
A-2 : Élevage																				
A-3 : Service et transformation																				

CONS : CONSERVATION

CONS-1 : Conservation																				
-----------------------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS

USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS																				
------------------------------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS

USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS																				
------------------------------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

NORMES

NORMES

STRUCTURE DU BÂTIMENT

Isolée	•																			
Jumelée																				
Contiguë			•																	
Quadruplé																				

DIMENSIONS DU BÂTIMENT

Hauteur en étage(s) minimale/maximale	1/2	2																		
Largeur minimale (m)	9/7,3	6.7																		
Superficie de bâtiment minimale (m ²)	97/87	87																		

MARGES

Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m	4,5/6	4,5/6																		
Avant secondaire minimale (m)	4.5	4.5																		
Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture	1,2/1,5	1,2/1,5																		
Arrière minimale (m)	7.5	7.5																		
Distance minimale entre les bâtiments (m)	-	-																		

NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE

Nombre de logements minimal/maximal	-	-																		
-------------------------------------	---	---	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

LOTISSEMENT

TERRAIN

Largeur minimale (m) centre/extrémité	15	6,7/10																		
Profondeur minimale (m)	30	30																		
Superficie minimale (m ²) centre/extrémité	450	201/300																		

DIVERS

PIIA	• (3)	• (3)																		
PPCMOI																				
PAE																				
Usages conditionnels																				
Projet intégré																				
Notes particulières	(1)	(2)																		

NOTES

- (1) Article 164 par.11 - Dispositions applicables aux zones R-079, R-112 et R-115
- (2) Article 115 - Marges latérales et arrière, agrandissement habitations jumelées et contigües
- (3) Uniquement pour la modification : classes d'usages permises ou structure du bâtiment

Amendements

No Règlement	Article(s)	Année
R. 2021-1431-05A	4ab	2021



CHAMBLY

ZONE : R-113

PIIA : AIRE DE PAYSAGE P4 - B PÉRIURBAINE MOYENNE DENSITÉ

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES

CLASSES D'USAGES PERMISES

R : RÉSIDENTIEL

R-1 : Unifamiliale										
R-2 : Bifamiliale	•									
R-3 : Trifamiliale		•								
R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements			•							
R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus				•						
R-6 : Logement aux étages										
R-7 : Habitation pour personnes âgées										

C : COMMERCE

C-1 : Local										
C-2 : Service										
C-3 : Régional										
C-4 : Restauration										
C-5 : Hébergement										
C-6 : Automobiles-service										
C-7 : Automobiles-réparation										
C-8 : Amusement										
C-9 : Récréotouristique										
C-10 : Divertissement										
C-11 : Faible nuisance										
C-12 : Forte nuisance										

I : INDUSTRIE

I-1 : Haute technologie										
I-2 : Légère										
I-3 : Lourde										
I-4 : Extractive										
I-5 : Des déchets et des matières recyclables										

P : PUBLIC

P-1 : Loisirs et culture										
P-2 : Service public										
P-3 : Infrastructure et équipement										

A : AGRICOLE

A-1 : Culture										
A-2 : Élevage										
A-3 : Service et transformation										

CONS : CONSERVATION

CONS-1 : Conservation										
-----------------------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS

USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS										
------------------------------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS

USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS										
------------------------------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

NORMES

NORMES

STRUCTURE DU BÂTIMENT										
Isolée	•	•	•							
Jumelée										
Contiguë										
Quadruplé										

DIMENSIONS DU BÂTIMENT

Hauteur en étage(s) minimale/maximale	3/3	3/3	3/3,5							
Largeur minimale (m)	8	9	-							
Superficie de bâtiment minimale (m ²)	-	-	-							

MARGES

Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m	6/7,5	6/7,5	6/7,5							
Avant secondaire minimale (m)	6	6	6							
Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture	4	4	5							
Arrière minimale (m)	10	10	10							
Distance minimale entre les bâtiments (m)	-	-	-							

NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE

Nombre de logements minimal/maximal	-	-	-							
-------------------------------------	---	---	---	--	--	--	--	--	--	--

LOTISSEMENT

TERRAIN										
Largeur minimale (m) centre/extrémité	20	20	30							
Profondeur minimale (m)	30	30	30							
Superficie minimale (m ²) centre/extrémité	600	600	900							

DIVERS

PIIA	• (1)	• (1)	• (1)							
PPCMOI										
PAE										
Usages conditionnels										
Projet intégré										
Notes particulières										

NOTES

(1) Uniquement pour la modification : classes d'usages permises ou structure du bâtiment

Amendements

No Règlement	Article(s)	Année
R. 2021-1431-05A	2ab	2021



CHAMBLY

ZONE : R-114

PIIA : AIRE DE PAYSAGE P4 - B PÉRIURBAINE MOYENNE DENSITÉ

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES

CLASSES D'USAGES PERMISES

R : RÉSIDENTIEL			
R-1 : Unifamiliale	•		
R-2 : Bifamiliale		•	
R-3 : Trifamiliale			
R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements			
R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus			
R-6 : Logement aux étages			
R-7 : Habitation pour personnes âgées			
C : COMMERCE			
C-1 : Local			
C-2 : Service			
C-3 : Régional			
C-4 : Restauration			
C-5 : Hébergement			
C-6 : Automobiles-service			
C-7 : Automobiles-réparation			
C-8 : Amusement			
C-9 : Récréotouristique			
C-10 : Divertissement			
C-11 : Faible nuisance			
C-12 : Forte nuisance			
I : INDUSTRIE			
I-1 : Haute technologie			
I-2 : Légère			
I-3 : Lourde			
I-4 : Extractive			
I-5 : Des déchets et des matières recyclables			
P : PUBLIC			
P-1 : Loisirs et culture			
P-2 : Service public			
P-3 : Infrastructure et équipement			
A : AGRICOLE			
A-1 : Culture			
A-2 : Élevage			
A-3 : Service et transformation			
CONS : CONSERVATION			
CONS-1 : Conservation			
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS			
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS			

NORMES

NORMES

STRUCTURE DU BÂTIMENT			
Isolée			
Jumelée	•	•	
Contiguë			
Quadruplé			
DIMENSIONS DU BÂTIMENT			
Hauteur en étage(s) minimale/maximale	2/2	2/2	
Largeur minimale (m)	6.7	6.7	
Superficie de bâtiment minimale (m ²)	87	87	
MARGES			
Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m	6	6	
Avant secondaire minimale (m)	4.5	4.5	
Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture	1,2/1,5	1,2/1,5	
Arrière minimale (m)	7.5	7.5	
Distance minimale entre les bâtiments (m)	-	-	
NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE			
Nombre de logements minimal/maximal	-	-	

LOTISSEMENT

TERRAIN			
Largeur minimale (m) centre/extrémité	12	15	
Profondeur minimale (m)	30	30	
Superficie minimale (m ²) centre/extrémité	360	500	

DIVERS

PIIA	• (3)	• (3)	
PPCMOI			
PAE			
Usages conditionnels			
Projet intégré		(1)	
Notes particulières	(2)		

NOTES

(1) Annexes E.12, E.17 et E.30
(2) Article 115 - Marges latérales et arrière, agrandissement habitations jumelées et contigües
(3) Uniquement pour la modification : classes d'usages permises ou structure du bâtiment

Amendements

No Règlement	Article(s)	Année
R. 2021-1431-05A	4ab	2021



CHAMBLY

ZONE : R-115

PIIA : AIRE DE PAYSAGE P4 - A PÉRIURBAINE FAIBLE DENSITÉ

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES										
CLASSES D'USAGES PERMISES	R : RÉSIDENTIEL									
	R-1 : Unifamiliale	•								
	R-2 : Bifamiliale									
	R-3 : Trifamiliale									
	R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements									
	R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus									
	R-6 : Logement aux étages									
	R-7 : Habitation pour personnes âgées									
	C : COMMERCE									
	C-1 : Local									
	C-2 : Service									
	C-3 : Régional									
	C-4 : Restauration									
	C-5 : Hébergement									
	C-6 : Automobiles-service									
	C-7 : Automobiles-réparation									
	C-8 : Amusement									
	C-9 : Récréotouristique									
	C-10 : Divertissement									
	C-11 : Faible nuisance									
	C-12 : Forte nuisance									
	I : INDUSTRIE									
	I-1 : Haute technologie									
	I-2 : Légère									
	I-3 : Lourde									
	I-4 : Extractive									
	I-5 : Des déchets et des matières recyclables									
	P : PUBLIC									
	P-1 : Loisirs et culture									
	P-2 : Service public									
P-3 : Infrastructure et équipement										
A : AGRICOLE										
A-1 : Culture										
A-2 : Élevage										
A-3 : Service et transformation										
CONS : CONSERVATION										
CONS-1 : Conservation										
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS										
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS										
NORMES										
NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT									
	Isolée	•								
	Jumelée									
	Contiguë									
	Quadruplé									
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT									
	Hauteur en étage(s) minimale/maximale	1/2								
	Largeur minimale (m)	9/7,3								
	Superficie de bâtiment minimale (m ²)	97/87								
	MARGES									
	Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m	3/6								
	Avant secondaire minimale (m)									
	Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture	1,2/1,5								
	Arrière minimale (m)	7,5								
	Distance minimale entre les bâtiments (m)	-								
NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE										
Nombre de logements minimal/maximal	-									
LOTISSEMENT										
TERRAIN										
Largeur minimale (m) centre/extrémité	15									
Profondeur minimale (m)	30									
Superficie minimale (m ²) centre/extrémité	450									
DIVERS										
PIIA										
PPCMOI										
PAE										
Usages conditionnels										
Projet intégré										
Notes particulières	(1)									
NOTES					Amendements					
(1) Article 164 par.11 - Dispositions applicables aux zones R-079, R-112 et R-115					No Règlement		Article(s)		Année	
					R. 2021-1431-05A		1		2021	



CHAMBLY

ZONE : R-116

PIIA : AIRES DE PAYSAGE P4 - A ET B PÉRIURBAINE FAIBLE ET MOYENNE DENSITÉ

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES

CLASSES D'USAGES PERMISES

R : RÉSIDENTIEL

R-1 : Unifamiliale	•	•	•							
R-2 : Bifamiliale										
R-3 : Trifamiliale										
R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements										
R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus										
R-6 : Logement aux étages										
R-7 : Habitation pour personnes âgées										

C : COMMERCE

C-1 : Local										
C-2 : Service										
C-3 : Régional										
C-4 : Restauration										
C-5 : Hébergement										
C-6 : Automobiles-service										
C-7 : Automobiles-réparation										
C-8 : Amusement										
C-9 : Récréotouristique										
C-10 : Divertissement										
C-11 : Faible nuisance										
C-12 : Forte nuisance										

I : INDUSTRIE

I-1 : Haute technologie										
I-2 : Légère										
I-3 : Lourde										
I-4 : Extractive										
I-5 : Des déchets et des matières recyclables										

P : PUBLIC

P-1 : Loisirs et culture										
P-2 : Service public										
P-3 : Infrastructure et équipement										

A : AGRICOLE

A-1 : Culture										
A-2 : Élevage										
A-3 : Service et transformation										

CONS : CONSERVATION

CONS-1 : Conservation										
-----------------------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

NORMES

NORMES

STRUCTURE DU BÂTIMENT

Isolée	•									
Jumelée		•								
Contiguë			•							
Quadruplé				•						

DIMENSIONS DU BÂTIMENT

Hauteur en étage(s) minimale/maximale	1/2	2	2							
Largeur minimale (m)	9/7,3	6.7	5.48							
Superficie de bâtiment minimale (m ²)	97/87	87	87							

MARGES

Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m	4.5	4.5	4.5							
Avant secondaire minimale (m)	4.5	4.5	4.5							
Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture	1,2/1,5	1,2/1,5	1,2/1,5							
Arrière minimale (m)	7.5	7.5	7.5							
Distance minimale entre les bâtiments (m)	-	-	-							

NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE

Nombre de logements minimal/maximal	-	-	-							
-------------------------------------	---	---	---	--	--	--	--	--	--	--

LOTISSEMENT

TERRAIN

Largeur minimale (m) centre/extrémité	15	12	6,7/10							
Profondeur minimale (m)	30	30	30							
Superficie minimale (m ²) centre/extrémité	450	360	201/300							

DIVERS

PIIA	• (2)	• (2)	• (2)							
PPCMOI										
PAE										
Usages conditionnels										
Projet intégré										
Notes particulières		(1)	(1)							

NOTES

(1) Article 115 - Marges latérales et arrière, agrandissement habitations jumelées et contigües
(2) Uniquement pour la modification : classes d'usages permises ou structure du bâtiment

Amendements

No Règlement	Article(s)	Année
R. 2021-1431-05A	3ab	2021



CHAMBLY

ZONE : R-117

PIIA : AIRE DE PAYSAGE P4 - A PÉRIURBAINE FAIBLE DENSITÉ

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES

CLASSES D'USAGES PERMISES

R : RÉSIDENTIEL									
R-1 : Unifamiliale	•								
R-2 : Bifamiliale									
R-3 : Trifamiliale									
R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements									
R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus									
R-6 : Logement aux étages									
R-7 : Habitation pour personnes âgées									
C : COMMERCE									
C-1 : Local									
C-2 : Service									
C-3 : Régional									
C-4 : Restauration									
C-5 : Hébergement									
C-6 : Automobiles-service									
C-7 : Automobiles-réparation									
C-8 : Amusement									
C-9 : Récréotouristique									
C-10 : Divertissement									
C-11 : Faible nuisance									
C-12 : Forte nuisance									
I : INDUSTRIE									
I-1 : Haute technologie									
I-2 : Légère									
I-3 : Lourde									
I-4 : Extractive									
I-5 : Des déchets et des matières recyclables									
P : PUBLIC									
P-1 : Loisirs et culture									
P-2 : Service public									
P-3 : Infrastructure et équipement									
A : AGRICOLE									
A-1 : Culture									
A-2 : Élevage									
A-3 : Service et transformation									
CONS : CONSERVATION									
CONS-1 : Conservation									
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS									
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS									

NORMES

NORMES

STRUCTURE DU BÂTIMENT									
Isolée	•								
Jumelée									
Contiguë									
Quadruplé									
DIMENSIONS DU BÂTIMENT									
Hauteur en étage(s) minimale/maximale	2/2								
Largeur minimale (m)	7.3								
Superficie de bâtiment minimale (m ²)	87								
MARGES									
Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m	6								
Avant secondaire minimale (m)	4.5								
Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture	1,2/1,5								
Arrière minimale (m)	7.5								
Distance minimale entre les bâtiments (m)	-								
NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE									
Nombre de logements minimal/maximal	-								

LOTISSEMENT

TERRAIN									
Largeur minimale (m) centre/extrémité	15								
Profondeur minimale (m)	30								
Superficie minimale (m ²) centre/extrémité	450								

DIVERS

PIIA									
PPCMOI									
PAE									
Usages conditionnels									
Projet intégré									
Notes particulières	(1)(2)								

NOTES

(1) Art. 307 par.3 - Coupes d'arbres - Normes particulières
(2) Art. 164 par.13 - Dispositions applicables à la rue Marie-Marthe Poyer

Amendements

No Règlement	Article(s)	Année
R. 2021-1431-05A	1	2021



CHAMBLLY

ZONE : R-118

PIIA : AIRE DE PAYSAGE P4 - A PÉRIURBAINE FAIBLE DENSITÉ

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES

CLASSES D'USAGES PERMISES

R : RÉSIDENTIEL					
R-1 : Unifamiliale	•				
R-2 : Bifamiliale		•	•		
R-3 : Trifamiliale				•	
R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements					
R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus					
R-6 : Logement aux étages					
R-7 : Habitation pour personnes âgées					
C : COMMERCE					
C-1 : Local					
C-2 : Service					
C-3 : Régional					
C-4 : Restauration					
C-5 : Hébergement					
C-6 : Automobiles-service					
C-7 : Automobiles-réparation					
C-8 : Amusement					
C-9 : Récréotouristique					
C-10 : Divertissement					
C-11 : Faible nuisance					
C-12 : Forte nuisance					
I : INDUSTRIE					
I-1 : Haute technologie					
I-2 : Légère					
I-3 : Lourde					
I-4 : Extractive					
I-5 : Des déchets et des matières recyclables					
P : PUBLIC					
P-1 : Loisirs et culture					
P-2 : Service public					
P-3 : Infrastructure et équipement					
A : AGRICOLE					
A-1 : Culture					
A-2 : Élevage					
A-3 : Service et transformation					
CONS : CONSERVATION					
CONS-1 : Conservation					
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS					
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS					

NORMES

NORMES

STRUCTURE DU BÂTIMENT					
Isolée	•	•	•		
Jumelée			•		
Contiguë					
Quadruplé					
DIMENSIONS DU BÂTIMENT					
Hauteur en étage(s) minimale/maximale	1/2	2/2,5	2/2,5	2/3,5	
Largeur minimale (m)	9/7,3	8	9	9	
Superficie de bâtiment minimale (m ²)	-	-	-	-	
MARGES					
Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m	6	6	6	6	
Avant secondaire minimale (m)	4.5	4.5	4.5	4.5	
Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture	1,2/1,5	4	4	4	
Arrière minimale (m)	10	10	10	10	
Distance minimale entre les bâtiments (m)	-	-	-	-	
NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE					
Nombre de logements minimal/maximal	-	-	-	-	

LOTISSEMENT

TERRAIN					
Largeur minimale (m) centre/extrémité	15	20	18	20	
Profondeur minimale (m)	30	30	30	30	
Superficie minimale (m ²) centre/extrémité	450	600	540	600	

DIVERS

PIIA	• (1)	• (1)	• (1)	• (1)	
PPCMOI					
PAE					
Usages conditionnels					
Projet intégré					
Notes particulières					

NOTES

Amendements

(1) Uniquement pour la modification : classes d'usages permises ou structure du bâtiment	No Règlement	Article(s)	Année
	R. 2021-1431-05A	2ab	2021



CHAMBLY

ZONE : R-119

PIIA : AIRE DE PAYSAGE P4 - C PÉRIURBAINE FORTE DENSITÉ

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES

CLASSES D'USAGES PERMISES

R : RÉSIDENTIEL

- R-1 : Unifamiliale
- R-2 : Bifamiliale
- R-3 : Trifamiliale
- R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements
- R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus
- R-6 : Logement aux étages
- R-7 : Habitation pour personnes âgées

C : COMMERCE

- C-1 : Local
- C-2 : Service
- C-3 : Régional
- C-4 : Restauration
- C-5 : Hébergement
- C-6 : Automobiles-service
- C-7 : Automobiles-réparation
- C-8 : Amusement
- C-9 : Récréotouristique
- C-10 : Divertissement
- C-11 : Faible nuisance
- C-12 : Forte nuisance

I : INDUSTRIE

- I-1 : Haute technologie
- I-2 : Légère
- I-3 : Lourde
- I-4 : Extractive
- I-5 : Des déchets et des matières recyclables

P : PUBLIC

- P-1 : Loisirs et culture
- P-2 : Service public
- P-3 : Infrastructure et équipement

A : AGRICOLE

- A-1 : Culture
- A-2 : Élevage
- A-3 : Service et transformation

CONS : CONSERVATION

- CONS-1 : Conservation

USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS

USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS

NORMES

NORMES

STRUCTURE DU BÂTIMENT

- Isolée
- Jumelée
- Contiguë
- Quadruplé

DIMENSIONS DU BÂTIMENT

- Hauteur en étage(s) minimale/maximale **3/3,5**
- Largeur minimale (m) -
- Superficie de bâtiment minimale (m²) -

MARGES

- Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m **7,5**
- Avant secondaire minimale (m) **7,5**
- Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture **5**
- Arrière minimale (m) **10**
- Distance minimale entre les bâtiments (m) -

NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE

- Nombre de logements minimal/maximal **104**

LOTISSEMENT

TERRAIN

- Largeur minimale (m) centre/extrémité **30**
- Profondeur minimale (m) **30**
- Superficie minimale (m²) centre/extrémité **900**

DIVERS

- PIIA
- PPCMOI
- PAE
- Usages conditionnels
- Projet intégré
- Notes particulières

NOTES

Amendements

No Règlement	Article(s)	Année
R. 2021-1431-05A	1	2021



CHAMBLY

ZONE : R-120

PIIA : AIRE DE PAYSAGE PDA BOURGOGNE OUEST

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES

CLASSES D'USAGES PERMISES

R : RÉSIDENTIEL						
R-1 : Unifamiliale	•					
R-2 : Bifamiliale		•	•			
R-3 : Trifamiliale				•	•	
R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements						
R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus						
R-6 : Logement aux étages						
R-7 : Habitation pour personnes âgées						
C : COMMERCE						
C-1 : Local						
C-2 : Service						
C-3 : Régional						
C-4 : Restauration						
C-5 : Hébergement						
C-6 : Automobiles-service						
C-7 : Automobiles-réparation						
C-8 : Amusement						
C-9 : Récréotouristique						
C-10 : Divertissement						
C-11 : Faible nuisance						
C-12 : Forte nuisance						
I : INDUSTRIE						
I-1 : Haute technologie						
I-2 : Légère						
I-3 : Lourde						
I-4 : Extractive						
I-5 : Des déchets et des matières recyclables						
P : PUBLIC						
P-1 : Loisirs et culture						
P-2 : Service public						
P-3 : Infrastructure et équipement						
A : AGRICOLE						
A-1 : Culture						
A-2 : Élevage						
A-3 : Service et transformation						
CONS : CONSERVATION						
CONS-1 : Conservation						
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS						
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS						

NORMES

NORMES

STRUCTURE DU BÂTIMENT						
Isolée	•	•	•	•		
Jumelée			•	•		
Contiguë						
Quadriplé						
DIMENSIONS DU BÂTIMENT						
Hauteur en étage(s) minimale/maximale	1/2	2/2,5	2/2,5	2/2,5	2/2,5	
Largeur minimale (m)	9/7,3	8	8	9	9	
Superficie de bâtiment minimale (m ²)	97/87	-	-	-	-	
MARGES						
Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m	4.5	4.5	4.5	4.5	4.5	
Avant secondaire minimale (m)	4.5	4.5	4.5	4.5	4.5	
Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture	1,2/1,5	4	4	4	4	
Arrière minimale (m)	7.5	10	10	10	10	
Distance minimale entre les bâtiments (m)	-	-	-	-	-	
NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE						
Nombre de logements minimal/maximal	-	-	-	-	-	

LOTISSEMENT

TERRAIN						
Largeur minimale (m) centre/extrémité	15	20	18	20	18	
Profondeur minimale (m)	30	30	30	30	30	
Superficie minimale (m ²) centre/extrémité	450	600	540	600	540	

DIVERS

PIIA	•	•	•	•	•	
PPCMOI	•					
PAE						
Usages conditionnels						
Projet intégré						
Notes particulières	(1)					

NOTES

(1) Résolution 2024-04-146 (R-1360-6-24)

Amendements

No Règlement	Article(s)	Année
R. 2025-1431-35A	8abc	2025



CHAMBLY

ZONE : R-121

PIIA : AIRE DE PAYSAGE PDA BOURGOGNE OUEST

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES

CLASSES D'USAGES PERMISES

R : RÉSIDENTIEL

R-1 : Unifamiliale	•									
R-2 : Bifamiliale		•	•							
R-3 : Trifamiliale				•	•					
R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements										
R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus										
R-6 : Logement aux étages										
R-7 : Habitation pour personnes âgées										

C : COMMERCE

C-1 : Local										
C-2 : Service										
C-3 : Régional										
C-4 : Restauration										
C-5 : Hébergement										
C-6 : Automobiles-service										
C-7 : Automobiles-réparation										
C-8 : Amusement										
C-9 : Récréotouristique										
C-10 : Divertissement										
C-11 : Faible nuisance										
C-12 : Forte nuisance										

I : INDUSTRIE

I-1 : Haute technologie										
I-2 : Légère										
I-3 : Lourde										
I-4 : Extractive										
I-5 : Des déchets et des matières recyclables										

P : PUBLIC

P-1 : Loisirs et culture										
P-2 : Service public							•			
P-3 : Infrastructure et équipement										

A : AGRICOLE

A-1 : Culture										
A-2 : Élevage										
A-3 : Service et transformation										

CONS : CONSERVATION

CONS-1 : Conservation										
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS							(1)			
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS										

NORMES

NORMES

STRUCTURE DU BÂTIMENT

Isolée	•	•	•	•	•	•				
Jumelée			•		•					
Contiguë										
Quadruplé										

DIMENSIONS DU BÂTIMENT

Hauteur en étage(s) minimale/maximale	1/2	2/2,5	2/2,5	2/2,5	2/2,5	1/2				
Largeur minimale (m)	9/7,3	8	8	9	9	-				
Superficie de bâtiment minimale (m ²)	97/87	-	-	-	-	-				

MARGES

Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m	3	3	3	3	3	3				
Avant secondaire minimale (m)	-	-	-	-	-	-				
Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture	1,2/1,5	4	4	4	4	-				
Arrière minimale (m)	7,5	10	10	10	10	-				
Distance minimale entre les bâtiments (m)	-	-	-	-	-	-				

NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE

Nombre de logements minimal/maximal	-	-	-	-	-	-				
-------------------------------------	---	---	---	---	---	---	--	--	--	--

LOTISSEMENT

TERRAIN

Largeur minimale (m) centre/extrémité	15	20	18	20	18	-				
Profondeur minimale (m)	30	30	30	30	30	-				
Superficie minimale (m ²) centre/extrémité	450	600	540	600	540	-				

DIVERS

PIIA	•	•	•	•	•	•				
PPCMOI										
PAE										
Usages conditionnels										
Projet intégré										
Notes particulières	(2)									

NOTES

- (1) 6541 Service de garderie (prématornelle, moins de 50 % de poupons)
- (2) Article 164 par.19 – Dispositions applicables à la zone R-121 (695, rue Saint-Pierre)

Amendements

No Règlement	Article(s)	Année
R. 2022-1431-12A	13ab	2022



CHAMBLY

ZONE : R-122

PIIA : AIRE DE PAYSAGE PDA BOURGOGNE OUEST

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES

CLASSES D'USAGES PERMISES

R : RÉSIDENTIEL

R-1 : Unifamiliale														
R-2 : Bifamiliale														
R-3 : Trifamiliale														
R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements														
R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus		•												
R-6 : Logement aux étages														
R-7 : Habitation pour personnes âgées			•											

C : COMMERCE

C-1 : Local														
C-2 : Service														
C-3 : Régional														
C-4 : Restauration														
C-5 : Hébergement														
C-6 : Automobiles-service														
C-7 : Automobiles-réparation														
C-8 : Amusement														
C-9 : Récréotouristique														
C-10 : Divertissement														
C-11 : Faible nuisance														
C-12 : Forte nuisance														

I : INDUSTRIE

I-1 : Haute technologie														
I-2 : Légère														
I-3 : Lourde														
I-4 : Extractive														
I-5 : Des déchets et des matières recyclables														

P : PUBLIC

P-1 : Loisirs et culture														
P-2 : Service public														
P-3 : Infrastructure et équipement														

A : AGRICOLE

A-1 : Culture														
A-2 : Élevage														
A-3 : Service et transformation														

CONS : CONSERVATION

CONS-1 : Conservation														
-----------------------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS

USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS														
------------------------------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS

USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS														
------------------------------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

NORMES

NORMES

STRUCTURE DU BÂTIMENT														
Isolée		•	•											
Jumelée														
Contiguë														
Quadruplé														

DIMENSIONS DU BÂTIMENT														
Hauteur en étage(s) minimale/maximale			3/3.5	3/3.5										
Largeur minimale (m)			-	-										
Superficie de bâtiment minimale (m ²)			-	-										

MARGES														
Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m			9	9										
Avant secondaire minimale (m)			-	-										
Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture			5	5										
Arrière minimale (m)			10	10										
Distance minimale entre les bâtiments (m)			-	-										

NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE														
Nombre de logements minimal/maximal			-	-										

LOTISSEMENT

TERRAIN														
Largeur minimale (m) centre/extrémité			-	-										
Profondeur minimale (m)			-	-										
Superficie minimale (m ²) centre/extrémité			-	-										

DIVERS

PIIA		•	•											
PPCMOI														
PAE														
Usages conditionnels														
Projet intégré														
Notes particulières														

NOTES

Amendements

	No Règlement	Article(s)	Année



GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES

CLASSES D'USAGES PERMISES

R : RÉSIDENTIEL									
R-1 : Unifamiliale	●								
R-2 : Bifamiliale									
R-3 : Trifamiliale									
R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements									
R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus									
R-6 : Logement aux étages									
R-7 : Habitation pour personnes âgées									
C : COMMERCE									
C-1 : Local									
C-2 : Service									
C-3 : Régional									
C-4 : Restauration									
C-5 : Hébergement									
C-6 : Automobiles-service									
C-7 : Automobiles-réparation									
C-8 : Amusement									
C-9 : Récréotouristique									
C-10 : Divertissement									
C-11 : Faible nuisance									
C-12 : Forte nuisance									
I : INDUSTRIE									
I-1 : Haute technologie									
I-2 : Légère									
I-3 : Lourde									
I-4 : Extractive									
I-5 : Des déchets et des matières recyclables									
P : PUBLIC									
P-1 : Loisirs et culture									
P-2 : Service public									
P-3 : Infrastructure et équipement									
A : AGRICOLE									
A-1 : Culture									
A-2 : Élevage									
A-3 : Service et transformation									
CONS : CONSERVATION									
CONS-1 : Conservation									
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS									
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS									

NORMES

NORMES

STRUCTURE DU BÂTIMENT									
Isolée	●								
Jumelée									
Contiguë									
Quadruplé									
DIMENSIONS DU BÂTIMENT									
Hauteur en étage(s) minimale/maximale	1/2								
Largeur minimale (m)	9/7,3								
Superficie de bâtiment minimale (m ²)	97/87								
MARGES									
Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m	6								
Avant secondaire minimale (m)	4.5								
Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture	1,2/1,5								
Arrière minimale (m)	7.5								
Distance minimale entre les bâtiments (m)	-								
NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE									
Nombre de logements minimal/maximal	-								

LOTISSEMENT

TERRAIN									
Largeur minimale (m) centre/extrémité	(1)								
Profondeur minimale (m)	(1)	-							
Superficie minimale (m ²) centre/extrémité	(1)								

DIVERS

PIIA									
PPCMOI									
PAE									
Usages conditionnels									
Projet intégré									
Notes particulières									

NOTES

Amendements

(1) Articles 25 et 26 du règlement 2020-1432 de Lotissement pour les normes minimales de lotissement des lots partiellement ou non desservis	No Règlement	Article(s)	Année
	R. 2021-1431-05A	1	2021



CHAMBLY

ZONE : R-125

PIIA : AIRE DE PAYSAGE P7 - CENTRE-VILLE ET SECTEUR RÉCRÉOTOURISTIQUE

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES									
CLASSES D'USAGES PERMISES	R : RÉSIDENTIEL								
	R-1 : Unifamiliale	•							
	R-2 : Bifamiliale								
	R-3 : Trifamiliale								
	R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements		•						
	R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus			•					
	R-6 : Logement aux étages								
	R-7 : Habitation pour personnes âgées								
	C : COMMERCE								
	C-1 : Local								
	C-2 : Service								
	C-3 : Régional								
	C-4 : Restauration								
	C-5 : Hébergement								
	C-6 : Automobiles-service								
	C-7 : Automobiles-réparation								
	C-8 : Amusement								
	C-9 : Récréotouristique								
	C-10 : Divertissement								
	C-11 : Faible nuisance								
C-12 : Forte nuisance									
I : INDUSTRIE									
I-1 : Haute technologie									
I-2 : Légère									
I-3 : Lourde									
I-4 : Extractive									
I-5 : Des déchets et des matières recyclables									
P : PUBLIC									
P-1 : Loisirs et culture									
P-2 : Service public									
P-3 : Infrastructure et équipement									
A : AGRICOLE									
A-1 : Culture									
A-2 : Élevage									
A-3 : Service et transformation									
CONS : CONSERVATION									
CONS-1 : Conservation									
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS									
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS									
NORMES									
NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT								
	Isolée	•	•	•					
	Jumelée								
	Contiguë								
	Quadruplé								
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT								
	Hauteur en étage(s) minimale/maximale	2/2	2/4	2/4					
	Largeur minimale (m)	7.3	-	-					
	Superficie de bâtiment minimale (m ²)	87	-	-					
	MARGES								
	Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m	6	6	6					
	Avant secondaire minimale (m)	6	6	6					
	Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture	1,2/1,5	-	-					
	Arrière minimale (m)	7.5	10	10					
	Distance minimale entre les bâtiments (m)	-	-	-					
	NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE								
Nombre de logements minimal/maximal	-	-	-						
LOTISSEMENT									
TERRAIN									
Largeur minimale (m) centre/extrémité	15	30	30						
Profondeur minimale (m)	30	30	30						
Superficie minimale (m ²) centre/extrémité	450	900	900						
DIVERS									
PIIA	•	•	•						
PPCMOI									
PAE									
Usages conditionnels									
Projet intégré									
Notes particulières									
NOTES					Amendements				
					No Règlement		Article(s)	Année	



CHAMBLY

ZONE : R-126

PIIA : AIRE DE PAYSAGE P4 - C PÉRIURBAINE FORTE DENSITÉ

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES

CLASSES D'USAGES PERMISES

R : RÉSIDENTIEL										
R-1 : Unifamiliale										
R-2 : Bifamiliale										
R-3 : Trifamiliale										
R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements										
R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus	•									
R-6 : Logement aux étages										
R-7 : Habitation pour personnes âgées										
C : COMMERCE										
C-1 : Local										
C-2 : Service										
C-3 : Régional										
C-4 : Restauration										
C-5 : Hébergement										
C-6 : Automobiles-service										
C-7 : Automobiles-réparation										
C-8 : Amusement										
C-9 : Récréotouristique										
C-10 : Divertissement										
C-11 : Faible nuisance										
C-12 : Forte nuisance										
I : INDUSTRIE										
I-1 : Haute technologie										
I-2 : Légère										
I-3 : Lourde										
I-4 : Extractive										
I-5 : Des déchets et des matières recyclables										
P : PUBLIC										
P-1 : Loisirs et culture										
P-2 : Service public										
P-3 : Infrastructure et équipement										
A : AGRICOLE										
A-1 : Culture										
A-2 : Élevage										
A-3 : Service et transformation										
CONS : CONSERVATION										
CONS-1 : Conservation										
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS										
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS										

NORMES

NORMES

STRUCTURE DU BÂTIMENT										
Isolée	•									
Jumelée										
Contiguë										
Quadruplé										
DIMENSIONS DU BÂTIMENT										
Hauteur en étage(s) minimale/maximale	-/7									
Largeur minimale (m)	-									
Superficie de bâtiment minimale (m ²)	-									
MARGES										
Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m	-									
Avant secondaire minimale (m)	-									
Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture	-									
Arrière minimale (m)	-									
Distance minimale entre les bâtiments (m)	-									
NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE										
Nombre de logements minimal/maximal	-									

LOTISSEMENT

TERRAIN										
Largeur minimale (m) centre/extrémité	-									
Profondeur minimale (m)	-									
Superficie minimale (m ²) centre/extrémité	-									

DIVERS

PIIA	•									
PPCMOI										
PAE										
Usages conditionnels										
Projet intégré	•									
Notes particulières	(1)									

NOTES

(1) Un maximum de 5 % du nombre de cases de stationnement requises peut être aménagé à l'extérieur

Amendements

No Règlement	Article(s)	Année
R.2025-1431-34A	2b	2025



CHAMBLY

ZONE : R-128

PIIA : AIRE DE PAYSAGE P4 - C PÉRIURBAINE FORTE DENSITÉ

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES

CLASSES D'USAGES PERMISES

R : RÉSIDENTIEL										
R-1 : Unifamiliale										
R-2 : Bifamiliale										
R-3 : Trifamiliale										
R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements	•	•								
R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus										
R-6 : Logement aux étages										
R-7 : Habitation pour personnes âgées										
C : COMMERCE										
C-1 : Local										
C-2 : Service										
C-3 : Régional										
C-4 : Restauration										
C-5 : Hébergement										
C-6 : Automobiles-service										
C-7 : Automobiles-réparation										
C-8 : Amusement										
C-9 : Récréotouristique										
C-10 : Divertissement										
C-11 : Faible nuisance										
C-12 : Forte nuisance										
I : INDUSTRIE										
I-1 : Haute technologie										
I-2 : Légère										
I-3 : Lourde										
I-4 : Extractive										
I-5 : Des déchets et des matières recyclables										
P : PUBLIC										
P-1 : Loisirs et culture										
P-2 : Service public										
P-3 : Infrastructure et équipement										
A : AGRICOLE										
A-1 : Culture										
A-2 : Élevage										
A-3 : Service et transformation										
CONS : CONSERVATION										
CONS-1 : Conservation										
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS										
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS										

NORMES

NORMES

STRUCTURE DU BÂTIMENT										
Isolée										
Jumelée	•									
Contiguë		•								
Quadruplé										
DIMENSIONS DU BÂTIMENT										
Hauteur en étage(s) minimale/maximale	-/3	-/3								
Largeur minimale (m)	-	-								
Superficie de bâtiment minimale (m ²)	-	-								
MARGES										
Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m	-	-								
Avant secondaire minimale (m)	-	-								
Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture	-	-								
Arrière minimale (m)	-	-								
Distance minimale entre les bâtiments (m)	-	-								
NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE										
Nombre de logements minimal/maximal		-/42								

LOTISSEMENT

TERRAIN										
Largeur minimale (m) centre/extrémité	-	-								
Profondeur minimale (m)	-	-								
Superficie minimale (m ²) centre/extrémité	-	-								

DIVERS

PIIA	•	•								
PPCMOI										
PAE										
Usages conditionnels										
Projet intégré	•	•								
Notes particulières	(1)	(1)								

NOTES

(1) Un maximum de 45% du nombre de cases de stationnement requises peut être aménagé à l'extérieur

Amendements

No Règlement	Article(s)	Année
R.2025-1431-34A	2d	2025

